

Planning for a sustainable future

CHOIX CANADIENS POUR LA TRANSITION VERS LA VIABILITÉ

Ébauche finale - mai 1995

Vers une Stratégie nationale de développement viable pour le Canada

Publications du Projet de société : (Also available in English)

Volume 1:

Aperçu du Projet de société

Volume 2:

Rapport du Comité de la vision et du processus

Volume 3:

Rapport du Comité de la documentation et de l'information

Volume 4:

Rapport progressif, juin - décembre, 1993

Volume 5:

Choix canadiens pour la transition vers la viabilité Ébauche, 1994; ébauche révisée, janvier 1995; ébauche finale, mai 1995

Imprimé sur du papier recyclé, avec encrès végétales. Conception et infographie : Shoreline Communications Inc.

Pour tout renseignement supplémentaire, adressez-vous à :

Projet de société : Planning for a Sustainable Future

1, rue Nicholas, bureau 1500 Ottawa (Ontario) Canada K1N 787

Tél : (613) 992-7189 Fax : (613) 992-7385

Courrier électronique : admin-nrtee@nrtee-trnee.ca

nrtee@web.apc.org

Mai 1995

Table des matières

1.	Un guide pour la viabilité1
	Expose une vision de l'avenir viable pour le Canada et traite de quelques valeurs et principes sous-jacents au développement viable.
	Reconnaît l'importance de s'appuyer sur le travail des autres.
	Invite tous les intervenants à conjuguer leurs efforts en faveur de la transition vers la viabilité.
	1.1 Fonctionner différemment
	1.2 Visions de l'avenir
	1.3 Valeurs et principes 4
	1.4 S'appuyer sur le travail d'autrui
	1.5 Transition vers la viablilité
2.	Initiatives canadiennes pour la viabilité9
	Décrit certains processus et projets clés de durabilité auxquels participent les Canadiens.
	Montre que les initiatives locales, provinciales, régionales et fédérales sont au coeur
	de la stratégie multi-intervenants nationale. Reconnaît, justifie et intègre diverses activités, en favorisant une approche plus
	globale de la planification de la durabilité.
	2.1 Initiatives communautaires
	2.2 Initiatives provinciales et territoriales
	2.3 Initiatives régionales
	2.4 Initiatives nationales
	2.5 Les peuples autochtones
	2.6 Initiatives du secteur des affaires
	2.7 Autres décideurs
3.	Dimensions internationales 71
	Rappelle le contexte international du développement durable.
	Examine les rôles actuels des organisations internationales vouées à l'environnement, au développement et à l'économie, y compris les possibilités de mieux intégrer leurs fonctions.
	Passe en revue certains engagements internationaux du Canada dans le domaine du développement durable, y compris Action 21, la Convention sur la diversité biologique et la Convention cadre sur les changements climatiques.
	Fait état de l'expérience des autres pays en matière de planification de la viabilité.
	3.1 Institutions de viabilité
	3.2 Engagements actuels
	3.3 Conférences des Nations Unies
	3.4 Institutions économiques
	3.5 Apprendre des autres pays
4.	Choix d'avenir 85
	Rompt avec le passé en privilégiant les choix pour l'avenir selon les besoins fondamentaux de l'être humain, et non selon les intérêts sectoriels.
	Adopte une démarche intégrée qui aide à rassembler les divers intervenants de façon fonctionnelle.
	Veille à ce que les divers choix et leurs conséquences soient présentés équitablement afin que les

gens pèsent eux-mêmes le pour et le contre et commencent à accepter des compromis difficiles.

	4.1 L'air	7
	4.2 L'eau douce et l'eau salée	
	4.3 Les aliments	
	4.4 L'habitat : humain et naturel 9.	
	4.5 Les relations humaines	_
	4.6 La santé	
	4.7 La sûreté	
	4.8 La mobilité	-
	4.9 Systèmes à cycles écologiques fermés	
5.	Outils de transition	3
	Porte sur les divers outils de la transition, y compris les décisions intégrées, les instruments économiques, l'éducation, l'imputabilité et les indicateurs.	
	Encourage les gens à se concentrer moins sur la multiplicité des problèmes et davantage sur les aspects de la gestion publique qui transcendent tous les secteurs et problèmes.	
	Reconnaît que l'on ne saurait parvenir d'emblée au développement durable, mais plutôt par une série d'étapes intermédiaires, dans une période de transition.	
	5.1 Changements institutionnels	4
	5.2 Prise de décision et planification intégrées	7
	5.3 Solutions de rechange visant la réglementation	8
	5.4 Rendre l'économie écologique	0
	5.5 Éducation, valeurs et changement de comportement	3
	5.6 Innovations scientifiques et techniques	
	5.7 L'imputabilité	5
6.	La mise en œuvre : une entreprise collective)
	Reconnaît que la mise en œuvre doit être une affaire collective qui permette de recenser et de surmonter les obstacles à la durabilité, de former de nouveaux partenariats et de surveiller les progrès.	
	Insiste sur l'importance de s'attaquer d'abord aux problèmes dont le rapide règlement renforcera la confiance face aux plus grands défis à venir.	
	Montre que le développement durable n'appelle pas un nouveau financement, mais plutôt une redistribution des fonds, ce qui suppose des changements dans les recettes et les dépenses des gouvernements, des entreprises et des individus.	
	6.1 Définir et surmonter les obstacles)
	6.2 Bâtir de nouveaux partenariats	1
	6.3 Objectifs, surveillance et priorités	2
	6.4 Le fin fond de l'histoire	
Ann	exe I: Bibliographie	4
	• 1	
Ann	exe II: Initiatives et personnes-ressources en matière de viabilité	2
Ann	exe III: Liste des acronymes	9

Préface

Le Projet de société est un partenariat entre le gouvernement, les autochtones, les affaires et les organismes bénévoles engagés dans la promotion de la viabilité environnementale au Canada et qui reconnaît que le développement viable est une responsabilité collective canadienne dans laquelle nous sommes des catalystes. Le Projet de société est un forum où les secteurs et les individus construisent des consensus et des partenariats et établissent des liens entre leurs activités et leurs contributions à une mission commune.

Dans le cadre de son mandat, le *Projet de société* a entrepris d'élaborer une stratégie nationale de développement viable. Une stratégie qui, au rebours d'une stratégie visant à gagner un concours ou planifier une main-mise corporative, doit tenter de faire abstraction de la notion de gagnant et de perdant. Le développement viable ne peut pas être réalisé aux dépens d'un segment de la société ou d'une région du monde, et la seule façon de faire en sorte que nous soyons tous gagnants consiste à baser notre stratégie sur une vaste recherche fondée sur la participation, ce qui requiert un engagement à tous les niveaux de la société.

Choix canadiens pour la transition vers la viabilité est destiné à accélérer la transition vers le développement viable en regroupant les gens, en examinant ce qui a été accompli, en cherchant d'éventuelles lacunes et en examinant la façon dont nous pourrions, ensemble, être plus efficaces en concentrant nos efforts sur un certain nombre de questions clés et d'outils de transition.

Comme le développement viable requiert une modification fondamentale de la manière dont nous abordons les problèmes et leur trouvons des solutions, une partie de l'approche qui sous-tend cette stratégie consiste à faciliter un changement de paradigme et à s'éloigner de notre approche sectorielle traditionnelle de la prise de décision pour adopter une réaction davantage intégrée à l'ensemble du système.

Dans un pays aussi diversifié que le Canada, aucun document ne peut prétendre décrire d'une manière précise ou détaillée tout ce qui doit être fait à tous les niveaux pour nous diriger vers le développement viable. Toutefois, un rapport comme celui-ci peut aider à poser les fondations des divers efforts coopératifs qui devront être faits au cours des mois et des années à venir. Pour cette raison, nous considérons ce document comme un cadre plutôt qu'une stratégie; un guide de changement. En brossant un vaste tableau national, nous espérons encourager les collectivités et les secteurs du Canada à reconnaître la place qu'ils y occupent et les inciter à participer à relever le défi.

Nous espérons que *Choix canadiens pour la transition vers la viabilité* stimulera la vision, incitera l'introspection, provoquera la discussion, suscitera la critique, mettra en doute les hypothèses et inspirera l'action! Il s'agit d'une tentative d'illustrer la diversité de la société canadienne tout en encourageant l'ensemble de la population à inventer ses propres transitions vers le développement viable, et en lui donnant le pouvoir de le faire.

La première ébauche de *Choix canadiens pour la transition vers la viabilité* fut élaborée à l'intention des intervenants nationaux du *Projet de Société* par les membres du Groupe de travail de 1994 du Projet et basé sur les commentaires formulés à la quatrième assemblée des intervenants nationaux en novembre 1994. Une version révisée fut élaborée pour la TRNEE en janvier 1995 et fut utilisée pour attirer les diverses communautés et secteurs du pays à discuter la transition du Canada vers la viabilité. L'ébauche finale reflète certains des commentaires et préoccupations formulés dans les ateliers régionaux et sera présentée pour approbation des intervenants nationaux du *Projet* à la cinquième assemblée nationale prévue pour l'automne 1995. On envisage plus de travail afin de compenser les déséquilibres régionaux et sectoriels de cette ébauche finale.

Membres du Groupe de travail de 1994

Jean Arnold Fallsbrook Centre

Garth Bangay

Environnement Canada

David Bennett

Congrès du travail du Canada

Keith Bezanson

Centre de recherches pour le développement

international (CRDI)

Lynn Broughton

Forum for Sustainability

Theodora Carroll-Foster

CRDI

Gordon Clifford

Conseils et Vérification Canada

George Connell

Table ronde nationale sur l'environnement

et l'économie (TRNEE)

Heather Creech

Institut international du développement durable

Anne Cronin-Cossette

Affaires étrangères et Commerce international

John Dillon

Conseil canadien des chefs d'entreprise

Ron Doering (président du Groupe de travail)

TRNEE

Charles Ferguson

INCO

Janine Ferretti Pollution Probe

Gary Gallon

Association canadienne des industries

de l'environnement

George Greene

Agence canadienne de développement international

Arthur Hanson

Institut international du développement durable

George Kowalski Environnement Canada Shirley Lewchuck

Affaires étrangères et Commerce international

Elizabeth May Sierra Club

Sheldon McLeod

Conseil canadien des ministres de l'Environnement

Beatrice Olivastri

Beatrice Olivastri & Associates

Peter Padbury

Conseil canadien pour la coopération internationale

Chester Reimer

Conférence circumpolaire inuit (CCI)

Sarah Richardson

TRNEE

Barry Sadler Consultant

Ann Marie Sahagian
Environnement Canada

Sandy Scott

TRNĖE

Dana Silk

Mary Simon

CCI

Robert Slater

Environnement Canada

Judith Swan

Institut océanographique

Susan Tanner

Les Ami(e)s de la Terre

Kathy Thompson

Fédération canadienne des municipalités

Miriam Wyman

Women and Sustainability Networks



Expose une vision de l'avenir viable pour le Canada et traite de quelques valeurs et principes sous-jacents au développement viable.

Reconnaît l'importance de s'appuyer sur le travail des autres.

Invite tous les intervenants à conjuguer leurs efforts en faveur de la transition vers la viabilité.



1.1 Fonctionner différemment

e Projet de société est une activité nationale et multisectorielle conçue pour planifier un avenir viable. Elle a débuté à une réunion tenue en novembre 1992, à laquelle 40 personnes qui avaient été impliquées dans la préparation du Canada à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) décidèrent qu'une nouvelle organisation serait nécessaire afin de maintenir l'élan et d'élaborer la Stratégie nationale de développement viable (SNDV) prévue dans Action 21.

On a généralement admis que les principes de transparence, d'inclusion et d'imputabilité adoptés par le Canada à la CNUED devraient fournir la base de ce travail, ce qui veut dire que les décisions devraient être basées sur le partenariat et le consensus. Ces principes furent difficiles à maintenir alors que de nouveaux intervenants se joignaient au processus et que d'autres le quittaient, et que le nombre total de

participants atteignait 120, comme ce fut le cas à la 4 ème assemblée nationale de novembre 1994.

Le document *Choix canadiens* pour la transition vers la viabilité fut une tentative de satisfaire les

Alors qu'aucun document ne pourra jamais traiter de tous les aspects complexes du développement viable, une stratégie est utile pour identifier les problèmes, objectifs et solutions.

- Michael Keating, 1989

intervenants soucieux de voir un système fonctionner à court terme et les autres qui étaient plus préoccupés par la transition à long terme.

Ce n'est pas une stratégie traditionnelle, parce que le développement viable ne se prête pas aux démarches traditionnelles, objectifs spécifiques et manières de les atteindre... qui fonctionnent pour des secteurs particuliers. Le développement viable signifie : se montrer responsable envers tous les secteurs, individus, générations et continents.

C'est pourquoi la SNDV est plus un guide de viabilité fondé sur une vision de l'avenir et un ensemble de principes guidant ce processus (tableau 1). Compte tenu de la diversité culturelle et de la biodiversité du Canada, il serait naïf de suggérer que le plan de développement viable pourra être suivi par tout le monde.

Choix canadiens est un prototype, sinon un manuel, sur une manière de fonctionner différemment.

Apprendre à travailler ensemble et forger de nouvelles alliances dans le développement viable ne sera pas facile, parce que c'est nouveau au niveau national; c'est un processus évolutif.

En soulignant les initiatives de viabilité à travers le Canada (chapitre 2), ce guide se propose aussi d'aider les gens à profiter de l'expérience des autres. Il montre que les gouvernements, les Premières nations, les affaires et les organisations à but non lucratif jouent un rôle critique dans l'élaboration et la mise en œuvre de la SNDV. Ce chapitre réunit plusieurs activités qui se produisent à différents niveaux et secteurs à travers le Canada mais il révèle aussi un certain manque d'intégration et de coordination. Le chapitre 3 fournit un aperçu supplémentaire de certaines implications internationales du développement viable, notamment notre engagement envers

Principes directeurs du projet de société

- Le processus devrait souligner la transparence, la participation et l'imputabilité.
- Tous les intervenants devrait établir leur contribution et en être responsables.
- Le dialogue et la véritable coopération sont la clé de la résolution des problèmes.
- Le partage d'une vision sur les politiques, les changements institutionnels et collectifs est nécessaire à la transition vers la viabilité.
- La stratégie et l'action doivent être liées et tenir compte des initiatives courantes et précédentes.
- La contribution du Canada à la viabilité globale devrait être exemplaire.

les problèmes globaux de viabilité et notre dépendance envers les marchés étrangers.

Le chapitre 4 est centré sur les besoins humains, dans un effort de rupture avec le passé et l'optique sectorielle traditionnelle. C'est une démarche intégrée conçue de manière à ce que les options et leurs conséquences soient comparées et que le gens puissent peser le pour et le contre et accepter les compromis.

Les communautés et les secteurs sont encouragés à utiliser le chapitre 4 comme un manuel de discussion sur les choix et les solutions.

Son «Tableau des choix» montre l'énorme complexité du développement viable qui menera les gens à penser que la viabilité ne peut pas se faire par les organisations traditionnelles.

C'est pourquoi le chapitre 5 est centré sur quelques-uns des outils qui peuvent faciliter le développement viable de manière systématique, v compris les instruments économiques, les indicateurs de viabilité et la prise de décision consensuelle. C'est la partie la plus stratégique de cette stratégie parce qu'elle reconnaît l'importance des transitions et le besoin de changements structurels dans nos habitudes de production et de consommation, de même que dans les institutions et gouvernements.

Le dernier chapitre concerne la mise en œuvre; c'est une esquisse, parce beaucoup dépendra des initiatives que les intervenants seront prêts à entreprendre. L'expérience du *Projet de société*, qui souligne

Il y a un grand besoin d'illustrer le développement viable en termes de nourriture, mode de vie, voyages et travail.

- Sustainable Netherlands, 1993.

l'importance de faire ces changements, les aidera, nous espérons, ainsi que d'autres, à élaborer et à mettre en œuvre leur propre stratégie de viabilité.

1.2 Visions de l'avenir

Les dernières années de ce siècle sont considérées comme une charnière de l'histoire, sur laquelle se joue l'avenir de la planète parce que les activités humaines et la démographie modifient l'équilibre des écosystèmes sur une échelle globale. Bien que l'on ne s'entende pas sur le rythme de ces changements, on considère que ces effets comprennent la perte de biodiversité et diversité culturelle, l'amincissement de la couche d'ozone, les changements climatiques, l'effondrement des ressources naturelles, le tout menant à l'instabilité sociale, économique et environnementale.

Est-ce que notre avenir est prometteur ou menacé par le flot de réfugiés fuyant la dégradation de l'environnement ailleurs dans le Monde, ou même ailleurs au Canada? Bien des intervenants pensent que nous pouvons satisfaire les aspirations légitimes de la génération actuelle et des générations futures sans surcharger

Vers une vision de société viable

En tant qu'êtres humains, nous partageons la Terre avec une multitude d'autres espèces et nous sommes à la fois dépendants et interdépendants. Nous reconnaissons que les êtres humains de la planète partagent de nombreux besoins et espoirs pour eux-mêmes et pour leurs enfants :

- nous avons besoin d'eau, d'air, de nourriture et de sols sains;
- nous avons besoin d'être protégés contre la pauvreté et la maladie;
- · une population de dimension adéquate;
- nous avons besoin de respect, d'amour et de tendresse;
- nous avons besoin de musique, de rires, de paix et de prières;
- nous avons besoin de contacts sociaux et d'un sentiment d'appartenance;

- nous avons besoin d'un gagne-pain et d'une économie saine;
- nous avons besoin d'apprendre et de comprendre;
- nous avons besoin des merveilles et de la discipline de la nature;
- nous avons besoin de travailler, de nous reposer et de célébrer;
- nous avons besoin de faire corps avec la Terre.



la capacité d'absorption de la planète, si nous visons le développement viable.

Mais qu'est-ce que cela signifie : vivre écologiquement et humainement? Comment devons-nous changer et vers quelle vision d'une société viable? Y a-t-il une seule vision de la viabilité ou plusieurs, selon les gens, les lieux et les époques?

Dans ce guide, le développement viable signifie une monnaie commune qui unit les valeurs environnementales, sociales et économiques et relie les choix que nous faisons aujourd'hui avec les conséquences qu'elles ont pour demain. Une vision de société viable a été élaborée comme première étape, plutôt qu'à la fin; ainsi, d'autres visions peuvent y être ajoutées (tableau 2).

Le développement viable est un processus plutôt qu'un état de choses: nous devons continuellement viser des changements radicaux.

- Thorbjørn Berntsen, Ministre de l'Environnement, Norvège, 1994

Cette vision a été utilisée afin d'élaborer les objectifs généraux de la viabilité au Canada (tableau 3).

1.3 Valeurs et principes

Au Canada, l'augmentation de la dette économique et écologique est un signe évident de développement non viable. Nous épuisons nos ressources écologiques telles que les forêts, les pêcheries et les sols; nous dégradons les processus socioéconomiques qui soutiennent nos communautés. Le développement viable renverse ces tendances en cessant de gruger le capital des générations futures pour satisfaire nos propres aspirations. Sinon, nos enfants et les leurs pourraient devenir la première génération de Canadiens à vivre dans un pays où les perspectives sont restreintes.

Vivre selon nos moyens écologiques et économiques exige des réformes en profondeur de la politique, des institutions et des technologies, et des virages au chapitre des valeurs et des comportements individuels. Cependant, le développement viable ne doit pas équivaloir au déclin économique ni au désavantage concurrentiel, et encore moins à l'interruption de toute forme d'innovation technologique. Au contraire, il ne s'agit pas de déterminer si nous devons prospérer, mais plutôt comment le faire. Le développement viable doit être perçu comme une entreprise positive, qui fait appel à nos capacités en matière de recherche et de développement, et à nos compétences en gestion pour gérer le changement.

Objectifs de viabilité pour le Canada

OBJECTIF 1: Faire en sorte que les Canadiens aient toujours de l'air pur à respirer, tout en maintenant des activités socio-économiques qui ne menacent pas la stabilité globale des climats.

OBJECTIF 2: Fournir aux Canadiens accès à de l'eau potable et à une source économique d'eau à d'autres fins, tout en maintenant l'intégrité de notre écosystème aquatique pour d'autres usages et d'autres espèces.

OBJECTIF 3: Faire en sorte que la production alimentaire, la distribution, le traitement, la consommation et le recyclage encouragent des régimes sains et une économie forte, au Canada et à l'étranger.

OBJECTIF 4: Fournir des logements adéquats et un sens de communauté à tous les Canadiens sans menacer l'habitat naturel dont dépendent les gens et les autres espèces.

OBJECTIF 5: Faire en sorte que les gens se respectent dans leurs différences et leurs valeurs et qu'ils soient capables de s'épanouir sans empêcher les générations futures d'en faire autant.

OBJECTIF 6: Créer un environnement sain et un système de santé abordable qui améliore le bien-être physique et mental de tous les Canadiens.

OBJECTIF 7: Élaborer une société viable dans laquelle les gens se sentent en sécurité chez eux, dans leur communauté et au travail.

OBJECTIF 8: Garantir un niveau de mobilité et de communications qui soutienne les besoins humains fondamentaux sans nuire aux générations futures.

OBJECTIF 9: Établir des systèmes fermés d'utilisation des ressources qui conservent les ressources et la capacité d'absorption de l'écosystème.

Les principes sur lesquels il faut appuyer ces changements ont été élaborés dans le cadre de nombreuses tribunes, y compris dans les stratégies provinciales (voir tableau 4). Les principes de développement viable identifiés par le *Projet de société* (tableau 5) illustrent aussi plusieurs des caractéristiques critiques du processus de planification de la viabilité. Les stratégies doivent être considérées à la fois comme un processus et comme un résultat.

Au fur et à mesure que nous nous éloignons de l'unité plus cohérente du foyer, de la collectivité ou de l'entreprise, et que nous adoptons une perspective nationale et internationale, il devient de plus en plus difficile d'atteindre un consensus sur les valeurs et les principes. Même s'il n'y a pas beaucoup d'entente autour de la question de l'équité entre les pays et au sein des pays, on s'entend sur le fait que la viabilité n'est pas possible au Canada sans viabilité mondiale.

1.4 S'appuyer sur le travail d'autrui

La rédaction de ce guide découle d'un processus hétérogène auquel ont participé des milliers de personnes, d'une manière ou d'une autre, dans tout le pays. Le processus donne suite aux préoccupations qui ont été soulevées au Canada il y a de nombreuses années quant à l'avenir, sans toutefois accélérer

leur règlement. Le fait que nous ne commencions que maintenant à résoudre les problèmes

Alors que l'on avance dans le continuum conceptuel de l'objectif de la viabilité dans les critères d'élaboration et scénarios de mise en œuvre d'une société future, ce que l'on gagne en détails et directions peut être perdu en réceptivité.

- Slocombe et Van Bers, 1992
- après une période de croissance économique sans précédent - ne signifie pas que la

notion de développement viable soit nouvelle, mais plutôt qu'il est grand temps de l'appliquer.

Les préoccupations officielles canadiennes dans ce domaine semblent avoir débuté en 1909, lors de la Commission sur la conservation, un organisme de contrôle pour la recherche en ressources naturelles effectuée par les autorités fédérales et provinciales et qui fut démantelée en 1921. Ce ne fut que lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, à Stockholm en 1972, que le Gouvernement du Canada publia son rapport de 441 pages intitulé Conservation au Canada. En 1973, juste avant la première flambée des prix du pétrole, le Conseil des sciences du Canada a accepté de procéder à une étude prévisionnelle,

Principes des stratégies provinciales

Voici les principes qui se trouvent dans bon nombre de stratégies provinciales :

- · responsabilité globale;
- vivre des intérêts et non du capital;
- réduire l'utilisation des ressources non renouvelables;
- maintenir la biodiversité et l'intégrité des processus écologiques essentiels;
- la nécessité d'être tenus responsables face à la prise de décisions;
- la gérance et la responsabilité individuelle;
- la méthode de la capitalisation du coût entier;
- · tenir compte de la capacité de la Terre;
- changer certaines hypothèses de base et les valeurs sous-jacentes;
- meilleur accès du public à l'information et à la prise de décisions.

Les principes suivants reviennent moins souvent :

- répartir plus équitablement les coûts et les bénéfices;
- la satisfaction des besoins de base;
- l'importance de la sensibilisation culturelle:
- la reconnaissance des valeurs non monétaires;
- la nécessité de se concentrer sur les objectifs économiques à long terme;
- viser la qualité plutôt que la quantité du développement;
- encourager l'innovation scientifique et technologique.



à la suite de laquelle on a publié un document intitulé *Canada as a Conserver Society,* en 1977.

Au cours de la décennie suivante, de nombreux documents politiques fédéraux (et parfois fédéraux-provinciaux) traitant des ressources naturelles ont été rédigés ou publiés. L'un des plus remarquables a été la Stratégie mondiale de la conservation, étude fédérale, publiée en 1981, qui contenait 22 recommandations, notamment l'élaboration de stratégies pour la conservation de l'eau dans l'Ouest du Canada et des zones côtières dans l'Est, dans l'Ouest et dans l'Arctique. Les auteurs recommandaient également une analyse de l'incidence des mesures fiscales du gouvernement fédéral sur la conservation, le recyclage et la diminution de la pollution. Des politiques ou des stratégies nationales ont également été élaborées pour divers secteurs, notamment les parcs nationaux (1979), l'utilisation du territoire (1980), l'exploitation forestière (1981), la faune (1982), les

rivières du patrimoine (1984), les produits chimiques (1984) et l'eau (1985). Néanmoins, selon un rapport de 1986 sur les réalisations en matière de conserva-

Nous détruisons
le bois au Canada
sans grande chance
de le remplacer...
Il me semble que
la question devrait
être soulevée dans
le cadre des efforts
de préservation de
notre bois.

- Sir John A. MacDonald, 1871

tion, l'adoption d'une politique de conservation pour tous les secteurs demeurait «le plus grand défi» du gouvernement fédéral.

Durant les années 80, le Canada a fait la promotion de la Stratégie mondiale de la conservation et joué un rôle de premier plan au chapitre des travaux de la Commission

mondiale de l'environnement et du développement (CMED). En 1987, lorsque le rapport de la CMED (le rapport Brundtland) intitulé Notre avenir à tous a été publié, le Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie a recommandé l'élaboration de stratégies provinciales et territoriales en matière de conservation, autrement dit, des «projets pour un développement économique viable», qui seraient fusionnées dans une stratégie nationale qui les relierait également aux mesures internationales. Le Plan vert, qui identifie des initiatives et des fonds dans un vaste champ de problèmes environnementaux, fut publié en 1990 par le gouvernement fédéral.

En 1992, le Canada était parmi plus de 100 pays à participer à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). qui avait lieu à Rio de Janeiro. Action 21, ainsi que les accords qui ont été signés et les décisions qui ont été prises à l'occasion du Sommet de la Terre, servent de cadre de travail pour une action mondiale, nationale et même locale visant à réaliser le développement viable (voir tableau 6). Les stratégies nationales de développement viable (SNDV) ont été reconnues comme mécanismes possibles pour la mise en œuvre des nombreuses données et recommandations d'Action 21 et des progrès ont été réalisés par certains pays

Principes du développement viable du Projet de société

- Toutes les délibérations doivent être inspirées par le respect de la nature, y compris les droits des autres espèces et celui des générations futures;
- · chacun devrait pouvoir participer à la transition vers la viabilité;
- le processus devrait être basé sur l'anticipation et la prévention;
- les conflits liés à la viabilité devraient être résolus plutôt que gagnés ou perdus;
- les décisions devraient considérer tous les coûts;
- le processus devrait considérer l'équité sociale, régionale et trans-générationnelle;
- le processus devrait être dynamique et éducatif.

(voir chapitre 3.5). Les SNDV diffèrent des exercices d'élaboration des politiques sectorielles de bien des manières.

D'abord, les SNDV doivent harmoniser et équilibrer les objectifs économiques, sociaux et environnementaux; puis, il faut entreprendre la préparation des SNDV en visant «la plus grande participation possible»; enfin, ce processus devrait être fondé sur une «évaluation détaillée de la situation actuelle».

Les préoccupations du public vis-à-vis de l'avenir ont déià permis l'élaboration de stratégies de développement viable dans plusieurs secteurs et à plusieurs niveaux au Canada. Ce quide tire sa force du travail considérable en cours à tous les niveaux de gouvernement, aux Premières nations, dans les affaires et les ONG (chapitre 2). Les initiatives courantes comme la Stratégie nationale sur la biodiversité, le cadre fédéral en préparation de la viabilité, les stratégies provinciales, municipales et sectorielles devront aussi être incorporées. C'est un défi constant que d'agencer tous ces éléments en une stratégie nationale cohérente qui tienne compte des priorités mondiales et qui permette les transitions.

1.5 Transition vers la viabilité

La réaction internationale au Rapport Brundtland a été centrée principalement sur la question environnementale du développement viable, notamment la conservation et la planification environnementale.

Même le Sommet de la Terre en 1992 fut perçu par certains comme centré sur les questions environnementales telles

Chaque génération a le droit de jouir de l'intérêt sur les ressources naturelles, mais ne doit pas toucher au capital.

 Commission sur la Conservation. Ottawa, 1915

que la biodiversité, les changements climatiques. Ceci était dû en partie au bas niveau de consensus atteint sur les questions de développement, telles que les niveaux de consommation et la population.

Ce guide est une démarche plus large qui présente la forme que pourrait prendre une société viable et comment y parvenir.

Parce que nous ne pouvons pas atteindre la viabilité d'un coup, on se concentre sur les étapes intermédiaires nécessaires pour l'atteindre. C'est pourquoi ce quide encourage les gens à faire usage d'outils de transition (chapitre 5). Cette transition comporte un «développement» considérable qui, selon les conditions locales, prendra de nombreuses formes, touchera de nombreux secteurs et sera plus ou moins rapide. La guasi totalité de ce développement devrait être tout à fait viable, bien qu'une partie puisse ne pas l'être.

Parce que les grandes sociétés complexes ne peuvent pas être transformées du jour au lendemain; il sera donc nécessaire d'apporter une attention particulière afin de veiller à ce que le développement non viable n'ait pas des effets irréversibles : les terrains de stationnement

ACTION 21 Schéma et processus sur la façon de rendre le développement socialement, économiquement et écologiquement viable.

La Convention exécutoire sur les changements climatiques vise à stabiliser et à réduire les gaz à effet de serre afin d'empêcher les interventions humaines dangereuses pour le système climatique mondial.

La Convention sur la diversité biologique oblige les pays à adopter le principe de la prudence et des bonnes façons de conserver les nombreuses espèces vivantes de la Terre, et à veiller à ce que les avantages de la diversité biologique soient partagés équitablement.

La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement énonce 27 principes qui définissent les droits et les devoirs des nations dans leur poursuite du développement et du bien-être.

La Déclaration de principe sur les forêts préconise un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation viable de tous les types de forêt.

7



des centres commerciaux de banlieue peuvent redevenir des terres agricoles, mais les espèces disparues ne peuvent pas être ramenées à la vie. Ceci souligne l'importance d'empêcher les dommages irréversibles.

Malgré la critique négative que les médias ont véhiculée dernièrement au sujet du «développement», celui-ci demeure une caractéristique positive de la vie humaine. En outre, ce n'est que depuis une cinquantaine d'années que le développement connaît un déficit global. On oublie parfois que le développement est non seulement économique, mais aussi culturel, social et personnel. Rares sont les personnes qui nient qu'il y a eu des améliorations considérables dans le monde, notamment au chapitre des soins de santé, de l'éducation et de la production alimentaire, voire de la distribution. Le problème est qu'une partie de ce développement n'est pas viable du point de vue biophysique et que, dans bien des cas, une mauvaise administration a souvent empiré une situation déjà mauvaise.

Par ailleurs, on ne se fait plus beaucoup d'illusions sur l'effet néfaste du «développement» fondé sur des principes erronés, que ceux-ci découlent de la chute des économies centralisées, des difficultés croissantes des anciennes colonies ou des excès du capitalisme. Afin de réparer les dommages,

La façon dont la stratégie est élaborée est presque aussi importante que le contenu même de cette stratégie, étant donné que le moyen d'élaboration entraîne l'adhésion des partenaires qui mettront en œuvre les éléments de la stratégie.

- Kumar, Manning et Murck, 1993

il faut recourir à un autre type de développement, qui soit économiquement viable, écologique et plus équitable entre les pays et entre les générations.

L'expression «croissance économique» est également décriée. Il est certain que la plupart des pays ne peuvent plus supporter le genre de croissance économique que nous avons connue depuis les années 50, surtout dans les pays occidentaux. Il faut cependant établir une distinction entre la croissance liée au «débit» d'hier et d'aujourd'hui, fondée sur la hausse de la consommation, et la croissance liée à l'«amélioration de l'efficacité». qui s'appuie sur une utilisation plus judicieuse des matériaux et des services. Nous pourrions même un jour être en mesure d'évaluer le type de croissance ou de développement qui nous sera nécessaire. Cette possibilité se concrétisera lorsque les services nationaux de comptabilité assimileront à fond les coûts environnementaux et sociaux, ou à tout le moins les refléteront plus fidèlement.

Oserait-on dénoncer la croissance, que ce soit sur le plan de l'emploi, de l'efficacité, de la stabilité écologique, de la tolérance sociale ou de la sécurité? C'est là l'objectif du développement viable, et on ne peut y parvenir qu'en veillant à ce que les forces du marché et les intervenants institutionnels et politiques qui sont encore engagés à l'égard de l'ancien type de croissance consacrent leur talent considérable à combler les écarts pour atteindre la viabilité.

Initiatives canadiennes pour la viabilité

Décrit certains processus et projets clés de durabilité auxquels participent les Canadiens.

Montre que les initiatives locales, provinciales, régionales et fédérales sont au coeur de la stratégie multi-intervenants nationale.

Reconnaît, justifie et intègre diverses activités, en favorisant une approche plus globale de la planification de la durabilité.



es communautés canadiennes, les premières nations, les ONG, les affaires et les gouvernements se sont efforcés depuis quelque temps d'encourager la protection environnementale et plus récemment le développement viable.

On trouve, dans les pages qui suivent, un aperçu de certains processus et projets clés liés à la planification du développement viable auxquels les Canadiens participent actuellement; on y met l'accent sur les approches les plus innovatrices à ce chapitre. Les initiatives décrites ci-dessous reflètent non seulement les efforts déployés par les administrations locales, mais aussi par les organismes communautaires, les entreprises commerciales et les groupes d'intérêt. Une liste des projets et des personnes-ressources figure à l'annexe 2.

La présente partie se fonde sur un point de vue plus descriptif qu'analytique. Elle devrait toutefois permettre aux gens de comparer leurs projets, d'évaluer les liens qui existent entre leur travail et celui d'autres intervenants, et de saisir le contexte global dans lequel il s'inscrit. Il incombe bien sûr à chaque intervenant, collectivité et secteur d'évaluer ses progrès et de juger du succès de ses activités.

Hamilton-Wentworth Vision 2020

Hamilton-Wentworth vision 2020 est une stratégie de développement viable pour la région qui fut élaborée en consultation avec 1000 personnes. Des documents de travail furent produits sur l'éducation des milieux de travail, le développement humain, la base économique et le style de vie, la pauvreté et l'équité sociale, le bien-être de la collectivité, l'environnement et la santé. Les problèmes soulevés dans cette stratégie comprennent les zones naturelles et corridors; la qualité de l'eau et de l'air, la réduction des déchets, la réduction de la consommation d'énergie; l'utilisation du territoire urbain; le changement des modes de transport; la santé et le bien-être personnel, les pouvoirs de la collectivité, l'agriculture et l'économie locale.

On ne sait pas à quel point cette stratégie sera mise en œuvre. Cependant, le processus de décision au sein du gouvernement régional a déjà été modifié : tous les projets destinés au Conseil doivent maintenant adresser les questions soulevées dans vision 2020.

Nous espérons que cet aperçu des activités axées sur la viabilité qui se déroulent en ce moment au Canada vous aidera à vous rendre compte des progrès et des lacunes qui existent, et où il faut aller de l'avant.

2.1 Initiatives communautaires

Il existe de nombreux types de collectivités au Canada. Pour certains, la vraie coilectivité correspond à une entité plus petite que la municipalité où ils résident. Pour d'autres, elle équivaut à une région plus vaste. Enfin, pour d'autres encore, la collectivité se définit selon des paramètres sociaux ou professionnels, plutôt que géographiques. Quoi qu'il en soit, la collectivité est l'endroit où nous cherchons de l'emploi, où nous voulons être en sécurité, où nous aimerions être en mesure de nous divertir dans un milieu sain et où nous cherchons à établir des rapports sociaux et à obtenir des services. Rien d'étonnant, donc, que bon nombre des activités qui se déroulent au pays sont mises en branle à l'échelog local.

Planification du développement viable

Maintenant qu'on comprend la corrélation qui existe entre les questions environnementales et les questions économiques, et que l'on a déterminé les problèmes qui nécessitent une attention à longue échéance, les collectivités commencent à se tourner vers l'avenir, à imaginer les lendemains qu'elles aimeraient connaître et à planifier leur action afin de faire de cette vision une réalité. Dans tous les coins du pays, diverses démarches ont vu le jour, et leur objectif consiste à organiser les efforts afin de planifier la transition vers la viabilité.

Stratégies et plans des administrations municipales

Un grand nombre des plans municipaux tel celui d'Hamilton-Wentworth (voir tableau 7) prônent l'adoption du concept du développement viable, soit en tant que principe directeur, soit en tant qu'objectif. Certaines municipalités locales et régionales ont élaboré un certain nombre de stratégies de développement viable. Certaines ont été mises en branle en tant que stratégies distinctes, tandis que d'autres ont été intégrées à ces processus de révision des plans officiels.

Plusieurs de ces plans touchent la conservation des eaux, l'économie d'énergie, la réduction des déchets, l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau, et la protection d'espaces importants au point de vue environnemental. D'autres vont plus loin et préconisent l'adhésion aux principes de la planification

des écosystèmes, la planification de l'aménagement urbain groupé, ainsi que la prise en compte des effets cumulatifs et le recours à l'évaluation environnementale dans le cadre

environnementale dans le cadre de la planification.

D'autres encore soutiennent qu'on doit concentrer les efforts sur l'élaboration d'énoncés de vision. Par exemple, en Alberta, quelque 62 collectivités se sont dotées d'un énoncé de vision. Au Manitoba, on s'est attaqué à la question de la planification dans la région de la capitale (c'est-à-dire Winnipeg et 15 municipalités environnantes), reconnaissant ainsi que de nombreux problèmes doivent faire l'objet d'une action plus con-

certée. À Vancouver, des projets particulièrement novateurs visant à amener la collectivité à décider de son avenir sont en cours.

Ces municipalités et d'autres qui ont élaboré des stratégies d'intégration progressistes, des missions et des visions doivent maintenant passer à la mise en œuvre, ce qui exige du soutien et des encouragements de la part de tous les secteurs de la collectivité.

Tables rondes locales

En 1987, le Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie du gouvernement fédéral a proposé, en guise d'alternative au processus décisionnel traditionnel, qu'on ait recours au concept des « tables rondes ». La proposition constituait une des facons dont les institutions canadiennes pouvaient réagir au défi de l'heure, soit l'intégration des facteurs environnementaux et économiques en une seule vision. Les tables rondes servent de tribunes au sein desquelles les décideurs du gouvernement, du secteur des affaires, des organismes voués à la protection de l'environnement, des milieux syndicaux, des peuples autochtones et du monde universitaire ont l'occasion de se réunir afin de discuter et de formuler des recommandations au sujet de questions liées au développement viable. Depuis, on en a mis sur pied dans toutes les régions du Canada, aux échelons national, provincial, territorial, ainsi que local.

En ce qui concerne les tables rondes locales (TRL), soulignons que certaines ont été formées par les conseils municipaux, mais que de nom-

breuses autres ont été créées grâce à des organismes communautaires ou à des citoyens intéressés qui se sont réunis afin d'examiner leurs préoccupations respectives au regard de la collectivité. En Colombie-Britannique et en Ontario, les membres des tables rondes provinciales ont favorisé activement la création de tables rondes locales, tandis qu'au Manitoba, c'est le ministère du Développement rural qui a encouragé leur mise sur pied.

Les TRL ont centré leurs efforts sur des collectivités, des munici-

palités, des municipalités régionales, des régions et des bassins hydrographiques particuliers.

Un des défis que nous avons rencontrés fut de définir à quel point sonner l'éveil, et le degré de bon vieux travail communautaire que certains pourraient considérer comme

- Gordon Edwards, Président, Table Ronde de Owen Sound.

des rêveries.

Tables rondes locales en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Ontario.

En Colombie-Britannique il n'y a pas eu de soutien direct du gouvernement pour les tables rondes locales. Cependant, la Table Ronde provinciale a encouragé ce mouvement. Il y a 45 tables rondes locales, régionales ou autres. Certaines ont tenté de se définir selon les frontières de l'écosystème et ont établi des tables rondes transjuridictionnelles. A Howe Sound, par exemple, six municipalités, trois districts régionaux et un conseil insulaire discutent un vaste champ de problèmes dans une région géographique définie.

Au Manitoba, il y a 62 tables rondes communautaires dans la moitié des 202 municipalités de la province. Celles-ci sont principalement encouragées par le ministère du développement rural du Manitoba qui reconnaît l'importance de la viabilité pour le développement communautaire. Avec un financement modeste de 2000 dollars par communauté, et une contribution équivalente de la municipalité, ainsi que quelques conseil sur le processus de planification, plus de 34 tables rondes communautaires ont terminé leur vision et leur stratégie. Leur objectif est d'intégrer les considérations sociales, écologiques et économiques dans la planification communautaire.

En Ontario, il n'y a pas de financement direct des tables rondes locales, mais la Table Ronde provinciale en a fait la promotion. Plus de 12 tables rondes actives dans les communautés se penchent sur les questions d'énergie, de gestion des ordures, de gestion de l'eau, de la protection des sites naturels, de l'utilisation du territoire et des questions de transports et autres questions plus communes telles que l'écotourisme et la gestion environnementale dans la petite entreprise.





Le caractère multisectoriel de la plupart des TRL semble constituer leur point commun. En effet, pour la majorité d'entre elles, on s'est efforcé de réunir un éventail d'intervenants le plus large possible. En ce qui concerne le processus, certaines ont vu leur mandat fixé par un conseil municipal, alors que d'autres ont établi elles-mêmes leurs objectifs, leur plan de travail et leurs règles de fonctionnement. Au Manitoba, on a défini le processus à suivre dans le cadre d'un programme provincial. Pour la plupart des tables rondes, on a essayé de faire en sorte que les décisions reposent sur un consensus.

Bon nombre de TRL ont pour objectif d'élaborer une stratégie de développement viable. Par ailleurs, elles acceptent de travailler à des projets précis, qui visent l'obtention de résultats plus immédiats. D'autres enfin constituent un moyen d'examiner et de résoudre des

Villes et villages en santé

Ce programme comprend plus de 90 communautés au Québec, le réseau communautaire le plus actif au Canada. A Montréal, le concept de la Ville en Santé est apparu au niveau du quartier. En 1988, les administrateurs de la ville, les conseillers, les groupes communautaires, les représentants des affaires et les citoyens de Mercier-Est se sont réunis pour discuter de l'avenir de leur communauté et pour établir un groupe de Ville en Santé qui se pencherait sur les questions locales de santé mentale, logement, jeunesse, emploi et environnement.

En 1990, la Ville de Montréal s'est engagée envers le concept de Ville en Santé, se joignant ainsi au réseau québécois de villes et villages en santé.

Le service récréatif et service des parcs de la Ville a montré la voie en établissant un conseil d'initiative de 20 membres qui représentent divers secteurs, y compris la santé, les groupes communautaires, les affaires, l'environnement, la culture et la religion. Après un an, le conseil s'étendit à 50 membres. Environ la moitié des quartiers ont un tel comité.

> questions litigieuses ou des conflits au sein de la collectivité. La plupart des tables rondes constituent un heureux mélange de planification et d'action.

L'éventail des questions étudiées par les TRL varie considérablement. Certaines de ces tables rondes ont mis davantage l'accent sur les questions liées à l'environnement et à la santé, tandis que d'autres se sont surtout intéressées à la survie de la collectivité et à l'établissement d'une base économique durable. Cependant, toutes reconnaissent la corrélation qui existe entre les facteurs économiques, environnementaux et sociaux au sein d'une collectivité.

Le mouvement des tables rondes s'est enraciné plus profondément en Colombie-Britannique, en Ontario, et au Manitoba (voir tableau 8). Cependant, dans la plupart des autres provinces, au moins quelques tables rondes ont été mises sur pied. Par exemple, en Saskatchewan, une initiative de développement viable vient d'être lancée, et cinq collectivités-témoins ont mis en branle des processus de planification du développement viable regroupant des particuliers. Par ailleurs, en Nouvelle-Écosse, la Table ronde d'Halifax a élaboré une stratégie de développement viable pour la collectivité.

Collectivités en bonne santé

Le Projet canadien des collectivités en santé, financé par Santé Canada et parrainé par l'Institut canadien des urbanistes et par la Fédération canadienne des municipalités a été mis en œuvre dans toutes les régions du pays, de 1989 à 1992, et vise à promouvoir l'émergence de collectivités en santé. Le concept des collectivités en santé a fait pour la première fois l'objet de discussions dans le cadre d'une conférence internationale tenue à Toronto, en 1984. Par la suite, on a poussé plus avant sa définition dans la « Charte d'Ottawa » de 1988, et on a élaboré un cadre pour le projet des collectivités en santé. Il s'agissait d'amener les citoyens, les groupes communautaires, le secteur privé, les urbanistes et les politiciens à participer à l'effort visant à créer, à l'échelon local, un environnement permettant à la collectivité d'atteindre la santé, que les Nations Unies définissent comme un état complet de bien-être physique, mental et social.

Le programme vise quatre principaux aspects, à savoir une participation importante de la collectivité, une contribution de tous les secteurs, un engagement de l'administration municipale et une politique publique saine (axée davantage sur la promotion de la santé que sur la prestation de services).

Bien que le financement du projet ait pris fin, le mouvement, bien enraciné dans tout le pays, est soutenu principalement par un certain nombre de réseaux provinciaux bien établis au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique (voir tableau 9). On retrouve d'autres collectivités qui s'attachent à promouvoir la santé et d'autres lieux de contact dans d'autres provinces et territoires.

Tous les projets axés sur une collectivité en santé mettent l'accent sur le fait que les membres de la collectivité doivent se réunir pour évaluer la situation qui prévaut au sein de leur collectivité et examiner les préoccupa-

tions au sujet de questions liées à la santé et à la qualité de vie. Le fait que les collectivités s'attachent à cerner les problèmes de santé qui leur sont propres et qu'elles prennent des mesures pour les résoudre montre qu'elles reconnaissent l'existence de nombreux facteurs déterminants qui se situent audelà du réseau officiel des soins de santé. Par exemple, plusieurs collectivités ont déterminé que la sécurité routière, la croissance démographique, le manque de logements à loyer abordable et la pollution industrielle, entre autres, constituent des questions prioritaires sur lesquelles on doit se pencher afin de créer une collectivité en santé.

(La participation active du public) est importante pour le succès des mesures correctives...certaines juridictions sont conscientes de cette dvnamique et on amélioré substantiellement la qualité de la participation du public. Ailleurs, les participants rapportent de la frustration devant la lenteur et les barrières à

- Commission mixte internationale. Septième rapport biennal, 1994.

égard. Les plans intègrent divers plans sectoriels (par exemple, plans de gestion des pêches, plans d'utilisation des terres et plans de développement économique) dont la région peut s'être dotée.

> Bien que le gouvernement fédéral et le gouvernement ontarien aient dirigé l'élaboration des plans de mesures correctives, les administrations municipales, les groupes d'intérêt, le secteur industriel et certains particuliers y ont également pris part, faisant des plans une sorte de table ronde locale multisectorielle (voir tableau 10). Pour la plupart des collectivités concernées, les rapports de la phase 1, qui définissent les problèmes et les causes, ont été produits. Toutefois, la deuxième phase, soit la plus importante du processus de planification, celle où l'on détermine les mesures néces-

saires et les échéances, n'a été entreprise que dans quelques cas (deux seulement au Canada).

Plan d'action des zones côtières de l'Atlantique

Le Plan d'action des zones côtières de l'Atlantique est né d'un engagement que le gouvernement fédéral a pris, dans le cadre du Plan vert, à l'égard de la mise en œuvre d'un programme de protection du milieu marin. Il s'agit d'un projet de 10 millions de dollars. Le Plan

inclure leur participation.

Le Canada est reconnu internationalement comme un chef de file du mouvement des collectivités en santé et du réseau canadien du même nom. Il existe au Canada un réseau de collectivités en santé lieu de point de contact dans le cadre de divers échanges avec des représentants de mouvements semblables de l'étranger.

Plans de mesures correctives

À l'heure actuelle, dix-sept collectivités de la région canadienne des Grands Lacs, désignés par la Commission mixte internationale, élaborent un plan de mesures correctives pour leurs secteurs riverains.

Ces plans de mesures correctives constituent une façon globale d'aborder l'écosystème et de protéger le milieu dans les zones critiques. Chaque plan délimite le territoire correspondant à la zone visée, détermine les sources de pollution, décrit à quelles fins les ressources ne peuvent plus être utilisées à cause de la pollution, détermine les mesures correctives devant être adoptées, désigne le responsable de la mise en place de ces mesures et établit un calendrier à cet

Le Nord-Américain moyen passe de trois à cinq heures par jour à regarder la télévision; dans les régions rurales de l'Inde, bon nombre de femmes et d'enfants consacrent le même nombre d'heures à recueillir des matières combustibles.

Mesures correctives du Port de Hamilton.

Compte tenu de l'ampleur de la tâche du nettoyage du Port de Hamilton, il semblait clair qu'elle ne pourrait pas être entreprise pas un seul groupe. Conséquemment, les leaders du monde des affaires, éducateurs, scientifiques, techniciens et politiciens des trois niveaux de gouvernement décidèrent de travailler ensemble dans un processus consensuel. Le groupe de planification des mesures correctives est connu sous le nom de Bay Area Restoration Council (BARC).

Outre les fonds substantiels du secteur privé et du secteur public, le BARC a aussi impliqué les écoles et des centaines de bénévoles locaux dans la restauration de la Baie. Par exemple, la Royal Botanical Gardens et McMaster University ont restauré Cootes Paradise, un des plus grands projets de restauration de terres humides en Amérique du Nord.



d'action vise l'élaboration de stratégies, ou de « projets », en ce qui concerne la gestion des ressources côtières de 13 collectivités de la région de l'Atlantique.

L'objectif consiste à élaborer, par l'intermédiaire de tables rondes multisectorielles et communautaires, un plan global de gestion environnementale pour la région. Ce plan doit être axé sur l'action et l'on doit établir des objectifs et des calendriers précis à son égard. En outre, le plan doit comporter des précisions au sujet de la façon dont on entend le financer et le mettre en œuvre.

La première étape du processus consiste à procéder à une évaluation environnementale de la région.

Ensuite, on élabore une vision à long terme, puis on détermine les mesures correctives et les mesures de protection qui doivent être prises. En plus d'élaborer un plan ou une stratégie globale, on doit déployer des efforts pour promouvoir l'idée de gérance en matière d'environnement. L'établissement de partenariats et d'objectifs communs constitue également un volet important de ce programme.

Programme sur le milieu rural et les petites villes

En 1991, l'Université Mount Allison a lancé, dans le cadre de son programme de recherches et d'études sur le milieu rural et les petites villes, un projet de développement viable. Il visait une collaboration avec les gouvernements, les organismes communautaires et les entreprises commercia es en vue de mettre au

La stratégie de développement viable de McAdam

Les résidents de McAdam, dans le cadre du développement communautaire de leur petite ville de 1600 habitants du sud du Nouveau-Brunswick, ont élaboré un plan d'action destinés à atteindre les objectifs de la communauté, fondés sur une enquête publique concernant les faiblesses et la force de la communauté ainsi que les menaces et les possibilités de l'extérieur. Les questions stratégiques furent mises en priorités et un certain nombre d'initiatives furent établies pour chaque objectif, qu'il s'agisse du besoin de composer avec des sols contaminés ou de maintenir des écoles dans la communauté.

McAdam a démontre que l'engagement des résidents dans l'élaboration du plan et leur participation au processus fut très important et que le partenariat communautaire pour élaborer ce plan doit être large, que le soutien du gouvernement doit être disponible au niveau de la planification et de la mise en œuvre, et que l'on doit s'efforcer de conserver l'élan initial.

point un modèle d'entraide pour la conception et la mise en œuvre de stratégies de développement viable. À l'heure actuelle, huit collectivités participent à ce programme, soit six dans la région de l'Atlantique et deux en Colombie-Britannique.

Le modèle qu'on a élaboré permet à de petites collectivités rurales telles que McAdam, N.-B., (voir tableau 11) de s'engager dans un processus de planification de développement viable, même si elles ne disposent que de maigres ressources. Les principales étapes consistent, pour la collectivité, à recueillir des données de base et à procéder à une auto-évaluation visant les aspects économiques, sociaux et environnementaux puis, en se fondant sur l'information ainsi recueillie, à élaborer une stratégie pour l'avenir. Le programme vise davantage les régions ruraies du Canada, étant donné que la majeure partie des ressources naturelles du pays se trouvent dans ces collectivités, mais que, souvent, ces dernières ne disposent pas des ressources nécessaires pour faire face aux pressions et aux défis iiés au développement viable.

Planification axée sur les bassins hydrographiques

Étant donné qu'un bassin hydrographique est une région drainée par un seul réseau hydrographique et forme une entité cohérente et facilement descriptible, tout en constituant une région écologique importante autour de laquelle la planification peut s'articuler, certaines collectivités participent depuis un certain temps déjà à un exercice de planification de l'utilisation des terres et des ressources axée sur les bassins hydrographiques. Bien sûr, la superficie des bassins hydrographiques varie considérablement; bon nombre d'entre eux couvrent un territoire régional (voir le chapitre 2.3), tandis que certains autres ont une étendue plus locale.

Dans la région de l'Atlanticue, une grande partie du travail est déjà faite. À l'Île-du-Prince-Édouard, quelque 75 projets de gestion communautaire des bassins hydrographiques ont été financés dans le cadre de l'entente de coopération sur le développement viable. En Nouvelle-Écosse, des groupes consultatifs chargés de se pencher sur la question des bassins hydrographiques ont été créés, au fil des ans, pour examiner les préoccupations de la collec-

tivité en matière de développement et d'environnement. On a rédigé certains plans de gestion très ambitieux, afin

d'aborder la gestion des bassins hydrographiques d'une perspective à long terme. C'est à Saskatoon, dans les années 70, qu'on a pour la première fois proposé un plan s'échelonnant sur 100 ans pour la gestion de la vallée de la rivière Saskatchewan Sud. À Sudbury, on a également fondé sur 100 ans la planification relative au bassin hydrographique de Ramsay Lake.

L'aspect le plus difficile a été de motiver les gens, au lieu de leur faire peur.

- Green School Project, Ottawa.

type de carburant pour le parc de véhicules de transport en commun et les systèmes de chauffage de quartier.

Au chapitre de l'habitation et de l'utilisation des terres en milieu urbain, les projets et les programmes en cours favorisent notamment la transformation des immeubles, la remise en état des quartiers et des immeubles résidentiels, les logements d'insertion, la construction d'immeubles

à usage mixte, la réutilisation à des fins d'adaptation et la croissance démographique dans les banlieues. Au point de vue du transport, les solutions de rechange mises en pratique, à l'échelon local, dans diverses municipalités canadiennes, comprennent l'augmentation du nombre de voies réservées aux bicyclettes et aux piétons, ainsi que du nombre de véhicules de transport en commun, la création de voies de circulation

Le travail accompli par la Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto constitue un exemple récent d'un exercice d'une envergure relativement importante concernant la planification d'un bassin hydrographique (voir tableau 12).

Le virage « vert » des collectivités

Partout au pays, on a mis en œuvre des programmes et des projets qui visent à faire en sorte que les collectivités prennent le « virage vert ». Dans le cadre de ces activités, on met en général l'accent sur les questions liées à la valorisation de l'eau et l'économie d'énergie, à la qualité de l'eau, à la réduction et à la gestion des déchets (voir tableau 13) à la planification relative aux espaces verts, aux parcs, aux aires naturelles et à la protection des habitats fauniques. Certaines questions qui touchent, par exemple, le domaine des transports, la qualité de l'air et l'aménagement, ne sont pas aussi prioritaires, notamment dans les petites collectivités. De toutes ces entreprises, un grand nombre sont fondées sur une participation populaire, tandis que d'autres sont le fruit d'initiatives de l'administration municipale. Elles sont souvent financées dans le cadre de programmes provinciaux (voir tableau 14).

Les projets de conservation et de valorisation de l'eau qu'on met actuellement en place visent notamment l'usage de compteur pour la consommation d'eau, la modernisation d'immeubles, l'établissement de restrictions relatives à l'utilisation de l'eau, l'analyse de l'eau et la sensibilisation du public. Au chapitre de l'économie d'énergie, les projets mis en œuvre visent, par exemple, la rénovation d'immeubles municipaux et résidentiels, la modernisation du système d'éclairage municipal, l'élaboration de normes en matière de rendement énergétique des immeubles, une planification de l'utilisation des terres qui favorise le rendement énergétique, les sources d'énergie renouvelable, la conversion à un autre

Le secteur riverain de Toronto

La Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto (dont David Crombie était le Président) fut requise de faire des recommandations sur l'avenir du secteur riverain de Toronto. Dans son premier rapport, elle reconnut que "tout est relié" et elle étendit le champ de son analyse de manière à inclure Oak Ridges Moraine, the Niagara Escarpment et les rivières et les ruisseaux qui coulent dans ces régions vers le Lac Ontario. La Commission reconnut que ce qui se produit dans le bassin hydrographique de la région de Toronto est lié à la santé du secteur riverain qui fait partie de la même bio-région.

La Commission adopta et fit la promotion d'une démarche écosystémique dans la planification et dans la résolution des problèmes, parmi lesquels la dégradation de l'environnement, l'étalement urbain, le chevauchement des juridictions et l'inefficacité fiscale.

pour des véhicules pouvant contenir un nombre élevé de personnes, la promotion du covoiturage, la hausse des frais de stationnement et le soutien du télétravail à domicile. En outre, certaines collectivités ont pris des mesures pour nettoyer les rivières et les ravins, planter des arbres, dénombrer les espèces aviaires.

Il s'agit de projets « verts », dont la portée est moins vaste que celle de certaines initiatives qui visent la planification du développement viable d'une collectivité. Néanmoins, ils constituent un aspect concret qui a son importance dans le cadre de la transition au développement viable.





Amélioration du processus décisionnel

Les tables rondes locales, les programmes axés sur le concept des collectivités en santé, les projets écocommunautaires et autres programmes d'envergure locale sont autant d'éléments qui contribuent à transformer la façon dont les décisions se prennent. En favorisant la création de nouvelles tribunes propices à la discussion et à l'établissement d'un consensus au sein de la collectivité, ces projets permettent aux résidents d'agir au sein de leur collectivité et d'influer sur les décisions prises par l'administration municipale, provinciale, voire les entreprises. En outre, les administrations municipales ont mis en branle certains changements qui favorisent l'adoption de solutions plus viables.

Le ramassage des déchets humides et secs à Guelph

Depuis 1989, Guelph a entrepris un projet pilote de recyclage de déchets humides et secs. Il a commencé par 565 foyers volontaires et en deux ans 865 foyers étaient impliqués. Il fonctionne à presque 100% de participation. La plupart des participants trouvent que le programme est plus simple que le programme Blue Box, dans lequel on demande aux gens de faire un tri : humide (compostable et non-compostable), sec (recyclable et non-recyclable).

La Ville s'apprête à inclure toutes les résidences et édifices commerciaux dès 1995. Bien que ce programme existe en Europe, Guelph pourrait devenir la première ville en Amérique du Nord à faire appel à un tel système dans tout son territoire afin de détourner 67% des déchets des dépotoirs.

L'initiative des Communautés Vertes de l'Ontario

L'initiative des Communautés Vertes de l'Ontario encourage les communautés à prendre la responsabilité de la conception et de la mise en œuvre de leur propre plan d'action environnemental. Des comités représentant un vaste champ d'intérêts élaborent un plan d'action qui s'adresse de manière intégrée aux problèmes locaux en matière d'énergie, eau, déchets.

Soutenues par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et des Ressources naturelles, l'Initiative des Communautés Vertes tente de sortir de la pratique traditionnelle de mise en œuvre des programmes et d'encourager l'initiative communautaire. Des fonds ont été fournis à l'étape de planification et de mise en œuvre. La communauté doit cependant rendre le programme autonome. Bien que l'accent ait été mis au début sur l'énergie, l'eau et la vérification des déchets, les communautés ont élargi le programme qui inclut d'autres problèmes tels que l'aménagement territorial, les moyens de transport alternatif et les industrie environnementales.

Transformation des institutions

Il semble que les comités et les groupes de travail municipaux responsables des questions environnementales constituent l'un des moyens les plus courants de promouvoir une gestion saine de l'environnement. Les membres de ces groupes consultatifs sont nommés par les conseillers municipaux et relèvent de ceux-ci. Ils fournissent des conseils et formulent des commentaires au sujet de questions liées à l'environnement et au développement viable. Une étude récente portant sur 50 municipalités canadiennes indique que la moitié de celles-ci ont créé un organe consultatif responsable des questions environnementales.

Dans bon nombre de cas, on a attribué à un service particulier la tâche de coordonner les activités menées dans le domaine de l'environnement. Dans d'autres, on a créé des postes de coordonnateur des questions environnementales, de planificateur en matière d'environnement ou d'ingénieur en environnement. Bien sûr, ces mesures ont été le plus souvent prises par de grandes municipalités. Parfois, on a mis sur pied des comités regroupant du personnel de divers services et, dans certains cas, des bureaux responsables des questions environnementales. Ceux-ci se retrouvent également dans les centres les plus importants. Il ne semble pas y avoir une tendance à la création de services chargés à la fois des questions environnementales et des questions liées au développement viable, ni de postes d'agent responsable du développement viable.

Surveillance et production de rapports

Certaines villes et municipalités régionales se penchent depuis peu sur la question de la surveillance et de la production de rapports visant les progrès réalisés dans deux domaines : la protection de l'environnement et le développement viable (voir le chapitre 5.5). Une dizaine d'entre elles ont produit des rapports sur l'état de l'environnement. D'autres en sont à la préparation de ces rapports. Cependant, il semble que ce type de projet soit surtout mis en œuvre dans les grandes municipalités, qui disposent de ressources financières et techniques. A Toronto, un rapport très novateur sur l'état de la Ville (State of the City) a été produit (Tableau 75, Chapitre 5).

Pour produire des rapports utiles, on doit surveiller la situation au sein de la municipalité ou dans la région. Bien que la surveillance ait souvent été considérée comme étant l'apanage des gouvernements, des programmes communautaires, issus de mouvements populaires, commencent

à voir le jour. La plupart de ces programmes destinés à favoriser la participation de la population locale à la surveillance visent les bassins hydrographiques. Au sein des collectivités concernées, des bénévoles participent à la collecte et à l'analyse d'échantillons d'eau, ainsi au'à d'autres activités de surveillance axées sur l'observation (par exemple, la surveillance du taux d'érosion et des déversements suspects sortant d'égouts de décharge). L'un des principaux objectifs de ce genre d'activités consiste à faire en sorte que les membres de la collectivité soient plus attentifs à ce qui se passe autour d'eux et qu'ils puissent détecter toute modification de l'état

l'échelon local d'un océan à l'autre, bon nombre de particuliers et de groupes reconnaissent qu'ils sont nécessaires, et certains projets ont été mis en œuvre au pays afin de pallier cette lacune. Par l'intermédiaire de tables rondes provinciales en Colombie-Britannique, au

activement l'établissement de réseaux d'envergure provinciale en vue d'établir des liens entre les projets locaux de planification du développement viable. La mise sur pied du Sustainable Communities Network de la Nouvelle-Écosse illustre ce type d'initiative. Cette mesure dénote un effort visant à encourager l'échange tion et la coopération entre les groupes impliqués dans le développement viable de leur collectivité dans toute la province.

tifs font l'objet d'efforts soutenus. En effet, la Fédération canadienne tre en place, dans le cadre de son

projet CURE (Recherche en environnement urbain au Canada), une base de données et un système d'information, tous deux d'envergure nationale, qui, elle l'espère, aidera les municipalités canadiennes à

Manitoba et en Ontario, on a favorisé d'information, les projets de sensibilisa-

Outre l'établissement de ces réseaux provinciaux, d'autres objecdes municipalités s'efforce de met-

Ce ne sont pas toutes les organisations municipales ou communautaires qui sont conscientes du mérite de faire des rapports. Même quand elles en reconnaissent la valeur, les rapports sont souvent jugés trop techniques et trop chers pour être considérés au niveau communautaire.

 Douglas Burch, Municipal Reporting on Sustainable Development: A Status Review, 1994. de l'environnement.

Évaluations de l'effet environnemental

Les évaluations de l'effet environnemental font partie des processus décisionnels fédéraux et provinciaux depuis 20 ans. Toutefois, jusqu'à tout récemment, les administrations municipales les utilisaient très peu pour prendre des décisions en matière de développement ou dans d'autres domaines. Cependant, les municipalités sont maintenant plus conscientes du fait que leurs décisions peuvent avoir des incidences néfastes sur l'environnement et, de ce fait, sur la création de collectivités en santé et viables. Par conséquent, elles sont maintenant plus nombreuses à examiner la possibilité de mettre en place un processus municipal d'évaluation environnementale (voir tableau 15).

Recherche, mise en commun de l'information et établissement de réseaux

Même si l'on n'a pas encore bien établi les mécanismes permettant la transmission et l'échange d'information à

Évaluation environnementale à Ottawa

Le processus d'évaluation environnementale municipal (MEEP) a été mis sur pied dans le cadre des nouvelles exigences de la Planification Municipale de 1991. Elle correspond aux processus fédéraux et provinciaux et s'appliquent aux activités locales qui affectent l'environnement et qui ne sont pas évaluées dans le cadre de ceux-ci. Le processus comprend deux phases : examen et si nécessaire une étude détaillée ou un rapport d'évaluation.

Toutes les activités qui exigent une approbation de la Ville sont soumises à cette exigence. Ceci comprend le développement et autres activités, les propositions de développement du secteur privé et les projet de développement des autres agences et niveaux de gouvernement qui exigent l'approbation de la Ville.



Les compagnies de tabac consacrent environ 2.5 milliards de dollars par année à la publicité relative à la cigarette; ce montant permettrait de sauver environ 50 millions d'enfants de la mort.



mettre en commun l'information, les techniques et les innovations afin d'améliorer leurs projets environnementaux.

Le Conseil international pour les initiatives écologiques communales, créé par quelque

200 municipalités de plus de 40 pays, tient lieu de centre d'information international sur le développement viable et sur les politiques; les programmes et les outils sont utilisés à l'échelon local.

Sur le plan de la recherche, mentionnons que, partout au pays, certains départements universitaires prennent part à des projets de recherche portant sur le développement viable des collectivités. En outre, le Comité intergou-

vernemental de recherches urbaines et régionales (CIRUR) a mené d'innombrables travaux sur la question du développement viable

des villes. Le Comité met à la disposition du public les résultats de ces recherches, ainsi que ceux d'autres études pertinentes par l'entremise de ses services d'information.

Bon nombre de municipalités canadiennes par-

ticipent à des projets de partenariats dans le cadre desquels elles échangent et mettent en commun de l'information avec des villes étrangères. De fait, plus de 100 municipalités canadiennes sont jumelées avec une ville d'un autre pavs dans le cadre d'un partenariat. Grâce à ces liens, les administrations locales ont l'occasion de mettre en commun leurs expériences au sein de la communauté internationale. Leurs échanges portent sur divers éléments, qui vont de

l'expertise à l'échange de biens, en passant par les techniques relatives aux infrastructures.

Peu de gens reconnaissent que pour rendre viables les communautés, il faudra redistribuer les pouvoirs. Peu de gens sont prêts à abandonner leur pouvoir afin de permettre aux communautés de faire des changements importants.

– Janice Harvey, Bulletin de la TRNEE, 1994

Quelques leçons sur la planification communautaire de la viabilité :

Chacun doit croire au processus et avoir l'occasion d'y participer.

Le processus doit être dirigé par la communauté, mais il réussira mieux s'il obtient du soutien de plus haut.

Le partenariat communautaire doit être un groupe équilibré que la communauté respecte.

Il faut du soutien technique et financier des gouvernements.

Les communautés ont besoin d'un meilleur accès (et à meilleur marché) à l'information et à l'expertise.

L'élément clé de la planification communautaire devrait être l'autosuffisance.

Les cas exemplaires peuvent motiver les communautés sceptiques.

Établir des liens avec les autres communautés, par des réseaux ou des rencontres, est utile dans la planification du développement viable.

Il faut doser la planification à long terme et les actions immédiates.

Ces processus prennent du temps et de la patience, mais en fin de course, les résultats sont très différents de ceux des processus conventionnels.

2.2 Initiatives provinciales et territoriales

Les gouvernements provinciaux jouent un rôle très important en ce qui a trait à la protection de l'environnement et aux décisions concernant l'utilisation des ressources. La plupart des différences régionales au Canada résident dans le choix des priorités et des approches à l'échelle provinciale. Vous trouverez ci-dessous une description de certaines activités de promotion du développement viable menées par les gouvernements provinciaux, les entreprises et les organismes non gouvernementaux.

Stratégies de conservation et stratégies de développement viable

Un certain nombre de provinces et de territoires du Canada ont fait écho à la Stratégie mondiale de la conservation de 1980 en élaborant leurs propres stratégies de conservation. À l'Île-du-Prince-Édouard, le ministère de l'Environnement a créé la première stratégie de conservation provinciale (1987). Au milieu des années 80,

on a demandé au Environment Council of Alberta et au Conseil de la conservation et de l'environnement du Québec de préparer des stratégies de conservation et de les soumettre à leur gouvernement provincial.

La stratégie de conservation la plus complète est sans doute celle qu'a préparée le ministère des Ressources renouvelables du Yukon, conjointement avec les membres d'un groupe de travail public. La Yukon Conservation Strategy a été lancée en 1990; les recommandations, principes et objectifs qui y sont décrits concernent certaines ressources et industries, la protection de l'environnement et des questions liées à la culture, à l'histoire et au patrimoine. La stratégie comprenait également une description d'un certain nombre d'outils à utiliser pour concrétiser les objectifs fixés.

Même si les stratégies de conservation ont, dans certains cas, précédé les stratégies de développement viable, et même si elles portaient davantage sur l'environnement et la conservation que sur la notion d'intégration de l'environnement et du développement, au Yukon, par exemple, ces deux types de stratégies servent les mêmes intérêts. Les stratégies provinciales de développement viable sont des composantes essentielles d'une stratégie nationale dans ce domaine.

Des stratégies de développement viable sont déjà en place, ou en cours d'élaboration, dans la plupart des provinces et des territoires du Canada. Ces stratégies sont, la plupart du temps, élaborées dans le cadre des activités des tables rondes provinciales sur l'environnement et l'économie et devraient être les éléments importants d'une stratégie nationale. Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, les tables rondes constituent l'un des moyens institutionnels grâce auquel le Canada relève le défi c'intégrer les notions d'environnement et d'économie au processus décisionnel.

En Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, des stratégies ont déjà été mises sur pied. Au Québec et à Terre-Neuve, on a donné aux membres des tables rondes le mandat de créer des stratégies de développement viable; toutefois, ces dernières ne sont pas encore terminées. Dans les Territoires du Nord-Ouest, au lieu

d'établir une stratégie de développement viable, on a élaboré une politique en matière de développement viable qui servira de cadre au processus décisionnel.

Ces stratégies constituent une façon de définir précisément les principes qui guident le processus décisionnel, l'établissement d'objectifs, la détermination des mesures à prendre et les outils et les mécanismes nécessaires à la mise en application des changements proposés. Même si chaque stratégie est élaborée individuellement, on retrouve entre elles certains éléments communs. (tableau 17).

Bien que l'élaboration de ces stratégies novatrices ne soit pas un jeu d'enfant, la principale difficuité réside dans leur mise en œuvre. Certaines tables rondes provinciales ont été dissoutes peu après l'établissement de leur stratégie, alors que d'autres ont continué de promouvoir la transition au développement viable dans leur province. Pour ce faire, leurs membres ont poursuivi les recherches, tenté d'obtenir un consensus relativement à certaines questions ou encore surveillé et encouragé la mise en œuvre de la stratégie.

Aménagement du territoire et planification intégrée des ressources

Deux des principaux aspects de la viabilité, d'ailleurs décrits dans la plupart des stratégies, sont la nécessité d'améliorer l'aménagement du territoire et de tendre vers une gestion intégrée de l'utilisation des ressources. Au cours des dernières années, un certain nombre



En 1992, le secteur des transports a représenté 30 p. 100 de la consommation d'énergie au Canada..., toutefois, ces activités ont entraîné l'émission de 66 p. 100 d'oxyde de carbone, de 58 p. 100 d'oxyde d'azote et de 42 p. 100 de COV.

Les stratégies provinciales : leur processus

Bien que les stratégies provinciales n'aient pas été élaborées de la même manière, elles ont certains traits communs :

- la plupart des juridictions on adopté le modèle des tables rondes multisectorielles, comme moyen d'élaborer leur stratégie;
- le nombre d'individus impliqués variait, ainsi que leur milieu (p.e. les gouvernements n'étaient pas représentés dans certains cas, et l'étaient dans d'autres);
- dans tous les cas, le public était considérablement impliqué;
- des conseils ou groupes de travail étaient souvent utilisés afin de préparer et de soumettre des rapports sectoriels;
- des ébauches de stratégies ou documents de consultation étaient utilisés afin d'obtenir l'opinion d'un public plus vaste;
- l'élaboration des stratégies exigea de deux à cinq ans.



de gouvernements provinciaux ont mis en œuvre des activités axées sur la planification de l'utilisation des ter-

res; d'autres participent actuellement à ce genre d'initiative (voir tableaux 18 et 19). Les études menées dans le cas de ces activités soulignent l'importance des processus d'aménagement du territoire dans les provinces, processus qui font en sorte que les plans provinciaux, régionaux et locaux sont élaborés de façon intégrée et coordonnée. Les plans élaborés laissent également entendre que les préoccupations à l'égard de l'envi-

ronnement doivent être étudiées avec soin et intégrées aux décisions relatives à l'utilisation des ressources.

Entre eux, les planificateurs ont plus souvent tendance à parler des tendances de la vente au détail ou de l'amélioration des revenus municipaux que de la planification d'un bassin fluvial ou de la gestion forestière.

 Nigel Richardson. Land Use Planning and Sustainable Development in Canada, 1989. Les organisations non gouvernementales ont également mis de l'avant des plans d'utilisation des terres parallèles à ceux élaborés par les gouvernements. Par exemple, le Western Canada Wilderness Committee a proposé sa propre vision pour la conservation de l'île Vancouver : cette vision est très différente de celle que l'on trouve dans les plans élaborés dans le cadre du processus de la CORE (Commission sur les ressources et l'environnement)

dirigé par le gouvernement.

Les gouvernements provinciaux reconnaissent depuis quelque temps déjà la nécessité de tendre vers une gestion des ressources mieux intégrée. Le fait de prendre des décisions quant à l'utilisation d'une seule ressource sans consulter les utilisateurs d'autres ressources et les groupes d'intérêt a entraîné des conflits et une affectation excédentaire des ressources. Dès 1975, le gouvernement de l'Alberta s'est engagé à l'égard de la planification intégrée des ressources en adoptant un système intégré qui décrit la façon dont les plans d'utilisation des ressources doivent être élaborés.

De nombreux ministères sont aujourd'hui obligés d'accorder plus d'importance à l'intégration car les mesures de compression des effectifs et des coûts qui ont été prises ont entraîné la fusion ou, dans certains cas, une nouvelle intégration des ministères s'intéressant à des ressources connexes. Par exemple, en Nouvelle-Écosse, le ministère des Mines et de l'Énergie et le ministère des Terres et des Forêts ont été fusionnés pour former, en 1990, le ministère des Richesses naturelles; on tente présentement d'élaborer des plans intégrés quant à l'utilisation des ressources pour huit régions de la province.

Les offices de protection de la nature de l'Ontario (et d'autres organismes similaires d'autres provinces) constituent un autre mécanisme par l'entremise duquel on peut effectuer une planification intégrée de l'utilisation des ressources. Ces offices de protec-

La Commission Sewell de l'Ontario

La Commission de l'Ontario sur la réforme de la planification et du développement a présenté son rapport final en juin 1993. Élaboré sur une période de 15 mois, il recommande que les objectifs et les politiques provinciaux qui comprennent les considérations environnementales et autres devraient être clairement présentés; la responsabilité municipale devrait être soulignée; il faudrait établir des relations plus claires entre les niveaux de gouvernement; impliquer plus le public et élaborer un processus plus approprié de résolution des conflits et de prise de décisions. La Commission a aussi souligné une proposition de nouvelles déclarations de politiques provinciales sur le patrimoine naturel et la conservation et la restauration des écosystèmes, sur le développement des communautés et les infrastructures, sur le logement, les terre agricoles, la conservation et les ressources non renouvelables. La Commission a souligné que les plans régionaux doivent être en accord avec les déclarations de politiques provinciales.

La Commission du Nouveau-Brunswick sur L'utilisation du territoire et l'environnement rural.

La Commission du Nouveau-Brunswick sur l'utilisation du territoire et l'environnement rural fut établie afin d'explorer divers problèmes inhérents à l'utilisation du territoire et à l'environnement rural et pour recommander des politiques de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement rural, d'utilisation rationnelle des ressources naturelles et de développement viable dans la Province. Après un vaste processus de consultation, elle a produit un rapport en 1993 qui présentait une stratégie provinciale globale pour la planification rurale; une stratégie qui permettrait aux résidents urbains et ruraux de planifier le développement de leur propre communauté de manière coordonnée, tout en respectant le principe du développement viable.

tion de la nature sont habilités, par la loi provinciale, à gérer les ressources naturelles liées aux bassins hydrographiques, de concert avec les autorités municipales et les gouvernements provinciaux. Ces offices avaient déjà reconnu, il y a déjà 50 ans, qu'il fallait assurer une planification à l'échelle provinciale afin de restaurer les ressources naturelles de l'Ontario et de les utiliser adéquatement. Ils ont également reconnu que, dans le cadre de cet exercice de planification, il fallait tenir compte des différents éléments (l'eau, l'érosion, le reboisement, etc.) et les considérer comme des aspects « interdépendants et inséparables d'un problème crucial ».

De nombreuses autres activités liées à la gestion intégrée des ressources sont en cours à l'échelle provinciale. Par exemple, les stratégies relatives à la faune et à la flore, les stratégies relatives aux parcs et aux zones protégées, les stratégies en matière de foresterie réussissent, à des degrés divers, à nous rapprocher des méthodes intégrées d'utilisation des ressources et de gestion des terres.

Initiatives sectorielles et intersectorielles

Agriculture

L'érosion et la dégradation de la terre de surface, le surpâturage et une forte dépendance à l'égard des combustibles fossiles et des fertilisants sont tous des problèmes qui menacent la viabilité de l'agriculture au Canada. De nombreuses provinces ont établi des programmes visant à encourager la conservation des terres, à protéger les plans d'eau de la pollution agricole et à diminuer la dépendance à l'égard des pesticides. On apporte toutefois moins d'attention aux questions de biodiversité et de changement climatique.

Les fermiers eux-mêmes, par le truchement de leurs associations telles que la Syndicat national des agriculteurs (NFU), se sont penchés sur les questions de viabilité agricole (tableau 20).

On a reconnu, dans les stratégies provinciales de développement viable, d'autres problèmes qui, même s'ils n'ont pas encore été très bien cernés, devront être pris en considération si l'on veut assurer l'avenir de l'agriculture. Par exemple, il faut se pencher sur la nécessité de promouvoir la production et la consommation locales (qui seront favorisées par des stratégies de marketing), de veiller à ce que les agriculteurs reçoivent un salaire décent, de fournir au consommateur des renseignements plus adéquats au sujet des produits agricoles (par exemple, s'il s'agit d'un produit local, si on a utilisé des produits chimiques), et de bien

Syndicat national des agriculteurs

Une ébauche de stratégie sur la viabilité agricole et les approvisionnements en nourriture fut présentée et discutée par la NFU à sa réunion annuelle de 1994. La politique vise à mettre en place un système de production, traitement et distribution d'aliments qui soit économiquement viable, socialement juste et écologique. L'agriculture viable doit être fondé sur une compréhension mutuelle au sein de la société : que les fermiers ont l'obligation sociétale de fournir des aliments sûrs et nourrissants et de prendre soin des sols, de l'eau et de l'air, ainsi que des paysages; tandis que la société doit permettre aux fermiers de remplir ce rôle en leur fournissant une protection contre l'abaissement de leur revenu en dessous d'un niveau acceptable et contre leur expulsion de leur ferme et de leur demeure. La politique comprend des considérations économiques, écologiques, sur la propriété intellectuelle, l'ingénierie génétique, la sécurité et qualité alimentaire, les communautés rurales, le marketing, le commerce, les relations internationales, la recherche, l'éducation et le travail étendu.

En outre, certains programmes particuliers aux régions ou aux provinces sont nécessaires. Par exemple, le ministère de l'Agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard participe à un programme qui encourage les agriculteurs à composter les pommes de terres invendues ou pourries plutôt que de les enfouir. Ce type de programme prouve que les problèmes et les priorités varient d'une région à l'autre. En Ontario, les fermiers essaient de répondre à certaines de leurs priorités en élaborant des plans de gestion agricole.

Our Farm Environmental Agenda

Cette initiative de l'Ontario encourage l'élaboration de 40 000 plans de gestion environnementale pour les fermes de la Province. Les commanditaires de cette initiative sont la Ontario Federation of Agriculture, la Christian Farmers Federation of Ontario, AGCare (Groupes d'agriculteurs préoccupés par les ressources et l'environnement), Ontario Farm Animal Council. Our Farm Environnemental Agenda souligne les problèmes environnementaux de l'agriculture ontarienne et encourage les fermiers à élaborer leur plan environnemental.

Tout en encourageant les plans, ces groupes reconnaissent que certaines questions doivent être résolues de manière coordonnée par les gouvernements et la recherche. C'est pourquoi ils considèrent ceci comme le début d'un processus de coopération entre les fermiers, les gouvernements et les chercheurs.



saisir de quelle façon le secteur agricole contribue au réchauffement de la planète et comment il pourra s'adapter à ce phénomène.

Foresterie

Les provinces contrôlent 80% des forêts productives du Canada et sont responsables de la gestion des ressources naturelles. Leurs activités d'aménagement forestier sont essentielles au maintien d'écosystèmes forestiers sains au pays.

Depuis le milieu des années 80, de nombreuses provinces ont révisé leurs politiques, programmes et lois en matière de foresterie. En Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario, on a élaboré, à l'échelle provinciale, des codes de bonnes pratiques forestières.

Au Nouveau-Brunswick, on a créé une table ronde régionale sur la foresterie. En Saskatchewan, à Terre-Neuve et dans les Territoires du Nord-Ouest, les ministères chargés de l'administration des ressources naturelles travaillent de concert avec divers intervenants à l'élaboration de plans d'aménagement forestier intégrés. En Alberta, on tente présentement de créer une stratégie provinciale de conservation des forêts avec l'aide d'un groupe consultatif composé de multiples intervenants.

La stratégie minérale du Manitoba

La stratégie du Manitoba en matière de développement viable comporte 16 éléments, parmi lesquels une stratégie de la terre et des caux qui comprend une stratégie minérale, émise en avril 1994. Elle contient 41 politiques dans huit secteurs, dont la protection environnementale, la santé et la sécurité, les approvisionnements et la disponibilité, la croissance et la planification du développement, la gestion intégrée, la conscientisation du public et la restauration des sites miniers. La stratégie souligne chaque politique et décrit ce que le Manitoba se propose de faire à son sujet. Elle fait quelques suggestions de possibilité de contribution pour les gouvernements locaux, les affaires, les ONG et le public.

La stratégie minérale fut élaborée selon un processus caractéristique de la démarche manitobaine en matière de planification de la viabilité: un document de travail énumérant un certain nombre d'ébauches de politiques minéralières fut distribué afin de susciter des commentaires d'amélioration. Un rapport fut publié, résumant les suggestions du public (tiré des formulaires de réponses qui avaient été postés). Puis la stratégie fut achevéa.

La plupart des stratégies provinciales de développement viable abordent la question de l'aménagement

forestier, et bon nombre d'entre elles ont été élaborées avec l'aide de groupes de travail œuvrant dans le secteur de la foresterie. Au Manitoba, le gouvernement provinciai a donné suite à ses engagements en matière de foresterie, décrits dans sa stratégie provinciale de développement viable, en produisant un rapport dans lequel il explique comment il mettra en place les 41 politiques contenues dans la stratégie.

Les provinces ont également participé activement au Programme canacien des forêts modèles et à la Stratégie nationale sur les forêts, qui sont décrits au chapitre 2.4.

Alors que la gestion intégrée est générale-ment reconnue comme essentielle, en établir des mécanismes est difficile. Le plus grand obstacle se trouve dans les dispositions actuelles de la gestion des ressources.

- Conservation Strategy for Sustainable Development in Saskatchewan, 1992

Industrie minière

115 collectivités canadiennes dépendent de l'industrie minière. De nombreux gouvernements provinciaux, tel le Manitoba, se sont attachés à améliorer leurs règlements environnementaux relatifs à la pollution de l'air et de l'eau découlant des activités de l'industrie minière (voir tableau 22).

Dans de nombreux cas, on a observé une véritable amélioration des pratiques des sociétés minières. Le Canada est devenu un leader en matière de restauration des sites miniers. Toutefois, on croit que l'on pourrait perfectionner davantage la technologie et les opérations de façon à améliorer le rendement de l'industrie minière au plan environnemental, de même que sa compétitivité. La plupart des provinces abordent la question de la remise en état des sites miniers abandonnés. L'industrie reconnaît que cette remise en état fait partie intégrante du cycle minier.

Voici quelques principes relatifs au secteur minier mis en valeur dans certaines stratégies provinciales de développement viable : la nécessité d'approfondir les recherches afin d'améliorer les techniques minières et les méthodes d'élimination des déchets; l'importance de la préservation des richesses minérales; le rôle de la récupération, de la réutilisation

et du recyclage des minerais et des métaux; les conflits relatifs à l'utilisation des terres qui découlent des droits d'exploration minière; la nécessité de développer de nouvelles industries

et technologies qui permettront de trouver des substituts aux ressources minérales épuisées.

Éducation

Un certain nombre d'intéressés veillent à ce que les élèves canadiens soient sensibilisés au développement durable. Par exemple. L'éducation au service de la Terre est un organisme qui a nour mandat d'aider les éducateurs canadiens à faire du développement viable une réalité au sein du système scolaire cana-

dien, et ce, de la maternelle jusqu'à la fin des études secondaires. Cet organisme tente de faciliter l'élaboration coopérative de cadres provinciaux et territoriaux, d'appuyer la création de programmes, de déterminer les modèles d'éducation sur le développement viable les plus innovateurs et de les faire connaître.

Même s'il existe plusieurs initiatives nationales liées à l'environnement, au développement viable et à l'éducation, la plupart d'entre elles sont lancées à l'échelle provinciale ou au sein même des commissions scolaires. Par exemple, chaque année, le conseil d'éducation de Scaborough, dans la région métropolitaine de Toronto, organise une activité annuelle d'un jour appelée Global Future Conference qui s'adresse aux étudiants du deuxième cycle secondaire. Le conseil invite des conférenciers représentant divers organismes œuvrant dans le domaine de l'environnement ou du développement et des entreprises « écologiques », à présenter divers points de vue aux étudiants. On tente également, par de nombreux moyens, d'inclure le développement viable dans les lignes directrices relatives au programme provincial et de préparer des documents d'appui pour les enseignants.

Les gouvernements ne peuvent assumer seuls la responsabilité de réorienter la société vers le

développement viable. Des représentants du aouvernement, des jeunes, de l'industrie, des syndicats, des Autochtones et des groupes environnementaux se sont regroupés en 1993 avec

des représentants de toutes les provinces canadiennes et de tous les niveaux du système d'éducation afin d'établir le Réseau canadien d'éducation et de communications relatives à l'environnement. Certains des objectifs du réseau consistent notamment à encourager les communications et l'échange d'information entre les personnes qui œuvrent dans - Don Drackley, Plan Canada, 1994 le domaine de l'éducation

> sur l'environnement et à améliorer la qualité de ce type d'éducation au Canada. Il existe aussi un programme d'éducation planétaire centré sur l'interdépendance (voir tableau 23).

Le véritable défi auquel les planificateurs des transports et autres artisans des politiques connexes font face est de changer graduellement le comportement du public en faveur de modes de transports alternatifs.

L'éducation globale dans les écoles canadiennes

Le Programme d'éducation globale vise à développer la connaissance, les attitudes et les aptitudes qui permettent aux professeurs et aux élèves de comprendre les changements globaux auxquels nous faisons face, et de mesurer notre degré d'interdépendance. Il vise aussi à produire des citoyens mieux conscientisés. Il est financé par l'ACDI (Agence canadienne de développement international) et géré par les organisations provinciales des enseignants et les facultés d'éducation. Le Programme encourage la connaissance de problèmes globaux et la génération des aptitudes à les corriger. En outre, il encourage des valeurs de développement viable, d'interdépendance globale, de justice sociale pour tous les peuples du monde, de paix, de droits humains et de mode de développement économique, social et culturel qui soit mutuellement bénéfique. Il s'articule autour de six thèmes : l'estime de soi et la responsabilité, l'interdépendance globale, similitudes et diférences, biocentrisme, perspectives d'avenir et pensée systémique.

Transports

Le secteur des transports est le plus grand consommateur d'énergie et l'un des principaux responsables de la pollution de l'air au Canada. De nombreux ministères provinciaux des transports ont instauré des politiques environnementales ou misen place des unités environnementales au sein



même de leur ministère, dont le mandat consiste à coordonner les évaluations environnementales des projets et à s'assurer que l'on prend des mesures adéquates en matière de protection de l'environnement. Les gouvernements provinciaux du Canada appuient également le code d'éthique environnementale de l'Association des transports du Canada, qui aborde les thèmes de la planification intégrée des transports, de l'évaluation des effets cumulatifs. de la diminution du bruit, de la protec-Presque rien n'a été

tion de l'atmosphère, etc.

Dans le domaine du transport, il semble que l'on ait mené moins d'activités relatives aux questions de viabilité ayant une portée plus vaste. Même si bon nombre de stratégies provinciales de développement viable ont souligné la nécessité d'élaborer des plans régionaux de transport, d'encourager l'utilisation accrue des transports en commun, d'établir des

voies réservées aux autobus et des pistes cyclables et de bénéficier d'un système fiscal plus équitable et de subventions pour le transport routier et ferroviaire, peu de progrès ont été réalisés dans ces domaines.

Certains problèmes liés au transport, notamment le transport ferroviaire et aérien, ne peuvent être traités. de façon appropriée à l'échelle provinciale, mais plutôt de façon coopérative à l'échelle nationale.

Énergie

La plupart des provinces et des territoires du Canada disposent déjà de programmes sur les énergies renouvelables et l'économie d'énergie. Ces programmes abordent notamment les pratiques d'économie d'énergie qui visent les édifices industriels, commerciaux, institutionnels et résidentiels, le transport privé, les activités municipales et l'agriculture. À l'échelle provinciale, on s'est penché sur l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie tirée des déchets et l'énergie géothermique.

La participation des gouvernements provinciaux dans ces domaines se traduit par des activités d'éducation, de recherche et de développement, des projets pilotes, des encouragements financiers, ou encore par

l'élaboration de normes et de règlements. Toutefois, ces activités obtiennent moins d'appui que les politiques et les programmes qui mettent l'accent sur l'énergie traditionnelle.

À Terre-Neuve, on a élaboré un plan stratégique sur le rendement énergétique et les énergies de remplacement. Le document visait notamment à limiter les répercussions négatives de la production d'énergie sur

> l'environnement, à maintenir les avantages économiques que procure l'injection de fonds dans les industries de la construction et de la production énergétique, à limiter les coûts de l'énergie pour les consommateurs et à accroître la compétitivité des entreprises.

> En Colombie-Britannique, on a donné suite à une recommandation de la Table ronde de la Colombie-Britannique en créant

un conseil de l'énergie dont le mandat consiste à mener une planification exhaustive et indépendante de l'utilisation viable des différentes sources d'énergie. Malheureusement, on a annoncé, dans le cadre du budget du gouvernement de la Colombie-Britannique de mars 1994, l'annulation du financement alloué à la table ronde et au conseil. Ceci n'a pas empêché la distribution de la stratégie provinciale: Planning Today for Tomorrow's Energy.

Bon nombre de services publics provinciaux de transformation de l'énergie disposent également de programmes de rendement énergétique. Les dépenses liées à ces programmes représentent plusieurs centaines de millions de dollars par année. Un groupe de travail d'Hydro Ontario a récemment achevé la Strategy for Sustainable Energy Development and Use for Ontario Hydro dans le but de produire et d'utiliser l'énergie de façon plus viable, d'atteindre un meilieur rendement énergétique et d'offrir de meilleurs tarifs dans la province.

Tourisme

fait, comparé à ce

qu'il y a à faire, pour

atteindre les objectifs

de réduction des gaz

d'effet de serre.

- B.C. Energy Council, An Energy Strategy for British Columbia, 1994

L'écotourisme, en tant qu'industrie de l'avenir, a suscité beaucoup d'intérêt dans un certain nombre de régions du Canada et présente un potentiel certain. L'Association de l'industrie touristique du Canada,

de concert avec la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie et les tables rondes de la Saskatchewan et de l'Île-du-Prince-Édouard, a entamé, en 1992, une discussion sur le tourisme viable. De cette discussion sont nés un code d'éthique à l'intention des touristes et un code d'éthique à l'intention de l'industrie touristique. De plus, on a adopté un ensemble de lignes directrices qui visent à encourager les divers intervenants de l'industrie touristique à adopter des pratiques plus respectueuses du concept de la viabilité.

Stratégies de renouveau économique

Traditionnellement, les provinces planifiaient leur croissance économique en fonction de leurs stratégies de développement économique. Bien qu'en théorie, une stratégie de développement viable pourrait remplacer la stratégie de conservation et la stratégie de développement économique, en pratique, on observe qu'il s'agit de deux choses bien distinctes.

Toutefois, il semble que les responsables des stratégies économiques provinciales commencent à reconnaître l'importance de la protection de l'environnement et à se pencher sur le concept du développement viable. Dans la stratégie économique de l'Alberta pour 1993, on reconnaît non seulement l'importance du développement économique viable, mais également la nécessité d'établir des indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés en matière de développement viable. En Ontario, les membres du Conseil du premier ministre sur le renouveau économique proposent d'élaborer des objectifs stratégiques pour la province fondés sur trois principes tous aussi importants les uns que les autres, c'est-à-dire la prospérité économique, le bien-être et la protection de l'environnement.

En ce qui a trait à la promotion du développement économique régional, les gouvernements fédéral et provinciaux commencent à tenir compte du développement viable. Par exemple, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard ont signé des ententes de coopération avec le gouvernement du Canada en matière de développement économique viable.

Santé et environnement

La plupart des provinces reconnaissent qu'il existe un lien étroit entre la santé et l'environnement. Au Québec,

les ministères de la Santé et de l'Environnement se sont entendus pour isoler quelques secteurs prioritaires nécessitant une certaine coordination et la création de mécanismes de coopération. En Ontario, comme dans d'autres provinces, on a créé un comité consultatif interministériel qui tente de coordonner les activités en matière de santé et d'environnement menées par différents ministères. Le Conseil du premier ministre de l'Ontario a également mené des travaux fort innovateurs dans le domaine de la santé au cours des dernières années (voir tableau 24).

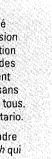
Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) a récemment préparé un document de travail dans lequel on reconnaît le lien qui existe entre la santé et l'environnement; on y cerne également certains secteurs prioritaires qui requièrent une collaboration entre les ministres de la Santé et de l'Environnement. Même si peu de mesures ont été prises dans ce domaine, les décideurs du pays reconnaissent de plus en plus l'existence d'un lien entre la santé et l'environnement.

Notre environnement, notre santé

En 1989, le Conseil du Premier ministre sur la Santé (maintenant appelé Conseil sur la santé, le bien-être et la justice sociale) a présenté sa vision de la santé, qui comporte cinq objectifs : mettre l'accent sur la promotion de la santé et la prévention des maladies; encourager des familles et des communautés fortes qui soutiennent les gens; fournir un environnement physique sûr et attirant; augmenter la durée de vie et la durée de vie sans maladies et handicaps; fournir des services de santé abordables pour tous. Ces objectifs de santé ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario.

Le Conseil a reçu la tâche d'élaborer une stratégie permettant d'atteindre tous ces objectifs et a préparé un rapport *Our Environment, Our Health* qui souligne les moyens d'avoir des écosystèmes et des communautés et un environnement de travail sains.

La stratégie se penche sur les problèmes tels que la protection des écosystèmes fragiles; comment restaurer les écosystèmes dégradés; le besoin d'intégrer l'utilisation du territoire, les services humains et la planification des transports; comment augmenter la participation publique à la planification communautaire; comment éliminer l'exposition des gens aux substances toxiques dans le milieu de travail; comment impliquer les employés dans les décisions du milieu de travail. Le rapport souligne que bien que l'environnement physique et ses effets sur la santé soient importants, il ne peut pas être considéré dans l'ignorance d'autres problèmes sociaux, économiques, culturels et psychologiques.





Le gros du travail a été entrepris dans le cadre des Collectivités Saines, programme décrit au chapitre 2.1 de ce document.

Air pur et eau saine

De nombreuses provinces ont récemment élaboré ou révisé leur stratégie ou leur plan de contrôle de la

pollution de l'air et de l'eau. En Nouvelle-Écosse, les groupes de travail des ministres de la Nouvelle-Écosse sur l'air pur et l'eau saine ont proposé, au cours des deux dernières années, des stratégies visant à protéger ces éléments essentiels de l'écosystème. En Alberta, on révise actuellement les politiques liées à la gestion de l'eau et on s'engage à mettre en place l'Alberta Clean Air Strategy (voir tableau 25). Par ailleurs, la Colombie-Britannique passe en

revue ses politiques provinciales de gestion de l'eau et élabore une stratégie en matière de contrôle de la

ciales relatives à la gestion de l'eau qui permettront de veiller à ce que cette ressource naturelle soit gérée d'une manière qui respecte les principes de la viabilité.

Réduction, réutilisation et recyclage des déchets

Le recyclage est

maintenant disponible

pour plus de la moitié

des fovers urbains au

Canada. Là où il est

disponible, les gens

l'utilisent.

- B.C. State of the Environment

Report, 1993

En 1989, toutes les provinces et tous les territoires ont adopté l'objectif ou CCME, qui consiste à réduire le volume des déchets de 50% d'ici l'an 2000. La plupart des gouvernements provinciaux ont depuis lors lancé des programmes qui faciliteront l'atteinte de cet objectif. La pression exercée en vue d'atteindre un objectif fixé collectivement à l'échelle nationale et dont les résultats peuvent être mesurés concrètement peut être plus forte que celle exercée rela-

tivement à d'autres entreprises provinciales. Cela explique peut-être pourquei autant d'activités ont été entreprises cans ce domaine.

En 1991, le ministre de l'Environnement de l'Ontario a annoncé son plan d'action sur la réduction du volume des déchets, qui visait à recycler au moins 25% des déchets de la province d'ici 1992 et 50% d'ici l'an 2000. Au Manitoba, on a créé, en juin 1989, un comité d'action sur le recyclage, regroupant divers intervenants, qui conseillera le gouvernement sur la façon d'atteindre l'objectif de réduction des déchets de 50%. La Loi sur la réduction du volume et de la production des déchets du Manitoba, promulguée en 1990, constitue un mécanisme permettant d'appliquer les 56 recommandations formulées par le comité. Dans les deux cas, les mesures prises ont porté sur la réduction à la source, la sensibilisation du public et le recyclage.

Processus décisionnel amélioré

Différents outils ou certaines modifications aux pratiques peuvent favoriser la création d'un processus décisionnel qui tienne compte davantage de la viabilité. Trois facteurs permettant d'améliorer le processus décisionnel à l'échelle provinciale sont énoncés brièvement ci-dessous.

Colombie-Britannique passe en

Alberta's Clean Air Stategic Alliance

En mars 1990, l'Alberta a établi un processus destiné à examiner sa démarche en matière de qualité de l'air. Connu sous le titre de Clean Air Stategy, il fut dirigé par un comité multisectoriel. Son objectif était d'examiner la position provinciale en matière de qualité de l'air, se pencher sur les effets de la pollution liée à l'énergie et d'élaborer des recommandations d'initiatives futures. Une grande consultation publique a eu lieu, qui résultat en une stratégie qui fut présentée au Conseil des ministres en juin 1992. Sa première priorité était d'établir une stratégie complète de gestion de la qualité de l'air que les intervenant pourraient concevoir et mettre en œuvre.

La Clean Air Strategic Alliance (CASA), formée en mars 1994 est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du système albertain de gestion de la qualité de l'air. Ses responsabilités comprennent l'identification des problèmes de qualité de l'air, établir les priorités de ces problèmes, allouer et coordonner les ressources, élaborer des plans d'action, évaluer les résultats. CASA représente une nouvelle démarche dans la gestion de la pollution atmosphérique, car le gouvernement de l'Alberta a formellement accepté de partager son pouvoir de décision sur les questions de qualité de l'air avec un Conseil des Gouverneurs composé par certains groupes d'intervenants.

pollution de l'air pour la province. Au Manitoba, dans le cadre de la stratégie provinciale de développement viable, on a établi un ensemble de politiques provin-

Changements institutionnels

Un certain nombre de gouvernements provinciaux ont apporté des changements institutionnels qui reflètent la nécessité de l'intégration et du développement viable. Certains des changements les plus importants se sont produits au Manitoba (voir chapitre 5).

D'autres changements ont été apportés; par exemple, l'établissement, au Québec, d'un certain nombre de comités ministériels et interministériels qui facilitent la prise de décisions intégrée, l'adoption, dans les Territoires du Nord-Ouest, d'une politique de développement viable servant de cadre au processus décisionnel, et la fusion, dans certaines provinces (récemment en Nouvelle Écosse), de divers aspects des lois sur l'environnement afin de former une loi unique sur l'environnement. Toutes ces activités favorisent un contexte de réglementation plus efficace et plus efficient et devraient mener à une protection accrue de l'environnement.

Évaluation environnementale

Toutes les provinces et tous les territoires du Canada ont mis en place un processus d'évaluation environnementale. Dans certaines provinces (par exemple, au Nouveau-Brunswick et en Ontario), les lois sur les évaluations environnementales existent depuis le milieu des années 70, alors que dans d'autres, elles n'existent que depuis la fin des années 80, voire le début des années 90.

Ces processus d'évaluation ont plusieurs points en commun; en effet, ils s'inspirent les uns des autres. Par exemple, la plupart des évaluations ne s'appliquent qu'aux projets des secteurs privé et public, plutôt qu'aux programmes et aux politiques. On évalue souvent des projets de moindre portée afin de garantir une certaine efficacité. On exige généralement des documents relatifs aux évaluations environnementales, documents que les responsables des projets doivent soumettre à des fonctionnaires désignés à des fins d'analyse. Dans chaque cas, on prévoit la tenue d'audiences publiques pour examiner certains de ces documents d'évaluation. Il arrive souvent que le comité des audiences publiques ne présente ses recommandations qu'au ministre au sujet des projets proposés.

En 1992, les gouvernements provinciaux et territoriaux, de concert avec le gouvernement fédéral, ont signé un Plan de travail pour l'harmonisation de l'évaluation environnementale en vertu duquel les gouvernements acceptent de collaborer et de coordonner leurs processus d'évaluation environnementale.

De nombreux gouvernements provinciaux ont récemment examiné leurs processus d'évaluation environnementale afin de les rendre les plus efficaces et efficients possible. L'Ontario, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont procédé à un examen de leurs processus; toutefois, on ignore toujours les mesures qui seront prises à la suite de ces examens.

Présentation de rapports

Des rapports sur l'état de l'environnement ont été préparés à l'échelle provinciale au Québec, en Saskatchewan, en Colombie-Britannique et au Manitoba. On prépare actuellement ce genre de rapport en Alberta (où ils sont maintenant exigés par la loi), en Ontario et au Yukon. On a publié un rapport concernant les Maritimes en juin 1994. Le gros du travail provincial sur les rapports aux niveaux municipal et national est centré sur les indicateurs environnementaux. La Saskatchewan a cependant récemment produit un rapport sur la nécessité d'indicateurs de la viabilité.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux participent aux travaux d'un groupe de travail du CCME afin d'améliorer et d'harmoniser, à l'échelle nationale, les structures d'établissement de rapports sur l'état de l'environnement. À mesure que les indicateurs environnementaux seront établis et appliqués plus uniformément dans tout le pays, les rapports sur l'état de l'environnement deviendront plus limpides, et il sera plus aisé d'établir des comparaisons entre les provinces. Le groupe de travail espère éliminer le double emploi entre les provinces, harmoniser les modes d'établissement de rapports et déterminer les secteurs qui profiteront le plus d'approches de collaboration. On élabore également un ensemble d'indicateurs environnementaux de base.



En 1992, 73 p.
100 des foyers
canadiens possédaient un magnétoscope...; cependant, seulement
28 p. 100 étaient
munis d'une pomme
de douche à débit
réduit, tandis que
10 p. 100 étaient
dotés d'une cuvette
à débit réduit et
11 p. 100, de tubes
fluorescents.



Imputabilité

Dans un certain nombre de provinces, on a réfléchi considérablement à la vérification environnementale et à la nomination de commissaires de l'envi-

ronnement. On reconnaît que les gouvernements doivent être imputables pour l'effet de leurs décisions sur l'environnement. La province de l'Ontario fait preuve d'un esprit innovateur à cet égard, puisqu'elle a nommé un commissaire de la charte des droits environnementaux (voir tableau 26).

Au Nouveau-Brunswick, plutôt que de nommer un vérificateur chargé des questions environnementales, le vérificateur général a décidé d'axer davantage le processus d'évaluation

des ministères sur l'écologie. Le vérificateur général travaille avec les membres de la Table ronde du Nouveau-Brunswick sur l'environnement et l'économie afin de trouver des façons de réaliser ce nouvel objectif.

La Colombie-Britannique et le Manitoba ont considéré la possibilité de prendre des mesures législatives (une loi sur la viabilité, et une loi sur le développement viable, respectivement) afin de garantir un engagement durable et formel des gouvernements envers la viabilité sociale, économique et environnementale.

Le Commissaire de l'Ontario sur l'Environnement

Un bureau de Commissaire à l'Environnement fut créé en Ontario en février 1994 afin de fournir un moyen objectif de superviser et de mesurer la mise en œuvre de la Loi de 1994 sur les droits environnementaux en Ontario. Le Commissaire sera imputable envers le Parlement et son bureau guidera l'élaboration des déclaration de valeurs environnementales des divers ministères et évaluera le degré de conformité des politiques et des programmes avec ces déclarations de valeurs.

Cette législation qui est une nouveauté en Ontario fut élaborée par le Groupe de travail sur la Charte des droits environnementaux en Ontario, qui était composé de représentants des affaires, des groupes environnementaux et du gouvernement.

2.3 Initiatives régionales

Dans le Nord, nous avons

déjà élaboré certaines des

pièces du casse-tête du

développement viable.

Mais chacune n'est pas

suffisante et il nous faut

une vision globale qui nous

quidera dans l'organisation

de ces pièces.

- Terry Fenge, Canadian Arctic

Resource Committee

Contrairement aux initiatives locales et provinciales, les initiatives régionales ne sont pas élaborées en fonction d'un palier de gouvernement, mais plutôt

d'une zone géographique. Les divers paliers de gouvernement doivent souvent travailler conjointement. Certaines des initiatives régionales décrites ci-dessous sont menées au sein d'une même province; toutefois, la plupart du temps, elles visent plusieurs provinces et transcendent même parfois les frontières internationales.

La plupart des initiatives décrites ci-dessous sont issues de la reconnaissance de la nécessité d'assurer une gestion fondée

sur les frontières des écosystèmes, plutôt que sur les frontières politiques. La plupart des projets sont créés en fonction d'une rivière, car les bassins fluviaux sont reconnus comme représentant une « région » délimitée. De plus, dans le nord, on semble reconnaître de plus en plus qu'il est important de considérer et de gérer l'Arctique comme une région écologique. Ces initiatives régionales constituent des exemples probants des efforts déployés pour gérer les écosystèmes d'une manière coopérative et intégrée.

Nord canadien

Au cours des dernières années, on a déployé des efforts considérables pour élaborer des politiques de développement viable dans le Nord. Bon nombre de ces initiatives visent la région circumpolaire et reflètent véritablement l'importance de l'application du concept de la viabilité dans l'Arctique, une région qui s'étale sur plusieurs territoires.

Stratégie pour la protection de l'environnement dans l'Arctique circumpolaire

La Stratégie pour la protection de l'environnement dans l'Arctique circumpolaire de 1991 est issue d'un processus de coopération entre les huit pays circumpolaires et leurs peuples autochtones. On a constitué divers groupes de travail ainsi qu'un groupe de travail sur le développement et l'utilisation viable composé de représentants des huit pays circumpolaires et des observateurs officiels de trois groupes autochtones qui proposent des mesures que les gouvernements pourraient prendre en vue du développement viable de l'arctique, y compris l'utilisation des ressources renouvelables par les peuples indigènes. L'objectif est de préparer un rapport de recommandations pour présentation aux ministres au cours de la troisième conférence ministérielle sur l'environnement arctique prévue pour 1996 dans le Nord Canadien et qui portera sur les éléments suivants:

- a) détermination des buts et des principes du développement viable dans le milieu arctique; possibilités et moyens d'appliquer ces principes;
- b) possibilités d'améliorer la situation économique des Autochtones, ainsi que les conditions socioéconomiques et environnementales des collectivités de l'Arctique, au moyen de l'utilisation durable des ressources naturelles, tout en protégeant la culture autochtone;
- c) problèmes précis qui touchent la conservation, l'utilisation durable et la protection de la faune et de la flore de l'Arctique attribuables à des activités de gestion, de planification et de développement; propositions de mesures visant à limiter l'ampleur des problèmes ou à les résoudre;
- d) nécessité d'acquérir des connaissances, de trouver des façons de faciliter les communications et d'échanger des renseignements sur l'application de technologies nouvelles ou éprouvées, et de déterminer de nouvelles méthodes de gestion.

Stratégie nationale de l'environnement arctique

À l'échelle nationale, la Stratégie de l'environnement arctique, qui est une composante du Plan vert, a été conçue pour « préserver et améliorer l'intégrité, la salubrité, la diversité biologique et la productivité des écosystèmes de l'Arctique canadien afin que les générations actuelles et à venir puissent en profiter ». L'objectif de la stratégie est d'offrir aux gens du Nord des débouchés d'emploi et leur permettre d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour gérer les ressources et lutter contre la détérioration de l'environnement.

Quatre programmes, appelés « les contaminants dans l'Arctique », « l'amélioration de la qualité de l'eau du Nord », « la gestion des déchets dans le Nord » et « l'intégration des enjeux écologiques et économiques », contribuent à la concrétisation du concept du développement viable. Le programme communautaire de gestion des ressources, qui est une composante du quatrième programme, est celui que l'on considère comme étant le plus direct. Compte tenu de l'engagement des partenaires autochtones et des gens du Nord et de la levée du financement prévue pour 1996-1997, on a décidé d'élaborer un cadre d'évaluation officiel, qui permettra aux responsables de déterminer les avantages du renouvellement de la Stratégie.

Conseils et Vérification Canada a contribué à cette évaluation à l'aide d'un rapport qui fait ressortir les nombreux secteurs où la Stratégie de l'environnement arctique s'est avérée fructueuse. En effet, on a réussi, dans une certaine mesure, à limiter l'ampleur des problèmes environnementaux, à créer des avantages économiques directs et indirects pour les gens du Nord, à obtenir un appui et une collaboration importants des collectivités ainsi que la participation active des Autochtones et à sensibiliser davantage les gens du Nord aux objectifs du programme.

Stratégie régionale de conservation et autres initiatives menées par les Inuits

Outre ces stratégies gouvernementales, on a créé, en 1986, dans le cadre de la Conférence circumpolaire inuit, une stratégie régionale de conservation des Inuits qui fait écho à la Stratégie mondiale de la conservation. Il s'agit de la première stratégie régionale/internationale de conservation et de la première stratégie de conservation élaborée par des Autochtones.

La stratégie aborde des questions de fond et des questions plus pratiques et énonce un plan d'action ainsi que les mécanismes relatifs au consensus et à la formation. Voici les principaux



Pour bon nombre d'espèces fauniques, la destruction de l'habitat constitue aujourd'hui une menace beaucoup plus grande que la chasse excessive. À l'heure actuelle, 216 espèces vivant au Canada sont considérées comme étant en voie de disparition, menacées ou vulnérables.



éléments de la stratégie : créer et maintenir un registre d'experts Inuit; regrouper !'expérience et les connaissances traditionnelles et modernes dans un guide de gestion Inuit; élaporer un réseau de zones protégées; mener des projets

pilotes de développement viable; gérer les ressources communes et la coopération internationale.

Les membres de la CCI ont également participé à l'élaboration d'un ensemble de principes visant à orienter une politique complète sur l'Arctique. Ces principes, qui tiennent compte du point de vue des Inuit, portent sur des questions liées à la sécurité, à l'environnement, à l'économie, à la société et à la culture; on considère qu'il s'agit d'une première étape vers l'autodétermination des Inuit. On décrit également la relation unique des Inuit avec leurs ter-

res et le concept inuit du développement viable, également appelé éco-développement. Cette initiative axée sur la culture ajoute une touche d'humanité au concept de développement viable.

De nombreuses autres init atives sont en cours dans le Nord, notamment la négociation de revendications territoriales. Par exemple, les programmes de gestion coopérative de la faune, où l'on combine les approches gouvernementales liées à la gestion des ressources aux systèmes de gestion traditionnels des Inuit, présentent une solution viable à l'approche traditionnelle hiérarchique des gouvernements pour gérer les ressources.

Grands Lacs/Fleuve Saint-Laurent

La Commission mixte internationale est un organisme international établi dans le cadre du Traité des eaux limitrophes de 1909 afin d'aider les gouvernements du Canada et des États-Unis à prévenir et à résoudre les problèmes qui surviennent à la frontière entre ces deux pays.

La Commission émet des ordonnances d'approbation concernant certains travaux qui se déroulent aux alentours des plans d'eau situés près de la frontière internationale et mène des enquêtes à la demande des deux gouverne-

ments. Les questions liées à l'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs signé en 1972 constitue la majeure partie du travail de la Commission.

Le programme d'information du public prévu explicitement dans le cadre de cet Accord et la nécessité d'une approche écosystémique exhaustive en matière de restauration et de protection de l'intégrité du système aquatique des Grands Lacs sont deux éléments qui obligent la Commission à aborder un large éventail de questions et qui lui donnent des possibilités à cette fin.

À plus grande échelle, la Commission a encouragé les gouvernements et d'autres secteurs à assumer leurs responsabilités liées à l'élimination complète des contaminants toxiques rémanents dans le bassin des Grands Lacs. Pour atteindre cet objectif, la Commission a, notamment, proposé des échéanciers (mesures de temporarisation) quant à l'utilisation de certains produits chimiques et a préféré le principe de la précaution, plutôt que celui du fardeau de la preuve. Cet exercice a également une dimension internationale, puisque certains produits chimiques se déplacent sur des milliers de kilomètres. Il faut établir une stratégie internationale et exhaustive de transition afin de mettre en place une économie qui respecterait

La Commission mixte internationale encourage l'adoption d'une approche intégrée et écosystémique de l'éducation sur l'environnement, de la recherche, de l'établissement de politiques et de la gestion, ainsi que l'application de concepts de développement viable. Les Grands

En dépit des progrès dans le nettoyage de la pollution industrielle et municipale durant les 20 dernières années, l'intégrité des Grands Lacs et de la vie qui en dépend est toujours menacée de manière inacceptable par la persistance des substances toxiques.

Commission mixte internationale.
 Septième rapport biennal, 1994.

cet objectif.

Lacs pourraient d'ailleurs servir de laboratoire national et international où l'on mettrait en pratique les nouvelles initiatives. Le public appuie largement cette idée, mais la nécessité de nouvelles méthodes scientifiques intégrées et d'un examen des hypothèses (scientifiques et politiques) traditionnelles soulèvent des défis importants. Des renseignements sur d'autres activités entreprises dans les Grands Lacs (par exemple, les plans de mesures correctives) figurent ailleurs dans ce chapitre.

Les gouvernements du Canada et du Québec sont, depuis 1989, partenaires dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent qui met l'accent sur la conservation (protéger les espèces en voie de disparition et les zones fragiles), la protection (négocier des ententes de prévention de la pollution et de dépollution avec les principales industries polluantes), la restauration (appliquer des techniques de dragage des sédiments contaminés et dépolluer les terres humides), les technologies de l'environnement (créer des projets à frais partagés en vue de mettre au point des techniques de lutte contre la pollution et de les appliquer) et l'état de l'environnement (acquérir des connaissances et élaborer des outils d'analyse).

En avril 1994, le plan d'action a été reconduit pour une période de quatre ans sous le nom de Saint-Laurent Vision 2000. Les gouvernements ont engagé la somme de 191 M \$ (100 M \$ du gouvernement fédéral et 91 M \$ du gouvernement du Québec). Le plan vise à conserver et à protéger l'écosystème du fleuve Saint-Laurent en restaurant l'écologie du fleuve pour qu'il puisse être utilisé. En plus de poursuivre les efforts déployés dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent visant à diminuer les rejets industriels dans le fleuve, Saint-Laurent Vision 2000 met davantage l'accent sur la prévention de la pollution et sur la conservation de l'écosystème.

La création de partenariats actifs entre les représentants du secteur privé, des universités, des groupes environnementaux, des centres de recherche et des organismes locaux y est aussi encouragée. À cette fin, de nombreux mécanismes destinés à inviter les résidents à participer ont été mis en place. Même si les réalisations du Plan d'action Saint-Laurent, plus

particulièrement celles qui ont trait à la protection et à la restauration de sept affluents du Québec, sont mises à profit, Saint-Laurent Vision 2000 ouvre de nouveaux domaines d'activités : la biodiversité, l'agriculture, la participation des membres de la coliectivité, l'aide au processus décisionnel et la santé.

Canada atlantique

Il existe un certain nombre d'initiatives régionales dans la région de l'Atlantique qui favorisent ou pourraient favoriser la transition au développement viable. Le principal véhicule du développement économique régional pour les quatre provinces de l'Atlantique est l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) du gouvernement fédéral.



Environ le quart des médicaments vendus dans les pharmacies canadiennes sont fabriqués à l'aide de produits des forêts tropicales.

Le Canada-Nova Scotia Agreement on Sustainable Development

Cet accord de quatre ans, qui porte sur 15 M \$ et qui fut signé en mars 1991, est mis en œuvre par un comité de gestion fédéral-provincial représentant Environnement Canada, APECA, et le ministère de l'environnement et du renouveau économique de Nouvelle Écosse.

Ses objectifs sont:

- atteindre le développement viable en Nouvelle Écosse tout en tirant profit des opportunités d'affaires liées à la conservation et à la protection de l'environnement;
- créer un précédent de planification et prise de décisions intégrées, un climat commercial favorable au développement économique viable, et un haut niveau de conscience du public qui survivront au terme de l'Accord.

Plus de 150 projets ont été approuvés impliquant 7 millions de \$. Ceux-ci vont de la réduction et réutilisation des déchets, l'amélioration de la planification intégrée, le développement de nouveaux services et produits pour le marché environnemental. Des efforts sont faits pour soutenir une démarche communautaire de développement économique.

Le programme de coopération, un des programmes de l'Agence, vise à encourager la création de partenariats efficaces entre les gouvernements fédéral et provinciaux et le secteur privé pour conclure des ententes sectorielles et administrer les paiements de transfert. Les ressources sont allouées aux initiatives axées sur l'entreprenariat, le développement des marchés et du commerce, l'innovation et les transferts de technologies, les ressources humaines et l'environnement. La Nouvelle-Écosse (voir tableau 27) et l'Île-du-Prince-Édouard ont signé



des ententes de coopération sur le développement économique viable. Au Nouveau-Brunswick il y a une initiative comparable appelée Action Nord (tableau 28).

À l'instar des autres régions du Canada, on mène, dans la région de l'Atlantique, des initiatives qui favorisent une meilleure gestion de la zone côtière et du bassin hydrographique. Par

exemple, le Gulf of Maine Council on the Marine Environment est un organisme regroupant plusieurs administrations qui s'est engagé à l'égard de la conservation et de l'amélioration du milieu marin du golfe du Maine. Le conseil, qui est composé de représentants des provinces et des États en bordure du golfe, a élaboré un plan d'action et un programme de surveillance visant tout le golfe.

En outre, le Nouveau-Brunswick et le Maine ont élaboré, dans le cadre des activités de la Commission internationale de la rivière Sainte-Croix, un plan préliminaire de gestion coopérative à

long terme concernant la rivière Sainte-Croix. Le plan énonce les objectifs internationaux et les orientations politiques qui permettront de préserver et de respecter ce patrimoine international, de maintenir l'intégrité environnementale de la région et de favoriser une économie durable qui convienne à la région. Afin d'assurer la mise en œuvre de ce plan, on a intégré à ce dernier un échéancier qui comporte une date pour la prise de chaque mesure, en fonction d'un ordre de priorité lié aux orientations.

L'Ouest du Canada

Le fleuve Fraser a fait l'objet de nombreuses activités en Colombie-Britannique. Ce grand fleuve

important parcourt 1 325 kilomètres, de sa source à son estuaire dans la région du Grand Vancouver. Son bassin couvre près d'un quart de la province. En 1985, on a créé le Programme de gestion de l'estuaire du Fraser (FREMP) pour atteindre un consensus sur la façon d'établir un équilibre entre les considérations environnementales et économiques relatives à l'estuaire du Fraser et coordonner les mesures nécessaires.

Cinq organismes, soit Environnement Canada, le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique, Pêches et Océans Canada, la Fraser River Harbour Com-

mission et la Commission du havre de North Fraser, se sont engagés à travailler de concert sur toutes les questions liées à la qualité de l'eau, à la gestion des déchets, à la planification de l'utilisation des terres et de l'eau et à l'éducation et à la participation du public. On examine actuellement un plan préliminaire de gestion de l'estuaire. On souhaite que les divers organismes participants collaborent plus étroitement en ce qui concerne la gestion.

On a également mis en place le Programme d'aménagement du bassin Fraser. Ce programme est administré par un comité composé de représentants des collectivités de la région, des différents paliers de gouvernement, du secteur des affaires, des groupes environnementaux et d'autres groupes d'intérêt communautaires (voir tableau 29).

Le Conseil réalise de plus en plus que la coopération entre les niveaux de gouvernement est nécessaire dans le développement viable. Par exemple, les tentatives de la Colombie-Britannique de changer le concept de

B.C. Energy Council. An Energy Strategy for British Columbia, 1994.

l'automobile serait futile

dans un marché nord-

américain cent fois plus

grand que la Province.

Action Nord

Cette initiative du Nouveau-Brunswick couvre la région du comté de Restigouche et une partie du comté de Gloucester. Son but est de soutenir les 1400 travailleurs et leurs communautés du nord du Nouveau-Brunswick qui souffrent de la situation de l'industrie forestière. Cette initiative fut mise en œuvre à la fin 1993 par la province du Nouveau-Brunswick, l'APECA, les Commissions industrielles de Restigouche et de Chaleur et Ressources Humaines Canada.

À la demande du gouvernement provincial, les membres de l'ex-Table ronde de la Colombie-Britannique sur l'environnement et l'économie avaient effectué une étude sur la région de Georgia Basin-Puget Sound, particulièrement sur les moyens les plus efficaces de la gérer. Dans le rapport qui suivit l'étude, on accorda la priorité à la gestion de la croissance urbaine et à la nécessité du contrôle de l'étalement urbain et de la planification régionale intégrée de la croissance.

La bio-région de Georgia Basin-Puget Sound s'étend sur moins de 3% de la Colombie-Britannique; elle contient pourtant 60% de sa population et 75% de sa main-d'œuvre. Dans la conclusion du rapport, on mentionne que l'environnement se détériore dans la région. principalement en raison de la croissance démographique rapide, des modes d'établissement humain et de la surconsommation des ressources. Le rapport laisse entendre que la capacité de l'air et de l'eau d'absorber les répercussions des activités humaines dans la région est gravement menacée. Le document contient des recommandations touchant les domaines suivants : planification et gérance de la viabilité; élaboration de collectivités regroupées; planification détaillée des réseaux de transport; gestion et protection de l'environnement; énergie; économie; bien-être social; sensibilisation et éducation du public; et coordination et financement en vue de la mise en œuvre.

L'institut Cascadia a fait une interprétation plus vaste de la région et a travaillé en collaboration avec le Centre international pour le développement viable des villes à la rédaction d'un rapport décrivant les possibilités relatives au développement viable dans une région connue sous le nom de Cascadia. Cette région regroupe l'Alaska, le Yukon, la Colombie-Britannique, l'Alberta, Washington, l'Oregon, l'Idaho et le Montana. Parmi les thèmes importants qui imposent une coopération au-delà des frontières politiques, on retrouve la durabilité et la croissance urbaine rapide, les transports, le commerce, le tourisme et le développement économique.

En outre, un certain nombre de groupes de protection de l'environnement du Canada et des États-Unis se sont regroupés en 1992 pour former la Cascade International Alliance; leur objectif était de créer le Cascade International Park. Ce parc international relierait des parcs aménagés et de nouvelles zones protégées afin d'établir une zone suffisamment vaste pour protéger la biodiversité de la région des Cascades.

Dans le but de tenir compte des préoccupations à l'égard du développement viable des Prairies, l'Institut international du développement durable a participé récemment à une étude sur le développement viable de la région des grandes plaines. Dans le cadre de cette étude, on a accordé une attention particulière aux politiques gouvernementales et aux répercussions de celles-ci sur la viabilité des pratiques agricoles. Dans son rapport, l'Institut a défini un cadre qui favorisera l'élaboration de politiques encourageant le développement viable dans les Prairies et dans d'autres régions.

Programme d'aménagement du Bassin Fraser

Ce programme est unique en ce qu'il implique quatre paliers de gouvernement et des agences non gouvernementales dans la poursuite de la viabilité économique, sociale et environnementale de tout le Bassin Fraser.

Établi en 1992, avec un mandat de cinq ans, son Conseil de 19 membres élabora un plan stratégique soulignant le travail à accomplir dans cinq secteurs clés : élaboration de stratégies de gestion du bassin; projet pilotes démontrant la viabilité à l'œuvre au niveau local; développement institutionnel, y compris encourager les gens à travailler ensemble; contrôler les signes vitaux; l'information, la communication et l'éducation.

Après deux ans de consultations publiques, d'activités du comité directeur, d'ateliers intergouvernementaux, le Conseil passe à une phase plus active. Sa vision de la gestion du bassin reflète la rencontre des idées entre les hauts et bas niveaux sur cette question et implique un type de décision local et consensuel. En plus de ce travail et des six projets pilotes, le Conseil fait des recommandations sur le contrôle futur des inondations dans la vallée du Fraser et a proposé un plan de gestion du bassin hydrographique pour le bassin de la Nechako et produira aussi un rapport sur l'état du Bassin en mai 1995. Une stratégie de viabilité pour l'ensemble du Bassin est attendue pour mai 1997.





2.4 Initiatives nationales

(Gouvernement fédéral)

Un sondage a été réalisé auprès de 35 ministères fédéraux, organismes et sociétés d'État pour connaître leurs projets en matière de développement viable. Ce sondage a permis de dénembrer, à partir des renseignements fournis par les 23 répondants, les principales initiatives et stratégies définies ci-dessous y compris Ports Canada (voir tableau 30) et la Commission de la capitale nationale (voir tableau 31).

Parmi les stratégies recensées, certaines sont au stade embryonnaire tandis que c'autres sont plus avancées. Il se dégage clairement des résultats du sondage que la notion de développement viable est graduellement intégrée aux mécanismes d'élaboration de politiques et de prise de décisions du gouvernement fédéral. Plusieurs secteurs ont d'ores et déjà réalisé la transition d'une attitude réactive à une attitude proactive fondée sur un rôle d'« agent du changement ».

Par exemple, le ministère des Transports terminera bientôt l'examen exhaustif de son cadre de gestion de l'environnement, et s'emploie à établir des stratégies qui favoriseront la sensibilisation à l'environnement et l'élaboration d'une éthique environnementale, et conduiront à des engagements à l'égard de la « prévention » et de la conservation des ressources.

Si l'on en juge par les résultats du sondage, le développement viable est considéré comme une responsabilité à la fois collective et individuelle. Par exemple, le ministère de la Défense nationale envisage d'intégrer une « éthique environnementale » à la façon dont chacun acquiert une formation, travaille et fonctionne. Quant aux projets, leur accent porte moins sur la dépollution et davantage sur la prévention de la pollution; par ailleurs, du point de vue de l'attitude, on adopte de plus en plus une position d'ouverture et de transparence dans le cadre des consultations et des communications. (tableau 32).

Appliquer les mesures requises par les lois environnementales; des consultations et

 Intégrer les considérations environnementales dans la gestion de la Corporation;

· Protéger et conserver l'environnement naturel dans le cours de

Principes environnementaux de la Société

La SCP comprend huit corporations responsables de la gestion et de l'administration de 15 ports localisés sur trois côtes et sur les voies intérieures. Elle

prend soins de la moitié des exportations et des importations canadiennes

acheminées par l'eau. Ses principes environnementaux sont les suivants :

canadienne des ports (SCP)

· et dans la poursuite de ses objectifs;

ses activités:

- de la Corporation;

 Examiner les impacts environnementaux avant de faire des
- Examiner les impacts environnementaux avant de faire des recommandations ou prendre des décisions;
- Garantir que toutes les mesures ont été prises pour réduire les risques environnementaux, remédier aux urgences;
- Former ses employés afin qu'ils puissent comprendre les politiques environnementales de la SCP;
- Élaborer des indicateurs de performance environnementale et les suivre régulièrement afin de mesurer les progrès de la Corporation en matière de développement viable;
- Surveiller la qualité de son environnement et s'assurer que ses politiques et ses mécanismes de contrôle sont réévalués sur une base régulière et amendés, tel qu'approprié, afin de s'assurer qu'ils restent techniquement actuels, respectent les principes de la Corporation, ceux du développement viable et les préoccupations locales.

En plus des rapports du Comité des opérations techniques du Conseil, des rapports de progrès environnemental seront soumis au Conseil d'administration de la SCP annuellement.

Plan vert du Canada

En décembre 1990, le gouvernement fédéral a publié le Plan vert du Canada, une stratégie nationale de développement viable assortie d'un plan d'action de six ans. Le Plan vert, qui s'est appuyé sur un long travaii de consultation auquel plus de 10 000 Canadiens ont participé, a mis en place un cadre de développement viable en deux étapes. Dans un premier temps, on a mis l'accent sur la conservation et la protection de l'environnement ainsi que sur des mesures correctives visant certaines questions prioritaires; dans un deuxième temps, l'accent a porté sur l'intégration des préoccupations à l'égard de l'environnement

dans les processus décisionnels à tous les niveaux de la société, depuis les particuliers jusqu'aux grandes entreprises et aux gouvernements.

Le Plan vise essentiellement à « créer pour la génération actuelle et les générations futures un environnement sain et une économie prospère ». À cette fin, le Plan établit sept objectifs généraux et confirme ou fixe vingt-quatre objectifs précis y compris la santé (voir tableau 33). Les interventions concrètes nécessaires à la réalisation de ces buts et de ces objectifs recoupent les mandats d'un grand nombre de ministères et d'organismes. Depuis la mise en place du Plan, environ 80 politiques et programmes distincts ont été lancés par plus d'une douzaine de ministères fédéraux.

Il met aussi en valeur les six domaines d'intervention prioritaires suivants : assainir l'air, l'eau et les sols; assurer la viabilité des ressources renouvelables; protéger les espaces et les espèces exceptionnels: préserver l'intégrité du Nord canadien; favoriser la sécurité de l'environnement mondial et atténuer les conséquences des catastrophes écologiques et des catastrophes d'origine naturelle. Selon le Plan vert, les problèmes environnementaux tiendraient surtout à un piètre processus décisionnel à tous les niveaux de la société. Les préoccupations à l'égard de l'environnement doivent être intégrées à la prise de décision d'une façon plus systématique, plus cohérente et plus constante qu'auparavant si l'on veut atteindre l'objectif du développement viable. En ce qui concerne la prise de décision, le Plan vert retient les sept secteurs suivants: la science: l'information environnementale: l'éducation environnementale; les lois et les règlements; les instruments économiques; les processus décisionnels et les institutions; et les partenariats.

Pour la création d'emplois - Pour la relance économique

Le programme du gouvernement actuel, fondé sur la volonté d'intégrer les politiques économiques, sociales, environnementales et étrangères, est défini dans le document intitulé « Pour la création d'emplois, Pour la relance économique ». Le

gouvernement encourage l'intégration du développement viable aux processus décisionneis à tous les niveaux de la société.

Dans le document « Pour la création d'emplois, Pour la relance économique », le gouvernement reconnaît que la question environnementale ne peut plus être séparée du programme

Coopération environnementale à Ottawa

La Commission de la capitale nationale (CCN) et la Région municipale d'Ottawa-Carleton ont terminé une ébauche de cadre d'harmonisation entre les initiatives des deux organisations afin d'éviter le dédoublement et de satisfaire les législations provinciales et fédérales. En 1990, la CCN a approuvé un code de régie environnementale.

Une section de régie environnementale corporative fut créée en 1992. Des plans opérationnels annuels et des rapports environnementaux sont élaborés. Ils comprennent les activités touchant à la réduction des déchets solides, de la consommation d'énergie et d'eau, la reconnaissance et l'évaluation des sites contaminés et des réservoirs souterrains, l'élimination des BPC et produits dangereux, la protection des terres de la CCN, la formation environnementale du personnel. La CCN effectue aussi des évaluations environnementales de tous ses plans et toutes ses activités, y compris des évaluations conjointes là où c'est opportun, et fait en sorte que les évaluations soient intégrées aux plans et projets des terres fédérales dans la Capitale nationale.

Ministère de la Défense nationale (MDN)

Le ministère de la Défense nationale a adopté une politique environnementale en 1992, dans laquelle il répond aux impératifs environnementaux dans le cadre de ses activités. Le MDN a adopté un code d'éthique environnementale, montrant son désir de participer à l'effort environnemental du gouvernement. La directive de politique comprend un engagement à suivre le code de régie environnementale du gouvernement.

En plus d'une variété de mesures entreprises dans la protection environnementale et la conservation des ressources, le MDN a effectué des études de fond (vérifications environnementales) dans chaque base et mené une évaluation environnementale avant l'approbation des projets. Un comité sur l'environnement du MDN a été mis sur pied en 1992; il comprend des représentants de l'industrie et des universités et conseille le MDN et les Forces canadiennes sur l'impact de leurs opérations sur l'environnement. Ce Comité a remis son premier rapport annuel (La Défense et l'Environnement) au Ministre en mars 1994.

Les résultats du sondage renvoient à un certain nombre d'engagements pris dans Pour la création d'emplois — Pour la relance économique, le plan d'action du gouvernement actuel. L'exercice s'est révélé bénéfique puisqu'il a permis de constater que les ministères s'orientent dans la même direction et a contribué à la stratégie de développement viable du gouvernement.





économique national. Il propose une vision du développement viable selon laquelle une saine gestion de l'environnement permet d'atteindre un haut niveau de qualité de vie et contribue à créer une prospérité durable et des occasions d'emploi.

Les obstacles aux pratiques écologiques saines

Le budget du gouvernement fédéral, déposé en février 1994, annonçait la création d'un groupe de travail à intervenants multiples qui aurait pour tâche de trouver des moyens efficaces pour mettre des instruments économiques au service de la protection de l'environnement et pour cerner les principaux obstacles aux pratiques écologiques saines. L'objectif fondamental du Groupe de travail est de faire converger le programme économique

Plan d'action sur la santé et l'environnement

L'environnement physique est l'un des facteurs de la santé humaine, tout comme le comportement, l'héritage génétique, les aspects socio-économiques et les services de santé publique. La santé de la communauté humaine est liée à celle de l'environnement: la prévention de la pollution et les choix de gestion des ressources ont un effet sur les deux. Le Plan vert comporte un programme stratégique séparé, le plan d'action sur la santé et l'environnement qui vise à nous aider à comprendre ce lien. Ce programme est centré sur quatre secteurs d'activité: règlements et suivi (air, eau, sols, nourriture; protection des groupes à risques, à cause de l'âge (bébés et enfants) ou source traditionnelles d'alimentation (aborigènes); faciliter l'initiative communautaire ou individuelle en fournissant des données scientifiques au public et en soulignant les possibilités d'agir ensemble afin d'améliorer l'environnement local; contribuer aux initiatives internationales, y compris les conférences et au travail sur la pollution transfrontalière. Comme les politiques gouvernementales évoluent vers la viabilité, des initiatives destinées à renforcer notre compréhension du rapport genre humain-environnement seront proposées.

> et le programme environnemental et, par conséquent, de favoriser le développement viable. Le Groupe de travail qui s'est réuni la première fois en juillet 1994 a émis son rapport final fin novembre 1994, rapport qui fait deux séries de recommandations : à court terme, qui pourraient être incorporées dans le budget 1995, et à long terme. Peu de ces recommandations ont été reflétées dans le budget 1995.

Le Bureau du Vérificateur général

Afin de remplir son mandat, le Bureau du Vérificateur général doit contribuer à la protection et à l'amélioration de l'environnement à l'échelle nationale et planétaire. Il a pour tâche de déterminer si les ministères, les organismes et les sociétés d'État

- se conforment aux directives des autorités environnementales;
- remplissent correctement leurs tâches liées à la réglementation, à l'application de la loi et au suivi en ce qui concerne l'environnement:
- rendent compte à la Chambre et à la population des incidences environnementales de leurs programmes et activités.

Commissaire à l'environnement et au développement viable

En mars 1994, le gouvernement fédéral a demandé au Comité permanent sur l'environnement et le développement viable d'examiner la manière de créer un poste de vérificateur général à l'environnement afin de garantir que les ministères fédéraux adoptent un ordre du jour environnemental convergent. Le Comité émit son rapport en mai 1994, recommandant que le Parlement nomme un commissaire à l'environnement et au développement viable. En octobre 1994, le gouvernement fédéral décida de créer un poste de commissaire à l'environnement et au développement viable (Tableau 74, Chapitre 5) et a déposé une loi à cet effet.

Loi canadienne sur l'évaluation environnementale

En juin 1990, le ministre de l'Environnement a annoncé qu'un train de réformes seraient apportées au processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, notamment une nouvelle loi sur l'évaluation environnementale, un mécanisme d'évaluation environnementale applicable aux nouveaux projets de politiques et de programmes et un programme de financement qui favorise la participation de la population au processus d'évaluation environnementale.

Ces réformes ont pour but de garantir l'intégration des questions environnementales aux activités de planification et de prise de décision du gouvernement fédéral dans l'optique du développement viable. En procédant ainsi, on pourra déceler, dès les premières étapes de la planification, les incidences environnementales des projets, des programmes et des politiques de développement, et les réduire au minimum.

En juin 1992, à la suite de consultations pancanadiennes et d'un examen attentif en Chambre, le projet de loi C-13, intitulé Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, a reçu la sanction royale.

La Loi est entrée en vigueur en 1994 et s'applique aux projets pour lesquels le gouvernement fédéral joue un rôle de décideur, que ce soit à titre de promoteur, de gestionnaire du terrain, de bailleur de fonds ou d'organisme de réglementation. À la suite de la publication des quatre règlements essentiels à la mise en œuvre de la Loi, d'autres règlements seront établis, en ce qui concerne notamment les projets à l'extérieur du Canada, ceux des sociétés d'État et ceux des territoires autochtones.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement a été promulguée en 1988 et sert de pierre angulaire à la législation fédérale en matière de protection de l'environnement. En plus de proposer une méthode de gestion des substances toxiques fondée sur le cycle de vie, la Loi a été conçue dans le but de regrouper en un seul acte législatif détaillé sur la protection de l'environnement des éléments et des pouvoirs disparates contenus dans cinq lois appliquées par Environnement Canada; on voulait ainsi accroître la cohérence de l'application de la Loi.

La Loi visait également à fixer des amendes plus élevées en cas de délit, à favoriser l'établissement d'ententes intergouvernementales, à exiger la tenue de consultations entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et la population sur certaines questions environnementales précises, faciliter l'accès des citoyens à la Loi; améliorer la performance du gouvernement en matière environnementale sur les terres fédérales, y compris les réserves indiennes, et à permettre au Canada de remplir ses obligations en matière de protection de l'environnement à l'échelle internationale.

La Loi exige qu'un comité parlementaire en étudie l'application dans les cinq ans suivant son entrée en vigueur et rende compte à la Chambre de toute proposition de changement de la Loi ou de son application. Le comité a amorcé son examen en juin 1994.

De 1941 à 1991, le nombre de fermes canadiennes a chuté de 733 000 à 280 000.

Urgences environnementales

Dans les années 1980 et 1990, on a assisté à des changements de l'organisation du gouvernement en matière d'urgences environnementales. Les rôles et responsabilités des deux niveaux de gouvernement ont été plus clairement définis: au niveau fédéral, une nouvelle législation a clarifié la division des responsabilités entre les ministères afin de pouvoir répondre aux urgences environnementales de tous ordres.

Le nouveau Comité fédéral sur les urgences environnementales est l'organisme de coordination qui aide les ministères à s'acquitter de leurs responsabilités. Son mandat est de se pencher sur l'élaboration des politiques des ministères, la participation aux programmes internationaux, l'information publique, l'intégration des dispositions des ministères et des agences, la mobilisation rapide des moyens gouvernementaux, la résolution des problèmes gouvernementaux reliés aux urgences environnementales, particulièrement les fuites d'huile et

Harmonisation

Pour harmoniser les programmes environnementaux au Canada, il faut préciser les rôles du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, pour éliminer le double empioi et le chevauchement des programmes, et uniformiser les lois et les règlements d'un bout à l'autre du pays. À cette fin, le gouvernement fédéral doit collaborer avec les provinces et les territoires sur diverses activités telles que le Programme des urgences environnementales (voir tableau 34). Pour plus de détails, voir la description ci-dessous de Conseil canadien des ministres de l'Environnement.



Prévention de la pollution

Le Bureau national de prévention de la pollution, situé à Environnement Canada, s'occupe d'un certain nombre de projets qui vont dans le sens du développement viable, notamment de l'élaboration d'une stratégie de prévention de la pollution. Afin que la prévention de la pollution. Afin que la prévention de la pollution devienne un objectif national, des consuitations ont été amorcées en septembre 1994 avec divers intervenants.

Signalons un autre projet, ARTE (accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques), qui vise, par voie de consensus, la réduction et l'élimination volontaire des émissions d'une centaine de substances toxiques. À ce jour, plus de 130 entreprises ont accepté d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'action liés à ARTE. Environnement Canada a aussi aidé l'Association des manufacturiers canadiens à élaborer le Programme de rendement environnemental des manufacturiers visant à améliorer la prestation environnementale des petites et des moyennes entreprises. L'Association s'emploie aujourd'hui à promouvoir ce programme parmi ses quelque 2 000 entreprises membres.

Industries et technologies « vertes »

Un environnement de qualité supérieure et une industrie de l'environnement compétitive à l'échelle internationale, ce sont là les priorités du gouvernement fédéral. Or, pour améliorer la qualité de l'environnement, il faut mettre au point, dans tous les secteurs de l'économie, des techniques de production, des produits et des services moins nocifs pour l'écosystème.

L'industrie canadienne de l'environnement emploie environ 150 000 personnes et dégage un chiffre d'affaires supérieur à 11 milliards de dollars par année. Elle s'inscrit parmi les secteurs les plus effervescents de l'économie canadienne et offre des perspectives d'exportation très prometteuses tout en permettant de régler des problèmes environnementaux concrets chez nous comme à l'étranger.

En septembre 1994, les ministres de l'Industrie et ceux de l'Environnement ont annoncé une stratégie pour l'industrie environnementale.

Ceci démontre que le gouvernement fédéral est engagé à promouvoir les technologies, produits et services environnementaux comme étant un élément fondamental de la croissance économique au Canada. La stratégie est planifiée sur la base de 57,5 millions de dollars de fonds nouveaux et de fonds réalloués afin d'atteindre trois objectifs principaux : améliorer l'accès de l'industrie aux programmes et services du gouvernement; le soutien au développement technologique et à la commercialisation; accroître la place du Canada sur son marché domestique et les marchés étrangers. Le partenariat entre le gouvernement et l'industrie sera la pierre angulaire de cette nouvelle stratégie de croissance économique, de création d'emplois et de conservation environnementale.

Élaboration d'une stratégie fédérale des sciences et de la technologie

Un examen des sciences et de la technologie est actuellement en cours au niveau fédéral afin de déterminer la façon dont les investissements fédéraux en sciences et en technologie peuvent le mieux répondre aux besoins de la société canadienne. Le gouvernement croit que l'innovation, fondée sur des bases scientifiques et technologiques solides, permettra de créer des emplois et d'intégrer les objectifs économiques aux objectifs environnementaux pour améliorer la qualité de vie de l'ensemble des Canadiens.

L'examen a pour but de déterminer la façon dont le gouvernement fédéral pourrait le mieux investir dans les sciences et la technologie afin d'atteindre les trois objectifs importants suivants :

- la prospérité et la création d'emplois dans un contexte de développement viable;
- une meilleure qualité de vie;
- l'avancement de la science.

Les décisions du gouvernement en ce qui concerne les investissements dans les sciences et la technologie se répercutent simultanément sur les trois domaines énumérés ci-dessus et soulèvent des questions importantes qui les recoupent tous. Par exemple, quelles devraient être les composantes et les caractéristiques d'un système national d'innovation au Canada? Le gouvernement fédéral a-t-il vraiment tout fait pour orienter le système d'innovation de façon à répondre aux besoins nationaux et régionaux à iong terme? La question des ressources environnementales et humaines fait-elle l'objet d'une attention suffisante? Qu'en est-il des iens à établir avec les milieux internationaux des sciences et de la technologie?

Pour répondre à ces questions, le gouvernement a fait appel aux idées et aux suggestions de la population canadienne, tant les particuliers que les organisations. Elle avait la possibilité à l'automne 1994 de participer directement au dialogue par l'intermédiaire des groupes de discussion Internet ou individuellement, dans le cadre d'une série d'ateliers et de congrès locaux, régionaux ou nationaux, organisés en collaboration avec des hôtes locaux et un consortium d'entreprises du secteur privé. Un rapport qui décrit la contribution du public a été rédigé et le travail continue sur l'élaboration d'une stratégie.

Zones protégées

Le rapport de la Commission Brundtland, le Plan vert du Canada, un rapport du Conseil consultatif canadien de l'environnement et l'engagement de l'interconseil à terminer le réseau canadien des zones protégées appuient tous une approche en deux volets, c'est-à-dire la création de zones protégées (parcs, réserves fauniques et écologiques), d'une part, et la gérance judicieuse du territoire dans son ensemble, d'autre part.

Ainsi qu'on l'annonçait pour la première fois dans le Plan vert de 1990, le Canada s'est engagé à terminer le réseau des parcs nationaux d'ici l'an 2000. Le Plan vert prévoyait la création de cinq parcs nationaux d'ici 1996 et la négociation d'ententes visant la création des treize autres parcs nationaux nécessaires à l'achèvement du réseau d'ici la fin du millénaire. Le Plan vert prévoyait aussi la création de trois

zones marines protégées d'ici 1996 et la négociation d'ententes visant trois autres zones d'ici l'an 2000.

Depuis 1990, des progrès considérables ont été faits à cet égard. Les membres de Parcs Canada sont de plus en plus certains de réaliser i'objectif intermédiaire établi pour 1996, soit la création d'au moins cinq parcs. Des ententes ont été signées pour la création d'un parc national à Aulavik dans la partie occidentale des Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'à Vuntut, au Yukon, et un projet de délimitation de territoire à l'île de Baffin. Les pourparlers vont bon train dans le cas de deux projets, Churchill et Tuktut Nogait (Bluenose), et l'on s'attend à ce que des ententes soient signées d'ici peu.

Du point de vue de la conservation des milieux marins, des progrès ont été faits sur le plan de la mise en place de zones marines protégées dans l'archipel Gwaii Haanas, en Colombie-Britannique, dans les West Isles du Nouveau-Brunswick et dans l'estuaire du Saguenay, au Québec.

Cependant, il reste encore beaucoup à faire. Les paysages diversifiés de 60% des 39 régions naturelles du Canada sont représentés dans les parcs nationaux et l'on s'emploie à assurer la représentation des autres régions (40%). L'établissement de ce réseau est une priorité à la fois environnementale et patrimoniale pour laquelle il nous faut trouver des formes de financement innovatrices et solliciter l'appui des gouvernements provinciaux et des collectivités locales.

Le gouvernement du Canada s'engage aussi à créer un réseau de lieux historiques plus représentatifs et compte solliciter à cette fin la participation d'autres intervenants afin de commémorer le patrimoine historique des Canadiens.

En outre, Parcs Canada encourage tous les responsables de la gestion des ressources culturelles à appliquer des méthodes et des principes appropriés à cette fin. Les lieux historiques font donc l'objet d'une gestion qui les préserve et respecte leur valeur, favorisant ainsi



Des responsables suédois de l'environnement ont établi le « déficit » environnemental du pays à 30 milliards de
dollars... la question n'est pas de
savoir s'il faut payer
pour ces dommages,
mais qui paiera,
quand et comment?



la mise en place de stratégies plus vastes en matière de développement viable et de conservation.

En vertu du Programme L'homme et la biosphère de l'UNESCO, les réserves de la biosphère devraient constituer des exemples vivants du développement viable. Il y a déjà plus de 300 réserves de la biosphère dans le monde (six au Canada), dont chacune est formée d'une zone centrale protégée entourée d'une zone tampon auxquelles vient s'ajouter une zone de coopération. Ce programme est un excellent moyen de concrétiser les principes du développement viable au sein d'un réseau tant régional qu'international.

La Convention des Nations Unies sur la biodiversité (1992) dont le Canada est signataire sera un instrument important dans la protection des espèces et des espaces. Des détails sur cette convention et la stratégie canadienne de biodiversité se trouvent plus loin dans ce chapitre.

Développement viable et patrimoine culturel

Les lieux historiques protégés attestent de l'interdépendance de l'être humain et du milieu, et fournissent des possibilités plus instructives des points de vue de l'éducation et de l'interprétation. Ils contribuent au développement viable et aux stratégies de conservation en préservant l'intégrité écologique et la biodiversité des zones naturelles; en préservant l'intégrité commémorative des lieux historiques; en favorisant une éthique de la conservation et du civisme fondée sur le respect de l'environnement et du patrimoine, de l'écosystème et des ressources culturelles.

Étant donné que certaines activités économiques compromettent notre patrimoine et font grimper les coûts que la société doit consentir pour le préserver, il est normal que les groupes qui se donnent pour mission de défendre le patrimoine culturel interviennent dans les pourparlers qui ont trait au développement économique viable. Le ministère du Patrimoine canadien assume des responsabilités liées à l'identité canadienne, à la culture et au patrimoine, et à divers autres domaines d'intérêt national ou historique. Le Ministère prépare une étude sur le rôle du patrimoine au chapitre du

développement économique et se penchera sur les rôles que pourraient jouer les groupes de protection du patrimoine culturel.

Parcs Canada est l'un des principaux organismes de gestion des ressources culturelles du Canada. Sa responsabilité porte sur un vaste ensemble de ressources culturelles situées dans des lieux publics comme les parcs nationaux (y compris les zones marines protégées), les lieux historiques nationaux et les canaux patrimoniaux, ainsi que dans des collections et dans d'autres biens qu'il administre. Afin de s'acquitter de ses tâches relatives à la gérance de façon responsable, Parcs Canada doit déterminer les moyens de promouvoir l'exploitation des ressources culturelles et la compréhension du public à cet égard sans compromettre les qualités et les attributs qui donnent leur valeur à ces ressources.

Il faut donc une politique globale qui sache aborder la question des ressources culturelles en tant qu'entités symboliques autant que physiques et qui soit sous-tendue par la volonté de transmettre l'héritage qui nous a été confié. En 1990, la Politique de gestion des ressources culturelles a été élaborée afin de servir de cadre à des décisions éclairées.

Ainsi que nous l'avons mentionné ci-dessus, Parcs Canada favorise également l'application de pratiques saines en matière de gestion, la sensibilisation de la population, ainsi que la préservation de l'intégrité des zones protégées sur les plans de l'environnement et du patrimoine. Ces principes sont intégrés à sa politique révisée intitulée « Principes directeurs et politiques de gestion » déposée à la Chambre des communes en mars 1994. Rédigée à l'issue de trois ans de consultation auprès de groupes d'intérêt, des gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que de la population en général, cette nouvelle politique servira de cadre aux décisions qui devront être prises pour faire face aux pressions environnementales, sociales et économiques sans cesse croissantes. Elle détaille par ailleurs la perspective dans laquelle le gouvernement fédéral entend gérer les parcs nationaux, les lieux historiques et divers autres programmes d'intérêt patrimonial.

LES RESSOURCES NATURELLES : préserver un mode de vie

Les politiques économiques récentes ont conduit à la surexploitation et à l'épuisement des ressources renouvelables. Mais la nouvelle approche proposée

dans Pour la création d'emplois – Pour la relance économique, vise plutôt à accroître les occasions d'emploi sans surexploiter les ressources. On y affirme aussi que le mode de vie des populations rurales et autochtones sera le mieux préservé par une gestion responsable des ressources renouvelables qui rendent possibles leurs activités de pêche, d'agriculture et de foresterie. Nous

présentons maintenant des politiques et stratégies de développement viable visant l'agriculture, la foresterie, les pêches et les cours d'eau, les mines, minéraux et l'énergie.

Questions autochtones

Revendications globales

Toutes les ententes liées aux revendications globales et qui font l'objet de négociations sont établies de manière à ce que l'exploitation rationnelle des pêches et de la faune soit assujettie aux besoins de conservation. Ainsi, on s'efforce de combiner les connaissances écologiques traditionnelles du peuple autochtone et les connaissances spécialisées scientifiques des fonctionnaires chargés de la gestion de la faune, des pêches, des eaux et des forêts dans des structures de cogestion de sorte que l'utilisation de ces ressources permette d'atteindre l'objectif de conservation établi.

Parallèlement, on élabore des plans de gestion axés sur les besoins de subsistance ainsi que sur les besoins commerciaux et économiques des groupes autochtones visés, dans la mesure où la satisfaction de ces besoins repose sur les bases de ressources disponibles.

Les ententes liées aux revendications globales prévoient également la tenue d'évaluations des incidences environnementales avant l'approbation des projets de développement.

Terres et ressources des réserves

Les écoulements agri-

coles sont la source non

ponctuelle de pollution

la plus importante pour

les eaux côtières de la

Région de l'Atlantique.

– L'État de l'environnement dans la Région de l'Atlantique, 1994

En vertu de la Loi sur les Indiens, le Secteur des terres et de l'environnement est habilité à émettre à des tiers des baux, des licences et des permis à l'égard des terres et des ressources des réser-

ves. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) mène une évaluation environnementale à l'égard des projets proposés avant de délivrer un bail, une licence ou un permis à un demandeur, et impose alors à ce dernier des mesures de protection environnementale. Le MAINC évalue chaque projet en fonction de considérations liées au déve-

loppement viable, par exemple, l'incidence à long terme du projet sur les terres et les ressources des réserves. Les baux, les licences et les permis délivrés par le MAINC contiennent également d'autres clauses relatives à des préoccupations environnementales particulières.

Le MAINC travaille en collaboration avec les Premières nations et d'autres ministères fédéraux en vue de trouver des mécanismes efficaces permettant de combler les lacunes relevées dans les mesures législatives et réglementaires liées à l'environnement et au développement viable des réserves.

Il se peut que les Premières nations accroissent leur pouvoir décisionnel concernant les terres et les ressources des réserves par le biais des mécanismes suivants : délégation de pouvoirs en vertu de la Loi sur les Indiens; ententes d'autonomie gouvernementale; mesures de rechange aux dispositions relatives aux terres et aux forêts de la Loi sur les Indiens; revendications de droits de propriété issus de traités et de territoires et revendications territoriales. À l'appui de ces initiatives, le MAINC s'efforce d'accroître la capacité des Premières nations de gérer l'environnement dans le contexte du développement viable en leur offrant des guides pratiques, des cours de formation et des ateliers.



Les Canadiens consacrent uniquement 10 p. 100 du revenu dont ils disposent à la nourriture; un seul pays affiche un pourcentage plus bas à ce chapitre.



Agriculture et agro-alimentaire

Le gouvernement fédéral reconnaît l'importance du secteur de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, de même que la nécessité de sa viabilité au regard de l'avenir des Canadiens. Il représente 8% du produit intérieur brut et 1,8 million d'emplois. L'exportation de produits agricoles et agro-alimentaires contribue 13 milliards de dollars à l'économie et 2,9 milliards de dollars au commerce canadien.

Aujourd'hui, le secteur se heurte à une concurrence accrue sur les marchés national et internationaux; il fait l'objet d'ententes et de conflits nouveaux sur le plan des échanges commerciaux, de tendances nouvelles au chapitre de la consommation, de la fragilité des ressources naturelles de base et des préoccupations du public liées à l'environnement. Même si ces facteurs entraînent des problèmes importants, ils offrent aussi des possibilités intéressantes en ce qui a trait au développement et à la croissance. La viabilité constitue une priorité non seulement pour les agriculteurs, les membres de l'industrie de la transformation, pour les fournisseurs de matières premières, les détaillants et d'autres intervenants du secteur, mais aussi pour les consommateurs, qui souhaitent avoir accès à une nourriture saine, nutritive et abordable.

Évaluation environnementale des politiques et des programmes agricoles

L'impact environnemental potentiel est désormais considéré lorsqu'on élabore ou que l'on révise des politiques et des programmes. Dans le cadre de la Loi sur la protection du revenu agricole qui permet la mise en place du programme de protection du revenu des agriculteurs, on organise des évaluations périodiques pour s'assurer qu'il n'y a pas d'effets environnementaux négatifs. De telles évaluations ont eu lieu dans le cadre du Programme d'amélioration de la gestion et de la productivité dans le secteur agricole; le Programme de protection des revenus; le Programme assurance-récoltes.

Partenaires dans la croissance

Certains des liens qui unissent les aspects économique, social et environnemental de l'agriculture viable sont évidents. Dans les années 30, le prix peu élevé des céréales, l'érosion importante attribuable au vent et la perte de récoltes dans les Prairies ont accentué le caractère précaire des ressources agricoles et de l'économie fondé sur les denrées de cette région.

Depuis le début des années 80, les politiques et les activités gouvernementales illustrent de plus en plus ces liens. Les taux d'intérêt élevés, les conflits croissants liés au commerce des céréales et la hausse des coûts à l'unité ont mené à une situation critique en ce qui concerne le revenu tiré des exploitations agricoles et à l'endettement des agriculteurs. La stratégie nationale de l'agriculture, élaborée conjointement avec les provinces en 1986, était axée non seulement sur les problèmes liés aux finances et à la mise en marché dans le secteur agricole, mais aussi sur la dégradation des sols et de l'eau, et sur la dissolution des familles d'agriculteurs. Bien que bon nombre des problèmes aient été abordés isolément, certains étaient liés les uns aux autres, notamment l'incidence des programmes agricoles sur les sols et sur l'eau.

Le document de discussion intitulé Partenaires dans la croissance, qui a servi de point de départ à l'Examen de la politique agro-alimentaire en 1989, a fourni un cadre destiné à promouvoir le changement afin de réaliser les objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Dans ce document, on envisageait le secteur de l'agriculture et de l'agro-alimentaire comme un secteur de plus en plus autonome, adapté au marché et fondé sur les atouts régionaux, qui soit viable du point de vue de l'environnement. Les gouvernements fédéral et provinciaux, de même que les intervenants du secteur ont appuyé cette vision.

On a mis sur pied des comités que l'on a chargés d'examiner diverses questions, notamment la compétitivité, la mise en marché et l'expansion commerciale, les produits à valeur ajoutée, la qualité et la salubrité des aliments, les mécanismes de sécurité relatifs au revenu des agriculteurs, la recherche et le développement, le transport des céréales et des fèves oléagineuses, la gestion des entreprises agricoles, la gestion de l'approvisionnement et l'agriculture viable.

Dans son rapport de juin 1990, le Comité fédéralprovincial de l'agriculture peur un environnement durable a examiné l'importance de l'intégration des aspects économique, social et environnemental dans une perspective globale de la modification des politiques. Le Comité a affirmé que la notion de viabilité intégrait non seulement les préoccupations fondées sur les ressources naturelles, mais également divers enjeux économiques et sociaux. Dans son rapport, le Comité a déclaré que les méthodes relatives au secteur de l'agriculture (et de l'agro-alimentaire) durable étaient viables sur le plan économique et garantissaient une nourriture saine et nutritive à la population, tout en préservant, voire en améliorant les ressources naturelles du Canada, ainsi que la qualité de l'environnement pour les générations de Canadiens de demain.

On a pris des mesures afin d'intégrer les facteurs économiques, environnementaux et sociaux liés aux questions examinées par les comités. Chacun des comités a présenté un rapport qui fournissait un cadre exhaustif aux fins de l'élaboration de politiques et d'initiatives favorables à la prospérité et à la viabilité du secteur (voir tableau 35).

Les travaux des comités ont donné lieu à diverses initiatives, notamment la mise en place d'un ensemble de dispositifs destinés à assurer le revenu des agriculteurs, la mise en œuvre de la modification de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, l'établissement d'une stratégie nationale axée sur le transfert de la recherche et de la technologie, la mise en place d'un programme national de gestion des entreprises agricoles, l'amélioration des mesures de réglementation relatives aux pesticides et des mesures liées à l'adaptation des entreprises agricoles, ainsi que divers projets nationaux et régionaux prévus par le Plan vert. Ces initiatives ont témoigné d'un engagement à l'égard de la viabilité, engagement formulé en novembre 1992 afin de donner suite au rapport du Comité permanent sur l'agriculture, intitulé Sur la voie d'une agriculture viable et durable. Les subsides de la Loi sur le transport du grain ont été éliminés lors du budget fédéral de 1995.

Orientations futures

Le gouvernement continue de modifier sa politique en fonction de l'évolution des besoins. Le document de septembre 1994 Future Directions for Canadian Agriculture and Agri-Food reconnaît cinq objectifs: atteindre la croissance durable, l'accroissement des possibilités dans les régions rurales, la sécurité financière, la viabilité des ressources et de l'environnement, et l'accès à une nourriture saine et de haute qualité.

À l'heure actuelle, le gouvernement prend des mesures afin d'éliminer les obstacles qui nuisent au commerce interprovincial; il a mis sur pied un Comité national sur l'environnement et l'agriculture chargé d'examiner la réforme des méthodes de gestion de l'approvisionnement et d'établir un secrétariat chargé du renouvellement rural (voir tableau 36). D'autres initiatives sont en cours qui visent la mise en place de mesures de sécurité des revenus et révisent le système d'inspection alimentaire, et optimisent l'efficacité de la technologie de l'information, ainsi que la définition de marchés à long terme.

Ces initiatives aideront le gouvernement à modifier ses politiques et ses programmes afin de favoriser le développement du secteur de l'agriculture et de l'agro-alimentaire à l'aube du XXIe siècle.

Les forêts

Les projets énumérés ci-après ne représentent qu'une partie des réalisations mises en œuvre par le Service canadien des forêts, Ressources naturelles Canada, en collaboration avec d'autres gouvernements, le secteur industriel et des organismes non gouvernementaux. En vertu de la Loi sur le ministère des Forêts, le Ministre doit promouvoir le développement viable des forêts du Canada; par ailleurs, bien des activités du Service canadien des forêts doivent être orientées dans ce sens.



Le gouvernement possède et contrôle 94 p. 100 des terres forestières du Canada; en outre, il règlemente la récolte que l'industrie effectue sur ces terres.

Comité national sur l'agriculture et l'environnement

Agriculture et Agro-alimentaire Canada a mis sur pied un nouveau comité national sur l'agriculture et l'environnement qui comprend 14 leaders du secteur des producteurs agricoles. Le Comité jouera un rôle de leadership sur la question de la viabilité, établira des stratégies de prévention pour les fermiers à l'échelle nationale et tracera un plan d'action, à une certaine distance du gouvernement.

Le secrétariat du Comité se trouve à la Fédération canadienne de l'agriculture. Agriculture et Agro-alimentaire Canada et Environnement Canada travailleront avec le Comité dans l'élaboration d'une stratégie nationale de viabilité agricole, inspirée par le secteur.

Stratégie nationale sur les forêts

En 1991, la population canadienne a été invitée à s'exprimer, dans le cadre d'une série de tables rondes, sur les nouvelles orientations que devrait prendre la gestion des forêts du Canada compte tenu de l'évolution des attitudes et des valeurs. Un an plus tard, on publiait la nouvelle Stratégie nationale sur les forêts.



Le désir collectif du milieu canadien de la foresterie et de la population canadienne d'assurer la santé, la vitalité et la productivité futures des forêts du Canada est formulée très clairement dans ce document. La Stratégie définit des priorités stratégiques pour une période de cinq ans.

Le document énumère près de cent mesures concrètes conçues pour permettre au Canada de se situer à l'avant-garde de la foresterie intégrée d'ici 1997. Il s'agit du principal mécanisme de suivi des mesures adoptées au pays pour mettre en œuvre les engagements pris par le Canada au Sommet de la Terre. Les progrès sont examinés par un comité indépendant tous les ans; en outre, un comité indépendant a effectué une évaluation à mi-période. Une seconde évaluation aura lieu à la fin du mandat de la Stratégie.

Pour qu'il soit possible de gérer les forêts en tant qu'écosystèmes, on élabore actuellement des critères et des indicateurs scientifiques. À cette fin, un comité directeur, appuyé par des souscomités de scientifiques et de techniciens, a été créé en mars 1994. Le sous-comité s'est entendu sur dix-sept critères. Dans chaque cas, les membres ont élaboré une définition, établi la liste des éléments critiques, rationalisé leurs choix, indiqué les liens à établir avec d'autres projets et proposé une liste d'indicateurs. Pendant l'été, le même processus a été mis en œuvre afin de préciser les indicateurs. Un rapport a été soumis au Conseil canadien des ministres des forêts et une proposition de panel intergouvernemental a été acceptée par la Commission du développement durable des Nations Unies en avril 1995.

Le programme des forêts modèles

Le programme canadien des forêts modèles est l'élément central du projet « Partenaires pour le développement durable des forêts » pour lequel le Plan vert prévoit consacrer un financement de 100 M \$. Le gouvernement fédéral affectera à chaque forêt modèle une somme d'environ cinq millions de dollars sur une période de cinq ans.

Neuf réseaux de forêts modèles sur un total de dix, étalés sur cinq grandes écorégions forestières du Canada, sont déjà en pleine exploitation. On peut y observer une grande variété d'éléments culturels et écologiques : la faune, la biodiversité, les bassins hydrographiques, la pêche et la récréation de même que les méthodes traditionnelles d'exploitation économique de la matière ligneuse.

Le réseau des forêts modèles vise les objectifs suivants :

- accélérer la mise en œuvre des principes du développement viable dans le secteur de la foresterie et, plus particulièrement, le principe de la gestion intégrée des ressources;
- élaborer et mettre en application des techniques innovatrices de gestion des forêts;
- mettre à l'essai et faire la démonstration des meilleures pratiques de foresterie intégrée.

Toutefois, abstraction faite de leur importance du point de vue de la recherche scientifique, les forêts modèles sont aussi une innovation en ce qui concerne les mécanismes de prise de décisions. Signalons à cet égard la participation active des collectivités locales à la gestion des forêts. Les particuliers autant que les groupes peuvent prendre part aux activités du réseau.

Mon milieu, Mes arbres

Mon milieu, Mes arbres est un programme de six ans financé en partie par le gouvernement fédéral. Il est géré par la Fondation nationale communautaire de l'arbre, un organisme non gouvernemental créé expressément à cette fin. Le programme vise à encourager la plantation de plus de 325 millions d'arbres, ce qui devrait permettre aux Canadiens d'apprendre à planter des arbres, à leur donner les soins dont ils ont besoin et à mieux comprendre le rôle que jouent les arbres dans l'équilibre planétaire.

Enfin, dans le cadre du Plan vert, un grand nombre de projets sont en cours; ces projets visent à élaborer des stratégies et des techniques précises aux fins d'une gestion plus efficace des ressources forestières. On s'attache à modifier les pratiques forestières de manière à favoriser la transition de la gestion axée sur le rendement soutenu à une forme de gestion axée sur la mise en valeur des richesses sociales, économiques et environnementales des forêts.

Les pêches

Réseau des pêches durables

Pêches et Océans a mis sur pied un certain nombre de projets qui forment à eux tous un réseau de pêches durables. Signalons entre autres la création du Conseil de conservation des ressources halieutiques, qui représente un partenariat entre les gouvernements fédéral et provinciaux, le milieu scientifique et l'industrie. Le Conseil a pour mandat de veiller à la « conservation ». Par ailleurs, un programme de pêche modèle a été mis en place dans la rivière Skeena, en Colombie-Britannique.

En outre, des chercheurs du Ministère étudient les effets de certaines techniques de pêche sur l'habitat du poisson. Enfin, sur la scène internationale, le Ministère collabore avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à la rédaction de codes de déontologie en matière de pêche responsable.

Stratégie relative au poisson de fond de l'Atlantique

La Stratégie relative au poisson de fond de l'Atlantique est un projet global qui a pour but d'aider ceux

qui ont été touchés par l'épuisement des réserves de poissons de fond de l'Atlantique. Il s'agit d'un ensemble de programmes de transition qui devraient, en bout de ligne, conduire à une exploitation viable, du point de vue économique et environnemental, des réserves de poisson de l'Atlantique.

La stratégie amène un renouveau du fait qu'elle exige la participation active des personnes qui ont été touchées par l'épuisement des réserves de poissons de fond de l'Atlantique et qui veulent trouver une solution. Elle représente un moyen de favoriser la création d'emplois à long terme, de créer des occasions d'activités économiques et de relancer la croissance. Les principaux éléments de

la stratégie sont les suivants :

- soutien actif du revenu;
- interventions axées sur la collectivité;
- repérage de personnes disposées à se recycler hors du secteur de la pêche;
- formation et autres dispositions à l'intention des personnes qui comptent rester dans le secteur rationalisé des pêches durables de l'avenir;
- structure de consultation faisant intervenir des partenaires de tous les paliers du gouvernement et du secteur industriel.

Les projets constituent une initiative quinquennale prévue dans le cadre de la Stratégie qui permettra aux pêcheurs déplacés et aux travailleurs des

usines de transformation du poisson qui subissent le même sort de tirer parti des occasions économiques que fera surgir la mise en œuvre de pratiques écologiques, lesquelles feront croître la demande régionale et mondiale en matière de services et de technologies écologiques.

Les Projets verts conjuguent des objectifs d'emplois à long terme et des objectifs de revitalisation écologique. Ce plan quinquennal veut favoriser la prise de décision à l'échelle locale et préconise des stratégies à long

terme et des projets liés à des objectifs de durabilité. À cette fin, des comités consultatifs de partenaires multiples seront créés à l'échelle locale et à l'échelle provinciale dans chacune des provinces de l'Atlantique et au Québec. Les projets à l'échelle locale aideront à garantir la participation active de la collectivité visée.

L'eau

Une nouvelle industrie

des pêches devrait être

viable d'un point de vue

écologique et commercial.

La pêche et le traitement

des poissons devraient

être conditionnés par

les limites de renouvelle-

ment des stocks.

Adjustment in the Atlantic Fishery

- Task Force on Incomes and

Les programmes de gestion des ressources en eau dont les frais sont partagés en vertu des dispositions d'habilitation de la Loi sur les ressources en eau du Canada (1970) contribuent déjà depuis plusieurs années à favoriser la planification durable. Vers la fin des années 80, une approche intégrée a été progres-



En 1992, l'eau représentait 0,4 p. 100 de la consommation totale du foyer canadien moyen, tandis que les articles ménagers en papier, en plastique et en aluminium en représentaient 0,8 p. 100.



sivement élaborée en vue de faire en sorte que les ressources en eau du Canada continuent d'offrir des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux générations futures. Cette orientation s'est confirmée lors d'une grande con-

sultation nationale (l'enquête sur la Politique fédérale relative aux eaux), qui a conduit à l'adoption, en 1987, de la politique fédérale relative aux eaux.

La politique préconise, entre autres, le recours à des instruments économiques originaux et la création de programmes fédéraux-provinciaux permettant d'aborder la question conjuguée de « l'eau et l'économie ». Par exemple, un accord de cinq ans a été signé en 1987 avec l'Île-

du-Prince-Édouard afin d'étudier certaines sources d'inquiétude, notamment les menaces qui pèsent sur les eaux souterraines et les estuaires côtiers de l'île.

Des ententes de ce genre ont par la suite été convenues avec le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, et d'autres sont prévues avec d'autres provinces. Par ailleurs, des projets, comme l'étude Canada-Alberta-Territoires du Nord-Ouest sur les effets

cumulatifs de l'activité industrielle et du développement sur l'écologie des bassins de la rivière de la Paix, de la rivière Athabasca et de la rivière des Esclaves, contribuent à accroître le bagage de connaissances scientifiques

> nécessaire à la planification saine et font intervenir des organismes non gouvernementaux et des représentants des peuples autochtones.

Exploitation viable des minéraux et des métaux

L'industrie des minéraux et des métaux fournit une grande partie des matières premières essentielles utilisées par la société. Mais, comme c'est le cas pour tout autre activité humaine, les activités de cette industrie peu-

vent avoir une incidence sur l'environnement. Bien que les minéraux et les métaux constituent une ressource non renouvelable, on applique de plus en plus à cette industrie les objectifs et les principes (p. ex. le rendement énergétique) liés au développement viable.

L'industrie minéralière a pendant des années contribué activement au développement viable en produisant des métaux de base et des métaux précieux qui puissent être recyclés et qui seront encore disponibles pour les futures générations. Le recyclage des métaux offre des avantages économiques et environnementaux, dont la possibilité de réduire la saturation de dépotoirs. Parce que les métaux recyclés sont peu différents du métal original, les métaux peuvent être considéré comme une ressource renouvelable. Ainsi, plusieurs aciéries et producteurs de métaux non ferreux canadiens s'approvisionnent à cette source.

Les industries minéralière et sidérurgiques ont aidé à la mise sur pied du Conseil international sur les métaux et l'environnement. En outre, l'Association canadienne des mines fut la première au monde à se donner une politique environnementale contraignante en 1989.

Notre vision est celle d'une industrie minière prospère et socialement, économiquement et écologiquement viable, soutenue par un consensus politique et communautaire.

 Leadership Council Accord, Whitehorse Mining Initiative, 1994

Whitehorse Mining Initiative

La Whitehorse Mining Initiative (WMI) était une initiative multilatérale qui s'inspirait de l'industrie. Le gouvernement fédéral a participé activement et contribué financièrement à la WMI. Cette dernière visait à régler les problèmes qui nuisaient actuellement à la viabilité et à la prospérité sociale, économique et environnementale de l'industrie canadienne des minéraux et des métaux. Dans le cadre de cette initiative, quatre groupes d'étude ont examiné les questions suivantes : l'accès aux terres, le lieu de travail et l'effectif, la fiscalité et les finances, l'environnement. Ces groupes se sont penchés également sur les questions autochtones.

La WMI a permis de réunir pour la première fois tous les participants concernés du domaine de l'exploitation minière au Canada. Elle a permis à des groupes d'opinion divergente de discuter et d'échanger leurs idées dans le cadre de réunions tenues à la grandeur du Canada. L'initiative a abouti à la signature de l'Entente du leadership du WMI à la conférence des ministres des mines qui a eu lieu en septembre 1994 à Victoria, en Colombie-Britannique.

Ressources naturelles Canada s'est efforcé d'élaborer un cadre fédéral relatif au développement viable visant l'exploitation des minéraux et des métaux. Il n'y a pas si longtemps, en 1993, un document de travail a été distribué aux ministères et organismes fédéraux intéressés, ainsi qu'aux ministères des mines provinciaux et territoriaux. Ce document est modifié afin de tenir compte des résultats de la « Whitehorse Mining Initiative » (Tableau 37).

Le document aborde plusieurs questions relatives à l'industrie des minéraux et des métaux, notamment la planification de l'utilisation des terres, gestion intégrée, sécurité des approvisionnements, compétitivité internationale, commerce international, protection environnementale, science et technologie.

Énergie

Promouvoir l'efficacité énergétique

L'Étendue et la nature de l'utilisation de l'énergie sont des facteurs important pour l'environnement et l'économie. La consommation totale d'énergie au Canada a triplé entre 1958 et 1992 et les ressources non renouvelables contribuent 82% du total de l'énergie consommée en 1992. L'énergie nucléaire introduite dans les années 1970 avait grimpé à 11% du total en 1992. Les énergies alternatives (solaire, vent) comptent pour moins d'un millième du total de l'énergie consommée.

Les changements climatiques, les pluies acides et la détérioration de l'air et de l'eau en régions urbaines ne représentent que quelques préoccupations environnementales liées à l'utilisation de l'énergie. La demande d'énergie est la cause humaine principale de l'émission des gaz d'effet de serre au Canada. En fait 98% du CO2 est causé par l'énergie. La production et la consommation d'énergie compte pour 87% des gaz d'effet de serre au Canada.

Le Programme de recherche et développement en énergie soutient une grande diversité de

projets d'énergie viable et économique et technologies d'utilisation qui encouragent la compétitivité des industries dans toutes les régions du Canada (tableau 38).

Programme de l'efficacité énergétique et des énergies de remplacement

Le Programme de l'efficacité énergétique et des énergies de remplacement administré par Ressources naturelles Canada (RNCan) fait un pas important dans la réduction des gaz à effet de serre. Le programme met l'accent sur les mesures économiquement valables : il comprend 33 initiatives visant une plus grande efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies de remplacement dans tous les secteurs usagers - équipements, construction, industrie, transports. Elle font appel à une variété d'instruments politiques (information, encouragement, recherche et développement, règlements) et met l'accent sur le partnership avec divers intervenants.



En 1992, l'électricité représentait 2,6 p. 100 de la consommation totale du foyer canadien moyen..., et les produits du tabac et les boissons alcoolisées, 4,3 p. 100.

Programme de R&D énergétiques

L'objectif principal du programme de R&D énergétiques est « d'élaborer la science et la technologie nécessaires pour que le Canada puisse utiliser ses ressources énergétiques de façon efficace et responsable du point de vue de l'environnement ».

À cette fin, le programme vise à soutenir toute une variété de projets de développement dans les domaines des énergies douces et de l'énergie secondaire; à équilibrer les intérêts régionaux et les besoins en matière de R&D; à soutenir la R&D à court, à moyen et à long terme; à encourager la participation maximale du secteur privé canadien et des gouvernements provinciaux, et à contribuer à l'amélioration des connaissances techniques afin d'accroître la compétitivité et la productivité du secteur industriel canadien.

Le Programme aide la demande dans le marché de l'énergie à devenir plus efficace en matière d'énergie, de processus de production et méthodes d'opération, sans réduire la qualité de service ou le degré de confort que l'énergie fournit. Du côté des fournisseurs, le Programme encourage la participation canadienne dans le développement de sources d'énergie de remplacement.



Le Programme de RNCan fournit aussi les bases de processus à long terme qui pourront répondre aux priorités environnementales et économiques en évolution. Le Ministre a accru son autorité en matière de règlements, amélioré l'acquisition des données et sa capacité analytique. Il a élaboré des cadres plus solides d'information et de planification avec les provinces et autres partenaires stratégiques.

La stratégie énergétique de RNCan vise à améliorer l'efficacité énergétique en augmentant l'efficacité énergétique des édifices, équipements, systèmes, véhicules; en faisant en sorte que ces équipements sont utilisés de la manière la plus efficace; en influençant les choix des individus et des organisations dans leurs achats d'équipements et en modifiant la quantité d'énergie employée par les individus et leurs organisations.

La stratégie du RNCan en matière d'énergies de remplacement comprend la promotion de carburants alternatifs qui ont un fort potentiel de mise en marché (p.ex. propane, gaz naturel, méthanol, éthanol). Les initiatives fédérales permettent d'élargir l'infrastructure (p.ex. la disponibilité de ces carburants dans les stations) pour ces carburants et leurs marchés, particulièrement en région urbaine où les problèmes de la qualité de l'air sont plus aigus. Les autres activités de RNCan consistent à fournir aux acheteurs de l'information fiable sur les questions économiques et environnementales liées aux énergies renouvelables.

Recherche et développement

Dans le cadre du Programme de l'efficacité énergétique et des énergies de remplacement, RNCan fait de la recherche et du développement sur les technologies de l'efficacité énergétique appliquées aux résidences et aux édifices commerciaux au Canada. RNCan fournit aussi de l'aide à l'industrie dans le développement de produits, de processus, de services et de systèmes de réduction de l'utilisation de l'énergie.

La recherche et le développement est menée de manière à améliorer les possibilités d'utilisation de carburants alternatifs tels que le propane, le gaz naturel, le méthanol et l'éthanol. La recherche existe aussi dans le secteur de l'hydrogène, des cellules énergétiques et des véhicules électriques.

Les énergies renouvelables telles que la bioénergie, l'énergie hydraulique, solaire, éolienne sont généralement considérées comme des moyens potentiels de réduction de l'effet de serre. Le soutien qu'apporte le RNCan est alloué principalement à la recherche et au développement en matière de la réduction des coûts, l'amélioration du rendement, l'amélioration des normes de sécurité et de performance et pour accroître le champ des énergies renouvelables.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) s'est engagée dans son plan stratégique à œuvrer avec le secteur public et privé dans les régions urbaines, rurales et nordiques afin de se pencher sur les questions de restructuration et de qualité en matière de démographie, d'économie et d'environnement. Elle a travaillé avec l'industrie de la construction en vue d'une démarche systémique de logement afin que les questions techniques telles que l'efficacité énergétique, la ventilation, la qualité de l'air intérieur et la durabilité soient considérées en même temps.

La SCHL s'est engagée à fournir des logements sains aux Canadiens. Elle préside un groupe de travail sur les normes d'émission des matériaux qui coordonne des méthodes de vérification, de production des données et d'étiquetage sur cette question.

La SCHL travaille aussi en partenariat avec l'industrie de la construction afin de réduire l'utilisation résidentielle de l'eau et de réduire, réutiliser, et recycler les rebuts dans les projets de construction et de rénovation. La règle des "trois R" influence beaucoup la quantité d'énergie utilisée. Le coût environnemental de la méthode des "3 R" peut être

100 fois inférieur à celui de la production de nouveaux matériaux.

Sensibilisation du public

Rapports sur l'état de l'environnement

Les rapports publiés par Environnement Canada sur l'état de l'environnement constituent une excellente source d'information pour les Canadiens. Ces rapports renferment des renseignements scientifiques objectifs sur les conditions et les tendances environnementales, et décrivent la signification de ces tendances selon une perspective globale intégrée. Ils ont comme thème principal le lien entre les activités humaines et les changements environnementaux, et illustrent graphiquement les progrès accomplis à l'égard de la viabilité. Toutes ces publications reposent sur une vision commune qui consiste à trouver des réponses aux quatre questions clés suivantes :

- Quels sont les changements qui se produisent dans l'environnement? (données sur les conditions et les tendances)
- Pourquoi ces changements surviennent-ils?
 (liens avec les activités humaines et les processus écologiques)
- Pourquoi ces changements sont-ils importants? (répercussions sur la santé, l'économie, l'écologie, etc.)
- Quelles mesures prenons-nous à cet égard? (mécanismes d'intervention des Canadiens)

Deux rapports nationaux détaillés ont été publiés en 1986 et 1991 respectivement. Le troisième rapport national sur l'état de l'environnement est en voie d'élaboration et devrait paraître en 1996. (Les coupures budgétaires récentes menacent l'avenir de ce travail).

Indicateurs environnementaux nationaux

Les indicateurs environnementaux, qui font l'objet de contrôles et de rapports réguliers tout comme les indicateurs économiques, peuvent aider les décideurs canadiens de tous les niveaux de la société à suivre les tendances et à mesurer les progrès accomplis à l'égard du développement viable. La Direction générale de l'état de l'environnement d'Environnement Canada dirige, dans le cadre du

Plan vert, l'établissement d'une série d'indicateurs environnementaux. Une série préliminaire a été publiée en 1991. Depuis, des comptes rendus réguliers sont présentés dans les Bulletins sur les indicateurs environnementaux afin que l'information soit communiquée et consultée en temps opportun.

La Direction sur l'État de l'environnement travaille à l'application d'une démarche écosystémique à ses rapports (tableau 39). Malheureusement, la capacité de cette direction a été réduite dans le budget 1995.

L'élaboration d'indicateurs environnementaux constitue un processus à long terme. Des spécialistes et des utilisateurs éventuels des secteurs public et privé sont consultés à mesure que des enjeux environnementaux sont choisis pour servir à établir et à améliorer les indicateurs. Des recherches sont en cours en vue d'établir des liens entre les indicateurs biophysiques, sociaux et économiques dans un contexte de développement viable.

Approche écosystémique

L'approche écosystémique est essentielle à la réalisation du développement viable. Cette approche intègre à la fois des valeurs et des intérêts environnementaux et des valeurs et des intérêts socio-économiques; elle tient donc compte des trois piliers du développement viable — l'environnement, l'économie et la société.

Conformément aux recommandations formulées à la suite de l'Atelier nordaméricain sur l'information environnementale qui s'est déroulé à Mexico en octobre 1993, la Direction générale de l'état de l'environnement dirigera un groupe de travail chargé d'élaborer un cadre spatio-écologique aux fins de l'utilisation et de la gestion des ressources axées sur la viabilité.

Les activités et les produits suivants, entre autres, seront mis au point dans un avenir rapproché : documentation sur les approches écosystémiques mises en application ou à l'essai aux États-Unis, au Mexique et au Canada; application de critères communs aux fins de la classification et de l'harmonisation des écosystèmes; élaboration et description d'une carte écologique nord-américaine et établissement d'un profil de l'état de l'environnement reposant sur le concept des zones protégées.

Statistique Canada intègre une grande variété de données statistiques essentielles au suivi des progrès accomplis à l'égard de la viabilité. À titre d'organisme statistique national, ce ministère doit compiler, analyser et publier des statistiques portant sur les aspects commercial, industriel,





financier, social et général de la société, et procéder régulièrement au recensement de la population, du logement et de l'agriculture. À cette fin, il doit mener des enquêtes auprès des entreprises, des ménages et des gouvernements sur des questions environnementales, créer des systèmes de comptabilité liés à l'environnement et aux ressources en guise de prolongement du Système de comptabilité nationale et regrouper des données sociales, économiques et biophysiques afin de créer une base de données statistiques intégrée sur l'environnement.

Initiative d'écocivisme

Environnement Canada a établi le programme d'Écocivisme afin d'encourager la responsabilité individuelle et collective en matière d'environnement. L'écocivisme suppose que les efforts déployés par les particuliers et les organisations constituent un moyen efficace d'atteindre les objectifs environnementaux.

La colline verte

Lancé en 1990, la Colline verte veille à ce que la Chambre des communes adopte les pratiques les plus respectueuses qui soient à l'égard de l'environnement. Une méthode progressive permet d'éliminer les pratiques et les matières dangereuses pour l'environnement, de sensibiliser davantage la Colline aux moyens de protéger l'environnement et d'éliminer les matières dangereuses, dans la mesure du possible. On a mené récemment une analyse économique afin de recueillir de l'information à l'appui des économies et des projets environnementaux réalisés. Le projet a permis de détourner des décharges 78 p. 100 des déchets et devrait permettre de réaliser des économies annuelles de 540 000 \$.

L'Initiative d'écocivisme mise en œuvre par Environnement Canada comprend les quatre programmes suivants : le programme Partenaires de l'environnement, le programme Choix environnemental, le programme Éco-Action et le Programme fédéral de gérance de l'environnement. Ces programmes – offerts en collaboration avec des organisations communautaires, des sociétés, des particuliers et des organismes gouvernementaux – offrent une variété d'outils : étiquetage écologique, renseignements pratiques, démonstrations de technologie, récit d'expériences fructueuses, formation, soutien financier, etc.

Mis en œuvre par Environnement Canada, Choix environnemental est un programme axé sur l'étiquetage écologique. Il vise à réduire les contraintes exercées sur l'environnement en stimulant la demande de produits et services respectueux de l'environnement, et en offrant de tels produits et services. Le Programme permet de reconnaître les produits et les services les moins préjudiciables pour l'environnement sur le marché grâce à l'Éco-Logo qu'ils portent, la marque d'attestation de Choix environnemental.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à mettre de l'ordre dans ses affaires. Au moyen du Code de gérance de l'environnement, il souscrit au principe de développement viable et s'engage à tenir compte des considérations environnementales dans tous les aspects de ses opérations et de ses activités. Le Bureau fédéral de gérance de l'environnement facilite l'« écologisation du gouvernement ». Les ministères qui possèdent des terres et des installations ont préparé des plans d'action environnementale et rendent compte des progrès accomplis à cet égard (tableau 40).

Promouvoir le développement viable à l'échelle planétaire

Commerce et environnement

Le gouvernement a rempli un des engagements pris dans le document Pour la création d'emplois – Pour la relance économique en créant le groupe de travail sur le commerce et l'environnement placé sous l'égide du Comité consultatif sur le commerce extérieur. Ce groupe de travail est formé de représentants du monde des affaires, de l'environnement et des universités et a pour mandat de faire des recommandations visant à améliorer la compatibilité des politiques de commerce et des politiques environnementales.

En outre, le gouvernement travaille activement avec ses partenaires internationaux au sein de regroupements comme la nouvelle Organisation mondiale du commerce, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations

Unies pour l'environnement et la Commission du développement durable des Nations Unies afin de promouvoir le principe de la compatibilité entre les politiques de commerce et les politiques environnementales.

Aide publique au développement

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a pour mission de favoriser le développement viable dans les pays en voie de développement. La Politique environnementale de l'ACDI en matière de développement viable, publiée en janvier 1992, a permis au Canada de se positionner à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), qui a eu lieu à Rio en juin 1992. Cette politique fait de l'environnement le point de mire du Programme canadien d'aide publique au développement (APD) et s'inscrit au coeur de la réponse du Canada aux travaux de Rio. Il s'agit d'un prolongement de la politique de l'ACDI sur l'environnement publiée en 1986, qui faisait déjà de l'environnement une considération clé du Programme d'aide publique au développement et mettait en place des procédures d'évaluation environnementale.

Les principaux axes de la Politique environnementale en matière de développement viable sont les suivants : intégrer davantage les questions environnementales aux programmes et aux décisions liées à l'APD; aider les pays en développement à mieux résoudre leurs problèmes environnementaux et travailler avec les partenaires canadiens et internationaux à relever le défi que représente l'intégration de la question environnementale à leurs activités. De 1986 à 1992, l'ACDI a consacré plus de 1,3 milliard de dollars à des programmes de soutien direct à l'environnement et à des programmes connexes. Il faut ajouter à ce financement une somme de plus de 200 millions de dollars versée par le CRDI.

Etablissements nationaux faisant la promotion du développement viable

Le Canada compte quatre principaux établissements nationaux chargés de promouvoir le développement viable : la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE), l'Institut international du développement durable (IIDD), le Conseil canadien

des ministres de l'Environnement (CCME) et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI).

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) a pour mission de jouer un rôle catalyseur dans la définition, l'interprétation et la promotion, pour tous les secteurs de la société canadienne de même que pour toutes les régions du pays, des principes et des pratiques de développement viable. La TRNEE, qui relève directement du Premier ministre, est une agence autonome formée de personnes influentes, dont des représentants du gouvernement, du milieu des affaires, du milieu scientifique, de groupes environnementaux, du milieu de l'enseignement, des syndicats et des peuples autochtones.

Voici quelques-unes des activités récentes de la TRNEE :

Projet de société - Planning for a sustainable future. La TRNEE préside une assemblée multi-sectorielle qui élabore une Stratégie de développement viable destinée à permettre au Canada de remplir les engagements qu'il a pris lors du CNUED en 1992.

La problématique des rapports sur la viabilité – En 1993, la TRNEE a conseillé le Premier ministre quant à la façon de rendre le gouvernement mieux en mesure de présenter des rapports relatifs aux progrès réalisés vers le développement viable; la Table ronde a également produit un document de fond qui examine les diverses options dont on dispose quant à la nomination d'un vérificateur général de l'environnement au sein du gouvernement.

Éducation – La TRNEE en partenariat avec ParticipACTION a contribué à un programme de marketing social appelé SustainABILITY qui devrait permettre de réaliser, relativement au développement viable, les objectifs atteints par Particip-ACTION au chapitre de la bonne forme physique; les deux organisations ont également réuni des fonds à cet égard. Par ailleurs, la TRNEE mène des activités de sensibilisation destinées au milieu scolaire, aux médias et aux jeunes.



Plus de 35 000 produits chimiques sont utilisés au Canada aujourd'hui.



Commerce et viabilité -- Depuis 1991, la TRNEE encourage le développement viable au Canada à l'aide d'accords commerciaux internationaux et par l'entremise de divers établissements. Les membres de la Table ronde ont agi à titre de conseillers relativement à la Commission nordaméricaine de l'environnement. Plus récemment, ils ont joué un rôle semblable en ce qui concerne l'Environmental Cooperation and the Asia-Pacific Economic Cooperation (APEC); le GATT et l'OMC et le Sommet de Miami.

Table ronde sur les forêts – La TRNEE a réuni 25 intervenants du secteur de la foresterie représentant de nombreux groupes d'intérêt qui ont approuvé les 26 principes relatifs au développement viable des forêts canadiennes, principes appuyés par des plans d'action.

Table ronde des pâtes et papiers – Forte du succès de son dialogue sur les forêts, la TRNEE a réuni 25 intervenants de l'industrie des pâtes et papiers, afin qu'ils élaborent des principes destinés à régir la production viable de produits des pâtes et papiers au Canada.

Processus décisionnel fondé sur le consensus – Les membres de tables rondes de l'ensemble du pays ont convenu d'un ensemble de dix principes de base régissant le processus décisionnel fondé sur le consensus; ils ont également publié ces principes. Au début de 1995, on publiera un volume d'appui, ainsi qu'un dossier destiné aux conférenciers.

Renouveau rural – La TRNEE collabore avec plusieurs organismes partenaires afin d'explorer les moyens d'amener un renouveau de la vie en région rurale, par le développement viable.

Partenariats du développement viable des villages côtiers et des écosystèmes marins. Une initiative conjointe avec la Table Ronde de Terre-Neuve et du Labrador sur l'environnement et l'économie, la TRNEE a mobilisé les collectivités côtières de pêcheurs dans une discussion de la viabilité d'hier et de la non-viabilité présente, afin de les aider à reconstruire leurs

communautés et de formuler des recommandations sur la manière d'éviter l'effondrement des pêcheries ailleurs au Canada.

Les transports et les changements climatiques. La TRNEE et la Table Ronde de l'Ontario travaillent de concert dans le but d'organiser un groupe d'étude multisectoriel en Ontario sur la question des transports et des changements climatiques.

Les approvisionnements écologiques du gouvernement fédéral. La TRNEE a établi un groupe de travail afin de promouvoir les achats publics écologiques au sein du gouvernement.

Les technologies environnementales. Un groupe de travail a été mis sur pied afin de travailler avec certains secteurs de l'industrie canadienne dans le cadre du développement viable en facilitant le développement des techniques environnementales et renforcer la compétitivité de l'industrie environnementale canadienne.

Institut international du développement durable

Fondé en 1991, l'Institut international du développement durable (IIDD) est un organisme sans but lucratif subventionné par les gouvernements du Canada et du Manitoba. L'IIDD a pour mission de promouvoir le développement viable dans le cadre des processus décisionnels auprès du gouvernement et des gens d'affaires, dans la vie quotidienne de tous les Canadiens et à l'échelle internationale. Ses activités actuelles portent notamment sur les communications et les partenariats, le monde des affaires et le gouvernement, le commerce et les investissements, ainsi que sur la pauvreté et l'habilitation.

Dans le secteur des communications, l'IIDD compte habiliter la population à l'aide de renseignements précis et opportuns au sujet de négociations internationales, de la diffusion de bases de données sur le développement viable destinées à favoriser la compréhension, ainsi que de l'établissement de liens entre les groupes qui partagent des objectifs. En ce

qui a trait aux entreprises et aux gouvernements, l'IIDD concentre ses activités sur la production de rapports relatifs à l'environnement au sein des entreprises et à la responsabilité de ces dernières à ce chapitre, sur l'emploi et le développement viable, ainsi que sur les budgets affectés aux activités écologiques. Grâce à EarthEnterprise, l'IIDD a encouragé l'entreprenariat lié aux produits et aux services qui dénotent une responsabilité face à l'environnement.

Les Winnipeg Principles for Trade and Sustainable Development, publiés au début de 1994, visent à encourager la mise en place de politiques et de pratiques commerciales qui tiennent compte de la nécessité du développement viable. C'est le groupe de travail de l'IIDD responsable du commerce et du développement viable qui a élaboré ces lignes directrices.

Toutes ces activités auront un impact sur les problèmes liés à la pauvreté et à l'habilitation. À ce chapitre, les membres de l'IIDD considèrent que l'élimination de la pauvreté recoupe leurs travaux, qui visent à rendre la population mieux en mesure de résoudre les problèmes économiques et écologiques complexes.

Conseil canadien des ministres de l'environnement

Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) est la principale tribune intergouvernementale canadienne permettant d'échanger et d'agir conjointement sur des questions environnementales d'intérêt national, international et mondial. Les ministres de l'environnement des dix provinces ainsi que des représentants du gouvernement fédéral et des deux territoires se réunissent au moins deux fois par année. Ils discutent de questions environnementales, échangent de l'information, prennent des décisions et élaborent des politiques à l'égard des travaux qui seront entrepris sous les auspices du CCME. En 1992, les sous-ministres ont souscrit à l'idée selon laquelle le CCME devait faire preuve de leadership relativement à la promotion du concept du développement viable.

Le CCME concentre actuellement ses efforts sur l'harmonisation. Il s'affaire à élaborer un nouveau cadre de gestion environnementale pour le Canada, cadre qui aidera à rationaliser les responsabilités et les structures de gestion entre les paliers fédéral, provincial et territorial (voir tableau 41). De plus, plusieurs groupes de travail ont entrepris des travaux dans les domaines suivants : l'intégration économique, l'efficience de l'utilisation des eaux, le commerce interne et l'emballage. Le CCME a élaboré une série de lignes directrices en matière de consultation et de partenariat pour l'organisation.

Il importe en outre de souligner l'existence d'autres conseils ministériels au Canada (dont certains ont déjà été mentionnés). Bon nombre d'entre eux ont aussi contribué au développement viable. Le Conseil des ministres de l'énergie a travaillé en collaboration avec le CCME sur des questions atmosphériques. Les Conseils des ministres de la faune, des forêts et de l'environnement se sont réunis pour discuter de la biodiversité.



De 1969 à 1992, les dépenses représentées par la consommation familiale d'eau, de combustible et d'électricité ont fluctué entre 3,1 p. 100 et 3,5 p. 100.

Initiative d'harmonisation du CCME

À l'automne de 1993, le CCME a formé un groupe de travail chargé de résoudre plusieurs problèmes dont les suivants : la confusion entre les rôles respectifs des gouvernements fédéral et provinciaux en matière de protection environnementale; le double emploi et le chevauchement des activités liées à la protection de l'environnement entre les deux ordres de gouvernement et le manque d'harmonisation (c'est-à-dire les incohérences) entre la législation et la réglementation environnementales au pays.

Le groupe de travail a pour mandat d'élaborer un nouveau cadre de gestion environnementale d'ici mai 1995. Il s'agit en fait d'établir une entente permettant de déterminer les secteurs de responsabilité attribués à chaque ordre de gouvernement en matière de protection environnementale telles que les questions scientifiques et technologiques, la réglementation industrielle et les questions internationales. De plus, en vue de stimuler l'élaboration de ce nouveau cadre de gestion environnementale, des mesures seront prises à l'égard de cinq questions prioritaires, soit l'examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et les ententes s'y rattachant, les questions environnementales d'envergure internationale, les politiques commerciales, la réglementation des effluents issus de l'industrie des pâtes et papiers, et l'évaluation des incidences environnementales.

Centre de recherches pour le développement international

En apportant son soutien à la recherche, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) permet aux pays en développement de trouver eux-mêmes des solutions à long terme



aux problèmes de développement urgents. Le Centre prête directement son concours aux établissements du Tiers Monde dont les recherches sont axées principalement sur la satisfaction des besoins fondamentaux de la population et sur la résolution des problèmes liés à la pauvreté.

Au cours du Sommet de la Terre de 1992, le Premier ministre a annoncé que le mandat du CRDI serait officiellement étendu de manière à inclure Action 21 et les guestions de développement viable.

Bon nombre des travaux entrepris par le CRDI visent notamment à favoriser la mise en valeur du potentiel (l'une des priorités les plus élevées d'Action 21) et à aider les pays en développement et les communautés locales à mettre en place les connaissances, les intervenants et les organisations qui contribueront à l'amélioration des décisions et des politiques locales.

Les activités du CRDI relatives au développement viable et équitable touchent les domaines particuliers suivants : l'environnement et les ressources naturelles (gestion du milieu urbain, gestion des ressources en eau, etc.), les sciences de la santé et les sciences humaines (intégration régionale, politique macroéconomique, etc.), les sciences relatives à l'information (accroissement des systèmes d'information, élaboration de logiciels, etc.), ainsi que les programmes liés aux entreprises, y compris, par exemple, l'information publique, l'évaluation et le développement des ressources humaines.

Ces activités sont articulées autour des six thèmes principaux suivants : l'intégration des politiques environnementales, sociales et économiques, l'information et la communication relatives à l'environnement et au développement, la biodiversité, la santé et l'environnement, la technologie et l'environnement, de même que les circuits alimentaires précaires.

Le CRDI a aussi été à l'origine d'importants réseaux : Third World Network (réseau d'ONG); Bellanet (consortium de donateurs) et SIFR (stratégie internationale de la recherche en pêcheries).

Outre ces organisations et les établissements nationaux mentionnés ci-dessus, bon nombre d'organismes nationaux contribuent à la promotion du développement viable au Canada. Par exemple, en 1993, on a établi l'International Centre for Sustainable Cities à Vancouver, dans le cadre du Plan vert. Le Centre est un organisme non gouvernemental sans but lucratif et actif à l'échelle internationale, qui sera chargé d'exécuter des projets de démonstration axés sur la viabilité en milieu urbain et d'en partager les résultats dans le monde entier.

Stratégies nationales

Stratégie canadienne sur la biodiversité

L'élaboration de la Stratégie canadienne sur la biodiversité permettra de remplir l'un des engagements pris par le Canada lors de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, engagement que le Canada a ratifié en décembre 1992. Il s'agit d'un projet conjoint auquel participent les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, qui bénéficient des conseils d'un groupe consultatif non gouvernemental. La Stratégie comportera des mesures liées aux trois objectifs de la Convention et à ses dispositions plus particulières.

Parmi les thèmes clés de la Stratégie, mentionnons la conservation de la diversité biologique, fondée sur une approche écosystémique favorisant la conservation dans tous les secteurs de la société et de l'économie; la protection des espaces et des espèces ainsi que la promotion de l'utilisation rationnelle des ressources biologiques dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie et des pêches. Chaque secteur de compétence sera chargé de mettre en œuvre la Stratégie, une fois que celle-ci aura été approuvée, dans la mesure de ses priorités et de sa capacité financière.

À la fin de juin 1994, une ébauche de la Stratégie a été distribuée aux intervenants aux fins d'examen. Le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la biodiversité examinera les commentaires reçus au moment de mettre la dernière main à son rapport sur la Stratégie présentée au Conseil canadien des ministres de l'environnement. La Stratégie est soumise à une approbation formelle dans toutes les juridictions. Des rapports seront produits d'ici un an par chaque juridiction sur sa façon de mettre en œuvre cette stratégie.

Programme d'action national sur les changements climatiques

À titre de signataire de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Canada s'est engagé à adopter des mesures visant à atténuer les changements climatiques mondiaux en promettant de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre aux niveaux de 1990 d'ici l'an 2000. Le Canada s'est également engagé, d'une part, à accroître la sensibilisation et la compréhension du public à l'égard des changements climatiques et des solutions éventuelles à ce problème et, d'autre part, à entreprendre simultanément des travaux pour trouver des façons de s'adapter aux effets éventuels de ces changements. En février 1994, le Canada a publié son Rapport national sur les changements climatiques dans lequel il expliquait les mesures mises en œuvre au pays en vue de respecter les engagements pris dans le cadre de la Convention. Ce rapport est une publication nationale produite avec la participation d'un groupe multilatéral.

En mars 1995, le Canada a émis son Programme d'action national sur les changements climatiques, après une série de consultation multilatérales.

Le Programme fut présenté à la première conférence des parties à la Convention sur les changements climatiques à Berlin en mars 1995. Un élément clé du Programme est constitué par les réductions volontaires des gaz d'effet de serre de la part de l'industrie.

Le gouvernement fédéral, établira un registre public des engagements, plans d'action, réalisations, et réductions des émissions. Le gouvernement fédéral soutient certains programmes industriels (Ballard fuel cell. Biomass ethanol production). Un nouveau code énergétique pour l'industrie de la construction va améliorer les normes d'efficacité énergétique dans ce secteur. Le gouvernement fédéral soutient la mise en œuvre conjointe au niveau national et international d'un programme d'action national qui vise à déterminer des solutions au problème des changements climatiques au Canada à l'aide d'une série de mesures visant à stabiliser les émissions de gaz à effet de serre et d'élaborer des options permettant de réduire davantage les émissions d'ici l'an 2005. L'élaboration d'un ensemble approprié de mesures volontaires. axées sur les forces du marché et réglementaires repose sur un processus multilatéral national.

Au cours de l'été de 1994, des discussions ont été engagées avec les principaux participants à ce processus. Une vaste gamme de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, du monde des affaires et d'organisations environnementales seront consultés et invités à participer au processus d'élaboration au cours de l'année. La participation de nombreux intervenants au processus de préparation permettra d'élaborer un programme d'action conçu par des Canadiens, pour les Canadiens. Le Canada soumettra son Programme d'action national sur les changements climatiques au cours de la première conférence des signataires de la Convention sur les changements climatiques, qui se tiendra à Berlin en mars 1995.

2.5 Les peuples autochtones

Savoir écologique traditionnel

Les peuples autochtones sont considérés comme les précurseurs du mouvement écologique car ils ont promu le développement viable dans les structures sociales, culturelles et économiques. Aujourd'hui, ils élaborent des stratégies axées sur l'exploitation durable des ressources et la régénération des habitats et des collectivités, stratégies qui exigent le recours à des négociations de même qu'à des connaissances traditionnelles et à des nouvelles technologies.

Dans cette optique, les peuples aborigènes élaborent actuellement des plans de régénération de ressources surexploitées ou détériorées telles que la forêt, la pêche et la faune. Leurs stratégies d'aménagement polyvalent englobent, par exemple, des modes d'exploitation forestière durable intégrant des activités de chasse, de cueillette et de loisirs. Leur savoir écologique traditionnel, qui oriente leurs stratégies de planification et de gestion viables des ressources, peut être intégré aux nouvelles technologies, notamment le système d'information géographique (SIG), aux fins de l'établissement de bases de données et d'instruments de planification. Un certain nombre de collectivités autochtones ont déjà recours à cet outil technologique.

Certains estiment que la société industrielle pêche par excès de zèle lorsqu'il s'agit de développement viable. Ils pensent que les structures économiques et le savoir écologique traditionnel des Autochtones



Quarante-deux pour cent des Canadiens soumis à un sondage en 1992 ont affirmé qu'ils tenaient compte de l'emballage de la nourriture qu'ils achetaient; toutefois, seulement 7 p. 100 ont déclaré qu'ils étaient influencés par les méthodes de fabrication et 3 p. 100, par l'éthique des sociétés à l'égard de l'environnement.



peuvent jeter les fondements d'une exploitation viable des ressources naturelles. Malheureusement, les structures économiques traditionnelles sont souvent considérées comme étant complètement dépassées ou archaïques, et la plupart des gens estiment que seules les connaissances et les technologies occidentales peuvent contribuer au progrès. Si la société industrielle reconnaît maintenant l'importance que revêtent les médecines autochtones et

la diversité biologique, il reste qu'elle est à peine sensibilisée au savoir écologique traditionnel.

Par ailleurs, on constate que de nombreux écologistes viennent compromettre les structures économiques traditionnelles. Les peuples autochtones ont réussi à domestiquer la nature pour s'alimenter, s'abriter et se vêtir, tout en assurant la pérennité des ressources naturelles. La plupart des peuples autochtones entretiennent avec la nature des liens fondés sur le respect et la gratitude. En revanche, certains écologistes voient les forêts, les eaux et d'autres habitats comme faisant partie d'une nature sauvage qui doit rester dans un état «vierge». L'argument selon lequel l'homme n'a plus besoin de la nature pour survivre vient à l'encontre du droit des Autochtones à un développement viable sur les plans économique, social et culturel.

Enfin, le fait que les peuples autochtones n'aient pas toujours accès aux ressources et aux territoires traditionnels pose un obstacle à leur développement viable. Par le passé, les Autochtones ont tenté d'assurer l'accès aux territoires en recourant aux revendications territoriales et à la cogestion. Les peuples autochtones ont maintenant engagé des négociations en vue de l'élaboration de stratégies d'aménagement polyvalent qui visent à assurer la pérennité des ressources naturelles en intégrant entre autres l'exploitation viable, les structures économiques traditionnelles, la protection de la biodiversité. le tourisme et les loisirs.

Les nombreuses cultures et sociétés autochtones possèdent toutes leurs propres connaissances locales qui contrastent avec les connaissances homogènes dispensées par les universités et les instituts de recherche. Les connaissances traditionnelles des Autochtones imprègnent la plupart de leurs activités économiques, incluant la chasse, la cueillette, l'agriculture, l'artisanat, le commerce, le transport, la santé, l'apprentissage et l'aménagement énergétique. Dans le secteur de la santé seulement, on estime que la valeur commerciale des médicaments dérivés de plantes découvertes par les Autochtones s'élevait à 43 milliards de dollars en 1990.

Même si l'on reconnaît depuis quelques années la valeur des connaissances traditionnelles des peuples autochtones, et plus particulièrement leurs connaissances de l'écologie, on craint qu'une grande partie de ce savoir ne se perde à jamais. Un article du magazine Time mentionnait que des masses d'archives

Études de cas relatives aux Autochtones

- Un projet pilote sur le savoir écologique traditionnel des Dênés est mis en œuvre à l'institut culturel déné de Hay River dans les Territoires du Nord-Ouest. Cet institut a été crée en 1987 dans le but de préserver et de promouvoir la culture dénée au moyen de la recherche et de l'éducation. Étant donné qu'elles sont liées à la culture et à la terre, les connaissances écologiques traditionnelles constituent la pierre angulaire de ce projet pilote qui a largement contribué à la création de modèles de compilation des connaissances, à la participation communautaire, à la formation et à la collaboration avec d'autres établissements. Ce projet pilote a permis de promouvoir le concept de l'intégration du savoir écologique traditionnel aux sciences occidentales à des fins de gestion des ressources dans la société de demain.
- La Conférence circumpolaire inuit (CCI) a assuré la promotion du recours aux connaissances autochtones aux fins de la résolution des problèmes environnementaux. Dans un important discours prononcé à la réunion préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), la présidente du CCI, Mme Mary Simon, a invité les participants de la CNUED à reconnaître la nécessité de diverses formes de soutien de la part des différents ordres de gouvernement afin de sauvegarder les connaissances traditionnelles détenues par les Autochtones pour qu'elles soient un jour appréciées à leur juste valeur.
- Le Conseil de la gestion de la harde de caribous de la Porcupine est chargé de la conservation et de la gestion de la harde de caribous du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest depuis 1985. Le Conseil traite de questions comme la chasse le long de l'autoroute Dempster, la vente de bois caduque, la contamination par les produits chimiques, le commerce et le troc de viande de caribou, et les perturbations industrielles. Comme cet organisme de cogestion met efficacement à contribution les conseils tribaux des Gwich'in et des Inuvialuit ainsi que trois ordres de gouvernement, et fonctionne selon le principe autochtone de la gestion par consensus, il est souvent considéré comme un modèle à suivre par les autres entreprises de cogestion de ce genre.
- Dans la région intérieure de la Colombie-Britannique, les bandes indiennes de Kluskus et d'Ulkatcho ont commencé à élaborer des plans de foresterie globale parce qu'ils se préoccupent du fait que les possibilités de coupe sont de 2 à 3 fois supérieures aux limites permises en fonction des principes de la viabilité. En vue de remplacer les pratiques actuelles, les bandes en question ont présenté une demande de concession de ferme forestière globale intégrant les méthodes traditionnelles, les structures économiques locales et le concept de la pérennité des forêts. Leur stratégie est la suivante : dresser un inventaire complet sur le terrain, recourir au zonage aux fins de l'aménagement du territoire, faire appel à des méthodes de rechange pour le prélèvement des produits forestiers (par exemple, la coupe sélective) et utiliser des techniques de production à valeur ajoutée.
- Le Conseil tribal des Shuswaps a créé un institut qui élaborera des plans de régénération des habitats à l'échelle régionale. Ces plans intégreront des principes d'exploitation forestière, minière et agricole. Le Conseil partagera de l'information non seulement avec d'autres collectivités autochtones situées le long de la vallée du Fraser, mais aussi avec des collectivités homologues de la Colombie et du Venezuela, grâce à l'International Fisheries Gene Bank et au CRDI.

abondant en connaissances spécialisées tombaient rapidement dans l'oubli et que l'humanité risquait de se voir dépouiller de son passé et peut-être de son avenir. On poursuivait en comparant la perte de connaissances traditionnelles qu'avait entraînée l'incendie de la grande bibliothèque d'Alexandrie il y a 1 600 ans.

En outre, les peuples autochtones ont accumulé des masses de connaissances forts complexes fondées sur le principe des lois naturelles. Selon Oren Lyons, de la tribu Onondaga, l'une des lois naturelles veut que l'on maintienne la pureté des éléments, surtout celle de l'eau. D'autres affirment qu'une eau pure est essentielle à la vie et qu'en contaminant l'eau, on détruit la vie. On peut donc dire que le concept du développement viable s'intègre parfaitement aux systèmes traditionnels de connaissances écologiques.

Dans le rapport intitulé Notre avenir à tous, on mentionne que la société a beaucoup à apprendre du savoir traditionnel des Autochtones sur le développement

Les compagnies

japonaises luttent afin

de reconcevoir leurs

produits, pour fabriquer

avec des matériaux

recyclés, changer la

composition de leurs

produits, les rendre

démontables.

- Paul Hawken, 1993

viable d'écosystèmes extrêmement complexes. Action 21, l'un des principaux résultats du Sommet de la Terre de 1992, souligne aussi la nécessité d'adopter des politiques visant à protéger non seulement les biens intellectuels et culturels des Autochtones, mais aussi leurs droits de conserver leurs pratiques coutumières et leurs structures administratives.

Le développement viable

Les peuples autochtones sont en train de concevoir de nouvelles façons d'envisager le développement viable qui mettent à profit leurs connaissances

anciennes de même que les technologies et les sciences occidentales. Ils ont déjà établi un processus décisionnel fondé sur le consensus, une gestion communautaire axée sur la participation, des partenariats avec des groupes d'intérêt et une structure de planification globale des écosystèmes.

Les Autochtones espèrent pouvoir un jour gérer leurs territoires traditionnels en vue d'assurer le développement viable de leurs ressources économiques, culturelles et sociales. Les études de cas présentées au tableau 38 témoignent de l'efficacité de la stratégie qu'ils ont mise en œuvre à cet égard. Les connais-

sances autochtones, alliées à la recherche, à l'éducation, aux sciences et à la formation, constituent le fondement même de cette approche. Les entreprises de cogestion mises en place par les Autochtones et par leurs gouvernements peuvent servir de modèles de gestion au chapitre du développement viable des ressources naturelles. Enfin, la mise en œuvre du développement viable chez les peuples autochtones nécessitera l'apport de ressources et de sources d'appui additionnelles.

2.6 Initiatives du secteur des affaires

Lorsque les systèmes de gestion environnementale ont fait leur apparition au sein du monde des affaires, nombreux sont ceux qui les ont associés à une méthode de gestion vouée à une popularité passagère. Pour certains dirigeants d'entreprise, il ne s'agissait que d'une mode qui disparaîtrait aussi rapidement qu'elle était apparue. Lorsqu'un président-directeur général a déclaré qu'il n'était guère enthousiaste à l'idée de devoir se charger de

la protection de l'environnement en plus d'être responsable des finances de sa société, bon nombre de gens d'affaires, qui éprouvaient le même problème, ont acquiescé, jugeant que cette « mode » ne s'intégrerait pas pour de bon dans leurs pratiques.

Or, il n'en a pas été ainsi. Bien que l'on continue de perfectionner et de normaliser certaines techniques de gestion de manière à mieux les intégrer au milieu des affaires, il est évident que les méthodes de gestion environnementale se sont implan-

tées définitivement. Les systèmes de gestion environnementale de toutes les sociétés comportent des fonctions liées à la vérification, à la gestion des déchets et à la production de rapports relatifs à l'environnement.

Manifestement, les systèmes de gestion environnementale font grandement avancer les sociétés vers ce concept de développement.

L'un des premiers efforts déployés au Canada en vue d'établir un lien entre le développement viable et le secteur des affaires est attribuable à l'Institut international du développement durable (IIDD). En effet, l'organisme a recommandé aux entreprises de mettre en œuvre des stratégies et des activités qui



Lorsque l'on jette une canette de boisson plutôt que de la recycler, on gaspille l'énergie qui permettrait à une automobile de parcourir 3 km.



puissent à la fois répondre à leurs besoins de même qu'à ceux de leurs associés et protéger, maintenir et accroître les ressources humaines et naturelles nécessaires à l'avenir.

Les entreprises écologiquement viables devraient avoir des objectifs économiques, sociaux et écologiques interdépendants et comprendre que la viabilité à long terme dépend de l'intégration de ces objectifs dans les décisions. Plutôt que de considérer les objectifs sociaux et environnementaux en fonction de leur coût, elles se rendraient compte du caractère rentable de la réalisation de ces objectifs.

Dans leur rapport à l'intention d'Hydro Ontario, Jim MacNeill et David Runnalls affirment que le développement viable [...] permet aux sociétés à la fois de réaliser leurs objectifs environnementaux et de réduire les coûts, de créer des emplois et d'accroître leur compétitivité. Selon MacNeill et Runnalls, les entreprises qui se préoccupent de la protection de l'environnement prennent le développement pour acquis, de sorte qu'elles s'attachent aux retombées finales du cycle de développement, y compris les préoccupations relatives à son incidence sur la santé, les biens et l'écosystème de même que les mesures destinées à la rendre plus favorable, mesures que l'on prend habituellement en fin de cycle. Le cycle de développement s'intègre tout à fait au développement viable et met l'accent sur les étapes initiales. Il entraîne donc une préoccupation quant aux facteurs de développement, y compris l'apport d'énergie, de ressources et de matériaux. aux gammes de produits et aux procédés, ainsi qu'à l'efficacité et à la compétitivité.

D'autres compagnies ont aussi consacré du temps à leur définition du développement viable (tableau 43).

M. Paul Hawken compte parmi les nombreux gens d'affaires, soucieux de l'avenir de la planète, qui considèrent que les entreprises doivent jouer un rôle crucial en ce qui concerne la protection de l'environnement, et que ce secteur leur offre des possibilités. M. Hawken préconise un nouveau type d'économie, c'est-à-dire une économie « réparatrice » qui correspond à un milieu commercial prospère concu et établi de façon tellement intelligente qu'il reflète parfaitement le cycle de la nature et qu'il fusionne l'entreprise, le client et l'écologie (tableau 45). Même s'il considère qu'au sein de la société moderne seules les entreprises sont suffisamment puissantes pour favoriser les changements nécessaires à la survie de la population, M. Hawken envisage l'avenir avec un brin d'ironie. En effet, étant donné le rôle clé que iouent les entreprises dans ce domaine, il s'attache à trouver des façons de sauver les entreprises, plutôt que de chercher un moyen de sauver l'environnement.

Shell Canada

Quand Shell Canada a embrasse la notion du développement viable, elle a décidé qu'elle appliquerait les principes du développement viable à toutes ses activités, y compris mettre en place des mécanismes d'autosurveillance liés au développement viable, sonder l'opinion publique à ce sujet et participer à des consultations consacrées à ce concept. M. Jack MacLeod, PDG de Shell Canada au moment où la société a intégré le concept du développement viable, a remarqué que quatre facteurs à la fois simples et percutants avaient incité le personnel à se familiariser avec les outils relatifs au développement viable avec un enthousiasme sans précédent. Ces facteurs sont la prise en compte des préoccupations personnelles des employés face à l'environnement, le rôle précis que chacun doit jouer au chapitre de l'élaboration et de l'exécution du plan d'entreprise, la possibilité de transposer leurs activités professionnelles dans leur vie privée, ainsi que l'engagement sincère de la direction au sujet de l'environnement. Il se fit l'avocat du passage de la gestion environnementale réactive à la planification du développement viable (tableau 44).

Un changement d'attitude Gestion de l'environnement Gestion en vue du développement en vue du respect des lois durable Évaluation des incidences Intégrer prise de décisions environnementales économiques et environnementales Respect des normes : Inventaires détaillés pour les émissions circulation d'air, d'air, l'approvisionnement en eau et les déchets approvisionnement en eau et élimination Conception et gestion visant à minimiser des déchets l'assainissement Evaluer en assurant un suivi Conception et gestion visant à minimiser Reporter les plans l'assainissement d'assainissement des lieux à plus tard SUPPLÉMENT Pratique basée sur des principes Gestion du cycle de vie d'un projet Conservation de l'énergie et amélioration du rendement Accent sur les prévisions et la prévention Consultation proactive avec les intervenants

C'est sans doute à cause de son expérience du marchandisage que M. Hawken définit les entreprises favorables à la viabilité d'une façon qui s'harmonise bien avec les affaires dans ce secteur. Les sociétés qui encouragent la viabilité s'acquitteraient des responsabilités suivantes :

- remplacer les articles produits nationalement et internationalement par des produits locaux et régionaux;
- assumer la responsabilité de l'incidence de leurs produits sur le milieu naturel;
- éviter de dépendre de sources de financement exctiques à des fins de développement et de croissance;
- appliquer des procédés de production humains, qui représente valeurs et dignité, tout en s'avérant foncièrement satisfaisants:
- créer des articles viables qui demeurent utiles longtemps et dont l'utilisation et l'élimination sont inoffensives pour les générations futures;
- éduquer les consommateurs de manière à ce que ceux-ci deviennent des clients pour ces produits.

Grandes entreprises

À l'instar de bon nombre d'organisations semblables dans le monde, le Conseil canadien des chefs d'entreprises (CCCE) a établi un ensemble de principes de gestion axés sur le développement viable et la compétitivité. Ces principes visent à fournir une orientation aux membres du Conseil, à savoir 150 présidents-directeurs généraux représentant des entreprises canadiennes importantes. Tout en soulignant que la mise en place d'un développement viable représente avant tout un processus de changement, le CCCE est d'avis que, pour les sociétés commerciales qui ont reconnu la nécessité de changer, la protection et la mise en valeur de l'environnement ne se traduisent pas seulement par un coût d'exploitation pour l'entreprises, mais peuvent également constituer un avantage concurrentiel. Le CCCE lance un appel aux chefs d'entreprise et les encourage à instaurer une politique globale axée sur le développement viable (ce faisant, il préconise, en fait, un changement dans la culture de l'entreprise). À cet égard, il recommande que, essentiellement, cette politique :

 soit marquée par l'ouverture et orientée vers l'avenir, tout en intégrant les leçons tirées des expériences d'autres secteurs;

- s'appuie sur des programmes de formation et de motivation bien structurés;
- grâce à un engagement ferme à l'égard de la recherche et du développement, démontre que l'entreprise est consciente que la mise au point de produits, de procédés, de techniques et de services moins nuisibles à l'environnement peut être avantageuse sur le plan commercial;
- mette l'accent sur l'importance d'avoir recours à une gestion du cycle de vie du produit à toutes les étapes des activités;
- favorise et appuie une évaluation complète des activités actuelles et projetées afin qu'on détermine si celles-ci sont compatibles avec un développement viable; et
- favorise le transfert de technologies respectueuses de l'environnement, au sein du secteur des affaires et à l'échelle internationale.

Le parc industriel en tant qu'écosystème

Comme alternative à la planification des bassins hydrographiques, une démarche écosystémique peut aussi être utilisée dans la gestion du parc industriel. La ville de Datmouth, N.É. fait partie d'un projet de recherche qui se penche sur le parc industriel en tant qu'écosystème. Le projet a utilisé le parc industriel de Burnside comme sujet d'étude et a défini un certain nombre de principes, directives, stratégies pour le développement et la gestion écologique des parc industriels. La prémisse de l'écologie industrielle est que l'économie industrielle qui comprend l'extraction de matériel brut, la fabrication, la production et le dépôt des déchets, devrait imiter autant que possible les cycles naturels.

La société E.B. Eddy

La société E.B. Eddy, de par l'approche qu'elle a adoptée en matière de développement viable, constitue un bon exemple d'une entreprise qui a modifié sa culture et appliqué les principes de l'efficacité dans le respect de l'environnement à l'industrie des produits forestiers. Dans un effort visant à quantifier ses progrès à ce chapitre, l'entreprise s'est fondée sur la prémisse selon laquelle tout ce qui faisait partie de ses processus était mesurable et qu'on pouvait en rendre compte. E.B. Eddy tient compte, en tant qu'indicateurs d'un développement viable, des répercussions socioéconomiques, des ressources employées, de l'efficacité de la conversion à d'autres ressources, des déchets produits, des incidences environnementales et des activités de recherche. Dans son premier rapport de situation, intitulé A Question of Balance, la société souligne que le fait de trouver la combinaison de processus, de personnes et de produits offrant la meilleure qualité lui permettra de faire du développement viable une réalité et créera de nouveaux débouchés pour l'entreprise.





L'un des principaux défis auxquels les grandes entreprises font face réside dans l'implantation d'une culture axée sur le développement viable. À cet égard, cependant, il importe d'examiner à quel stade s'amorce le processus de changement qu'elles mettent en place. À ce jour, pour la plupart d'entre elles, la culture à cet égard consiste à envisager la protection de l'environnement sous l'angle des coûts additionnels, de la gestion des conflits, des questions entraînant une polarisation des opinions et la gestion des risques, notamment. Thomas d'Aquino, président-directeur général d'entreprise et président du CCCE, considère la mise en pratique de « l'efficacité écologique », ou l'efficacité dans le respect de l'environnement, comme un facteur important d'encouragement des entreprises à s'engager dans la voie du développement viable. L'efficacité écologique se définit comme la capacité de produire davantage de biens et de services avec moins de ressources, tout en assurant une meilleure qualité. Sa mise en application peut être aussi profitable aux petites et aux moyennes entreprises (PME) qu'aux grandes sociétés. (tableau 46).

Trouver la combinaison « gagnante »

L'établissement d'un équilibre entre l'initiative, la réglementation et les instruments et mesures incitatives d'ordre économique pourrait bien constituer la principale difficulté que toutes les parties en cause doivent surmonter pour s'orienter vers un développement viable. La communauté des gens d'affaires, représentée par diverses associations, a fait un premier pas dans cette voie en présentant des propositions visant l'adoption volontaire de mesures dans divers secteurs. Toutefois, une question reste à préciser relativement aux initiatives que prendraient les entreprises à cet égard : quelles sont les recours disponibles et quelles sont ceux qu'on utilisera si on n'atteint pas les objectifs généraux de nature sociale, tels que la réduction, d'ici l'an 2000, de l'émission de gaz à effet de serre au niveau où elle était en 1990.

Parmi les nombreux projets qui sont en cours et qui incitent à la prise d'engagements volontaires par les entreprises, on retrouve une stratégie proposée et conçue par le CCCE, qui prône l'initiative sur la question du changement climatique. Selon cette stratégie, les initiatives prises par le secteur des affaires devraient former la pierre angulaire de la réponse du Canada à la question des changements climatiques. Comme celui que les États-Unis ont mis en œuvre, le programme proposé par le CCCE amènerait, selon ce dernier, les solutions les moins coûteuses et aurait une souplesse suffisante pour permettre aux entreprises d'adopter les mesures qui soient les plus efficaces, tout en contribuant à accroître leur compétitivité.

L'un des meilleurs exemples d'initiative visant à trouver la « combinaison gagnante » réside dans le groupe de collaboration qui a été mis en place pour étudier l es instruments économiques permettant d'assurer la protection de l'environnement : le Collectif des instruments économiques. L'idée a été lancée en 1992 et consistait à explorer avec les représentants de divers secteurs, les divers instruments économiques dont on pouvait disposer pour s'attaquer à la question de la qualité de l'air au Canada. Tout en faisant ressortir

Le Collectif des instruments économiques Principes directeurs

- 1. l'environnement et l'économie doivent faire l'objet d'une approche intégrée;
- les ressources humaines, financières, techniques et naturelles sont limitées, et on doit les utiliser de façon efficace et efficiente afin d'atteindre à la fois les objectifs environnementaux, sociaux et économiques;
- 3. des approches adéquates axées sur les forces du marché sont susceptibles de :
- a) permettre l'atteinte de nombreux objectifs environnementaux d'une façon plus efficace, sur le plan économique, que les approches traditionnelles axées sur la réglementation;
- b) favoriser l'innovation, récompenser le rendement exceptionnel et décourager les pratiques inefficaces; ces approches peuvent donc améliorer l'intensité et l'efficacité des efforts visant la protection de l'environnement;
- c) compléter et simplifier l'approche traditionnelle axée sur la réglementation, et, parfois, constituer une solution de rechange à cette dernière.
- 4. On doit, dans le cadre de tout effort de mise en œuvre d'une approche axée sur les forces du marché, tenir compte de l'importance de la compétitivité du Canada. En même temps, le Canada doit éviter d'obtenir de moins bons résultats que ses partenaires commerciaux parce qu'il ne sait pas tirer profit des instruments économiques permettant la protection de l'environnement.
- Il faut veiller à ce que les méthodes traditionnelles et les approches fondées sur le marché soient efficaces sur les plans de l'administration et de la réglementation.
- 6. Il faut élaborer des méthodes fondées sur le marché, les évaluer et vérifier si elles permettent de réaliser les objectifs environnementaux de façon économique.
- La conception, la mise en place et l'évaluation de méthodes fondées sur le marché destinées à réaliser les objectifs environnementaux exigent la participation de divers intervenants.
- 8. Un appui solide de la part du public, ainsi que la volonté des politiques de protéger l'environnement constituent des conditions préalables de l'application fructueuse et rentable de méthodes fondées sur le marché.

l'importance de trois questions précises, soit celle des pluies acides, celle de l'ozone des basses couches de l'atmosphère et celle des gaz à effet de serre, et pour lesquelles il a formulé des recommandations, le groupe s'est néanmoins basé sur des principes qui traduisent une nouvelle vision commune et qui peuvent être utiles pour d'autres projets (tableau 47).

L'Automotive Manufacturing Pollution Prevention Project (MVMA), projet qui découle d'une collaboration volontaire des participants membres de la Canadian Motor Vehicle Manufacturers' Association (CMVMA), d'Environnement Canada et du ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario, est une autre activité qui illustre la tendance vers la prise d'initiatives et la prévention de la pollution. Les trois principaux fabricants de voitures, Chrysler Canada, Ford Canada Limitée et General Motors Canada, ont été les premières organisations à faire part de leur engagement à l'égard de ce projet. Les trois grandes sociétés ont d'abord défini 65 substances visées; depuis, elles participent conjointement à une tribune relative aux fournisseurs, dans le cadre de laquelle elles s'attachent à réduire rapidement 29 des 65 substances en question.

Le projet MVMA a incité les membres de l'Automotive Parts Manufacturers' Association à prendre une initiative semblable. Ce projet vise également la conclusion d'un accord relatif à la prévention de la pollution qui comporterait un mécanisme permettant de vérifier la réduction et (ou) l'élimination des substances utilisées, produites et émises par l'industrie.

Les entreprises de nettoyage de vêtements ont mis sur pied une initiative similaire grâce à la participation d'Environnement Canada, de l'Ontario Ministry of the Environment and Energy, ainsi que de l'Association des teinturiers et buandiers et de la Korean Drycleaners Association. Afin de trouver un moyen viable de réduire l'utilisation de solvants non-aqueux au sein de l'industrie de l'entretien de vêtements, on s'attache à faire la démonstration des procédés et des techniques de nettoyage écologique. Un centre pilote « Green Clean » est en place à Toronto depuis plusieurs mois; de plus, on négocie avec plusieurs autres entreprises de nettoyage de l'Ontario de manière à ce qu'ils offrent un service de nettoyage écologique.

Par ailleurs, bon nombre de sociétés et les associations qui les représentent, qui mettent sur pied une

initiative (le projet ARTE) destinée à accélérer la réduction et l'élimination des produits chimiques toxiques, se sont regroupées afin d'inciter le reste de l'industrie à réduire, voire à éliminer l'émission de ces produits dans l'environnement. Dans le cadre du « défi » ARTE, on a déterminé, d'une part, que les mesures volontaires n'éliminaient pas l'obligation des sociétés responsables des émissions de respecter les règlements, pas plus qu'elles n'empêchaient la mise en place de nouveaux règlements et, d'autre part, qu'elles permettaient de réaliser les objectifs environnementaux de façon plus rapide et p'us souple. Bien que le gouvernement fédéral ait affirmé que ce projet représentait un moyen pratique de faire avancer la situation, en bout de ligne, il semble avoir polarisé une collectivité qui commençait seulement à apprendre à collaborer avec les entreprises.

Apparemment, même si les initiatives des deux groupes ne s'excluent pas les unes les autres – le Collectif des instruments économiques l'a prouvé – la tendance vers les mesures prises volontairement par les sociétés ne sont pas souvent fondées sur la participation de divers intervenants. Dans certains cas, on évite simplement cette interaction, tandis que dans d'autres, elle a échoué.

Favoriser le changement

Le travail en cours dans l'élaboration de nouvelles normes internationales, bien que formulé plus en termes environnementaux qu'en termes de développement viable, forcera inévitablement la masse des PME et grandes entreprises à adopter des pratiques écologiques qui les mèneront vers la viabilité.

L'Association canadienne de normalisation (ACNOR) fournit les services de secrétariat au comité de gestion environnementale de l'International Organization for Standardization. L'ACNOR a mobilisé des représentants d'entreprises, de sociétés d'experts-conseils et de groupes d'intérêt canadiens, de même que des membres des gouvernements du Canada, afin qu'ils contribuent à l'élaboration de lignes directrices concernant, notamment, la vérification, l'étiquetage, l'évaluation des cycles de vie, les normes relatives aux produits, l'évaluation des risques et les mesures d'urgence.

Bien que les PME se heurtent à des obstacles de nature financière liés, entre autres, au capital nécessaire à l'acquisition de l'équipement essentiel à la



Onze lois fédérales et 45 lois provinciales et territoriales régissent la consommation d'eau au Canada.



mise en place de systèmes de gestion environnementale, elles effectuent de nombreuses démarches afin de progresser en ce sens, tout du moins au chapitre de l'information et de la formation. La Chambre de commerce du Canada et la TRNEE ont produit conjointement un guide intitulé *La gestion environnementale*: un guide pour la PME.

D'autres associations commerciales, notamment, l'Association des manufacturiers canadiens, ont mis au point des programmes particuliers destinés à leurs membres. Dans le cadre d'une stratégie annoncée récemment, la Stratégie de l'industrie de l'environnement, les associations et les groupes qui prennent ce type d'initiative seraient en mesure d'aider les PME à cerner les problèmes environnementaux liés

à leurs activités, ainsi qu'à élaborer un plan d'action viable, fondé sur l'adaptation de techniques environnementales, afin de les résoudre.

La transition à la gestion environnementale entraîne certains coûts; par contre, elle représente en même temps une possibilité de réaliser des profits. Les perspectives qui devraient apparaître à l'échelle mondiale, au fur et à mesure que les pays renforcent leur réglementation en ce qui concerne l'environnement et que certains adoptent même des stratégies axées sur le développement viable, a fait surgir un nouveau secteur industriel, c'est-à-dire celui des industries environnementales.

L'industrie de l'environnement

Selon l'estimation la plus juste dont on dispose actuellement, l'industrie canadienne de l'environnement compte environ 4 500 entreprises qui emploient quelque 150 000 travailleurs et génèrent un chiffre d'affaire annuel équivalent à 11 milliards de dollars. Cette industrie affiche un taux de croissance d'environ 6 p. 100, soit près du triple de celui de l'économie canadienne. Elle compte surtout des PME qui, pour la plupart, c'est-à-dire environ les deux tiers des entreprises canadiennes du domaine de l'environnement, proviennent du secteur des services. Le tiers qui reste est composé de sociétés de fabrication, qui génèrent un chiffre d'affaires équivalant à six milliards de dollars; les entreprises de service, quant à elles, affichent un chiffre d'affaires d'environ cinq milliards de doilars.

À l'heure actuelle, on exporte moins de 20 p. 100 de la production des entreprises canadiennes du secteur de l'environnement, et, de ce chiffre, plus de 80 p. 100 sont exportés vers le marché américain. Le Canada affiche un déficit annuel d'environ un milliard de dollars lié à sa balance commerciale relative aux biens et aux services environnementaux. Ces chiffres illustrent à la fois la nécessité de renforcer l'exportation de produits canadiens relatifs à l'environnement et les possibilités que le marché présente à cet égard.

L'industrie de l'environnement s'inspire principalement du type de lois qui visent actuellement l'environnement, lois dont une bonne partie devrait être adoptée par les pays en développement. La législation est surtout fondée sur l'assainissement et sur la réduction de la pollution; toutefois, elle se réoriente vers la prévention de la pollution. Au fur et à mesure que les

Les quatre générations de la technologie environnementale

Mise en Caractéristiques Exemples œuvre application après régénération TECHNIQUES DE symntômes RÉDUCTION coup des sols ressources et milieux nettoyage de dévermenacés application coûteuse sements toxiques technologie rudimentaire à technologie de transformation de l'eau pointe gaz de combustion **TECHNIQUES** saisie des polluants saisie ou traitement ou traitement au point et désulfurisation D'ASSAINISSEMENT de polluants avant de rejet l'émission traitement d'eaux consommation de résiduaires capitaux, d'énergie convertisseurs et de ressources catalytiques génération de déchets application relativement coûteuse TECHNIQUES DE conception transformation du propapier sans chlorure PRÉVENTION DE de processus duit ou du processus galvanoplastie sans en vue de la réduction LA POLLUTION industriels cyanure ou de l'élimination conception ou réduction de déchets de la pollution composition de conception de techniques plus produits processus industriels rentables que les techniques d'assainissement éclairage énergétique **TECHNIQUES** produits ou services reduced waste VIABLES de rechange stream papier recyclé nombreux avantages énergie renouvelable environnementaux produits de beauté économiques et et médicaments sociaux, liés au renbiologiques dement énergétique

Élaboré aux fins de l'EarthEntreprise Tool Kit de l'IIDD par Brian Kelly, nouveau directeur

de l'environnement et du développement viable, Ontario Hydro.

règlements et les mesures volontaires progresseront vers le développement viable, la prévention et les techniques viables deviendront plus intéressantes sur le plan commercial.

On a défini quatre générations de technologie (voir tableau 48) aux fins de l'EarthEnterprise Tool Kit de l'IIDD. Se'on les renseignements contenus dans ce tableau, les techniques viables et les produits et services qui en découlent devraient offrir un certain nombre d'avantages simultanément, plutôt que de réaliser un seul objectif. Grâce à ces éléments, on aura moins besoin de recourir aux compromis entre l'environnement et l'économie, qui caractérisent les méthodes fondées sur la réduction de la pollution et sur l'assainissement, puisqu'ils permettront de profiter des avantages économiques liés au rendement énergétique et à l'utilisation efficace des ressources. Bien

que l'on puisse traduire cette notion par l'expression évocatrice d'« efficacité écologique », dans le cas qui nous occupe, la véritable viabilité comporte également des dimensions économique et sociale.

Dans le cadre de la nouvelle
Stratégie de l'industrie de
l'environnement du Canada,
le gouvernement fédéral fournit
des ressources additionnelles et
les affecte aux programmes et
aux initiatives de soutien créés
afin de répondre aux besoins de
l'industrie de l'environnement.
La stratégie vise trois principaux
éléments : premièrement, un
appui fédéral direct, accessible,
axé sur le service et rentable;
deuxièmement, l'accroissement

du financement affecté à des activités nouvelles et prometteuses de recherche et de développement axées sur l'élaboration et la commercialisation de techniques environnementales novatrices; troisièmement, l'accroissement de l'accès aux marchés national et mondial pour les sociétés canadiennes du secteur de l'environnement.

Lorsqu'on envisage la croissance que devrait connaître l'industrie de l'environnement, on constate que le Canada et le milieu des affaires canadien devront relever un défi plus grand que ceux qu'ils ont connus jusqu'à présent : ils devront prouver leur engagement à l'égard du développement viable et de la compétitivité qui devrait en découler, tant sur le marché national que sur le marché mondial. Certes, il s'agit là d'un défi qui pourra rassembler tous les Canadiens autour de l'objectif de la viabilité.

2.7 Autres décideurs

Il n'y a pas que le gouvernement, le monde des affaires et les collectivités autochtones qui s'intéressent au développement viable. De nombreux groupes de professionnels, de femmes, de jeunes, d'enseignants, d'écologistes et d'animateurs sociaux participent activement à des initiatives susceptibles de faciliter la transition du Canada vers le développement viable.

La relation entre la santé, l'environnement et l'économie présente une responsabilité pour la profession médicale.
À ce titre, nous devons continuer d'équilibrer notre perception de la santé des patients individuels, qui est importante, avec la conscience des facteurs qui déterminent la santé dans la communauté.

 L'Association médicale canadienne La santé, l'environnement, et le développement durable, le rôle de la profession médicale.

Associations professionnelles

Bon nombre d'associations professionnelles du pays ont lancé d'importantes initiatives en matière de développement viable tant à l'échelle nationale que provinciale. Le succès de ces initiatives semble reposer sur le dynamisme et le dévouement d'un « champion » au sein de ces organismes.

Des associations de comptables, d'architectes, d'ingénieurs, d'urbanistes, d'avocats et de divers professionnels de la santé mobilisent leurs efforts en vue d'assurer la promotion des responsabilités environnementales et du développement viable. L'Institut canadien des comptables agréés, par exemple, tente de promouvoir et de renforcer les responsabilités environnementales des

sociétés au moyen de méthodes améliorées d'établissement de rapports sur le rendement environnemental. L'Institut canadien des urbanistes a joué un rôle important au sein du mouvement des Collectivités en santé. Des associations professionnelles d'ingénieurs réexaminent leur code de déontologie en vue de s'assurer qu'il reflète les principes du développement viable, et l'Association du Barreau canadien a préparé une étude sur des options de réforme du droit au Canada qui





viendraient appuyer le développement viable. Les architectes ont eux aussi entrepris des démarches intéressantes visant à promouvoir un développement plus durable (voir tableau 49).

Universités et collèges

Avant la tenue de la CNUED, les recteurs des universités canadiennes ont rencontré des représentants du gouvernement, des gens d'affaires et des organismes non gouvernementaux pour discuter de la facon dont les universités pourraient aider les pays à mieux s'occuper de questions touchant l'environnement et le développement. La «déclaration de Halifax», qui est issue de cette rencontre, permet aux universités d'orienter leurs efforts visant à répondre aux demandes en matière de développement viable. On a aussi élaboré un plan d'action décrivant les activités que les universités peuvent mettre en œuvre à l'échelle locale, nationale ou internationale.

Les universités canadiennes offrent actuellement près d'une quarantaine de programmes de premier, de deuxième et de troisième cycle portant sur les études de l'environnement, les sciences de l'environnement et le développement viable. Le groupe de travail sur l'éducation de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie a récemment réuni les titulaires de programmes d'éducation des universités canadiennes en vue de discuter des questions relatives aux programmes d'études postsecondaires sur l'environnement et le développement viable. Le rapport issu de cette rencontre contient un historique et de l'information au sujet de programmes d'enseignement pertinents offerts au Canada. L'Association canadienne des collèges communautaires a pris aussi des initiatives (voir tableau 50).

Le Centre canadien de recherche sur le développement durable a en outre été créé en octobre 1993. Il a pour mission de faire progresser le développement durable en appuyant les recherches interdisciplinaires et en appliquant leurs résultats aux besoins de la société. La coordination des activités du centre relève de l'Institut de recherche sur le développement viable de l'Université de la Colombie-Britannique. Le Centre vise à promouvoir une meilleure collaboration entre les instituts de recherche ainsi qu'avec le gouvernement, l'industrie et les organismes non gouvernementaux, à encourager les recherches dans le domaine du développement viable dans les universités et dans l'ensemble de la collectivité, et à favoriser la diffusion des recherches actuellement menées sur des questions liées au développement viable.

Nombre d'organisations syndicales participent activement à des initiatives de développement viable. Les syndicats industriels s'intéressent plus particulièrement à la question des déchets; les syndicats de la fonction publique se préoccupent de questions concernant la santé; et les syndicats de l'enseignement s'attaquent à des problèmes liés à l'éducation. Leurs activités vont de projets internes à des activités d'action directe auprès du public; du travail communautaire au travail international; et du lobbying ou de l'action sociale aux expériences pratiques de travail.

Architecture et aménagement paysager

Au cours des dernières années, l'Institut royal d'architecture du Canada a tenu, par l'entremise de son comité sur l'architecture et l'environnement, un certain nombre de tables rondes en vue de partager de l'information et des idées sur des questions environnementales susceptibles d'intéresser les praticiens. Les membres du comité sont également engagés dans la promotion et la défense des droits. Ils ont rencontré des représentants du secteur forestier et du gouvernement de la Colombie-Britannique en vue d'aborder la guestion de l'utilisation du bois dans la construction. Ils envisagent la possibilité de mettre en place un programme de certification du bois en fonction des pratiques d'exploitation forestière. Ils tentent de trouver des solutions de rechange à l'utilisation traditionnelle du bois dans la construction et entendent favoriser l'élaboration d'un programme de marquage aux fins de l'évaluation du rendement environnemental des bâtiments. La mise en œuvre d'un tel programme nécessiterait une vérification de l'efficacité énergétique, de la conservation de l'eau, de l'énergie intrinsèque des matériaux de construction, des émissions de gaz à effet de serre produits par les systèmes mécaniques, etc.

Dans une autre optique, l'Association des architectes paysagistes du Canada s'intéresse au plus au point au développement viable puisque cette question est au coeur des efforts d'assainissement et de régénération des terres de cet organisme. Ces efforts sont axés sur la création de terres humides, la régénération des habitats et le rétablissement des espèces forestières indigènes. D'une manière plus proactive, l'Association collabore avec d'autres professionnels (des ingénieurs et des architectes) afin de s'assurer que ses activités d'aménagement ont des répercussions minimales sur l'environnement.

Quelque 2 000 architectes paysagistes sont membres de la «Society for Ecological Restoration» (SER) qui a maintenant une filiale en Ontario. Cette société a pour mission de promouvoir la régénération du milieu afin de maintenir la diversité biologique sur la Terre et d'établir une saine relation écologique entre la nature et la culture. Selon cette société, la régénération du milieu est le processus permettant de rétablir, dans la mesure du possible, la structure, la fonction et l'intégrité des écosystèmes indigènes et de préserver les habitats qui s'y trouvent. Organisations syndicales

Le Congrès du travail du Canada (CTC) a officiellement entériné le développement viable et a concentré ses efforts sur les trois questions suivantes : l'organisation syndicale en milieu de travail, la prévention de la pollution et le changement climatique. Au Canada, le CTC a axé ses activités sur l'éducation et sur la promotion des

mesures réglementaires fédérales en particulier. Sur ces deux fronts, il intervient en mettant à contribution ses organisations syndicales affiliées ou les salariés syndiqués, et en mettant en œuvre des activités d'action directe auprès du public. Le CTC a exposé ses initiatives dans un énoncé de politique sur l'environnement préparé en 1991 par le comité environnemental du CTC et entériné par le conseil d'administration du CTC.

Organismes scientifiques

Pour réussir à relever les défis du développement viable, le Canada devra miser entre autres sur la qualité des recherches orientant ses décisions. En fait, la plupart des recherches pertinentes dans ce domaine ne sont même pas considérées comme des recherches sur le développement viable, et ce même si elles portent sur des composantes de ce développement viable comme l'étude de l'environnement, l'entreprise verte, le changement planétaire, etc.

Les trois principaux conseils de la recherche canadiens sont impliqués d'une manière ou d'une autre dans le développement viable (tableau 51).

Paix

À l'instar d'autres groupes pacifistes, l'Alliance canadienne pour la paix n'utilise pas l'expression « développement viable ». Pourtant, l'Alliance considère que ses activités sont essentielles à la transition vers la viabilité puisque la guerre et ses préparatifs ont d'importantes répercussions sur

l'environnement. L'Alliance a récemment préparé des propositions dans le cadre de l'examen de la politique canadienne en matière de défense et de la politique extérieure canadienne. Elles mettent surtout l'accent sur la démilitarisation et sur la redistribution des fonds afin d'accroître l'aide au développement. Le bureau de renseig-

nements sur la paix et la sécurité de l'Alliance a fait ressortir les liens existant entre la sécurité sous tous ses aspects – économiques, environnementaux, sociaux et politiques – et le développement viable.

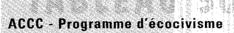
ONG du secteur du développement

Tout comme d'autres
ONG de diverses régions
du monde, les ONG canadiens du secteur du développement révisent actuellement leur mandat et leur
rôle. De toute évidence,
les formes traditionnelles
d'aide et de soutien ne

permettent pas de résoudre les problèmes liés à la pauvreté croissante et à la destruction de l'écosystème mondial. Il faut manifestement

La démarche traditionnelle consistait à considérer les ressources naturelles comme propriété commune livrée à l'exploitation opportuniste; les changements récents reflètent l'opinion que ces ressources sont maintenant confiées au public qui doit les conserver pour les générations futures.

 L'Association du Barreau canadien Sustainable Development in Canada: Options for Law Reform, 1990.



Le programme d'écocivisme, mis en œuvre en septembre 1993 par l'Association canadienne des collèges communautaires, a d'abord été mis à l'essai à l'aide de cours et de projets fondés sur les « catalyseurs de l'environnement » d'Environnement Canada. Le projet pilote s'est avéré suffisamment fructueux pour convaincre les membres du comité directeur qui en était responsable que le programme pourrait améliorer le rendement des cullèges et des établissements d'enseignement au chapitre de la protection de l'environnement. On a donc invité tous les établissements membres à nommer un représentant du programme d'écocivisme. Les organisations ont réagi avec enthousiasme : quatre mois après avoir lancé l'invitation, on avait dépassé l'objectif initial, qui consistait à inciter 120 établissements à participer au projet avant la troisième année de son exécution. Aujourd'hui, près de 150 collèges et établissements de 600 collectivités se sont engagés à y participer. Étant donné leur mandat fondé sur un enseignement communautaire et leur orientation axée sur les domaines pratiques et les sciences appliquées, les collèges et les établissements occupent une place cruciale en ce qui concerne la transition à la viabilité.





élaborer de nouvelles stratégies de développment. Les ONG du secteur du développement se réorientent vers l'élaboration et la défense de politiques aux échelles nationale et internationale. La viabilité représente un aspect de plus en plus important de ces travaux.

Conseils de recherche

Tous les programmes de recherche financés par les conseils fédéraux sont assujettis aux modalités du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, qui exige que chaque projet qui pourrait avoir des répercussions négatives sur l'environnement fasse l'objet d'un examen pour en évaluer les « effets sur l'environnement et sur la société directement liés aux effets sur l'environnement ».

Conseil national de recherches

Les laboratoires du Conseil national de recherches offrent d'abondantes ressources permettant d'exploiter la technologie de dépollution. Le Conseil met l'accent sur les projets réalisés en collaboration avec le secteur industriel, surtout dans le domaine des techniques propres et des produits blancs. Ces projets visent principalement l'adaptation, l'amélioration, le perfectionnement, le transfert et l'application des technologies et la diffusion des techniques nouvelles dans l'ensemble du secteur une fois satisfaits les besoins de l'utilisateur initial. Par ailleurs, le programme d'aide à la recherche industrielle offre à l'industrie les conseils et le soutien technique nécessaires à l'amélioration des compétences scientifiques et techniques. Le Conseil national de recherches concentre ses ressources sur des projets stratégiques réalisés en collaboration avec des entreprises ou des groupes d'entreprises du secteur des ressources naturelles afin d'atteindre les objectifs économiques et environnementaux. Par ailleurs, le Conseil établit des liens avec les ministères fédéraux et provinciaux chargés de l'environnement, de l'énergie et de l'économie.

Conseil de recherches en sciences humaines

Le Conseil de recherches en sciences humaines soutient la recherche et la formation dans toute une variété de domaines ayant trait aux sciences sociales et aux sciences humaines. Certains des projets subventionnés ont contribué à une meilleure compréhension du principe du développement viable. Il s'agit surtout de projets multidisciplinaires dans les domaines de l'éthique environnementale, de l'aménagement du territoire, de la gestion des ressources et de l'étude des écosystèmes. Dans ce dernier domaine, la recherche a été stimulée tout particulièrement par le programme interconseil Éco-recherche financé par le Plan vert.

Le Conseil participe aussi aux activités du Groupe international des organismes de financement pour la recherche sur les changements planétaires qui, comme son nom l'indique, est un regroupement spontané d'organismes nationaux chargés de financer des programmes de recherche sur les transformations planétaires. Ce regroupement se donne pour mission de favoriser la recherche à l'échelle internationale dans le domaine des sciences naturelles, sociales et économiques, et d'intégrer le point de vue de ses membres aux activités de planification stratégique et de mise en œuvre des projets de recherche.

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie cherche à favoriser les découvertes et l'application du savoir par le biais de la recherche universitaire et de la formation de scientifiques et d'ingénieurs, et à faire en sorte que le savoir soit mis au service d'une économie prospère et contribue à améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population canadienne. Les candidats doivent indiquer quels effets nocifs leurs recherches risquent d'avoir sur les espèces et les populations, l'atmosphère, les sols et l'eau. Il va sans dire que les projets qui risquent d'avoir des effets néfastes sur l'environnement ne sont pas subventionnés.

Bien que la notion de développement viable s'applique à l'ensemble des programmes, elle est d'une importance particulière pour le Programme des subventions stratégiques dans le domaine de la qualité de l'environnement. Dans ce domaine, la recherche porte essentiellement sur les systèmes, les procédés et les techniques qui permettent d'en arriver à une meilleure compréhension ou à une amélioration de l'état de l'environnement au Canada et à des moyens de le protéger.

Récemment, dans le cadre de l'examen parlementaire de la politique étrangère, le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI), qui regroupe 125 ONG du secteur du développement, a recommandé que la promotion de l'équité à l'échelle mondiale et la viabilité représente l'objectif crucial de la politique étrangère du Canada. Sur la scène mondiale, le CCCI poursuit les travaux amorcés dans le cadre de la CNUED, de manière à ce que les réseaux liés à l'environnement et au développement conviennent de façons d'élaborer conjointement des politiques de rechange, de partager leur expérience et d'influer sur les rencontres internationales.

En outre, le CCCI contribue au Sommet mondial pour le développement social, en mettant sur pied un groupe de travail qui sera responsable des sources de subsistance viables. Durant l'hiver de 1995, le Conseil offrira un atelier sur les politiques et les pratiques environnementales à l'intention des organisations qu'il regroupe. Une quinzaine de membres partagent leurs expériences et des stratégies dans le cadre d'une table ronde du CCCI consacrée à la défense multilatérale des droits. Le suivi de la CNUED est un important élément de cet ordre du jour.

Les ONG du secteur du développement participent, conjointement avec des ONG de l'ensemble du pays responsables de l'environnement, à des groupes de travail reliés aux conseils provinciaux du CCCI ou aux sections provinciales du RCE. Par exemple, le groupe de travail de l'environnement et du développement de la Colombie-Britannique s'est occupé activement de la question de la foresterie durant la CNUED.

De façon générale, les ONG du secteur du développement veillent à ce que l'on situe le débat canadien sur la viabilité dans un contexte mondial. Il serait illogique de déployer des efforts afin d'atteindre la viabilité à l'échelle nationale, alors que le contexte mondial ne

tiendrait pas compte de cette notion. En bout de ligne, la viabilité à l'échelle planétaire exigera une répartition plus équitable de la population mondiale. Par exemple, nous devrons un jour déterminer une façon de partager les ressources en CO₂ parmi la population du globe. Nous pourrions diviser l'espace vital en fonction de la population, du PNB, ou encore des besoins des pays. Néanmoins, que nous partagions les ressources ou non, notre décision touchera vraisemblablement le comportement et les choix des Canadiens. Les ONG canadiens du secteur du développement s'efforcent activement de préparer les Canadiens à faire ce genre de choix.

Les écologistes

Il existe des centaines de groupes environnementaux au Canada qui se penchent sur des considérations politiques de toute sorte et mettent en œuvre des activités centrées sur des problèmes environnementaux locaux. On peut dire que tous ces groupes contribuent d'une certaine façon au développement viable du Canada. Certains groupes mettent uniquement l'accent sur la protection de l'environnement, tandis que d'autres groupes visent des objectifs plus globaux axés sur le développement viable. Nombre de ces groupes appartiennent à des réseaux provinciaux et régionaux qui, à leur tour, sont affiliés au Réseau canadien de l'environnement (RCE). Le RCE, auguel adhèrent environ 2 000 organismes, coordonne les activités des divers groupes et leur sert d'outil de partage d'information.

Les groupes environnementaux du Canada mettent en œuvre un éventail d'activités portant sur la recherche (afin de mieux définir les questions environnementales), l'éducation (afin d'aider les citoyens à mieux comprendre ces questions) et l'action sociale (afin de favoriser l'adoption de solutions pratiques à ces questions). Comme les gouvernements favorisent maintenant la participation des citoyens à leurs prises de décisions, les groupes environnementaux

sont de plus en plus invités à prendre part aux processus de consultation.

Ils ont joué et continuent de jouer un rôle de premier plan en attirant l'attention sur des questions d'intérêt public et en sensibilisant les gens aux contraintes exercées sur l'environnement.

Le WEB

Le Web/Nirv Centre est un réseau universel de télécommunications conçu pour répondre aux besoins des groupes préoccupés par l'environnement, la paix, le développement international, la justice sociale et les services sociaux. Le Web permet à ses utilisateurs du Canada et de la plupart des pays du monde de communiquer entre eux et de partager de l'information au moyen du courrier électronique, de téléconférences informatisées et d'un répertoire utilisateur. Le Web est utilisé pour la tenue de nombreuses téléconférences informatisées sur le développement viable. Il donne accès aux documents et aux discussions des Nations Unies. Le Web travaille de concert avec la Fondation pour la formation internationale en vue de la création d'un réseau qui permettra aux femmes de partager de l'information et de recueillir des données en prévision de la conférence mondiale sur les femmes qui se tiendra à Beijing en 1995. Web travaille également à la mise sur pied d'un bureau central de recherche et d'information sur le développement économique communautaire qui assurera une liaison entre les agents de développement économique de l'Ontario. Le Web a récemment obtenu des fonds qui serviront à créer un réseau pour tous les groupes environnementaux de l'Ontario. Le Web alimente également en renseignements d'autres réseaux – des réseaux scolaires, des réseaux libres et des réseaux de bibliothèques - afin de rendre l'information accessible à tous.

Les femmes et le développement viable

L'Institut de recherche sur le développement durable de l'Université de la Colombie-Britannique a parrainé une conférence sur les femmes et le développement durable qui a eu lieu à Vancouver en mai 1994. Cette conférence s'inscrivait dans le cadre du processus préparatoire à la conférence mondiale sur les femmes qui se tiendra à Beijing en 1995.

Cette conférence a réuni 400 femmes qui ont pu articuler leur vision du développement viable, cerner les obstacles empêchant la réalisation de cette vision et recommander des options politiques pour l'avenir. L'un des objectifs de cette conférence était d'établir des liens entre des chercheuses et des femmes travaillant pour des organismes non gouvernementaux, le secteur privé et le gouvernement afin de construire des ponts entre la recherche, la politique et l'action.

Pour donner suite à cette conférence, on établira un répertoire électronique des femmes canadiennes qui sont des activistes du développement viable et on organisera des événements régionaux afin d'éprouver et de raffiner les options politiques définies dans le cadre de la conférence.



Les femmes

Des femmes ou des groupes de femmes ont participé activement à la mise en œuvre des efforts du développement viable. L'an dernier, de nombreuses activités se sont articulées autour de la Conférence sur les femmes et le développement durable qui s'est déroulée à Vancouver en mai 1994 (voir tableau 53). On s'est également occupé des préparatifs de la prochaine conférence des Nations Unies sur la population et le développement qui se tiendra en 1994 et de la quatrième conférence mondiale sur les femmes de 1995.

Ce n'est pas d'hier que les femmes s'intéressent aux questions liées au développement viable. La Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté (LIFPL) se préoccupe du désarmement, des droits de la personne et du développement depuis de nombreuses années. Pour souligner son 75° anniversaire au Canada, la LIFPL a préparé et publié un budget des femmes canadiennes («Canadian Women's Budget»), un document de 60 pages qui examine, d'une part, le budget de la défense du Canada, la politique fiscale et les fonds consacrés aux programmes sociaux; elle propose, d'autre part, des mesures qui entraîneraient une redistribution des fonds aux programmes sociaux et environnementaux.

Alliance Environnement Jeunesse en Colombie-Britannique

L'Alliance Environnement Jeunesse de Vancouver à activement participé à l'organisation de la composante «jeunesse» d'un projet communautaire de gérance de l'environnement mis sur pied au coeur de la ville de Vancouver en vue de transformer un site d'enfouissement en forêt-parc. L'Alliance Environnement Jeunesse de Victoria a élaboré trois projets locaux distincts qui sont reliés, par l'entremise du West Coast Youth Environmentalist Network, à des pays d'Amérique du Sud. Les instigateurs d'un projet de diversité biologique axé sur la coupe à blanc ont organisé une série de colloques pour les jeunes de la Colombie-Britannique en vue de diffuser de l'information sur des modes de vie et des habitudes de consommation non traditionnels; de promouvoir et de mettre sur pied des projets locaux concrets; et, enfin, de formuler une déclaration des jeunes sur la préservation de la diversité biologique qui sera présentée à la presse et, nous l'espérons, devant les Nations Unies. Un autre projet connu sous le nom de «Lifecycles» s'attache à la végétalisation des villes et encourage la culture d'aliments biologiques et de plantes médicinales dans les centres urbains. L'Alliance Environnement Jeunesse est également en voie de réaliser un projet d'émission de radio «Say Why» s'adressant aux jeunes et axé sur les modes de vie et la culture non traditionnels.

Les jeunes

Les jeunes sont des éléments proactifs de la société qui participent en groupe ou individuellement à presque tous les aspects de la mise en œuvre du développement viable. Comme la « génération future » héritera de la Terre telle que la leur léqueront les générations antérieures, les jeunes de tous les âges sont très sensibilisés à la détérioration de l'environnement et aux inégalités entre le Nord et le Sud. Les jeunes sont de mieux en mieux organisés à l'échelle communautaire, régionale, nationale ou internationale. Ils ont joué un rôle important à la CNUED, où ils ont présenté un exposé national de principes sur l'environnement et le développement (Déclaration des jeunes Canadiens sur l'environnement et le développement), et ils poursuivent leurs activités au Canada au sein d'organismes comme l'Alliance Environnement Jeunesse (voir tableau 54), ENvironnement JEUnesse (ENJEU) au Québec. la Tournée Sauve - Solidarité et Action Unie vers l'environnement et Jeunesse Canada Monde, etc.

Les personnes âgées

Les groupes de personnes âgées du Canada s'intéressent à des questions comme la santé, les droits de la personne, le niveau de vie (logement, revenu, etc.) et l'éducation. Ces groupes n'estiment peut-être pas que leurs initiatives sont axées sur le développement viable, mais celles-ci constituent effectivement des pièces importantes du casse-tête du développement viable. Il importe de souligner que les personnes âgées, comme c'est d'ailleurs le cas pour une large proportion de la population, ne prennent pas uniquement part à des activités de groupe mais participent aussi individuellement à presque tous les aspects de la société canadienne liés au développement viable. La contribution individuelle des personnes âgées semble être particulièrement importante pour ce qui est d'initiatives axées sur la paix, la santé communautaire, les soins de santé et les guestions environnementales.

Les personnes âgées collaborent à l'échelle nationale (par l'entremise de réseaux comme La Voix), mais elles sont aussi considérablement actives à l'échelle communautaire. Parmi les milliers d'initiatives canadiennes mises en œuvre figurent deux projets dignes de mention : celui

de Seniors Outreach Services, qui a mis sur pied pour les personnes âgées un projet de culture potagère et de cueillette reposant sur le principe du développement viable sur le site d'une ancienne scierie; et celui du Sunshine Coast Wildlife Seniors Group, qui a entrepris de tenir des séances intergénérationnelles avec des scouts et des guides pour discuter du traitement des animaux et partager de l'information à cet égard.

Les personnes handicapées

Les groupes de personnes handicapées concentrent surtout leurs efforts sur les droits de la personne et la santé : deux importantes composantes du développement viable. Le Conseil des Canadiens avec déficiences, par exemple, est un groupe de revendication qui a pour mission de promouvoir l'accès aux lieux publics pour les personnes handicapées, de cerner les besoins de ces personnes et d'y répondre, ainsi que de favoriser leur égalité d'accès à l'emploi. Leur travail contribue considérablement à la mise en œuvre des composantes sociales et d'égalité du développement viable au Canada.

En ce qui concerne plus directement notre propos, l'Organisation mondiale des personnes handicapées a créé un groupe de travail sur l'environnement et le développement viable qui exerce des pressions à l'égard de questions concernant les personnes handicapées et le développement durable. Cette organisation se penche principalement : a) sur l'absence de pratiques axées sur le développement viable, ce qui peut entraîner des handicaps (par exemple, le mauvais usage des toxines, le manque de mesures de sécurité dans les entreprises et dans l'armée, la malnutrition, etc.); et b) sur la façon de faire participer les personnes handicapées aux initiatives de développement durable.

Fondations

Il y a un secteur de la société canadienne qui devrait recevoir plus d'attention dans le document : les organisations charitables. Celles-ci jouent un rôle important de soutien des ONG. Alors que l'importance des gouvernements diminue au Canada, leur rôle de soutien des ONG va augmenter. Les ONG devront s'adapter à la réalité et les Canadiens devront comprendre qu'ils devront s'impliquer directement comme volontaires ou comme financiers s'ils veulent que leurs intérêts soient adéquatement représentés. Le choix des fondations de soutenir tel ou tel intérêt aura un impact sur la transition vers le développement viable au Canada.



De 1985 à 1991, les dépenses en capital affectées à l'assainissement et à la lutte contre la pollution au Canada ont quadruplé..., elles sont passées de 0,7 p. 100 à 2,8 p. 100 des investissements totaux.

Dimensions internationales

Rappelle le contexte international du développement durable.

Examine les rôles actuels des organisations internationales vouées à l'environnement, au développement et à l'économie, y compris les possibilités de mieux intégrer leurs fonctions.

Passe en revue certains engagements internationaux du Canada dans le domaine du développement durable, y compris Action 21, la Convention sur la diversité biologique et la Convention cadre sur les changements climatiques.

Fait état de l'expérience des autres pays en matière de planification de la viabilité.



e succès avec lequel nous gérons nos relations avec le reste du monde aura une incidence décisive sur notre capacité de promouvoir le développement viable, tant au pays qu'à l'étranger. De même, la capacité du Canada de façonner des organismes internationaux et de créer des institutions internationales solides et bien conçues nous permettra de partager notre fardeau d'adaptation et de créer un climat propice dans lequel nos efforts internes pourront porter fruit.

Par conséquent, pour donner de bons résultats, la stratégie nationale du Canada doit comporter une dimension internationale. Les politiques des États-Unis en matière d'économie, d'environnement et de programmes sociaux ont une grande influence sur le Canada. Par exemple, étant donné que plus de 90 p. 100 de la population canadienne vit à proximité des États-Unis, toute augmentation des taxes sur l'essence et le carbone au Canada, dans le but de réduire les émissions de CO2, pourrait entraîner, en l'absence de mesures similaires aux États-Unis, une augmentation du magasinage transfrontalier, et aurait pour conséquence une perte de l'activité économique au Canada et l'élimination possible de l'avantage environnemental souhaité.

Les flottilles de pêche de l'Europe ont contribué à épuiser les stocks de poisson au large de la côte Est du Canada, à des coûts énormes pour l'économie et le tissu social des collectivités dont la subsistance dépend de cette ressource depuis plusieurs siècles.

Les déchets nucléaires en suspension qui proviennent de l'ancienne Union soviétique menacent la chaîne alimentaire naturelle et la santé des peuples autochtones de l'Arctique canadien, alors que des produits toxiques en suspension qui proviennent de l'extrémité Sud de l'hémisphère posent des problèmes similaires pour les Canadiens d'autres régions.

En sa qualité de deuxième pays au monde en superficie, bordé par trois océans, possédant le plus long littoral au monde, le Canada est l'un des pays du monde les plus exposés écologiquement. Environ 30 p. 100 de notre PIB, trois millions d'emplois et la prospérité de nombreuses collectivités canadiennes dépendent directement des exportations.

Le maintien du niveau de vie de la population canadienne – l'un des plus élevés au monde (tableau 55) – dépend non seulement de la gérance responsable des ressources, mais également de la possibilité de commercer librement de façon à améliorer l'environnement et à favoriser le développement viable. Les préférences des consommateurs, les normes, les instruments économiques, la réglementation nationale, les subventions et les politiques environnementales de nos partenaires commerciaux peuvent avoir une incidence immédiate et directe sur la capacité du Canada à servir les marchés étrangers et donc à générer les emplois et les économies d'échelle dont dépend en dernier ressort le statut de grande puissance industrielle du Canada.

De même, le Canada possède de nombreux atouts lui permettant d'agir en vue de protéger et d'améliorer sa stratégie de développement viable et de l'élargir à la communauté internationale. Le Canada, qui dispose d'une part importante de bon nombre des ressources naturelles importantes du monde, est doté de capacités reconnues en matière de sciences et de recherche, et jouit d'une bonne réputation en ce qui concerne les relations diplomatiques dans le domaine de l'environnement, peut faire beaucoup pour protéger ses intérêts environnementaux et améliorer le bien de la planète. En de très rares occasions seulement, le Canada n'a pas hésité à agir lorsque cela s'imposait, comme avec la Loi de 1970 sur la prévention de la pollution des eaux arctiques ou, plus récemment, avec les mesures visant la pêche sur la côte Est.

Injustices mondiales

Plus d'un milliard de personnes, un cinquième de la population mondiale, vit avec moins d'un dollar par jour. L'Europe de l'Ouest et les États-Unis ont atteint ce niveau de vie il y a plus de 200 ans. En dépit des progrès considérables accomplis durant ce siècle, le déséquilibre entre les riches et les pauvres augmente entre les pays et au sein des pays.

Selon le Worldwatch Institute, cette injustice est une cause importante de déclin environnemental: elle encourage la surconsommation parmi les nantis et la pauvreté au bas de l'échelle. Aux deux extrêmes, les gens nuisent à la santé de l'écosystème: les riches, à cause de leur forte consommation d'énergie, matériaux bruts et produits manufacturés; les pauvres parce qu'ils doivent souvent couper les arbres, faire pousser des moissons, et nourrir leurs animaux d'une manière néfaste pour la Terre, afin de survivre d'un jour à l'autre.

Environment Council of Alberta, Ensuring Prosperity. Implementing sustainable development, 1995.

Plus souvent, le Canada compte sur les lois, le lobbying et la diplomatie publique dans ses relations bilatérales avec les grandes puissances, comme dans le cas de la lutte de dix ans pour réduire les sources américaines de pluies acides. Mais pardessus tout, le Canada a cherché

« ... une parcelle de terre

de 5 ha pourrait soutenir

indéfiniment la consomma-

tion d'un Canadien...

Si nous accordions à

chaque habitant de la

planète une part égale (de

terre productive), chacun

recevrait une parcelle de

1,7 ha, ce qui obligerait

les Canadiens à réduire des

deux tiers leur consomma-

tion de ressources. »

- Conseil canadien des ministres

l'environnement, 1993

de l'Environnement, Regard sur

et trouvé des solutions pour établir des institutions fortes, efficaces et, de préférence, multilatérales. Compte tenu des dimensions de plus en plus transfrontalières de nombreux problèmes environnementaux et de la mondialisation de l'économie au cours des dernières années, la préférence pour l'établissement d'institutions multilatérales est plus marquée.

La stratégie du Canada en vue d'appuyer le développement viable sur son territoire et à l'étranger doit également se concentrer sur les institutions internationales. D'abord, le Canada doit veiller à ce qu'il existe de nombreux organismes environ-

nementaux et sociaux multilatéraux pour contre balancer les puissantes institutions économiques créées à Bretton Woods – notamment le FMI, la Banque mondiale et, quelques années plus tard, le GATT. Puis, nous devons promouvoir l'intégration des valeurs, des activités, des programmes et des employés de ces institutions. À court terme, les institutions économiques établies pourraient appuyer davantage les préoccupations environnementales et sociales.

Enfin, une fois que le mouvement vers une plus grande égalité et un soutien mutuel sera enclenché, on pourrait s'attacher à accroître l'efficacité de ces institutions (ou des organismes de remplacement), en dotant les meilleures d'entre elles de ressources plus importantes, d'une capacité scientifique et technique, du professionnalisme, et de la capacité d'agir en temps opportun.

Le renforcement des institutions environnementales par rapport à leurs homologues économiques est grandement dans l'intérêt national du Canada. Avec environ 3 p. 100 du PNB mondial et de la part du commerce international, le Canada se classe, au

> mieux, au septième rang des puissances économiques mondiales. Toutefois, avec environ 10 p. 100 des forêts et de l'eau douce du monde, on peut soutenir qu'il constitue la première puissance environnementale.

L'intégration des considérations environnementales, économiques et sociales nécessite l'examen d'un large éventail de questions internationales y compris les taux de change, la politique monétaire et fiscale, le transfert de technologie et les préoccupations de justice sociale et l'équité entre nations et générations. Mais compte tenu de l'importance vitale du commerce pour l'économie canadienne, les questions relatives au commerce et à l'environnement sont essen-

tielles dans une stratégie à moyen terme. Plus particulièrement, le renforcement des revendications environnementales pourrait être fait d'une manière qui ne pose pas de nouveaux obstacles aux exportations canadiennes et qui accroît, à long terme, l'accès, la compétitivité et la demande mondiale des produits et services canadiens.

L'augmentation de l'efficacité de fonctionnement des institutions multilatérales ne consiste pas seulement à créer de nouvelles bureaucraties qui s'ajouteraient aux nombreux organismes créés depuis un siècle et qui se chevauchent. Il s'agit plutôt de rationaliser les institutions – réformer ou même éliminer les organismes qui ne sont pas efficaces, et affecter les rares ressources à ceux qui le sont. Il s'agit également d'accorder une plus grande attention aux organismes sur lesquels le Canada a une influence réelle.



De 30 à 60 p.
100 du territoire urbain au Canada est occupé par des routes, des rues, des allées et des stationnements.



Pour définir les détails de la portion internationale d'une stratégie nationale de développement viable pour le Canada, il faut donc évaluer d'abord la façon dont les diverses institutions internationales existantes satisfont à ces critères d'égalité, d'intégration et d'efficacité.

3.1 Institutions de viabilité

Depuis un siècle, le monde a connu trois grandes périodes d'établissement d'institutions multilatérales – la Ligue des Nations, établi à partir de 1919, les Nations Unies, formées en 1945, et le réseau de l'Atlantique Nord, qui a vu le jour en 1949. Même si ces systèmes regroupaient, dès le début, des organismes fonctionnels traitant des questions sociales et des préoccupations d'ordre économique, les questions environnementales n'étaient pas une préoccu-

pation centrale. Ce n'est qu'avec la Conférence de Stockholm sur l'environnement, en 1972, que les Nations Unies ont créé le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) qui a toujours le statut secondaire qu'il avait au départ.

PNUE

La mission du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) est de fournir le leadership et d'encourager le partenariat pour la protection de l'environnement aujourd'hui sans compromettre les activités de collecte des générations à venir.

Après le Sommet de la Terre en 1992, le PNUE a modifié ses programmes et son administration conformément à l'Action 21. Il a décidé de se concentrer davantage sur

l'amélioration de l'élaboration de la capacité dans les pays en voie de développement que sur les activités de surveillance, adoptant ainsi un rôle plus proactif en vue de trouver des solutions aux problèmes environnementaux.

La situation du PNUE comme programme et sa localisation à Nairobi n'ont pas facilité sa visibilité et son influence auprès des pays principaux ni ses relations avec les économies et les institution commerciales principales.

Un des object fs principaux du Canada est l'intégration des programmes, institutions et agences environnementaux, sociaux et économiques des Nations Unies, dont le 50ième anniversaire place cet organisme en haut des priorités internationales. Ceci nous donne une brève occasion de faire avance notre objectif de rendre l'ONU plus efficace et dynamique dans son rôle d'intégration.

PNUD

Le Programme des Nations Unies pour le développement a longtemps joué un important rôle de pionnier en favorisant le développement des pays les plus pauvres de l'hémisphère Sud.

Cependant, compte tenu de la présence de puissantes institutions de financement comme la Banque mondiale et les banques de développement régional, le renforcement substantiel de la structure institutionnelle du PNUD n'a pas eu lieu.

On lui a donné pour rôle de gérer le nouveau Fonds de protection de l'environnement; cet arrangement pourrait avoir une fonction clé pour ce qui est du renforcement de la coopération entre les organisations internationales.

Parmi les succès les plus récents du PNUD, il faut noter

le Rapport mondial sur le développement humain. Ce rapport qui fut publié pour la première fois en 1990 classe les pays selon l'index de développement humain qui va au-delà de la croissance économique et inclut des critères sociaux importants comme l'alphabétisation des adultes et l'espérance de vie, tout en tenant compte des questions d'équité liées au sexe.

Il ne sera pas
possible pour l'ensemble
des nations d'atteindre
le moindre objectif
principal : la paix, la
protection environnementale, la démocratisation,
la réduction de la
fertilité, l'intégration
sociale, sans un contexte
de développement
viable qui mène à la
sécurité humaine.

- PNUD, Rapport sur le développement humain, 1994

Depuis la publication du, le Canada s'est classé au premier ou au deuxième rang mondial en fonction de l'indice combiné (toutefois, il affiche un résultat quelque peu inférieur quand on tient compte de l'égalité des sexes). Il serait encore plus utile que le PNUD collabore avec le PNUE afin d'incorporer un « indice du développement viable » dans l'indice global du développement humain, intégrant ainsi les indicateurs environnementaux et économiques.

Commission du développement durable des Nations Unies

La création de la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD), dont le Secrétariat

est situé à New York, représente le principal résultat institutionnel de la conférence de Rio. La CDD compte 53 États membres, dont le Canada. Sa principale responsabilité consiste à examiner et à surveiller la mise en oeuvre d'Action 21 et des autres recommandations qui découlent de la CNUED de 1992. notamment les Conventions sur le changement climatique et sur la biodiversité, et les Principes forestiers. La CDD est également responsable du renforcement du dialogue et de l'échange de renseignements au sein des Nations Unies et avec des organisations extérieures à l'ONU.

Le Canada continue de participer activement au suivi de la CNUED et aux travaux de la CDD elle-même et appuie fermement le renforcement des liens entre la CDD et d'autres organismes de l'ONU ainsi qu'avec d'autres organisations. La CDD est déjà affaiblie par le manque de ressources financières et par les contraintes bureaucratiques de l'ONU. Le Canada pourrait profiter de l'élan de réforme de L'ONU pour recommander que l'on renforce la CDD, notamment dans ses politiques et son rôle de mise en oeuvre. La CDD devrait aussi identifier clairement les questions de l'après-Rio et aider à mobiliser le pouvoir politique, particulièrement parmi ses propres membres.

Fonds de protection de l'environnement

Le Fonds de protection de l'environnement (FPE) a été créé en 1990. Ce programme pilote de trois ans était destiné à aider les pays en voie de développement et les économies en transition à résoudre des problèmes mondiaux liés aux quatre aspects suivants de la protection de l'environnement : la protection de la couche d'ozone, l'atténuation du changement climatique, la conservation de la diversité biologique et l'élimination de la pollution des eaux internationales.

En 1992, on a déterminé que le FPE servirait de mécanisme financier intérimaire aux fins de la Convention cadre sur le changement climatique

et de la Convention sur la biodiversité. Les participants à la CNUED ont désigné le FPE comme mécanisme principal relativement à la résolution des problèmes liés à l'environnement mondial et ont a restructuré le FPE.

Au cours des années qui viennent, le Canada pourrait user de son influence en faveur du FPE de trois manières : (1) recentrer son intérêt sur les questions de biodiversité et de pollution des eaux internationales et sur les préoccupations canadiennes et globales concernant la forêt et

la sur-pêche; (2) encourager la visibilité du Fonds afin de stimuler le soutien du public et son renflouement; (3) le Canada pourrait demander d'urgence la formation d'un groupe dont le rôle serait de s'assurer que les donateur principaux, particulièrement en Asie apporteront les fonds nécessaires au renflouement du Fonds. En outre, le Canada pourrait étendre le concept des eaux internationales et y inclure les zones côtières, les estuaires et les lacs importants. Le Canada pourrait aussi encourager le FPE à une meilleure intégration des problèmes, de la recherche et du financement.



l'Environnement.

- Environmental Scan, 1991.





3.2 Engagements actuels

La diplomatie canadienne au sein des institutions ci-dessus et bien d'autres, devrait être inspirée, mais pas limitée, par nos engagements internationaux. En fait, la plupart de nos efforts devraient être appliqués aux objectifs à long terme de soutien et de renforcement des conventions internationales qui répondent aux priorités canadiennes et à l'utilisation des objectifs intérimaires de la convention sur la biodiversité, afin de progresser vers une plus grande intégration.

La démarche générale du Canada à l'égard du renforcement de telles conventions devrait porter sur les questions liées aux biens qui appartiennent à la population mondiale, les questions qui sont le plus menacées par les pratiques actuelles et qui correspondent à l'équité entre les générations. Ces

critères accroissent l'importance du renforcement des accords comme la Convention sur la biodiversité, la Convention cadre sur le changement climatique et le Protocole de Montréal.

Action 21

Action 21 est le plan d'action mondial mis au point par 179 États qui ont participé au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992. Ce plan trace les grandes lignes d'un

vaste programme de travail pour le XXIe siècle, destiné à concilier la nécessité d'un environnement de qualité supérieure et une économie saine pour tous les peuples et toutes les régions du monde. Il souligne le besoin d'une démarche intégrée dans les secteurs sociaux, environnementaux et économiques et favorise les partenariats aux échelons national et international en vue d'atteindre les objectifs liés au développement viable.

Action 21 est un document de 600 pages qui se compose de 40 chapitres civisés en quatre grandes sections. Dans chaque chapitre, on présente divers objectifs et on décrit des mesures qui permettent de les réaliser. Ces chapitres permettent d'orienter les politiques des entreprises et des gouvernements, de même que les choix personnels d'ici le XXIe siècle. Compte tenu de la portée d'Action 21, on a souligné que chaque gouvernement, chaque entreprise et chaque ONG devrait élaborer son propre plan d'action. Ceci a été entrepris de diverses manières dans le Monde (chapitre 3.5), mais le manque de ressources adéquates a limité la mise en oeuvre d'Action 21 jusqu'ici.

Diversité biologique

Les négociations relatives à la Convention sur la diversité biologique se sont terminées à temps pour que ce document soit signé par plus de 150 pays à la CNUED en juin 1992. Depuis, la Convention a été ratifiée par plus de 50 pays et elle est entrée en vigueur le 29 décembre 1993. La première conférence des parties, le Groupe exécutif, a

eu lieu en décembre 1994.

La Convention vise les trois grands objectifs suivants: la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques. On encouragera les pays à préserver la diversité biologique sur leur territoire en les sensibilisant au fait que cette dernière

représente une ressource qui peut offrir des avantages financiers, lorsqu'on l'utilise d'une manière durable et qu'elle pourrait disparaître pour toujours si on ne le fait pas.

Le Canada, qui a été le premier pays industrialisé à ratifier la Convention, a immédiatement commencé à élaborer sa réaction à cette dernière. Chaque signataire doit élaborer des stratégies, des plans ou des programmes axés sur la conservation et sur l'utilisation durable de la biodiversité à l'échelle nationale. La Stratégie canadienne sur la biodiversité (décrite dans le chapitre 2), établit un cadre de prise de mesures pour chaque palier

Les engagements du Canada de mettre en œuvre et contrôler les nouvelles obligations de protection environnementale exige un rôle fédéral plus important.

Association du Barreau canadien, 1990.

d'administration, de même qu'un cadre au sein duquel les Canadiens pourront participer à la conservation de la biodiversité. Une fois qu'il aura mis sa stratégie en place, le Canada devrait accueillir une conférence des parties, dans le but d'accroître l'appui à cet instrument et à sa mise en œuvre.

Changement climatique

Le Canada a signé la Convention cadre sur le changement climatique (CCC) à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en juin 1992; il l'a ratifiée en décembre 1992. La Convention est entrée en vigueur en mars 1994. La première réunion des parties signataires a eu lieu en mars 1995.

Le but ultime de la CCC consiste à stabiliser les gaz à effet de serre dans l'atmosphère à des niveaux qui ne poseront pas une menace sérieuse pour le climat du globe. Les pays industrialisés sont les principaux responsables des émissions de gaz à effet de serre. La Convention reconnaît que ces pays devraient mener la lutte contre le changement climatique et ses effets néfastes.

En vertu de la Convention, les nations industrialisées et un certain nombre de pays dont l'économie est en transition (c'est-à-dire les pays de l'Europe de l'Est), doivent adopter des politiques nationales et prendre des mesures afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Ils doivent également protéger les réservoirs de gaz à effet de serre, notamment, les forêts et les océans. En ce qui concerne ces nations, le but consiste à réduire, d'ici l'an 2000, les émissions de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre aux niveaux qu'elles affichaient en 1990 (tableau 56). A la réunion de mars 1995, il était évident que le Canada est loin de ces objectifs.

Les pays industrialisés doivent aider les pays en voie de développement à respecter les exigences de la Convention en leur fournissant une aide financière et technique qui leur permette de mesurer les émissions des gaz à effet de serre, et aider ceux d'entre eux qui sont particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques à assumer les coûts liés aux mesures qu'ils doivent prendre pour s'y adapter. En outre, ils doivent fournir aux pays en voie de développement une technologie qui respecte l'environnement et appuyer le perfectionnement de cette technologie à l'échelle locale.

Le Protocole de Montréal

Le Protocole de Montréal, relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone fut négocié à Montréal en 1987. Les parties s'y engagent à réduire les émissions de CFC et de halon par l'exercice d'un contrôle sur leur production et leur utilisation.

Deux modifications ultérieures du Protocole (ces modifications ont été apportées à Londres, en 1990, et à Copenhague, en 1992) ont assujetti d'autres produits chimiques qui appauvrissent la couche d'ozone aux mesures de contrôle et accéléré l'élimination graduelle des émissions de CFC et de halon.

Le Canada a joué un rôle de premier plan au chapitre de l'activité internationale destinée à résoudre le problème de l'appauvrissement de la couche d'ozone. Il a donc été déconcertant d'apprendre que notre pays devrait s'attendre à une augmentation de 10% des radiations UVA et UVB causée par le manque d'action rapide. Ceci n'est pas seulement une question environnementale et économique c'est une question sociale et sanitaire importante.

3.3 Conférences des Nations Unies

Chaque année, les Nations Unies tiennent un certain nombre de conférences qui permettent aux représentants des pays membres de discuter de questions qui suscitent une préoccupation internationale, et de tirer des conclusions quant à la façon de les régler. Le Canada participe à diverses conférences des Nations Unies et joue le rôle qui lui revient sur le plan de l'élaboration et de la mise en oeuvre des programmes de mesures qui découlent de ces conférences.



habitant au monde.



Toutefois, ce faisant, il doit éviter de nouveaux engagements coûteux qui diminuent sa capacité d'appliquer les conventions et les protocoles prioritaires qui existent déjà et de se consacrer aux objectifs clés concernant les forêts et la pêche. De plus, le Canada devrait veiller à ce que les conférences à venir soient intimement liées à l'objectif de développement viable.

Population et développement

La Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) a eu lieu au Caire en septembre 1994 et fait suite à deux conférences précédentes sur la population, qui se sont tenues lieu en 1984 et en 1974. En préparation pour la conférence, des représentants de

160 pays ont participé à des négociations sur un programme d'action global de 20 ans visant à régler les questions qui ont une incidence immédiate sur la croissance de la population. Ces questions comprennent la croissance économique viable, le développement viable, l'égalité des sexes et l'habilitation, la sur-consommation (tableau 57), les soins en matière de reproduction, la mortalité féminine et infantile, et la migration interne et internationale.

Comme la plupart des pays de l'OCDE, (mais au rebours de la plupart des pays en voie de développement), le Canada n'a pas de politique nationale en matière de population. Les Canadiens ne se reconnaissent pas de problème démographique, en dépit du fait qu'ils ont le taux de croissance démographique le plus haut des pays de l'OCDE et de la possibilité qu'ils aient déjà dépassé le degré de viabilité de leur population et de leur consommation. En conséquence, le Canada ne s'est penché sur cette question que d'une manière improvisée.

Habitat II

Après le Sommet

de Rio, l'intégration

de l'environnement et

du développement au

sein des lois interna-

tionales est un défi pour

les gouvernements

et les institutions

du monde.

- Comité sur la documentation et l'information. Évaluation d'Action 21

La Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat I) s'est tenue à Vancouver, au Canada, en 1976, L'ONU a décidé de tenir Habitat II en Turquie, en 1996, à l'occasion du 20° anniversaire de cette première conférence. Les participants à la conférence adopteront une déclaration générale de principes et d'engagements, et un plan d'action global s'y rapportant. Les deux thèmes d'Habitat II sont le développement d'établissements humains viables dans un monde en pleine urbanisation et un abri adéquat pour tous.

A ce point, ces thèmes ne répondent pas adéquatement aux problèmes environnemen-

> taux, tels que l'explosion urbaine sur le littoral de

conférence sera fermement ancré au niveau du pavs et fera appel à un large éventail de participants. Des rapports nationaux seront publiés et ils incluront les conclusions du processus de consultation ainsi que les indicateurs nationaux de logement et un plan d'action.

plusieurs pavs et leur impact sur l'environnement marin et la chaîne alimentaire marine. Le processus qui mènera à la

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est le principal organisme fédéral intéressé; elle coordonne la participation du Canada. Un vaste groupe de consultation comportant tous les niveaux de l'administration publique, le secteur privé, les ONG et le milieu universitaire a été mis sur pied. Des consultations d'experts ont eu lieu afin de fournir la recherche et les données nécessaires aux délibérations de la délégation canadienne avant cette conférence.

Choix canadiens pour la transition vers la viabilité — Ébauche finale, mai 1995

Le développement social

Le Sommet mondial pour le développement social de l'ONU a eu lieu à Copenhague en mars 1995. L'objet de ce sommet était de concentrer l'attention sur la crise mondiale du développement social

et de s'entendre sur des programmes nationaux et internationaux concertés pour y faire face. Le sommet se concentrera sur trois questions centrales: l'amélioration de l'intégration sociale, en particulier celle des groupes plus désavantagés et marginalisés; le soulagement et la diminution de la pauvreté; ainsi que l'expansion de l'emploi productif. L'on tiendra également

compte de nombreuses préoccupations générales, ainsi que de thèmes qui s'intègrent et recoupent les précédents. Dans l'ensemble le Sommet ignora la dimension environnementale et ne réussit pas à adopter une démarche de développement viable.

3.4 Institutions économiques

L'objectif de l'intégration de l'environnement et de l'économie nécessite un effort considérable de la part du Canada pour rendre les institutions économiques internationales plus sensibles à l'écologie dans leurs mandats légaux, leurs procédures internes, leurs capacités professionnelles et leurs programmes de travail.

Il s'agit donc de poursuivre les efforts récents du Canada afin de « faire prendre un virage écologique » à ces organismes, notamment le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, les banques de développement régional (notamment la Banque de développement des Caraïbes dont le Canada est un des principaux contributeurs), les nouveaux organismes comme la Banque pour la reconstruction et le développement de l'Europe, et les institutions établies depuis longtemps comme le Commonwealth Fund for Technical Cooperation.

Mais il s'agit surtout d'établir un lien plus étroit entre l'environnement et l'économie au sein des organismes qui régissent le commerce mondial

et qui donnent une orientation politique globale à l'ensemble du système économique mondial. Le Canada sera dans une position plus forte pour faire des recommandation de réformes environnementales internationales lorsque ses propres réformes

> institutionnelles auront été accomplies.

G-7/G-8

Au sommet de cette pyramide rèane le G-7/G-8 - le Sommet annuel des dirigeants des industrialisés du monde (la Russie prenant part à l'ordre du jour politique), les rencontres des ministres du G-7 portant sur le commerce, la politique

étrangère et les finances et, plus récemment, les réunions des ministres du G-7 portant sur l'environnement et sur l'emploi. Au cours des dernières années, le Sommet du G-7 n'a permis que d'effleurer les questions environnementales et l'orientation quant à la meilleure façon de gérer les liens entre le commerce et l'environnement. Ceci est dû en grande partie au fait que la plupart des leaders continuent de traiter les questions sociales et écologiques comme périphériques aux questions économiques.

Dans l'avenir, il faudra que les chefs d'État consacrent plus d'attention aux questions environnementales à l'occasion du Sommet annuel. Cela pourrait comporter l'institutionnalisation de la rencontre des ministres de l'environnement.

L'allégement de

la dette peut être

un aspect important

pour libérer des

fonds pour le

développement viable.

Commission sur le développement

- Rapport du Canada à la

durable de l'ONU, 1994

principaux pays démocratiques

Gaz à effet de	serre; émi	ssions dans div	ers pays
industrialisés			
États-Unis	20,0	CEE	9,1
Canada	16,4	Japon	8,6
Australie	15,9	Italie	7,1
Allemagne	12,4	Suède	6,5
Royaume-Uni	10,4		



un programme de travail commun ainsi qu'un dialogue entre les ministres de l'environnement, du commerce et des finances du G-7 sur les questions d'intérêt commun. Comme le Canada présidera le sommet de juin 1995 à Halifax, il a une occasion unique de faire avancer ces objectifs.

OCDE

L'Organisation pour la cocpération et le développement économiques (OCDE) s'occupe depuis longtemps des préoccupations d'ordre environnemental. À cause de son caractère interdisciplinaire et axé sur le consensus, l'organisation est bien placée pour explorer les multiples facettes de la relation entre le commerce et l'environnement.

Au début de 1991, un comité conjoint formé par le Comité sur le commerce et le Comité sur la politique environnementale a été chargé d'améliorer l'intégration des politiques relatives au commerce et à l'environnement. En juin 1993, le Conseil au niveau ministériel a approuvé les lignes directrices

des spécialistes du comité conjoint pour ce qui est des procédures visant un plus grand consensus autour des politiques et des accords sur le commerce et l'environnement, il et a approuvé un autre plan de travail portant sur dix sujets de fond.

- Les méthodes permettant de procéder à des examens des aspects environnementaux et commerciaux des politiques et des accords,
- les effets de la libéralisation du commerce sur l'environnement.
- les méthodes de traitement et de production,
- l'application de mesures commerciales à des fins environnementales,
- la gestion du cycle de vie et le commerce,
 l'harmonisation des normes,
- les principes et les concepts commerciaux et environnementaux,
- les instruments économiques, les subventions environnementales et le commerce,
- les politiques environnementales, l'investissement et le commerce,
- le règlement des conflits.

En plus de constituer un des principaux leviers économiques, l'OCDE présente également l'avantage d'être la première grande organisation économique internationale à permettre la présence d'observateurs non gouvernementaux. La participation des ONG relève des délégations nationales, et jusqu'à présent, seuls les gouvernements américain et autrichien ont inclus des ONG parmi les membres de leurs délégations. Un meilleur accès à l'information et la participation des intervenants sont absolument nécessaires à la promotion du développement viable et à la résolution de questions difficiles, notamment en matière de commerce et d'environnement.

Le GATT et l'OMC

Les résultats des dernières négociations commerciales multilatérales dans le cadre de l'« Uruguay Round » représentent des progrès importants dans la reconnaissance et l'incorporation des préoccu-

Schème de consommation pour les pays développés et en développement

	consomn	% de la nation n	nndiale		iation par gramme)	Proportion Dvlpd
Produit	Année	Dvlpd	Dvlpg	Dvlpd		/dvplg
Céréales	1987	47,6	52,4	716,7	246,6	2,9
Lait	1987	71,7	28,3	319,	5 39,	4 8,1
Viande	1987	63,8	36,2	60,6	10,7	5,7
Bois rond	1988	45,5	54,5	887,6	338,6	2,6
Bois débité	1988	77,9	22,1	213,2	19,2	11,1
Papier et carton	1988	81,3	18,7	147,8	10,6	13,9
Engrais	1987	59,6	40,4	70,1	14,8	4,7
Ciment	1987	52,0	48,0	450,9	129,6	3,5
Cuivre	1987	85,5	14,5	7,4	0,4	20,6
Fer et acier	1987	80,2	19,8	469,3	36,1	13,0
Aluminium	1987	85,6	14,4	15,5	0,8	19,1
Produits chimiques						
inorganiques	1983-85	87,1	12,9	162,5	8,0	20,3
Produits chimiques organiques	1983-85	84,8	15,2	274,1	16,4	16,7
Voitures (par unité)	1986	91,5	8,5	0,283	0,012	23,6

Source : Rapport préparé en vue de la CNUED par l'Indira Gandhi Insitute of Development and Research, Bombay

pations environnementales par rapport au régime antérieur de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Contrairement à ce régime, l'accord de 1993 s'attarde à des considérations environnementales dans différents cadres et pour plusieurs domaines : la nouvelle Organisation mondiale du commerce (OMC), l'agriculture, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques, les subventions, le règlement des différends et le groupe de travail sur le commerce dans les services.

La nouvelle OMC partira du travail de l'ancien groupe de travail sur les mesures environnementales et le commerce international, grâce à un nouveau comité sur le commerce et l'environnement. L'analyse portera principalement sur la relation entre les mesures environnementales qui ont une incidence sur le commerce (comme l'emballage, l'étiquetage, les programmes de recyclage et les taxes de nature environnementale) et les règles et les mesures commerciales à des fins environnementales, les dispositions relatives à la transparence, le rèalement des différends et les questions relatives à l'accès au marché. Dans le cadre de son mandat, le nouveau comité du commerce et de l'environnement de l'OMC peut traiter toutes les questions de nature commerciale et environnementale touchant le GATT ou l'OMC, notamment celles qui ont trait aux produits, aux services et à la propriété intellectuelle. Le statut et le plan de travail du comité seront examinés en 1996.

Le GATT et l'OMC sont sérieusement désavantagés pour ce qui est du développement viable, principalement en raison de leur tendance à être dominés par les spécialistes de la politique commerciale et d'exclure la participation sociale et environnementale. Au lieu de permettre une participation des organismes non gouvernementaux au GATT, exception faite d'une conférence récente organisée par le Secrétariat, on demande aux délégations nationales de procéder à leurs propres consultations et d'intégrer à la position nationale tout point de vue environnemental ou social pertinent. Certains observateurs ont remarqué que c'est ce mécanisme qui n'a pas permis au GATT d'inclure des questions d'ordre social ou environnemental à ses délibérations.

La création de la nouvelle Organisation mondiale du commerce offre l'occasion de remédier à la situation. Le Canada devrait faire la promotion de l'importance du développement viable dans les grande médiations des différends commerciaux auprès des autres membres de l'OMC afin d'aider à modeler une organisation qui puisse régler quelques-uns des problèmes environnementaux et des questions d'équité qui leur sont directement reliées. Il se peut que l'on doive accorder plus d'attention sur les implications commerciales des accords environnementaux.

ALENA, ANACDE et CCDE

Même si elles n'ont pas été abordées avant ia toute fin des débats entourant l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis de 1988, les questions environnementales faisaient partie de l'ordre du jour au moment où l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) a été négocié. L'ALENA est le premier accord commercial important qui traite directement des questions environnementales et fait même de la promotion du développement viable une de ses priorités.

Le développement viable fait partie du préambule de l'ALENA et constitue un des objectifs premiers de l'Accord; exception faite de la prépondérance générale accordée aux obligations commerciales précises énoncées dans certains accords internationaux, bilatéraux et de conservation. Deux sections portant sur les normes protègent les droits des gouvernements à déterminer le niveau de protection environnementale qu'ils considèrent adéquat. La section portant sur l'investissement comprend une disposition importante qui dissuaderait formellement un gouvernement d'abaisser ses propres normes en matière d'environnement dans le but d'encourager les investissements et ainsi créer un paradis pour les pollueurs. En outre, les dispositions relatives au règlement des différends tiennent davantage compte de l'environnement.

De plus, l'adoption de l'ALENA aux États-Unis était conditionnelle au succès de la négociation d'un « accord parallèle » visant à protéger l'environnement nord-américain contre les effets négatifs de la libéralisation commerciale. Durant le printemps et l'été de 1993, les gouvernements du Canada, des États-Unis



En 1991, le Canada a généré environ 5 800 kg de déchets toxiques par million de dollars US représentant son PIB... en proportion, le Japon a généré seulement 226 kg de ce type de déchets.



et du Mexique ont négocié les détails d'un accord nord-américain sur la coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). L'Accord prévoyait, entre autres, l'établissement de la Commission sur la coopération dans le domaine de l'environnement (CCDE), une nouvelle organisation chargée de superviser et de renforcer la coopération dans le domaine de l'environnement en ce qui a trait à l'élaboration et à l'amélioration constante des lois et des règlements en matière d'environnement dans les trois pays. Le Canada devrait encourager un effort vers une législation du développement viable, qui transcenderait les législations concernant les ressources naturelles (exploitation) et environnementales (modération).

La CCDE est composée d'un conseil de ministres, d'un secrétariat central et d'un comité public consultatif mixte (CPCM). Le conseil supervisera la mise en oeuvre de l'Accord, servira de tribune pour discuter des questions environnementales, réglera les questions et les différends découlant de l'Accord et veillera à améliorer les lois et les règlements en matière d'environnement. Le CPCM est formé de cinq représentants non gouvernementaux de chaque pays et conseillera le conseil des ministres. La participation du public constitue un élément important de la CCDE et le Secrétariat, qui se trouve à Montréal, sera accessible au grand public qui désire déposer une plainte.

La CCDE pourrait constituer un modèle intéressant pour la nouvelle OMC. En fait, la marge de manœuvre de la CCDE et sa capacité de s'adapter à un nombre croissant de membres, y compris les ONG, les femmes et les aborigènes, pourraient bien être mises à l'épreuve au cours des prochaines années.

3.5 Apprendre des autres pays

Beaucoup de pays ont une vaste expérience de divers genres de projets de conservation et développement viable et le Canada devrait s'en inspirer.

En 1984, l'Alliance mondiale pour la nature (IUCN) a publié un cadre de travail pour l'orientation des stratégies nationales de conservation fondées sur la Stratégie mondiale de la conservation. Vers la fin des années 80, quelques pays ont commencé à élaborer des plans nationaux de politique environnementale, et la Banque mondiale a commencé à financer les plans d'action environnementaux

nationaux, notamment dans les pays africains. L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a publié des lignes directrices sur les bonnes pratiques en matière d'enquêtes et de stratégies environnementales nationales en 1992, mais ce n'est qu'après les accords sur Action 21 conclus à la CNUED que bien des pays ont commencé à élaborer des stratégies nationales de développement viable (SNDV). À l'exception du Canada, la plupart des SNDV relèvent des gouvernements, et l'on prend pour acquis qu'elles seront intégrées aux processus officiels d'élaboration de politique en matière d'environnement et de développement.

Outre les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et l'Australie, dont les SNDV ont déià été publiées et largement diffusées, des pays comme la Nouvelle-Zélande et la Norvège font également des progrès. D'autres pays avancent dans cette direction, mais n'ont pas encore publié de rapports accessibles à l'échelle nationale. Bien que les États-Unis aient fait des progrès importants et souvent innovateurs à l'échelle des États ou des municipalités, ils n'ont pas publié de stratégie fédérale ni nationale en matière de développement viable. D'autres pays ont fait des progrès importants à l'égard de divers éléments d'une stratégie de développement viable, notamment les travaux de la Suisse en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale pour contrôler le réchauffement de la planète.

Le Royaume-Uni

En 1990, le Royaume-Uni a publié une stratégie globale sur l'environnement, *This Common Inheritance*, qui comportait de nombreux objectifs politiques précis. Depuis, cette stratégie a été mise à jour tous les ans et elle a été complétée, en 1994, par la publication de plusieurs rapports «post-Rio», notamment *Sustainable Development : The UK Strategy*, qui souligne qu'il est essentiel d'adopter des stratégies nationales efficaces contenant des engagements réels, des objectifs et des mesures concrètes pour les réaliser. La stratégie du Royaume-Uni a profité d'une vaste consultation pendant l'étape préparatoire. Même s'il s'agit de « la stratégie gouvernementale », elle définit le rôle que devront jouer d'autres organismes et

encourage leur participation active. Le document, qui traite des mesures prises par les paliers décisionnels qui peuvent compléter les politiques gouvernementales, permet de conclure que les décisions, les choix et le comportement des particuliers dans leur vie personnelle et professionnelle sont peut-être ce qu'il y a de plus important.

La Stratégie du Royaume-Uni reconnaît le fait qu'il faut prendre des décisions et que le système de planification a été un outil extrêmement utile pour protéger les aspects de l'environnement dont la valeur n'était pas suffisamment reconnue dans le cadre d'un marché libre. Quatre principes précis sont jugés nécessaires pour faciliter une action collective sur le développement viable :

- appuyer les décisions sur la meilleure information scientifique possible et sur l'analyse des risques;
- en cas de doute, il peut être nécessaire de prendre des mesures préventives pour réduire des risques qui pourraient être graves;
- il faut donner la priorité aux répercussions écologiques de l'utilisation des ressources non renouvelables et au problème des effets irréversibles;
- le «principe du pollueur-payeur» fait porter aux responsables les répercussions financières de leurs actes.

Les Pays-Bas

Les Pays-Bas, qui ont commencé à planifier le développement viable encore plus tôt que le Royaume-Uni, ont adopté une autre approche. Comme les Néerlandais adoptaient habituellement une nouvelle loi pour chaque problème environnemental qui se présentait, ils avaient créé quelque 35 lois à caractère environnemental au début des années 80. Les décideurs politiques ont conclu que cette fragmentation aliait à l'encontre de l'effet recherché; ils ont décidé, au milieu des années 80, d'abandonner l'approche sectorielle traditionnelle en faveur d'une

approche intégrée de la gestion des problèmes environnementaux. Cette mesure a permis aux intervenants de concentrer leurs efforts sur les sources de pollution et non sur leurs multiples répercussions, et d'empêcher que des solutions envisagées pour un secteur engendrent des problèmes imprévus dans un autre.

Après la publication, en 1989, de la première enquête intégrée sur l'état de l'environnement néerlandais, appelée *Concern for Tomorrow*, le ministre néerlandais du Logement, de la Planification physique et de l'Environnement a publié un document intitulé *To Choose or Lose: National Environmental Policy Plan (NEPP)*, qui a été signé par quatre ministres, dont le ministre des Affaires économiques.

Ce plan était fondé sur une approche axée sur des groupes cibles, notamment les secteurs de l'agriculture, des transports, de l'industrie, de l'énergie, des raffineries, de la construction, des services de traitement des déchets, de la consommation et de la distribution de détail. Cette approche a non seulement facilité l'adoption de solutions sur mesure, mais également donné lieu à certains choix pénibles. Elle a entraîné un changement des relations entre le gouvernement fédéral et les autres paliers de gouvernement. Les autorités locales ont participé bien davantage et beaucoup plus tôt à l'élaboration des politiques qu'elles allaient mettre en pratique. Cette façon de procéder était certes plus facile dans un petit pays homogène « habitué à la consultation et à la planification conjointe ».

Le NEPP était un document de politique stratégique qui établissait les principes et les approches, alors que sa version législative, NEPP 2 – The Environment: Today's Touchstone, met l'accent sur la mise en oeuvre concrète d'une politique environnementale. Signé par cinq ministres en décembre 1993, le NEPP 2 a accéléré le passage de la réglementation imposée du haut vers le bas à l'auto réglementation, notamment à l'aide d'accords et de conventions volontaires qui ont déjà été signés avec les industries de l'imprimerie et de l'emballage, des métaux de base et des produits chimiques.



De 1970 à 1985, le nombre d'automobiles a augmenté de 70 p. 100 au Canada...; la population canadienne, quant à elle, a augmenté de 22 p. 100.



En appliquant la stratégie néerlandaise, on devrait réaliser le développement viable «dans moins d'une génération» en recourant abondamment aux objectifs quantifiés et aux délais destinés à évaluer les progrès, ainsi qu'en changeant la façon de prendre les décisions. En outre, cette stratégie met l'accent sur la nécessité de désigner des responsables face à la prise de mesures, de concevoir et d'utiliser des instruments politique se façon créative et de reformuler les structures socio-économiques. Par ailleurs, elle reconnaît la dépendance des Pays-Bas à l'égard de la coopération et de l'action internationales.

Un autre aspect innovateur de cette stratégie. l'approche écologique, a été précisé par Dutch Friends of the Earth; dans son document intitulé Action Plan for Sustainable Netherlands, ce groupe détermine « l'espace environnemental » dont les citoyens néerlandais devraient « moralement » disposer, maintenant et dans l'avenir. Ce climat politique progressif a également contribué à établir un programme d'« éco-collaboration ». Récemment, des accords bilatéraux de développement viable ont été signés avec le Bhoutan, le Bénin et le Costa Rica, à la suite du programme. Ces accords, qui font ressortir l'égalité et la réciprocité, facilitent la collaboration, qui établit un lien entre les pratiques commerciales, la politique étrangère et la stratégie nationale de développement viable des Pays-Bas.

Australie

Après le Sommet de la Terre en 1992, l'Australie a publié la National Strategy for Ecologically Sustainable Development. Elle oblige notamment tous les ministères et les organismes gouvernementaux à faire état, chaque année, de la mesure dans laquelle ils ont respecté les lignes directrices en matière de développement viable du point de vue écologique et intégré les considérations d'ordre économique, social et environnemental à leurs chartes et à leurs plans d'opération. Tous les paliers de l'administration publique doivent s'orienter vers la mise en place de structures de fixation de prix et de facturation qui reflètent exactement les coûts financiers et environnementaux de l'é imination des déchets, et veiller à ce que les régimes fiscaux encouragent des pratiques environnementales saines. Une caractéristique innovatrice du rapport australien est que non seulement il fait ressortir les défis et les objectifs liés à plus de 30 questions, qu'elles soient de nature sectorielle, intersectorielle ou autre, mais il comporte également une approche stratégique pour chacune.



Choix pour l'avenir

Rompt avec le passé en privilégiant les choix pour l'avenir selon les besoins fondamentaux de l'être humain, et non selon les intérêts sectoriels.

Adopte une démarche intégrée qui aide à rassembler les divers intervenants de façon fonctionnelle.

Veille à ce que les divers choix et leurs conséquences soient présentés équitablement afin que les gens pèsent eux-mêmes le pour et le contre et commencent à accepter des compromis difficiles.



haque partie de ce chapitre présente les objectifs principaux du développement viable sur lesquels la plupart des intervenants sont d'accord. Il y a cependant une certaine diversité d'opinions au sein de la société - et du Projet de société - sur les moyens

d'atteindre ces objectifs. C'est pourquoi ce document ne constitue pas une stratégie habituelle mais plutôt une stratégie qui souligne les choix à faire avant qu'on les fasse pour nous. Ils sont illustrés de diverses manières, parmi lesquelles l'utilisation d'alternatives générales et des tableaux à choix multiples conçus afin de permettre l'examen des conséquences et des avantages respectifs des diverses options. Il y a aussi de la place pour que le lecteur ajoute des options et en pèse les conséquences (voir tableau 58).

Au lieu de présenter au public des positions de politiques préconçues, cette démarche le fait participer aux délibérations et à leur formulation. Au lieu de communications de haut en bas, un débat et des interactions complexes ont lieu entre le public et les leaders.

- Yankelovich et Immerwahr, 1994.

tion, de nombreuses industries du secteur des ressources et la plupart des ministères et organismes de l'État. Beaucoup d'employés de longue date agissent comme si leur emploi dépendait du maintien du

revenir aux perspectives traditionnelles qui

ont dominé tout au long du XXº siècle et qui

ont contribué à façonner nos systèmes d'éduca-

statu quo; ils ne se rendent pas compte que le seul moyen de protéger leur gagne-pain, leur famille et leur collectivité, c'est de favoriser l'évolution des institutions et des entreprises et d'entrer de plain-pied dans le XXI^e siècle.

Cette concentration sur les besoins humains fondamentaux ne devrait pas être interprétée comme une volonté d'ignorer les autres espèces et leur droit aux ressources

terrestres. L'impact sans précédent qu'a eu l'espèce humaine sur les ressources de la Planète, cependant, exige que nous considérions la menace que les humains, surtout ceux qui consomment beaucoup, présente pour tous.

Bien que la démarche des besoins humains fondamentaux présente des chevauchements. elle a l'avantage de traiter ces questions de manière multidisciplinaire qui permet de faible contribuer tous les intervenants de manière fonctionnelle. L'énergie, par exemple, est une composante principale de la vie canadienne, mais les Canadiens ne s'intéressent pas à l'énergie en tant que telle. Ils se préoccupent des services tels que le chauffage, l'éclairage et les transports.

Certains intervenants pensent, par exemple, que les compagnies d'électricité ou les compagnies d'autobus ne participeront pas à la résolution des problèmes aussi longtemps qu'elles ne seront pas intégrées dans des consortia d'énergie ou de transports qui ne sont pas limités par des agences réglementaires dépassées ou protégées par des marchés fermés et par les institutions.

Loin d'être exhaustif et de constituer une autorité, ce chapitre est conçu pour provoquer une discussion en mettant en doute les opinions traditionnelles et en présentant de nouvelles perspectives. Les tableaux de choix illustrées ci-dessous ne sont pas statiques mais évolutives et peuvent être adaptées aux circonstances des intervenants.

En adoptant une approche sectorielle au développement viable, on pourrait facilement

« Les tableaux de choix »

Placé devant la nécessité d'opérer un choix, il faut d'abord trier les diverses options possibles, peser le pour et le contre de chacune d'elles et ensuite prendre une décision, c'est-à-dire le plus souvent faire un compromis difficile, en d'autres mots maîtriser le processus. C'est à la fois un processus complexe et une tâche très ardue pour le grand public et même de nombreux experts.

Pour encourager les gens à renouveler leur façon de penser, d'analyser un problème et pour ouvrir de nouvelles perspectives en vue d'une décision éclairée et intégrée, il faut amener le grand public à peser le pour et le contre de diverses solutions possibles et à envisager les conséquences de diverses orientations.

Les tableaux de choix qui suivent montrent la voie vers une phase plus critique et plus exigeante du point de vue temps, qui consiste à engager et à donner du pouvoir à tous les intervenants. Par contraste avec les relations publiques, qui visent à fabriquer le consensus en persuadant les gens, que les opinions des experts sont nécessairement les bonnes, le tableau des choix fait en sorte que sous les choix et leurs conséquences sont présentés en toute justice afin que les particuliers puissent se faire une opinion.

Inutile de préciser que c'est une étape importante dans la mise en oeuvre des options, parce que les gens sont mieux préparés au changement de cette manière.

Ainsi, le processus doit faire appel au débat et au dialogue pour découvrir de nouvelles perspectives, non pas seulement pour persuader ou convaincre; il comprend l'identification et la résolution des obstacles à la mise en oeuvre des choix qui ont été faits.

Pour faciliter les choses et aider les gens à faire des choix difficiles, les valeurs implicites dans

chacun des choix sont énoncées de façon explicite dans les tableaux d'options et choix, et les considérations techniques sont repoussées à l'arrière plan. C'est l'une des raisons pour lesquelles ils n'essaient pas de quantifier l'échéancier ou le coût de chaque choix, utilisant plutôt une échelle relative qui évite le problème des chiffres et qui ne reflète pas la plupart des coûts sociaux ou environnementaux.

Dans une version informatisée élargie, les tableaux d'options pourraient être étoffés davantage afin de donner des renseignements plus détaillés sur chacune des options dans des tableaux annexes que l'on pourrait faire afficher à volonté à l'écran.

Un logiciel pourrait être élaboré afin de montrer le potentiel de chaque choix ou d'une combinaison de choix pour ce qui est de contribuer à la viabilité à court et à long termes. Des systèmes plus sophistiqués pourraient même être mis au point afin d'évaluer l'incidence des changements proposés sur le plan des prix, des impôts ou d'autres choix.

Les tableaux d'options peuvent être aussi utilisés dans les domaines conflictuels afin de montrer dans quel secteur des progrès pourraient être accomplis dans l'immédiat et dans quel domaine le consensus doit être consolidé davantage. Ceci pourrait aussi mener à une analyse préliminaire des écarts dans les travaux actuels et l'implications des stratégies de transition pour les décideurs.

Une tentative d'utilisation des tableaux de choix fut faite en 1994 par un groupe de travail canadien sur les changements climatiques qui a compilé

76 mesures parmi lesquelles de l'information de base sur les juridictions, les types de mesures, le degré de préparation à la mise en oeuvre, l'impact probable et le degré de soutien de la part des intervenants (voir table 1). Bien qu'une bonne partie des renseignements fournis soient subjectifs, parce que des positions officielles ne peuvent pas être prise aussi longtemps que les coûts et les bénéfices ne sont pas connus, ils montrent comment un sujet complexe peut être pré-

senté d'une manière qui puisse mener à une discussion publique.

Les tableaux d'options et choix sont également une tentative de comparer les perceptions des experts et du grand public relativement à diverses questions, afin de trouver une méthode permettant de combler le fossé entre les experts et le grand public dans les divers dossiers du développement viable. Ils jettent les bases d'un travail ultérieur plus valable, mais qui exigera beaucoup de temps, c'est-à-dire d'amener le public à participer et à s'engager, ce qui revient à le responsabiliser.

4.1 L'air

Faire en sorte que les

Canadiens aient toujours

de l'air sain à respirer

tout en maintenant un

niveau d'activités socio-

économiques qui ne

menace pas l'intégrité

alobale des climats.

Beaucoup de problèmes de qualité de l'air ont été atténués au niveau local au Canada, en partie parce que les solutions technologiques, comme l'essence sans plomb et les épurateurs des



Utiliser une tondeuse à gazon à l'essence pendant une heure peut engendrer plus de pollution que 350 km au volant d'une nouvelle automobile.

Mesures d'atténuations pour le Programme national canadien sur le changement climatique

climatique	35336	Juris Pro			Priv	2000	Type Rég	Éco	1 360 AT	eancier n Long	0.00	act Grad		utien Faible ?
1. Résidentiel														
Initiative nationale du nouveau bâtiment														
Programme national du hâtiment écoénergétique Hypothèques écoénergetiques	•							•				÷	•	
Système national de classement énergétique des maisons	•	٠		•		•			•			•	•	
Programme national de formation dans le secteur du bâtiment	•	٠				•			•			•	•	
Initiative nationale de réflection														
écoènergétique Vormes de réfection écoènergétique pour les faibles revenus	•				٠			٠				٠	•	
Normes de réfection des bâtiments	•			•	•		•		8.		•		•	
Mécanismes de financement améliores Systèmes de classement énergétique des maisons	H				•	•							•	
Programme Collectivités vertes	Ŀ										•			
Formation à la rénovation/réfection														
2. Commercial														
Accélération du chauffege par district	•		٠					•				٠	•	
Initiative nationale du nouveau bâtiment Code énergétique pour le bâtiment														
Hypothèques écoénergétiques	•				•			•				٠	•	
Formation pour professionels	•					•						•	•	
Initiative nationale de réfection Normes de réfection des bâtiments					٠		٠							
Mécanismes de financement	•				٠			•	•		•		•	
Programme de formation à la réfection Élargissement de l'initiative fédérale des bâtiments													•	
Élargissement du programme des innovateurs énergétiques	•					•			•		•		•	
3. Industriel														
Indicateurs d'éfficacité	•					•					•		•	
Analyse comparative/Meilleures pratiques Programme des innovateurs énergétiques						:						٠	•	
Défi électricité	•					•					•	•	•	
Normes d'efficacité énergétique pour les chaudières						•						•	•	
incitations fiscales pour investissements écoénergétiques	•	•						•			•			•
4. Appareils et équipement Normes							•							
Étiquetage	•	٠		•		•	•				•		•	
Programme d'encouragement	•			•				•	•			•		•
5. Transport Skatégie pationale du transport vert								٠			١.			
Stratégie nationale du transport vert <i>Efficacité des véhicules</i>	H													
Programme national d'inspection et d'entretien		٠					•				•		•	
Taxe sur les véhicules énergivores Régime national de droits et de ristournes		•										•		
Mise au rencart des véhicules Prime à la consommation de carburant		•						•			١.	•		
Programme d'acquisition et de gestion						•						٠	•	
du parc automobile Meilleures normes de consommation de carburant							•				١.			
Manuel Control of Control to the Control of	l					1			ŊØ.	4	1		1	



Mesures d'atténuations pour le Programme national canadien sur le changement

climatique 	1000	Juri		397 13 1			Турє		Échéa				122 S	outien Faible
	Féd	Pro	Mur	ı Ser	v Priv	Vo	l Rég	bco	imm	Long	ımm	Grad	FOIL	raible
Augmentation des taxes sur le carburant ou des prix du carburant Incitations à utiliser d'autres modes de transport Étiquetage des émissions des véhicules R&D – automobiles de pointe	•	•						•	•		•		•	•
Transport urbain Augmentation de la densité urbaine Télétravail et autres régimes de travail Bicyclette et marche	٠	•	•								•			
Augmentation de l'achalandage du transport en commun Covoiturage Recouvrement du coût intégral du réseau routier	٠							•			•	•		
Recouvrement du coût intégral du stationnement Transport interurbain Train à grande vitesse Compétitivité du transport du fret et des voyageurs Limitation de la vitesse sur les routes	•	•	•				•	•		•	•	•		
6. Production et approvisionnement énergétiques														
Services publics d'électricité Programme défi-électricité Planification intégrée des ressources Amélioration de l'efficacité dans la production d'électricité Gestion de la demande	•	•					•							
Cogénération électricité/chaleur Changement du combustible utilisé dans la production d'électricité Disponibilité des centrales nucléaires et hydroélectriques Production d'électricité hors réseau Production à faible émission											•			
Pétrole et gaz Réduction des émissions de CO ₂ dans le secteur amont du pétrole et du gaz CH ₄ dans le secteur amont du pétrole et du gaz CH ₄ dans le secteur awoll du gaz PIR dans le secteur de distribution du gaz	•								•			•		
Energie renouvelable Politiques gouvernementales d'encouragement Stimulation des marchés de l'énergie renouvelable Infrastructure de l'énergie renouvelable Adoption de l'énergie renouvelable par les services publics Revitalisation de la R&D	•	•					•	•				•		
7. Sources et puits non énergétiques														
Industriel Méthane provenant des décharges Méthane provenant des mines de charbon Substances destructrices d'ozone : les HFC Aluminium et PFC Acide adipique Utilisation du CO,		•	٠						•					
Forêts Plantation d'arbres et foresterie urbaine Remplacement des produits du bois							•			•		•		•



cheminées industrielles, ont été dictées par l'impact direct ou la nature très visible des formes «traditionnelles» de pollution atmosphérique.

Les risques indirects et la visibilité moindre du CO₂ ont toutefois contribué à l'augmentation spectaculaire des émissions de ce gaz en autres qaz à effet de serre.

En bien des endroits du Sud du Canada, par exemple, une trop forte concentration d'ozone troposphérique, qui est le principal composant du smog urbain, a incité les agents responsables à conseiller aux gens de ne pes mettre le nez

Fournir accès à l'eau

potable et à l'eau pour

d'autres usages tout

en maintenant l'intégrité

de nos écosystèmes

aquatiques pour d'autres

usages et pour les

autres espèces.

dehors certains jours. En dépit du danger que le changement climatique fait peser sur les espèces animales et végétales qui ne seront peut-être pas capables de s'adapter assez rapidement, on continue d'accorder beaucoup plus d'attention aux menaces qui pèsent sur la production d'aliments pour consommation humaine.

Même si le Canada s'est engagé à lutter contre le changement climatique, la plupart des politiques, des programmes et des prix continuent à favoriser des systèmes de transport inefficaces, des secteurs industriels énergivores et d'autres procédés qui rejettent inutilement dans l'atmosphère de grandes quantités de gaz à effet de serre. Toutefois, certaines personnes se demandent alors quels seraient les pays, si ce n'est pas le Canada, qui se doteraient d'industries énergivores et quels seraient leurs marchés?

Heureusement, les problèmes du réchauffement planétaire et l'amincissement de la couche d'ozone surgissent au Canada beaucoup plus tôt et avec beaucoup plus d'acuité qu'on ne l'avait prévu. Il n'est peut-être pas encore prouvé que les hivers plus froids et les étés plus chauds résultent directement du changement climatique, mais l'on s'entend généralement pour dire que la déperdition de l'ozone stratosphérique cause une augmentation de la fréquence du cancer de la peau et d'autres problèmes.

Bien que les substances destructrices de l'ozone aient reçu une attention plus directe, celle-ci a été généralement basée sur des expédients techniques qui ne résolvent pas le problème fondamental des habitudes de consommation humaine.

Comme la protection de l'atmosphère a des ramifications internationales, le Canada a pris de nombreux engagements en vue de réduire sa contribution à ce problème et d'aider d'autres pays à en faire autant. Ces engagements résulteront, s'ils sont respectés, en une économie

plus saine au Canada et exprimera notre obligation morale envers es générations futures et envers tous ceux qui habitent les régions les plus vulnérables tout autour du globe.

Cela fournit des arguments additionnels pour invoquer la responsabilité fédérale dans la lutte contre les problèmes de qualité de l'air au Canada, qui sont essentiellement liés à l'utilisation inefficace et inéquitable de l'énergie, mais qui résultent

également de procédés industriels désuets et d'habitudes de consommation menant au gaspillage en Amérique du Nord.

Les questions relatives à la qualité de l'air ont rarement été assujetties aux forces économiques et les consommateurs commencent à payer l'eau et la plupart des gens trouveraient risible d'avoir à payer l'air; pourtant, l'air de qualité en train de devenir un actif commercialisable, à cause de la pollution qui créé des problèmes environnementaux tels que le poisson d'eau douce et le dépérissement des forêts, de même que les problèmes de santé causés par la pollution de l'air intérieur.

Si l'on veillait à ce que les prix des produits qui contribuent à la pollution de l'air, notamment ceux de l'énergie et du tabac, reflètent l'intégralité des coûts économiques, environnementaux et sociaux qu'entraîne la consommation de ces produits, il s'ensuivrait un développement économique plus viable et une baisse des coûts des soins de santé.

La plupart des

Canadiens puisent

leur eau des réseaux

municipaux: toute-

fois, en 1991, ce

seulement 11,3 p.

100 de l'eau con-

sommée au pays.

secteur réprésentait

En plus d'être riche en eau douce, le Canada possède le littoral le plus long du monde, mais n'a pas encore bénéficié d'un système efficace de gestion du littoral. Beaucoup de localités canadiennes dépendent des ressources marines pour leur survie économique, et leurs traditions culturelles sont également liées aux écosystèmes côtiers. Ceci va plus loin que les pêcheries traditionnelles, cela comprend l'aquaculture, le tourisme, les activités récréatives, les transports, l'exploitation minière et pétrolière offshore.

Malheureusement, l'environnement côtier et maritime continue d'être dégradé par diverses activités terrestres qui sont responsables de 70 p. 100 de la pollution de l'océan. Parmi les principaux coupables, citons les eaux d'égout, les sédiments, les matières plastiques, les métaux, les pesticides et autres produits chimiques agricoles, les établissements humains et l'industrie. La réduction du débit ou le détournement des eaux d'écoulement et des éléments nutritifs causés par les grands barrages peuvent aussi être très nocifs pour les écosystèmes côtiers, notamment les stocks de poissons.

Les sources marines de pollution comprennent les opérations normales de navigation, les accidents et les déversements illégaux. À cela s'ajoutent la destruction de l'habitat et la surpêche. Il en résulte des déséquilibres des écosystèmes (y compris la baisse de la biodiversité) qui ont une incidence considérable sur les ressources marines et les localités côtières qui en dépendent.

Les Canadiens doivent opérer des choix judicieux quant à la façon de protéger et d'utiliser ces ressources essentielles qui sont trop souvent victimes du syndrome de la gestion du patrimoine mondial, comme en témoigne la dispute récente avec la Communauté européenne, sur la question de la surpêche des stocks de poissons de fond près des Grands Bancs. L'initiative canadienne dans ce secteur pourrait mener à une meilleure gestion des ressources ailleurs au monde.

Le défi cependant est de faire évoluer notre économie vers l'établissement de prix "synoptiques" et aussi celle de nos partenaire économiques.

4.2 L'eau douce et l'eau salée

Comme une grande partie du coût réel de la consommation d'eau douce et de l'élimination de l'eau polluée au Canada est camouflée dans les taxes foncières et autres, ou n'est tout simplement pas payée, les Canadiens sont parmi les plus grands gaspilleurs d'eau au monde. La fonction la plus sous-évaluée de l'eau est son rôle dans le cycle hydrologique; elle contribue à maintenir la santé de nos forêts, de nos fermes et de nos écosystèmes aquatiques, ou elle provoque l'érosion et transporte la pollution, selon la façon dont sa consommation est gérée.

En veillant à appliquer la comptabilité du coût entier non seulement à l'eau, mais aussi aux systèmes hydrologiques comme les marécages qui purifient l'eau naturellement et la nappe phréatique qui l'entrepose, nous inciterions les consommateurs à utiliser les ressources en eau de manière à mieux servir tous les secteurs de notre société.

Comme la gestion de beaucoup d'autres ressources, celle de l'eau a souffert d'être la chasse gardée des spécialistes qui mettent l'accent sur la qualité et la quantité de l'eau plutôt que sur les systèmes écologiques, industriels et sociaux que l'eau permet de soutenir. Il en résulte que l'on a souvent tendance à aborder les problèmes de traitement de l'eau en termes de projet coûteux d'ingénierie et non pas en écologiste; au lieu de faire valoir les processus naturels, on a tendance à les remplacer par des procédés artificiels et énergivores.

L'expérience considérable du Canada dans l'Hydro-électricité a bénéficié au reste du Monde, mais l'impact environnemental de tels projets a rarement considéré les questions fondamentales sur le plan social, économique liées à la protection des sociétés rurales contre la demande urbaine excessive en matière d'électricité.



Eau douce

sterning la TPS et taxe provinciale	dute inti	act cities	un sacial benefice	enin scial die chreate encour-	55 References	/ /kgs	gensatilites live
supprimer la TPS et taxe provinciale sur les équipe- ments et services de conservation de l'eau	mois année 11.\$	\$	S e s	léger encour- agement à la conservation de l'eau	Plombiers, détaillants	F P	?
Réviser les codes du bâtiment pour permettre la mesure de la consommation des individus ou des unités.	mois décennies XXX	\$ S\$	\$\$ 6666 888	Réduirait la consommation de l'éau et garantirait une distribution des coûts plus juste	plombiers, gérants d'îmmeubles	F P M	?
Ouvrir les marchés de traitement des eaux usées et d'approvision- nement en eau à des compagnies privées bien réglementées	mois décennies xxxxxx	S e SS	\$\$\$ eeee \$\$\$	Internaliserait les coûts dans l'économie des marchés et garantirait une meilleur gestion des ressources	traitement des déchets, compagnies de produc- tion d'en- grais et de services d'eau	F P M N C	7

Légende

Échéancier : Le temps qu'îl faudrait pour commencer à mettre en œuvre l'option. Durée : Durée pendant laquelle l'incidence est ressentie. Incidence : x = faible incidence; xxxxx = forte incidence. Coût : \$ = coût pécuniaire peu élevé; eee = coût environnemental moyer; ssssss = coût social élevé. Avantages : \$\$\$\$\$\$ = avantage pécuniaire élevé; eee = avantage environnemental moyer; s = avantage social faible. Responsabilités : M = municipal; P = provincial; F = fédéral; B = secteur privé; C = la société dans son ensemble.



Fau salée

établir des zones de con- servation dans les 29 régions	années décennies xx	ss	SS ee ss	hausse de la production à long terme aux dépens	nautés de pêcheurs, industrie	F P B C	iges dilities the state of the
maritimes				des intérêts à court terme des pêcheries	du tourisme		
faire appliquer les règlements de quotas et de techniques dans toutes les zones de pêche	mois, décennies xxx	\$ e s	\$\$\$	Augmentation de la tension entre les flot- tes de pêche	MAECI et autres pays	F P B C	
transformer l'industrie de la pêche en une industrie viable	années décennies xxxxx	SS e ss	\$\$\$\$\$ eeee ssss	Plus hauts niveaux d'em- plois de longue durée et de conservation des ressources	Communau- tés de pêcheurs	F P B	7

Légende

Échéancier: Le temps qu'il faudrait pour commencer à mettre en œuvre l'option. Durée: Durée pendant laquelle l'incidence est ressentie.

Incidence: x = faible incidence; xxxxx = forte incidence. Coût: \$ = coût pécuniaire peu élevé; eee = coût environnemental moyen; ssssss = coût social élevé. Avantages: \$\$\$\$\$\$ = avantage pécuniaire élevé; eee = avantage environnemental moyen; s = avantage social faible.

Responsabilités: M = municipal; P = provincial; F = fédéral; B = secteur privé; C = la société dans son ensemble.



4.3 Les aliments

Les fermiers sont de plus en plus sous pression à cause des pratique commerciales internationales inéquitables, de la dégradation des sols, de la pollution de l'air et de l'eau, de l'étalement urbain, de l'instabilité des prix,

du financement injuste, de la concentration du commerce alimentaire et du déclin des communautés rurales.

Pourtant le plus grand changement dans les dépenses domestiques au Canada entre 1969 et 1992 fut dans l'alimentation qui a diminué de 6,3% alors que les impôts personnels ont augmenté de 7,5%.

Diverses formes de subsides
proviennent des politiques et
des pratiques qui contribuent à ces problèmes
en déformant le comportement des acteurs
de la chaîne de production alimentaire.

au pays et à l'étranger.

alimentaires
que l'éthance
la viabilité g

Certains sont des subsides directs qui ont une influence sur les revenus agricoles, le transport du grain, les exemptions de taxes sur les carburants, les subventions laitières. Les subsides indirects comprennent l'inspection, les règlements, et la mise en marché et la recherche fournis par le gouvernement, de même que la gestion des prix des approvisionnements ainsi que des prix de l'énergie qui ne reflètent pas les coûts sociaux et environnementaux.

L'interruption ou la réduction de ces subsides pourrait accroître la viabilité de la chaîne de production alimentaire en encourageant un usage moindre des terres, en encourageant l'usage des ressources locales comme intrans et en remplaçant les importations avec des produits locaux. Des prix de carburants et de produits chimiques plus élevés stimuleraient aussi l'adoption de méthodes alternatives telles que le labourage réduit, la gestion intégrée des parasites et l'utilisation d'engrais naturels traités. Ceci pourrait cependant mener les fermiers à compenser en cultivant des terres fragiles.

Appliquer le plein prix à l'irrigation et aux systèmes de drainage pourrait réduire la culture annuelle des terres marginales, lesqu'elles pourraient redevenir des habitats pour la faune. Le plein prix appliqué aux transports pourrait

Faire en sorte que le

système de distribution.

de traitement, de

consommation et de

recyclage encourage

un régime sain, une

forte économie et un

développement viable

rendre la nourriture importée de loin moins compétitive avec les produits ocaux, emmagasinés ou traités, protégeant ainsi la valeur des terres agricoles proches des villes et stimulant l'emploi.

L'amélioration de la viabilité du système alimentaire permettrait aussi d'améliorer le traitement, la distribution, le détail et l'industrie de l'alimentation qui comptent sur une énergie à bon marché et des services de traitement des ordures subventionnés. L'utilisation des déchets agricoles ou

alimentaires dans la production industrielle, telle que l'éthanol et la fibre naturelle, améliorerait la viabilité globale de l'agriculture.

Un système alimentaire plus viable devrait aussi se pencher sur la possibilité de réduire les coûts de santé grâce à un meilleur régime alimentaire, par exemple en augmentant la teneur des aliments en fibre et produits non raffinés ou à faible teneur en matière grasse. Des entreprises familiales ou des entreprises communautaires produisant des récoltes, du bétail, du poisson, du gibier pour la consommation locale pourraient aussi contribuer à un système alimentaire plus viable.

Comme l'a montré l'effondrement de la pêche à la morue dans les provinces de l'Atlantique, la gestion basée sur la maximisation de la production peut échouer. Plus d'efforts sont nécessaires dans la culture des stocks de poissons, dans la protection de la biodiversité marine et dans la prévention des dommages et du gaspillage causés par certaines méthodes et équipements de pêche. En outre, les politiques et les programmes de régénération des pêcheries qui vont au delà de l'aquaculture sont désormais nécessaires dans l'amélioration des possibilité de la pêche dans les communautés.

A				

Reviser les caté-	années	cate en	n sacial la saci	Bruit. Greatures constituents	5. Sateraria		sebilités lied
Reviser les caté- gories d'aliments du Canada pour réduire les cri- tères visuels non reliés aux ques- tions de sécurité	années mois x	S	\$ BBB SSS SSS SSS SSS SSS SSS SSS SSS SS	permettre d'accorder le grade A à plus de produits organiques réduit les rejets et le gaspillage	petits agriculteurs, producteurs d'aliments organiques	F P B	salitut 1 dell
faciliter l'utilisa- tion des déchets compostés et les résidus organiques comme engrais	années, décennies XXX	\$\$ e ss	\$\$\$ eebe \$\$\$	réduirait les problèmes de gestion des déchets et améliorerait la fertilité des sols	fermiers, services municipaux	F P M	
arrêter le déclin des dépenses familiales en alimentation	années décennies XXXXXX	\$\$ ee ss	SSS eeee sss	ferait dépen- ser plus sur l'alimentation et moins sur les autres produits et services	commu- nautés agricoles, affaires locales	F P M B	

Légende

Échéancier : Le temps qu'il faudrait pour commencer à mettre en œuvre l'option. Durée : Durée pendant laquelle l'incidence est ressentie. Incidence : x = faible incidence; xxxxx = forte incidence. Coût : \$ = coût pécuniaire peu élevé; eee = coût environnemental moyer; ssssss = coût social élevé. Avantages : \$\$\$\$\$\$ = avantage pécuniaire élevé; eee = avantage environnemental moyer; s = avantage social faible. Responsabilités : M = municipal; P = provincial; F = fédéral; B = secteur privé; C = la société dans son ensemble.



Comme exportateur de produits alimentaires important, le Canada devrait aussi contribuer à remplacer les marchés alimentaires internationaux par des marchés locaux qui reconnaissent le besoin d'une plus grande viabilité du système alimentaire et les limites globales de la consommation et de la démographie. Ceci impliquerait que les nations exportatrices ne fassent pas appel à des méthodes de production nocives et néfastes dans le but d'abaisser leurs coûts et leurs prix et d'aider aussi les nations importatrice à augmenter leur propre productivité et leur autonomie.

4.4 L'habitat : humain et naturel

Le Canada est l'un des pays les plus urbanisés au monde, 76 p. 100 de sa population habitant dans les villes, grandes et petites. Mais nos établissements humains ont une assise écologique qui dépasse largement

leur frontière physique. Ces établissements sont les principaux consommateurs du capital naturel. Nos établissements humains produisent également beau-coup de déchets qui sont réintroduits dans l'environnement, ce qui a des effets nocifs sur la nature et l'humanité. Encore plus troublant est l'incidence du mode de vie des Canadiens sur l'avenir d'autres peuples et espèces dans le monde entier. Les données sur

les profils de consommation planétaires indiquent que les Canadiens consomment en moyenne 20 fois plus d'aluminium et de cuivre que le citoyen moyen de pays moins développé, et bien au-celà de 10 fois plus de produits papetiers et forestiers.

Aussi inéquitable et non viable que cela puisse paraître dans le Village global, ce n'est rien, comparé à l'impact de ce comportement sur les autres espèces, qui sont détruites à un rythme sans précédent afin de maintenir la consommation et la conquête de nouveaux marchés.

Quoique l'exploitation de nos ressources naturelles ait contribué jusqu'ici à notre prospérité économique, nous sommes en train d'épuiser rapidement notre capital naturel, poussés par le désir d'augmenter notre niveau de vie. En plus de modifier nos habitudes de consommation, nous devons nous assurer que nos voisins et autres pays respectent également le développement viable.

Les ménages sont l'unité sociale de base de la société canadienne et l'habitabilité de nos maisons est un important déterminant de notre santé globale et de notre qualité de vie. Nos maisons consomment beaucoup de ressources naturelles à l'étape de la construction et beaucoup d'énergie et d'eau pendant qu'elles sont habitées, et elles génèrent d'importantes quantités de déchets aux étapes de la construction, de la rénovation et de la démolition.

En fait, les Canadiens sont, par habitant, les plus grands consommateurs d'énergie et d'eau et les plus grands producteurs de déchets au monde. Si nous voulons que les avantages socio-économiques de nos logements perdurent indéfiniment, le secteur résidentiel devra contribuer à assurer la viabilité des ressources dont il dépend.

Le développement communautaire viable est également essentiel. Cela comprend la planification urbaine et régionale, surtout dans des dossiers comme ceux de l'énergie et de l'efficacité énergétique, la qualité de vie, la réforme de la réglementation, une infrastructure plus efficace et des environnements plus sains dans les maisons et les lieux de travail.

Les normes de développement dictent la densité, la forme et l'aménagement de nos collectivités. Ces normes définissent également les systèmes et techniques qui sont acceptables ou inacceptables, mais

Fournir des logements adéquats et un sens de collectivité à tous les Canadiens, tout en conservant l'habitat naturel dont dépendent les particuliers et les autres espèces.



L'habitat humain

égocier des onventions vec les agents mobiliers et es banques pour	estrente mois, années xx	S	The distribution of the second	accroître la valeur marchande des logements viables, près	agents immobiliers, banques, services publics	F P M B C	ntedilities
es panques pour obtenir des taux nypothécaires plus bas sur les logements viables				des transports publics			
rèviser les codes du bâtiment afin d'encourager un plus grand usage du bois et des produits du bois recyclé	mois, années xxx	\$\$ ee s	S\$ eeee SSSSS	plus d'utilisa- tion du bois comme produit carboné et niveau d'emploi plus haut dans l'industrie du bois	travailleurs de la forêt, charpentiers	F P M B	
investir dans un programme national de réfec- tion afin d'amé- liorer la viabilité du stock actuel d'habitations	années, mois xxxxx	S\$\$\$ ee	\$\$ eeee ssssss	créer des emplois et diminuer le taux de CO ₂	syndicats, chômeurs	F P M B C	

De 30 à 60 p. 100 du territoire urbain au Canada est occupé par des routes, des rues, des allées et des stationnements.

Légende

Échéancier: Le temps qu'il faudrait pour commencer à mettre en œuvre l'option. Durée: Durée pendant laquelle l'incidence est ressentie. Incidence: x = faible incidence; xxxxx = forte incidence. Coût: \$ = coût pécuniaire peu élevé; eee = coût environnemental moyen; ssssss = coût social élevé. Avantages: \$\$\$\$\$\$ = avantage pécuniaire élevé; eee = avantage environnemental moyen; s = avantage social faible. Responsabilités: M = municipal; P = provincial; F = fédéral; B = secteur privé; C = la société dans son ensemble.



Habitat naturel

duelities etemplosed duelities etemplosed s'assurer que	getet Echtente années,	Wite Co.	hendrate	enrit.	5	/	hilites
die die chart	beheaned becheaned	entre contra e	na henefices	d Helder the three	ta stendinat	\\\ \test\	onsabilités despe
s'assurer que les parcs à gibier, l'aquaculture et autres instal- lations similaires ne menacent pas la biodiversité des espèces locales	années, mois x	SS SS	\$ eeee ss	place un fardeau injuste sur les rési- dents ruraux	chasseurs et groupes de protection de la nature	F P M B C	?
mettre l'accent sur la protection des espèces en danger au Canada	années, décennies xxx	\$\$\$ \$\$	\$ eeeee ssss	protection des certaines espèces contre les risques causés par le public et les intérêts commerciaux	naturalistes	F P M B C	?
étendre le nombre et la taille des zones de con- servation sous contrôle public ou privé	années, décennies xxxxx	\$35 \$5.	SS eeeee sss	mettre l'accent sur la protec- tion et la con- servation de l'habitat serait populaire	groupes de protection de la nature, naturalistes, résidents locaux	F P M B C	?

Légende

Échéancier : Le temps qu'îl faudrait pour commencer à mettre en œuvre l'option. Durée : Durée pendant laquelle l'incidence est ressentie. Incidence : x = faible incidence; xxxxx = forte incidence. Coût : \$ = coût pécuniaire peu élevé; eee = coût environnemental moyen; ssssss = coût social élevé. Avantages : \$\$\$\$\$\$ = avantage pécuniaire élevé; eee = avantage environnemental moyen; s = avantage social faible.

Responsabilités : M = municipal; P = provincial; F = fédéral; B = secteur privé; C = la société dans son ensemble.



des normes exagérément rigides et une réglementation excessive étouffent l'innovation. Sans pour autant compromettre la santé et la sécurité, il faut insuffler davantage de souplesse dans le processus d'approbation.

Il faut également une meilleure utilisation de l'infrastructure actuelle. Il faut notamment planifier des collectivités économiquement productives qui n'exigeront pas des systèmes de transport consommant d'énormes quantités de ressources non renouvelables, contribuant ainsi à la pollution atmosphérique. Des économies appréciables et la création de nombreux emplois peuvent être réalisés

en investissant dans des programmes d'infrastructures durables comme la production simultanée de chaleur et d'électricité, le chauffage par district et l'intégration des fonctions commerciales et résidentielles afin de réduire les besoins de transport.

Pour mettre au point des établissements humains viables, il faut non seulement réaliser des objectifs économiques et maintenir l'intégrité écologique, mais il faut considérer également l'importance d'une grande diversité de facteurs sociaux, comme des logements abordables et l'équité sociale. Les collectivités doivent chercher des moyens de planifier et de gérer leurs activités de manière à minimiser les incidences environnementales, tout en améliorant leur qualité de vie.

La perte de l'habitat naturel a eu sont plus grand effet sur la biodiversité, particulièrement dans le sud canadien. Bien des espèces en danger au Canada (voir tableau 59) sont concentrées dans trois régions : le sud de la Colombie Britannique, le sud des Prairies le corridor QuébecWindsor, toutes à fort développement.
La conservation de la biodiversité dans ces régions exige la participation active et le soutien des propriétaires fonciers et encourager les efforts écologiques en cours.

Certains scientifiques
estiment que 25% du
nombre total des espèces
au monde pourraient
disparaître durant le
prochain siècle. Parmi
les espèces évaluées
au Canada, 255 sont
en voie d'extinction.

 Ébauche de stratégie canadienne de biodiversité, 1994 Pour réaliser l'objectif d'un habitat humain et naturel viable, il faudra envisager de nouveaux angles d'approche, en particulier en cette époque de contraintes financières. Les forces du marché et le régime des impôts continueront d'influencer nos choix, mais si nous voulons conserver le capital naturel du Canada il faudra respecter cette interdépendance. La nature globale de ces problèmes

exige une approche systémique qui touche tous les niveaux et tous les aspects de nos établissements humains et qui reconnaît les nombreuses conséquences indirectes de nos modes de vie.

Le moyen de trouver des solutions pragmatiques dans les changements de besoins et à la participation communautaire se trouve dans le partenariat. Ceci est aussi important pour le succès de la mise en oeuvre des programmes localement. Les groupes communautaires peuvent être des moyens efficaces dans le développement viable au niveau municipal, vital pour la viabilité.

4.5 Les relations humaines

En plus d'un environnement sain et d'une vie raisonnable, les humains ont besoin de certaines choses moins tangibles. La vision, au chapitre 1, comprend certaines de ces choses qui font de nous des humains: respect, amour, rire, prières, contact sociaux, un sens de communauté, des occasions d'apprendre et de devenir sage.



Relations humaines

diplacer les sub-	detet astrontes année.	colts en	ju social banasces	encourager	est churt es churt hateratiat	/ /ssti	nsahities dec
déplacer les subventions directes aux autos vers les transports publics, la bicyclette et la marche	année, mois xx	\$ \$	\$ 8000000 \$333	encourager une réduction de l'utilisation des autos et améliorer la santé par l'exercice	les groupes cyclistes et agences de transports en commun	F P M C	?
faciliter les garderies publiques et privées près des lieux de travail	années, décennies xxx	\$ 68	\$ e ssssss	être con- scients des changements familiaux et investir dans les généra- tions futures	parents uniques, employés de garderies	F P M B C	?
modifier les contrats sociaux et les législations permettant des semaines de travail plus courtes	mois; décennies xxxx	\$\$\$\$ e s	\$S ee sssss	moins de stress, moins de revenu pour certains, plus d'emplois et moins de stress pour d'autres	chômeurs et surmenés	F P B C	?

Légende

Échéancier: Le temps qu'il faudrait pour commencer à mettre en œuvre l'option. Durée: Durée pendant laquelle l'incidence est ressentie.

Incidence: x = faible incidence; xxxxx = forte incidence. Coût: \$ = coût pécuniaire peu élevé; eee = coût environnemental moyen; ssssss = coût social élevé. Avantages: \$\$\$\$\$\$ = avantage pécuniaire élevé; eee = avantage environnemental moyen; s = avantage social faible.

Responsabilités: M = municipal; P = provincial; F = fédéral; B = secteur privé; C = la société dans son ensemble.



Ces besoins qui sont comblés dans la plupart des cas au contact de la famille, des amis. des collègues et des voisins sont des éléments importants du développement viable.

L'existence dans notre société de la pauvreté, de la violence, de la solitude, des maladies mentales, de l'alcoolisme et de la toxicomanie, du suicide, du stress, du malheur, etc... réduit notre productivité, notre respect des autres et notre capacité de nous sentir comblés. C'est un obstacle à une vie de qualité. Si le développement viable est un but, notre obsession quantitative de consommation matérielle doit être remplacée pas une aspiration à une qualité de vie plus haute.

particuliers se respectent mutuellement dans leurs différences et dans leurs dre leur plein potentiel d'atteindre les leurs.

Faire en sorte que les valeurs humaines et qu'ils soient en mesure d'atteinsans empêcher les autres

beaucoup doivent travailler plus pour joindre les deux bouts. Ceci mène non seulement à la fatique physique, mais aussi à de la tension pour les individus et leurs familles.

> Dans d'autres cas, la réduction du personnel impose de nouvelles charges de travail aux employés. Ceci provoque une situation de sous-emploi et de sur emploi.

Ce stress au travail est souvent aggravé par la difficulté de soutenir une famille sans moyens adéquats. Les longues heures de travail, les familles monoparentales et l'accès inadéquat à des garderies bon marché augmentent

le stress familial. Le rythme de vie signifie que les membres d'une famille passent moins de temps ensemble à partager leurs expériences, leurs émotions, leur sens des valeurs. On ne peut pas nier que les carences de soin et de soutien des enfants contribuent à la criminalité, à la violence et aux problèmes de santé mentale.

Les unités familiales fonctionnelles traditionnelles ou alternatives sont importantes pour l'éducation, les valeurs sociales, la croissance personnelle, le soutien financier et la réduction de la violence et autres problèmes de développement viable.

Bien que peu de gens nient l'importance des relations humaines, de nombreux aspects de la société contemporaine les rendent de moins en moins heureuses.

Nous vivons dans un monde terriblement concurrentiel, où le rythme de vie, à cause de la technologie, s'accélère de jour en jour. Généralement, notre société encourage la concurrence et le succès individuel plutôt que la coopération et l'esprit communautaire. Il est de plus en plus difficile d'attacher de l'importance ouvertement ou de satisfaire les besoins humains plus subtils mentionnés ci-dessus.

Avec des emplois de plus en plus rares et éphémères, le stress augmente, ce qui affecte bien sûr les chômeurs mais aussi ceux qui craignent pour leur emploi. Bien que les conditions physiques de travail aient été améliorées, on exige de plus en plus de qualité, d'innovation et de flexibilité des employés.

Avec le déclin des emplois syndiqués bien payés et la modicité des salaires du secteur des services comme seule alternative,

Lupuucu	en aai	iger au c	anada,				
Catégories	oiseaux	terrestre mammilères	marine mammifères		mphibienn plantes	ie reptiles	tota
vulnérables	22	16	6	38	29	7	118
menacés	9	5	3	12	30	3	63
en danger	14	5	6	3	23	4	55
extirpés	1	3	2	2	2	1	11
disparus	3	1	1	4			9
Total	49	31	18	59	84	15	255



Vivre seul peut entraîner des coûts de santé tels que l'alcoolisme, la toxicomanie, un mauvais régime, le manque d'exercice. La croissance

de l'occupation unique des habitations (avec tout leur équipement) menace de réduire les progrès accomplis dans l'efficacité énergétique des appareils ménagers, voitures et maisons.

Les communautés ont aussi changé. Le Canada devient une société de plus en plus urbaine tandis que les petits villages et les fermes sont de moins en moins économiquement viables et que les gens doivent venir en ville pour trouver du travail. L'agrandissement de la banlieue a mené à un plus grand confort physique et psychologique pour certains, et a rendu la vie des autres

plus misérable. L'utilisation des automobiles, le manque de magasins dans le quartier, etc. ont réduit dans bien des cas l'interaction sociale entre voisins et autres membres de la communauté.

L'accès à la formation manque à bien des gens, à cause des coûts. Les gouvernements pensent

qu'ils ne peuvent plus soutenir le niveau traditionnel d'accès à l'éducation supérieure que nous prenons pour acquis au Canada. Pire, l'école publique (primaire et secondaire) voit le nombre des élèves par classe augmenter et les ressources et les problèmes sociaux augmenter.

Les médias ont influencé notre vision du travail, de

la famille et de la vie communautaire, mais leur effet a été surtout d'augmenter la consommation. La télévision ont eu une influence colossale en Amérique du Nord et dans le Monde. Certaines publicités corporatives et beaucoup de programmes de télévision

> vantent encore des styles de vie pernicieux et écologiquement non viables, tels la consommation plus forte de biens matériels, la manie du tabac et de l'alcool, la consommation d'aliments conditionnés, l'augmentation des déplacements.

Bien des hommes d'âge mûr à l'aise sont prêts à échanger le stress, les menaces de crises cardiaques, la frénésie des affaires, des hauts taux de cholestérol et autres, pour la paix de l'esprit, la vie de famille, la contemplation, l'amour et la liberté... Une bonne affaire, n'est-ce pas?

Norvegian Advertising Agency
 Sustainable Consumption Campaign

4.6 La santé

La plupart des Canadiens reconnaissent aujourd'hui que la santé c'est plus que l'absence de maladie. C'est aussi le bien-être physique, mental et même social.

Aujourd'hui on pense que cela comprend non seulement l'accès à de bons soins de santé mais aussi une com-

munauté sûre et accueillante, des revenus et un logis adéquats et une vie gratifiante.

En d'autres mots, pour avoir des individus sains il faut non seulement un environnement sain mais aussi un milieu de travail, une communauté, un mode de vie sains. En bref, le lien étroit entre la santé et l'environnement

> doit être remplacé par un lien plus vaste entre la santé et le développement viable.

La qualité de l'eau comme celle de l'air affectent la santé humaine directement. Les sols contaminés aussi affectent la santé, particulièrement lorsque les substances toxiques entrent dans la chaîne alimentaire. Des conditions de travail dangereuses, l'exposition aux produits chimi-

ques et autres substances dangereuses, le manque de formation peuvent menacer la santé des employés. Les gens qui passent

La création d'un

environnement sain et d'un système de santé abordable améliorera le bien-être physique et mental de tous les Canadiens.

7	E(

digitiles stein a control of the con	Butterfered Butter	tutee, couts, an	it seiel herefices	enut Allette consentent	ges parenaria	, esti	sheabilite's
rendre prioritaire la planification fa- miliale et la lutte contre les mala- dies sexuelles	mois, années xx	\$	\$\$ ee sssss	réduire les grossesses non désirées et la diffusion du CIDA	Health workers	F P M C	7
permettre la diffusion de mes- sages de santé dans l'étiquetage alimentaire, la publicité et les menus	années, décennies XXX	\$ e ss	\$\$\$ ee \$\$\$\$	ouvre les soins préven- tifs à d'autres professions et d'autres marchés, réduit les coûts de santé	diététiciens, industrie alimentaire	F P B C	?
déplacer les sub- ventions au traite- ment médical spécialisé vers les programmes de prévention	années, décennies xxxxxx	\$ s	\$ BB SSSSS	met l'accent sur les soins préventifs aux mains de spécialistes moins chers	infirmières et autres travailleurs de la santé	F P M B	

Légende

Échéancier: Le temps qu'il faudrait pour commencer à mettre en œuvre l'option. Durée: Durée pendant laquelle l'incidence est ressentie.

Incidence: x = faible incidence; xxxxx = forte incidence. Coût: \$ = coût pécuniaire peu élevé; eee = coût environnemental moyen; ssssss = coût social élevé. Avantages: \$\$\$\$\$\$ = avantage pécuniaire élevé; eee = avantage environnemental moyen; s = avantage social faible.

Responsabilités: M = municipal; P = provincial; F = fédéral; B = secteur privé; C = la société dans son ensemble.



des heures dans un environnement stressant au travail ou en route vers le travail sont affectés dans leur productivité, ce qui réduit la compétitivité de l'industrie canadienne.

En plus d'un environnement naturel et d'un milieu de travail sains notre santé est affectée par la façon dont nous vivons à la maison et dans notre communauté. Un revenu insuffisant peut souvent mener à un mauvaise régime alimentaire et de mauvaises conditions de vie. Les habitudes alimentaires insalubres peuvent concerner aussi les bien nantis. Les régimes à haute teneur en gras, faible teneur en fibres sont non seulement mauvais pour la santé mais ils sont aussi

non écologiques car ils encouragent des modes de vie dans le Monde qui mènent à un accroissement de la consommation d'énergie et autres ressources naturelles aux dépens des produits, services et cultures locaux. La possibilité de préparer et de consommer plus de repas à la maison peut favoriser une bonne santé permettre à la famille traditionnelle (ou autre) de contribuer au développement social et humain.

Des maisons, des rues et des communautés sûres permettent non seulement de réduire le stress mais aussi les blessures. Les communautés qui sont capables de garder leurs traditions culturelles sont plus saines que celles qui ne peuvent pas conserver un haut niveau d'estime personnelle et un sens d'appartenance et de responsabilité. L'exemple fourni par certaines communautés indigènes au Canada montre l'effet négatif des mauvaises conditions de logement, des revendications territoriales en souffrance et du refus d'accès à l'autonomie administrative.

Les conditions
et ressources
fondamentales en
ce qui concerne la
santé, sont la paix, le
logement, l'éducation,
l'alimentation, les
revenus, un écosystème
stable, la pérennité des

- Charte d'Ottawa, 1988.

ressources, la justice

sociale et l'équité.

Bien des communautés prennent maintenant beaucoup plus de décisions en matière de santé. Cette démarche communautaire semble avoir produit des résultats tangibles

> et pourrait être une option importante à considérer dans la planification de l'avenir. Y a-t-il un équilibre entre le traitement hospitalier et la prévention au niveau communautaire. De quoi aurait l'air un système abordable au Canada? Est-ce que des programmes préven-tifs seraient un meilleur investissement que des hôpitaux et des autoroutes?

Répondre à ces défis déplace inévitablement le débat au del à du secteur de la santé, particulièrement si l'on considère la santé non seulement des humains mais celle des autres espèces avec lesquelles nous

partageons cette Planète.

Si nous considérons ces questions et ces défis, le débat se déplace inévitablement au delà du secteur traditionnel de la santé, particulièrement si vous considérez non seulement la santé humaine mais aussi la santé des plantes, des animaux et des communautés avec lesquelles nous partageons notre planète. Les changements à la protection environnementale, aux programmes et services sociaux, au milieu de travail, à la planification de l'utilisation des espaces, à la modicité du coût des logements constituent quelques options que nous devons considérer, mais pas toutes.

4.7 La sûreté

La sûreté nationale est généralement perçue comme étant la protection de notre territoire et de nos intérêts nationaux contre des forces extérieures; le ministère de la Défense nationale (MDN) en a été jusqu'ici le principal responsable. Depuis la fin de la guerre froide, cependant, il faut accorder plus d'attention à



La sûreté

Bannir les písto-	liketest /	dute.			5 / A		likas
spetales hair c	echedical	dence colle	handicos Pandicos	guige la	55 Spartessatives	lesten	sabilités degre
bannir les písto- lets, revolvers, fusils et carabines d'assaut, amé- liorer le contrôle des autres armes et des munitions	mois, années xx	\$\$ \$	\$ BB SSSSS	réduire la disponibilité des armes à feu et des munitions	associations de police, résidents des villes	F P M C	
réduire la dépendance du Canada envers le pétrole et le gaz d'outre-mer par la conservation et les énergies renouvelables	années, années xxx	\$\$ \$	\$\$ eeee ssssss	plus grande sécurité géopolitique, plus grande efficacité énergétique, plus d'emplois	construction et industrie de services	F P B C	
impliquer le MDN dans le contrôle des gaz à effet de serre et autres menaces à la sécurité nationale et globale	mois, années xxxxxx	\$	SS eeeee sss	réduction des niveaux de gaz à effet de serre, plus grande sécu- rité globale	industries vertes	F P B C	7

Légende

Échéancier: Le temps qu'il faudrait pour commencer à mettre en œuvre l'option. Durée: Durée pendant laquelle l'incidence est ressentie.

Incidence: x = faible incidence; xxxxx = forte incidence. Coût: \$ = coût pécuniaire peu élevé; eee = coût environnemental moyen; ssssss = coût social élevé. Avantages: \$\$\$\$\$\$ = avantage pécuniaire élevé; eee = avantage environnemental moyen; s = avantage social faible.

Responsabilités: M = municipal; P = provincial; F = fédéral; B = secteur privé; C = la société dans son ensemble.



d'autres formes de sécurité, compte tenu du fait que la plus grande menace à notre style de vie est maintenant interne.

Si l'on veut que les Canadiens se sentent moins menacés il faut se pencher sur les risques imminents pour notre sécurité individuelle ou collective.

Certaines des menaces internes à notre sécurité comprennent : le crime, la violence y compris la violence familiale, la contamination de notre alimentation, notre eau et notre sécurité d'emploi. Une plus grande part de notre budget militaire pourrait être investi dans la protection de nos sources d'énergie, d'alimentation, l'air, l'eau, dans la protection de la stabilité de nos emplois, la sécurité du voisinage, en améliorant les services de santé et les gouvernements.

Avant que nous puissions faire cela, nous devons faire con-Construire une société naître aux gens ces menaces à notre sécurité. Par exemple, où les particuliers se la sécurité énergétique signifie, sentent en sécurité entre autres, que le Canada chez eux, dans leur n'a pas besoin de faire la communauté, au travail. guerre pour protéger ses sources d'énergie ou celles de ses alliés. L'investissement dans des sources décentralisées d'énergie

renouvelable et la gestion de la demande peuvent être de loin supérieurs, du point de vue de la sécurité, que de subventionner les forages en mer, les centrales élec-triques et les lignes de trans-mission si vulnérables (même s'il s'agit seulement de soutien au crédit ou de garantie des prêts).

La solidité de l'approvisionnement en nourriture au Canada est liée étroitement à sa dépendance envers les stocks de carburants fossiles et leurs dérivés. Les transports ont aussi longtemps été un domaine dont on a sous-estimé l'impact sur la sécurité personnelle. Les gouvernements continuent de cautionner l'étalement urbain et de construire des autoroutes qui coûtent

des milliards en dépit du fait qu'une plus forte densité de population et un plus grand usage des transports en commun pourraient réduire les accidents de la route et les maladies pulmonaires, sauvant ainsi beaucoup plus de vies à un coût moindre.

La réduction de la violence sociale, notamment par le moyen d'un meilleur contrôle de la drogue, des armes à feu et des médias, pourrait aussi devenir une question importante de sécurité. Plus d'attention doit être accordée à la réduc-tion de l'iniquité sociale, telle que le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté, ceci aurait des effets sur notre sécurité.

Toutes les menaces à notre sécurité, bien sûr, ne sont pas internes ou sous contrôle canadien. La sécurité globale continue d'être

mise en danger par le transport intercontinental et la consommation inefficace des carburants fossiles. Ce problème dépasse le cas classique de la pollution marine et comprend aussi des exemples moins évidents de changements climatiques qui peuvent causer plus de dommages que l'ensemble des

conflits armés. Un des nouveaux défis les plus importants pour notre sécurité peut être le déficit écologique et social d'autres pays qui générera une masse de réfugiés et contribuera à la croissance des tensions politiques et reli-gieuses autour des questions de population et d'immigration.

Pour augmenter notre sentiment et notre niveau de sécurité, il y a évidemment bien des choses à faire en plus de mettre en place une puissante armée. Ce qui est difficile, c'est de décider ce qui, de toutes ces choses, pourra contribuer le plus au développement viable au Canada, ce qui nous apportera le plus de bénéfices pour le moindre coût et quelles sont les priorités.

Dans tous ces cas, le rôle futur du MDN devra être sérieusement considéré. Est-ce que le MDN doit continuer de faire le genre de travail qu'il fait maintenant, devrait-il être réorienté et prendre des responsabilités dans quelques-unes des autres questions de sécurité? Devrait-il être complètement repensé? Entre-temps, il faut considérer que ce Ministère, comme important employeur fédéral et acheteur de biens, pourra améliorer ses opérations en réduisant sa consommation d'énergie et sa pollution.

4.8 La mobilité

En comparaison avec les pays européens, la géographie du Canada, son évolution historique et le faible prix de l'énergie ont donné naissance à un système de transport basé sur des carburants fossiles qui n'est pas viable aujourd'hui. D'après l'Association des transports du Canada, notre dépendance extrême à l'égard de l'automobile contribue à l'étalement urbain, à la perte de terres agricoles, à la surconsommation de combustibles fossiles, à la pollu-Garantır un niveau de

Le coût social du délabrement cations qui soutienne nos des centres urbains, tant dans besoins humains de base les grands que les petits censans compromettre ceux tres, aggravé par les centres des générations futures. commerciaux des banlieues, pose également d'énormes défis au développement local et régional.

tion atmosphérique et à la

pollution par le bruit.

Cette dépendance entraîne encore d'autres conséquences, notamment les décès et blessures attribuables aux accidents qui pourraient être évités, un sentiment d'aliénation accru, des rues qui ne sont pas sûres et des inégalités sociales.

L'inefficacité causée par les encombrements de la circulation et la montée en flèche du coût de l'entretien de l'infrastructure sont en voie de devenir de lourds

passifs économiques, environnementaux et sociaux. Si on ajoute à cela les subventions indirectes aux voyages aériens, il s'ensuit que le service ferroviaire interurbain se dégrade et que les régions rurales sont laissées pour compte, ce qui affecte notre compétitivité internationale.

Notre énorme mobilité d'aujourd'hui est non seulement non viable, elle est aussi globalement inéquitable. Nos grands-parents se déplaçaient rarement d'un coin à l'autre du pays et encore moins d'un continent à l'autre. La grande majorité des touristes dans le monde provient des pays du G7. Dans certains pays, notamment les Pays-Bas, le niveau de mobilité individuelle est remis en question par des groupes comme les Amis de la Terre, qui proposent, dans leur Plan d'action pour le développement viable des Pays-Bas, une réduction de 70 p. 100 des passagers-kilomètres en automobile.

Des mesures aussi draconiennes seraient

impopulaires et difficiles à mettre en oeuvre, mais il est évident que la réduction des émissions de CO2 ne sera possible que grâce à des changements dans les niveaux et les modes de mobilité. Au Canada, la géographie et le climat ont tendance à exacerber le désir de mobilité personnelle, mettant

en relief la nécessité d'appliquer des poiltiques de transport encore plus efficaces, si nous voulons rester compétitifs globalement.

Certains intervenants soutiennent que l'on pourrait en fait accroître l'efficacité du transport personnel de la vaste majorité des citadins si le transport des gens et des marchandises était fait par d'autres moyens que par les véhicules particuliers, par exemple par une utilisation accrue de véhicules de location. Cela favoriserait la



De 1930 à 1990, les kilomètrespassagers en automobile, au Canada, ont augmenté de 10 fois... alors que ceux en avion ont augmenté de 1000 fois.

mobilité et de communi-



×.		27. 22.67.5	A	03.362	96.00 C		1000	200	33725	·			292	V. D. S. S. S. S.	10000	34.70	25 W	CHARLE	Sec. 15.	522772	30000	12000	200	2000		
	90.250	0.000	1,132,00		2000	A 100 TO	280200000000000000000000000000000000000	4 900	40.70	46 :		2000	3.5	100	200		325,940	707100			1000000	200				
	2745	1000000	16/25/31/42		3.2	20000000	5 C 10 PH 25	8788	7004	200		34.3%	i 334	10000		96.75		8399.89	53.75439	200	SE VI	35519908		STATE.	3000	
			VI 20 Sec. 4	9.50	7500000	200	96388374395	8 17.77	246	18 3		20139	. 35.3	1000	200			9-19-11	7754	238397	0865	5. 94.33		200		Ð
100		100	10.00	310 988	40000	GASS CHAR	E. Law 91,595	3 2 5	362.6	780		30.4	0.66	3.30	20.72633	225				750291	19877	100	A Section of	200	The same	
31	5 F 1 SF		12 ST 15	1000	9022	2365 00.25		联锁线	2536	96 (2.3	42	100	41,7403		200	1000	5.19(58)	1836	9,00000		100	700		
243	3'1 8		ilit	70.00		5 10 8 10 10 10	3.2% 10795	7 3	4734	77		6 8	325	100000000000000000000000000000000000000	82786H3	32 W P93		316 Day	35,796	100	360,757		7747 (3%)		300	
42	3. 3. 55	All the sale	37-13-80	100.00		5 to 100		S. 165	5658	A.		3 8	. 25		43.00		16000	104.430		Na Challe			100740			
	100		12742375		490,460	746.75 4576	00 PM 19527	6 1.2	1385			0.3	95	F 200 C 200 C			340 Feb.	1537963			1000					
		3000000	200	C 96 10	700	0.11	W. W. Sept. 19	k	185	25			7.5	Sec. 150		Acres 1		20000	JE 38.		200		2.10	3000		
	30,290	53006784		27525		STATE WAS I	2 95 27 S 37 A	9 118	3623	4		0.50	42	San Park Street	36/762	GP-05	COURT				100	A Secretary				
			200	34000		1.30 S. Calaba		Y 10	400				- 62	Towns Street	0.1280.3		200	194200		250.76.3			30,000	VG 19		
66.3		5-130-250-3	W. 192. W.				200 Feb. 200	4 14	200			N 2	- 39	0-24-74-23		1500000	23/13/2	2560000		100	SW 25 25 2					
			2 9000	9,790,000	100	Part See to	33EV64583P	6 4.7		3 .		5 9	246	**************************************			9.772	Section .	5.FE(33)		3173175					
578				(2) S	A 1962	10000000	200	616	353	7 1		5. 50	59.				0.10		W/20139		2000	Alexander S	C/20299	714		

Remplacer les	Bette Brief	duce cours of	nu secial penelieses	Brutt. Bright Street	in the second se	, teas	ansabilités Henre
Remplacer les frais d'immatri- culation par une remise sur les véhicules éco- logiques et une pénalisation pour les véhicules non-écologiques	mois années xx	\$ \$\$	\$ eeee sss	augmenterait l'efficacité énergétique et pénaliserait les pollueurs	conces- sionnaires d'autos	P	7
négocier des conventions avec les compagnies d'assurance afin d'encourager le co-voiturage et l'assurance proportionnelle au Kilométrage.	mois, années xx	\$\$ \$\$	\$\$ eee ssssss	une meilleure occupation des véhicules, plus d'emplois dans l'industrie du leasing, une distribu- tion plus juste des coûts de l'assurance	les voyageurs, les assu- rances	F P B	2
réduire le déficit en augmentant les taxes sur les carburants fossiles	mois, décennies xxxxxx	SSS	\$\$\$\$\$ eeeeee \$\$\$\$\$	profiterait des préoccupations concernant le déficit et rédui- rait le CO ₂ tout en respectant les engage- ments envers le CNUED	transports publics, garages	F	?

Légende

Échéancier : Le temps qu'il faudrait pour commencer à mettre en œuvre l'option. Durée : Durée pendant laquelle l'incidence est ressentie.

Incidence : x = faible incidence; xxxxx = forte incidence. Coût : \$ = coût pécuniaire peu élevé; eee = coût environnemental moyen; ssssss = coût social élevé. Avantages : \$\$\$\$\$\$ = avantage pécuniaire élevé; eee = avantage environnemental moyen; s = avantage social faible.

Responsabilités : M = municipal; P = provincial; F = fédéral; B = secteur privé; C = la société dans son ensemble.



mobilité à l'intérieur des villes pour un plus grand nombre de gens, surtout les personnes âgées, les personnes handicapées et les enfants, en améliorant les horaires et les services de transport en commun, tout en réduisant l'engorgement des routes, améliorant du même coup l'état des routes pour ceux qui y circulent.

La sûreté et l'efficacité du trafic interurbain pourraient également être accrues de la même manière, en réduisant l'expansion tentaculaire des villes, en réduisant la circulation sur les chemins ruraux et en rendant plus viables les transports publics. Faire le transport des marchandises par train au lieu du camion, en utilisant des inventaires informatisés et des systèmes de livraison locale, permettrait non seulement d'accroître l'efficacité et de créer des emplois plus intéressants, mais également de rendre les routes plus sûres et moins coûteuses à entretenir.

Comme il faut s'y prendre très longtemps à l'avance pour construire l'infrastructure des transports et comme les décisions en matière de planification foncière ont des conséquences à très long terme, la priorité absolue devrait être accordée à l'étude sous l'angle de la viabilité de tout nouvel investissement dans le secteur du transport. Cela viserait notamment les décisions relativement à toute nouvelle route, à l'agrandissement des aéroports ou à l'abandon de la desserte ferroviaire. De façon générale, les investissements dans les routes devrait être limités aux travaux d'entretien, et tout nouvel investissement aéroportuaire devrait être consacré plutôt au train à grande vitesse.

L'accroissement de la viabilité des transports pourrait avoir des répercussions considérables sur l'emploi et sur la réduction du déficit. L'abandon de l'utilisation des véhicules particuliers en faveur des transports en commun s'accompagnerait de changements similaires dans le secteur de la fabrication, certains travailleurs de l'automobile trouvant de l'emploi dans la fabrication d'autobus et de wagons. L'augmentation de l'emploi dans les secteurs

périphériques du transport en commun (notamment l'organisation du covoiturage par automobiles et fourgonnettes) pourrait compenser la perte d'emplois dans la fabrication de l'équipement. Autre aspect souvent méconnu : on assisterait à une hausse généralisée de la productivité des employés, grâce à des transports plus efficaces.

Même si les transports routiers sont essentiellement de compétence provinciale, le gouvernement fédéral peut intervenir de diverses façons, pour promouvoir la transition vers des systèmes de transport plus viables. Il pourrait réduire les subventions directes aux camions lourds, et au stationnement (tableau 60). D'autres augmentations des taxes sur les carburants liquides qui rapprocheraient leurs prix des prix européens plutôt que de ceux des américains, constitueraient un moyen de refondre nos transports.

STATE STATE	Subventio	ons ann	iuelle:	s versé	es (en	mill	ions de	dolla	rs US	;)
A 100 Mg										
					A 50		FILE	Car	cher	

	É-U	Canada	
hypothèque sur résidence secondaire	200	?	
assurance contre les inondations côtières	350	?	
réseau de voies navigables intérieures	350	?	
droits de coupe	400	?	
redevances minières/brevets	680		
récoltes excédentaires et irrigation	830	7	
déductions pour épuisement des mines	1 800	$\overline{}$	
camions lourds	3 900	?	
stationnement subventionné par l'employeur	7 000	7	
(d'après les Amis de la Terre, É-U)			
	E 1000 CO 1000		

4.9 Systèmes à cycles écologiques fermés

Au coeur des préoccupations de la viabilité se situe l'effet des activités humaines et la démographie. Les tendances actuelles de croissance économique sont basées sur une accélération



grantie en sorte	echenica mais	tures en	herespei	Spirit Rieldige Schliebe	naterbild	/	Antsaliikes degr
faire en sorte que les achats publics du gou- vernement soient écologiques	mois, années xx	\$\$ \$\$	S eeeee sss	fournir des marchés plus vastes aux produits et services verts et faire la part des préoccupa- tions sociales	industries vertes, syndicats	F P M B	?
faire en sorte que les compagnies assument le coût environnemental du cycle complet de leurs produits et services en encourageant le leasing	années, mois xxxx	\$ e ss	\$\$ eeee sss	consommation de biens maté- riels inférieure, mais plus d'emplois dans le design et la maintenance	petites entreprises, concepteurs	F P M B C	7
mettre en oeuvre une comptabilité "synoptique" par le moyen d'une réforme écolo- gique des impôts et l'harmonisation des programmes internationaux	années, décennies xxxxxx	\$SS e SSS	\$\$\$\$ eeeee \$\$\$\$	réduction de l'utilisation des produits bruts chers et plus d'indus- tries viables d'extraction	petites entreprises	F P B C	?

Légende

Échéancier : Le temps qu'il faudrait pour commencer à mettre en œuvre l'option. Durée : Durée pendant laquelle l'incidence est ressentie. Incidence : x = faible incidence; xxxxx = forte incidence. Coût : \$ = coût pécuniaire peu élevé; eee = coût environnemental moyer; ssssss = coût social élevé. Avantages : \$\$\$\$\$\$\$ = avantage pécuniaire élevé; eee = avantage environnemental moyer; s = avantage social faible. Responsabilités : M = municipal; P = provincial; F = fédéral; B = secteur privé; C = la société dans son ensemble.

constante de l'utilisation et de la transformation des ressources naturelles. Ce cycle de transformation physique commence par une attaque sur les ressources naturelles (par exemple la déforestation ou la réduction des stocks

de poissons) et se termine par la production de déchets ou de sous-produits industriels (tableau 61). Souvent ces déchets sont des polluants et endommagent l'environnement et nuisent à la productivité des ressources.

La viabilité environnementale veut dire protéger la capacité de régénération des ressources ainsi que la capacité d'absorption de la Terre. Cela signifie aussi que les processus écologiques doivent

pouvoir satisfaire à la demande que lui impose la société sans porter atteinte à ces deux principes. La population humaine et son activité économique ont été longtemps minimes et son effet sur les puits de déchets a été longtemps local. Ceci n'est plus le cas. Nous vivons dans une ère dans laquelle les ressources naturelles sont désormais limitées par le développement et limitent, par le fait même, ce dernier.

Le Rapport de 1972 du Club de Rome intitulé Halte à la croissance réclamait une transition de la croissance vers l'équilibre planétaire; sa conclusion fut rejetée du revers de la main. Une des critiques du Rapport était qu'il exagérait le problème de l'épuisement possible des ressources et ne portait pas suffisamment attention à l'élasticité des prix que l'on pourrait atteindre par l'accroissement du rendement. le recyclage et l'augmentation de l'exploration. Ce qui entrait dans la production industrielle était ce qui comptait et peu de gens se préoccupaient de savoir ce qu'il advenait des déchets. Bien des observateurs pensent maintenant que la limite la plus sérieuse à la croissance est la capacité de l'air, le l'eau et des sols d'absorber les déchets (particulièrement le CO₂).

Une démarche à long terme et pro-active devrait chercher à maintenir la capacité de

renouvellement et la capacité d'absorption de la Terre dont dépendent les humains. Quelques-uns des problèmes clé et des compromis qui doivent être considérés se trouvent au tableau 62.

Concevoir des systèmes d'utilisation des ressources à cycles écologiques fermés qui conservent les ressources et la capacité d'absorption des écosystèmes.

Ce qui constitue la viabilité environnementale ou résilience d'un écosystème particulier doit être formulé en termes de tolérance sociale. Les objectifs de la gestion des écosystèmes doivent inclure les objectifs économiques et a notion d'équité, de même qu'une évaluation des potentiels et des contraintes des ressources. L'accent sur un aspect ou un autre peut bien sûr varier selon les écosystèmes, selon qu'ils sont

gérés ou naturels, et selon les communautés et les intervenants impliqués. Dans tous les cas il faut être prudent, appliquer des normes minimalistes et quelquefois des «politiques de non-regret» qui génèrent des bénéfices à la fois économiques et écologiques.

Les économistes écologiques avancent que la société ne peut plus se permettre de perdre plus de capital naturel. Il faut repenser les politiques afin de maintenir le niveau actuel de renouvellement et de capacité d'absorption. La transition vers la viabilité doit faire le lien entre les initiatives de l'offre et de la demande.

Les déchets commerciaux, industriels, domestiques sont devenus un effet coûteux de la société de consommation qui n'a pas

10 To 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10			
Production of	le déchets hitant en 19	municipaux 987; source : PNU	D. 1994)
États-Unis	720	Royaume-Uni	350
Australie	680	Allemagne	350
Canada	600	Italie	350
Japon	410		
(Source : PNUD, 199	4)		



encore intégré ces coûts dans le prix des produits et des services. La quantité croissante de déchets produits n'augmente pas seulement le problème de la gestion des déchets mais constitue une très mauvaise utilisation des ressources et pose des risques sanitaires. Un meilleur contrôle du cycle complet de la vie des produits permettrait non seulement d'augmenter l'emploi et une meilleure efficacité énergétique, mais aussi de réduire la pollution et les coûts des services de santé.

Un fort degré de réutilisation et de recyclage pourrait faire partie des pratiques industrielles. Un meilleur usage des ressources naturelles pourrait aussi accroître la compétitivité canadienne sur les marchés mondiaux. Par exemple, plutôt que de produire une loi particulière pour récupérer les huiles usées, les manufacturiers pourraient être encouragés à les récupérer par un dispositif qu'ils concevraient eux-mêmes, tel que celui de l'Institut canadien des producteurs de pétrole. Ceci

Problèmes de politiques de gestion écosystémiques

Quel est l'état actuel de l'environnement dans un écosystème naturel ou géré?

- Quelles sont la nature et la sévérité des problèmes et conflits actuels?
- Est-ce que les ressources ou l'écosystème en cours d'utilisation sont en situation équilibrée?
- Si non, quelles sont les mesures de réabilitation nécessaires?

Quel est l'état complet des bénéfices et des coûts associés à l'utilisation des ressources et à l'entretien de l'écosystème (y compris la réabilitation)?

- À quel point pourront-ils vaner si l'on réduit les niveaux d'utilisation?
- · Qui bénéficiera et qui perdra si l'on change ces politiques?

Comment pouvons-nous redéfinir la viabilité et la capacité d'absorption et de renouvellement, et selon quelles coordonnées d'espace et de temps? (un an, cent ans)?

- Quels sont les nouveaux objectifs de la gestion, ses principes directeurs et les normes d'improvisation?
- Quels sont les points de vue considérés et quels sont les processus en place pour réduire les divergences?

Comment les autres changements seront-ils contrôlés et gérés?

augmenterait le coût des lubrifiants mais le niveau des emplois reliés à la distribution, l'utilisation et le recyclage augmenterait.

Des changements dans l'utilisation des puits de déchets tels que l'atmosphère, les rivières et les dépotoirs seraient aussi associés à des changements dans les produits manufacturés. Les produits jetables par exemple pourraient être remplacés par des produits durables qui seraient concus pour être réparés plutôt que jetés. Ceci présenterait l'avantage de créer plus d'emplois qualifiés dans le secteur du design de la production industrielle, de même que dans le secteur de la réparation. Les déchets sont aussi une option prometteuse en matière de taxes vertes parce que ces dernières encourageraient les gens à produire moins de déchets et pénaliserait les gros consommateurs de biens matériels, plutôt que les consommateurs pauvres et frugaux.

Comme dans d'autres secteurs, les instruments d'intervention sur les marchés semblent être une démarche efficace en matière de gestion des déchets. Plutôt que d'essayer de réglementer les formes et sources diverses des déchets produits, il serait préférable d'inclure tous les coûts (y compris écologiques) dans le prix des denrées. Les ressources naturelles (p.ex. bois, énergie et eau) dont la valeur est sous- estimée deviendraient plus coûteuses mais aussi plus acceptées sur les marchés étrangers qui sont de plus en plus préoccupés au sujet de la performance écologique (sinon sociale) des exportations canadiennés.

Les moyens les plus efficaces de réduire les pressions sur la capacité de renouvellement et d'absorption des écosystèmes et sur les sociétés partout au monde comportent :

- la stabilisation de la population;
- la modification du taux de consommation des ressources per capita;
- l'amélioration de la performance écologique des produits et des processus. efficaces.



Outils de transition

Porte sur les divers outils de la transition, y compris les décisions intégrées, les instruments économiques, l'éducation, l'imputabilité et les indicateurs.

Encourage les gens à se concentrer moins sur la multiplicité des problèmes et davantage sur les aspects de la gestion publique qui transcendent tous les secteurs et problèmes.

Reconnaît que l'on ne saurait parvenir d'emblée au développement durable, mais plutôt par une série d'étapes intermédiaires, dans une période de transition.



u lieu de se concentrer sur les secteurs économiques et sociaux traditionnels, dont la spécialisation et la division ont mené au

développement non viable, ou de se concentrer sur des problèmes familiers comme la détérioration de la couche d'ozone, les sécheresses et les déchets toxiques, qui sont des symptômes concrets du développement non viable, le présent chapitre adopte une approche systémique en se concentrant sur les aspects de l'administration qui transcendent tous les secteurs et tous les problèmes.

Selon le rapport Regard sur l'environnement préparé par le CCME en 1993, le Canada a réussi fréquemment à contrôler les symptômes relatifs à

une question précise, comme la pollution de l'air et de l'eau, et à traiter avec les causes superficielles, comme les CFC et les méthodes de récolte. Mais la plupart des politiques de contrôle de la pollution ont été élaborées pour régler

des problèmes environnementaux locaux ou précis et ils n'ont souvent pas toute la latitude voulue pour s'attaquer au thème du dévelop-

> pement viable. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Canada n'a pu gérer aussi efficacement les causes sousjacentes et ne commence que maintenant à s'attaquer à la source des problèmes touchant l'environnement et le développement (tableau 64).

Là où les gouvernements ont commencé à considérer ces causes profondes, il y a des possibilités de tirer profit de leur expérience,; ceci est souligné dans les pages suivantes. Les stratégies provinciales et territoriales, par exemple, reconnaissent une variété d'outils ou de mécanismes de mise en œuvre

de la transition vers la viabilité. Ceux-ci fournissent une forte fondation dans la considération d'outils de transition nationaux (tableau 63).

Les discussions entourant les instruments de mise en œuvre au niveau provincial ont été très exhaustives et elles fournissent une base solide qui servira à l'analyse des stratégies ou des outils de transition nationale. Les outils de transition présentés dans la section suivante sont liés étroitement. Les changements positifs dans un secteur devraient aider d'autres secteurs. Les systèmes économiques écologiquement viables ont peu de chances d'exister sans de nouvelles formes de gouvernance, une meilleure éducation, tout comme les développements scientifiques et techniques ne se produisent pas sans signaux économiques appropriés et une imputabilité accrue, notamment là où l'on investit des fonds publics.

5.1 Changements institutionnels

On a apporté très peu d'attention à la mise en œuvre du développement viable dans les états fédéraux. Les nouvelles législations ou politiques de l'impôt ou programmes de dépenses

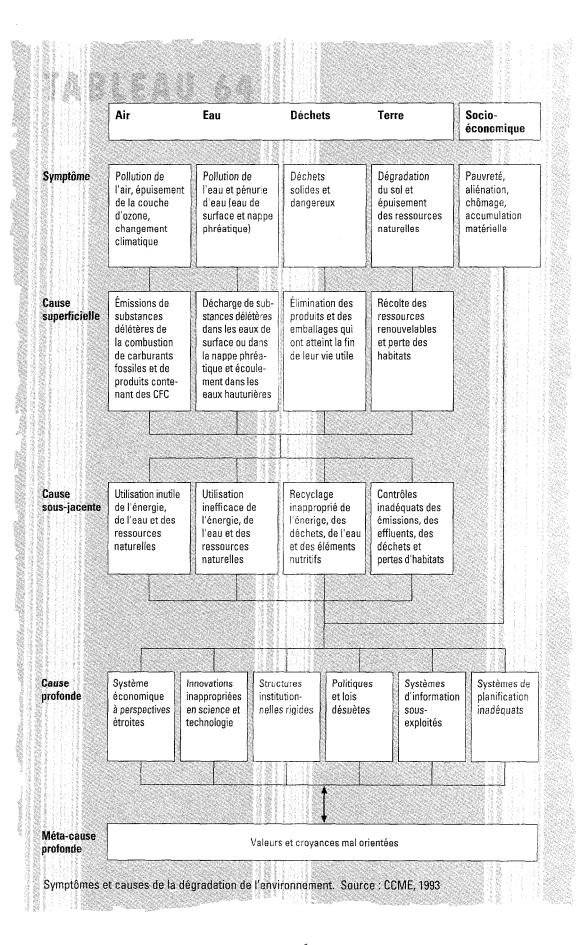
Les statistiques montrent que le renversement des tendances ne s'est pas produit, lorsqu'il exige des changements de structures importants dans les processus fondamentaux de production ou des changements importants dans la consommation ou autres éléments du style de vie.

- National Centre for Economic Alternatives, Index of Environmental Trends, 1995

Stratégies de transition provinciales

Les stratégies provinciales de développement viable englobent une gamme d'outils ou de mécanismes permettant de mettre en œuvre les types de changements nécessaires. Ces mécanismes de changement essentiels comprennent notamment:

- planification de l'exploitation du sol et gestion des ressources intégrées;
- · surveillance et gestion de l'information;
- recherche;
- · partenariats et recherche de consensus;
- éducation:
- · possibilités commerciales;
- · réglementation et application efficace du règlement;
- · outils économiques,
- · engagement de l'État;
- · projets de démonstration;
- · collaboration entre les ministères et entre les organismes compétents.





qui s'inspirent de la démarche intégrée du développement viable créeront des tensions de juridiction au sein de confédérations telles que le Canada, particulièrement si les critères de viabi-

lité sont incorporés dans les paiements de transfert.

En dépit du travail considérable accompli sur l'environnement. la difficulté d'introduction des stratégies de viabilité au sein des gouvernements et des autres institutions qui sont en existence depuis des décennies avec des mandats sectoriels ne devrait pas être sous estimée. Ce problèmes n'est pas limité au gouvernement fédéral, mais s'applique aussi aux gouvernements provinciaux et beaucoup d'autres institutions qui ont été établies avant l'avènement de l'approche interdisciplinaire de la gestion. Et pourtant, la viabilité ne pourra être atteinte que si

les agences et les ministères travaillent ensemble au lieu de se contredire. Une telle démarche est le défi le plus important d'une stratégie de développement viable.

pement viable c'est leur tendance à mettre l'accent presque exclusivement sur la résolution de problèmes environnementaux et de se fier aux ministères de l'environnement, en dépit du fait que d'autres ministères ont souvent une plus grande responsabilité en

en dépit du fait que d'autres plus grande responsabilité en matière de développement viable. Les changements imposés par le développement viable posent un défi important (sinon une menace) pour beaucoup d'organisations nationales et internationales, et certains de leurs employés peuvent s'opposer à ces changements. Au Manitoba, des efforts considérables on été faits pour soutenir le développement viable comme une entreprise gouvernementale et ceci a produit des résultats intéressants dans la structure institutionnelle.

L'une des faiblesses des stratégies de dévelop-

Il existe de nombreux chevauchements, là où la collaboration serait nécessaire. Le cas de Energuide, Choix environnemental, et de l'Ontario Energy Efficiency Act, de l'étiquetage, sont seulement quelques exemples. Pourtant, le chevauchement qui distribue le pouvoir et la négociation forcée générée par le partage fédéral-provincial des responsabilités peut être bénéfique dans certains cas, car il a tendance à accroître la flexibilité du système politique en fournissant aux citoyens divers moyens de recours, tout en stimulant la concurrence entre les gouvernements.

Les désavantages du chevauchement sont mieux connus : activités contradictoires lors qu'un niveau de gouvernement ignore l'autre ou s' oppose à ce qu'il essaie de faire; coûts plus élevés, manque d'imputabilité, problèmes qui tombent entre les deux champs de juridiction. Certains des coûts comprennent ceux de la détermination des interlocuteurs, de l'incertitude, des délais qui surviennent lorscu'on compte sur la coopération fédérale-provinciale et l'augmentation

Il faudra plus de changements dynamiques dans
les structures institutionnelles du Canada que
dans celles des ÉtatsUnis car, même si le
Canada devance son voisin
en ce qui a trait à
l'acceptation de la notion
de développement viable,
il vient loin derrière
quand il s'agit de changer
sa capacité structurelle.

- Patricia Scruggs, Guidelines for State Level Sustainable Development, 1993

Changements institutionnels au Manitoba

Au Manitoba, le Premier ministre préside la Table ronde sur l'environnement et l'économie. Le Cabinet a créé un comité du développement viable et bon nombre des ministres siègeant à ce comité sont également membres de la Table ronde. De plus, les sous-ministres de quinze ministères constituent un comité de planification interministériel et les cadres supérieurs de dix-huit ministères, un comité consultatif technique sur le développement viable. Le soutien offert à ce comité provient surtout de l'unité de coordination du développement viable du gouvernement. Cette unité appuie les activités de la Table ronde, coordonne les initiatives provinciales de développement viable, offre une aide en gestion au comité du développement viable du Cabinet et préside le comité consultatif technique. L'unité relève du conseil exécutif.

De plus, on a élaboré un document de travail sur l'adoption d'une loi sur le développement viable. Afin que les lois et les politiques provinciales soient conformes au principe du développement viable, la loi ferait en sorte que le développement viable soit pris en compte dans les mandats, les systèmes de gestion, les structures et les activités du secteur public.

des coûts à cause des deux niveaux du régime de la réglementation.

Un des défis institutionnels qu'il faut relever c'est de trouver des moyens d'augmenter le pouvoir décisionnel des Premières Nations, particulière-

ment en ce qui concerne les terres et les ressources. La délégation d'autorité, l'autonomie gouvernementale, la co-gestion dans le cadre des ententes globales sur les revendications, sont quelques exemples de ce qui pourrait être entrepris.

La viabilité écologique de l'avenir du Canada dépendra aussi de notre capacité de déléguer plus de pouvoirs aux communautés et gouvernements locaux afin de leur permettre de prendre plus de décisions les concernant. L'idée que la viabilité nationale ne sera possible que grâce à la viabilité des collectivités est bien

reçue au Canada. Si les collectivités doivent devenir écologiquement viables, il faut leur donner les moyens de faire les changements correspondant. Il faudrait sérieusement considérer le rôle des différents niveaux de gouvernement dans cette transition.

Les changements institutionnels dépendront d'une décision démocratique d'équilibrer les préoccupations des techniciens, bureaucrates, politiciens et ceux du public. Comme Yankelovich l'a remarqué, il serait naïf sous estimer l'ampleur du défi: le succès exigera non seulement des changements dans les institutions existantes, tels que les média et le système de formation des élites professionnelles, mais aussi la création de nouvelles institutions, ce qui en période de limites budgétaire peut être une bénédiction voilée.

5.2 Prise de décision et planification intégrées

Il a été beaucoup question de prise de décision intégrée, mais peu de progrès ont été réalisés à cause des obstacles que posent les institutions et les particuliers. Un bon nombre des institutions qui jouent un rôle important dans notre société ont été formées il y a plusieurs décennies et continuent d'être dirigées par des cadres dont l'éducation cloisonnée et la formation spécialisée ne les ont pas préparés à la souplesse et à la

> collaboration nécessaires à une approche interdisciplinaire de la résolution de problèmes.

Bien que le Canada ait fait des progrès considérables dans l'élaboration d'approches multisectorielles et consensuelles de la prise de décision, celles-ci doivent encore être intégrées aux systèmes plus traditionnels (tableau). En conséquence, notre compréhension des besoins des autres secteurs et intérêts est limitée, et nous comprenons encore moins bien les relations entre les problèmes.

Une façon d'encourager les gens a penser et à considérer les prob-

lèmes de manière plus intégrée consisterait à se concentrer sur les besoins humains tels que le logement, la nourriture et la santé (voir chapitre 4)



 Sheila Copps, vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Journal des débats, le 16 février 1994



La co-gestion à l'œuvre : Beverly et le Qamanirjuak Caribou Management Board

Ce que certains ont appelé l'exemple à suivre en matière de co-gestion interjuridictionnelle se trouve dans le cas du Beverly et Qamanirjuak Caribou Management Board qui fut le produit de l'Accord B-Q signé à Winnipeg en 1982. Ce Conseil implique des Dénés, des Cree, des Métis et des Inuits ainsi que les gouvernements provinciaux du Manitoba et de la Saskatchewan, ainsi que ceux des Territoires et le MAINC et EC du gouvernement fédéral.

Une de ses réalisations les plus importantes est le Caribou Management Plan de 10 ans basé sur les réunions publiques, des consultations écrites et une réunion des utilisateurs particuliers à Arviat, TNO. Parmi les autres réalisations, on compte des changements aux règlement de chasse territoriaux, le ramassage coopératif des données sur les troupeaux, avec la participation des utilisateurs, un programme scolaire qui comprend la gestion du caribou et des cours de biologie, des programmes contextuels et des bourses pour la jeunesse, une liste des priorités d'allocation, un plan de gestion des feux de forêts, Caribou News, et des mesures de protection de l'habitat.

Un excellent témoignage de la crédibilité du Conseil et de son efficacité se trouve dans le vote unanime de prolonger l'Accord pour 10 ans (1992-2002).



plutôt que sur les secteurs traditionnels tels que l'énergie et les transports. Ce processus permettrait de s'éloigner des démarches conflictuelles qui encouragent la concurrence

entre les divers secteurs.

Une démarche coopérative et intégrante répondrait mieux aux besoins des usagers. Bien que ce serait un défi important pour les institutions qui ont été mises en place pour protéger des secteurs spécifiques, elle permettrait d'accélérer la refonte des institutions gouvernementales qui est nécessaire à cause de la réduction des dépenses et encouragerait le développement viable.

Ce genre de changement peut — Pour la création d'emplois, pour la relance économique, 1993.

être observé dans les nouvelles démarches de planification telles que la gestion des régions côtières, la gestion de l'écosystème.

Ces démarches reconnaissent toutes que le succès dans la gestion des ressources exige que les

besoins de tous les usagers soient pris en compte de manière intégrante et qu'elle fasse la part des divers impacts que les activités ont sur

Comme gouvernement,

nous avons l'intention

d'innover, de considérer

les vieux problèmes

d'un oeil neuf, de

mesurer les implications

et les conséquences

à long terme de

nos politiques et

nos programmes.

d'autres. La B.C Commission on Ressources and Environment fournit un bon exemple de cette problématique. (Tableau 68). De par leur nature ces démarches de prise de décisions et de planification doivent être anticipatives et participatives.

La prise de décision intégrée peut aussi réduire les conflits, grâce à une meilleure circulation de l'information, une meilleure compréhension, un meilleur soutien et de plus grands compromis. Elle réduit les effets négatifs qui peuvent

résulter des décisions prises unilatéralement et augmente l'efficacité et la rentabilité des initiatives.

Les consensus : principes directeurs

En 1993, les tables rondes canadiennes se sont entendues sur les principes d'élaboration des consensus selon le modèle suivant:

- Motivation : les gens ont besoin d'une bonne raison pour participer à un processus.
- Le processus doit inclure sans exclure les gens. Toutes les parties intéressées devraient être impliquées dans la prise de décision.
- Participation volontaire: les parties qui sont concernées ou intéressées devraient participer volontairement.
- Liberté d'organisation : les parties devraient concevoir leur propre processus.
- 5. Flexibilité : la flexibilité devrait être incluse dans le processus.
- Égalité des chances : toutes les parties devraient avoir accès égal aux renseignements et avoir la possibilité de participer effectivement au processus.
- Respect des intérêts divers : accepter les valeurs et les intérêts divers des parties impliquées au processus est essentiel.
- Imputabilité: les parties sont imputables envers leurs commettants et envers le processus qu'elles ont établi.
- Cadre temporel : des limites raisonnables devraient être établies pour l'ensemble du processus.
- Mise en œuvre : un engagement envers la mise en œuvre et le suivi est essentiel.

5.3 Solutions de rechange visant la réglementation

Le développement viable continue d'être freiné par des lois et des règlements qui sont contradictoires et font double emploi, ainsi que par des négociations complexes et de longs processus de contestation judiciaire qui portent rarement sur des questions iées à la viabilité.

Les différends de juridictions ont été analysés au Canada du point de vue de l'industrie, des relations intergouvernementales, des coûts, de la protection environnementale, mais on a prêté peu d'attention au développement viable.

En 1988, dans le cadre de la réforme de la réglementation, on a reconnu que les règlements tenaient compte des coûts socio-économiques, mais qu'on n'y avait pas jusqu'alors considéré les coûts environnementaux en tant que facteur déterminant.

Aussi problématique que puisse s'avérer l'uniformisation des normes et des rapports dans le domaine environnemental au Canada, cette tâche semble simple lorsqu'on la compare avec

l'harmonisation des facteurs liés au développement viable. On devra peut-être modifier toutes les lois

actuelles, étant donné qu'on pourrait difficilement en faire une interprétation assez large pour que le développement viable soit assuré. Cette constatation remet en question le bien-fondé d'une solution axée sur les mesures législatives en ce qui concerne la promotion d'une transition rapide au développement viable, compte tenu des milliers de lois et de règlements qu'il faudrait modifier.

Pour ces raisons, on s'intéresse maintenant davantage aux solutions qui pourraient remplacer l'approche axée sur la réglementation, ainsi qu'à celles qui permettraient une nouvelle forme de réglementation. En ce qui a trait au premier type de solutions, il pourrait s'agir d'étatisation, de régimes d'assurance, de mesures d'imposition, de dépenses, de persuasion, de prêts et de garanties d'emprunt, d'un change-

ment dans le comportement des utilisateurs ou d'une modification des droits et de la procédure liés au droit privé. Au chapitre des nouvelles formes de réglementation, on pourrait retrouver des mécanismes de contrôle de l'information, l'instauration de droits négociables et d'autres moyens visant à exercer un contrôle sur les fournisseurs de même que sur les processus de production, ainsi qu'un contrôle des prix.

Au Canada, on a déjà fait appel à l'étatisation à des fins diverses allant de l'instauration de mécanismes de contrôle visant les industries essentielles à la promotion de la sécurité et des intérêts nationaux, en passant par l'atténuation des difficultés indues qui se posent en période de transition. Par ailleurs, les régimes d'assurance peuvent constituer un moyen efficace d'intégrer les coûts sociaux et environnementaux au prix des biens et des services. Toutefois, ils peuvent aussi prendre la forme de garanties de bonne exécution ou de fonds destinés à la restauration.

Quant à l'imposition, elle ne se limite pas au fait de faire payer de l'impôt, mais comporte également la

Peu de démarches
concrètes ont été
entreprises afin de
réduire les gaz d'effet de
serre dans la juridiction
nord-américaine, comparé
à ce qu'il faudrait pour
atteindre les objectifs.
Des politiques novatrices
sans précédent devraient
être mises en œuvre
immédiatement afin que
les consommateurs et les
producteurs d'énergie
contribuent à la

- British Columbia Energy Council,

stabilisation.

mise en place de déductions fiscales et de crédits d'impôt, ainsi que d'un éventail de charges. de prélèvements et de droits. L'engagement de dépenses par le gouvernement, à l'aide de subventions et de contributions. aurait des effets directs sur certaines activités. En outre, les politiques en matière d'approvisionnement pourraient avoir un effet d'entraînement si les fournisseurs devaient obligatoirement modifier leurs processus de production ou leurs pratiques en matière d'emploi afin d'être admissibles aux marchés gouvernementaux.

La promotion d'une collaboration volontaire peut prendre des aspects variés, notamment divers types de partenariats et des approches multisectorielles; elle pourrait en outre être véhiculée par des codes et des pro-

tocoles d'entente, ou conventions, éléments euxmêmes susceptibles de revêtir diverses formes.

Commission sur les ressources et l'environnement

La Commission sur les ressources et l'environnement (CORE) a été établie en Colombie-Britannique en 1992. Elle a pour mandat de travailler avec les organismes locaux et les ministères provinciaux afin d'élaborer des plans de gestion des ressources et d'utilisation des sols régionaux, ainsi qu'une stratégie provinciale d'utilisation des sols. En remplissant son mandat, CORE doit : essayer d'assurer une utilisation viable du sol du point de vue social, économique et environnemental en Colombie-Britannique; favoriser la participation efficace du public à la prise de décision et respecter les intérêts des Autochtones.

Ces principes ont été énoncés dans la Charte de l'utilisation du sol élaborée par la Commission en 1992, adoptée par le gouvernement provincial par la suite. CORE a également élaboré une première version des objectifs d'utilisation du sol et ces objectifs ont été soumis au gouvernement. CORE travaille actuellement sur un nombre de documents de travail qui proposent des indicateurs et des politiques stratégiques permettant d'aider à la réalisation de ces objectifs. En outre, CORE appuie la mise en œuvre d'un certain nombre de processus de négociation régionaux en vue de mettre au point des plans d'utilisation du sol ciblés précisément sur les besoins distinctifs des régions. Le premier de ces plans, le Plan d'utilisation du sol de l'île de Vancouver, a été publié en 1994.





Les prêts et les garanties d'emprunt constituent une forme de subvention, et les charges imposées

aux utilisateurs visent à modifier certains comportements au moyen d'une baisse ou d'une hausse du prix de biens et de services. Par ailleurs, la modification de certains droits prévus par le droit privé peut avoir des répercussions sur la procédure civile.

Parmi les mécanismes de contrôle de l'information que l'on pourrait mettre en place au Canada, mentionnons des exigences relatives aux renseignements à fournir lorsqu'on assure le transport de matières dangereuses, ainsi que les messages concernant la santé qui figurent sur les paquets de cigarettes. En règle générale, on

exerce un contrôle sur les fournisseurs à l'aide de la délivrance de permis grâce auxquels on restreint le nombre de personnes autorisées à utiliser certaines ressources collectives, notamment dans les domaines de la radiodiffusion, du transport, de l'exploitation forestière et des pêches, ainsi que, dans bien des cas, de droits négociables. Par ailleurs, on a souvent exercé un contrôle sur les processus de production afin de protéger les travailleurs ou l'environnement au moyen de la limitation de l'usage ou de la quantité utilisée en ce qui concerne certaines ressources ou substances telles que l'eau et les produits chimiques toxiques.

En outre, il est possible d'exercer un contrôle direct sur le prix et les caractéristiques des biens et des services, de même que sur les quantités utilisées, grâce à l'établissement d'un minimum et d'un maximum pour les salaires et les prix, ainsi qu'à l'instauration de quotas (moyen incirect d'exercer un contrôle sur les prix) et de normes. De façon générale, les normes ont trait à la taille, à l'apparence, au contenu, à la qualité, à la durabilité, à l'aspect sécuritaire et à la pureté; elles peuvent porter sur les caractéristiques techniques du produit lui-même ou sur la satisfaction qu'il doit donner.

5.4 Rendre l'économie écologique

Régies par une vision de la croissance économique fondée sur des ressources naturelles inépuisables, nombre de politiques gouvernementales ont traditionnellement servi à subventionner les industries forestière, pétrolière et gazière, la pêche, l'agri-

culture, en permettant que les déchets produits polluent l'air, le sol, l'eau douce et les océans.

Bien que ces subventions aient directement contribué aux déficits budgétaires en augmentant les dépenses gouvernementales par le passé, leurs effets indirects se font encore sentir. En mettant l'économie et les consommateurs à l'abri des coûts véritables des besoins humains de base, «l'établissement des prix artificiellement bas» qui empruntent à nos enfants s'est traduit par les déficits énormes que nous connaissons aujourd'hui

- Table ronde de l'Ontario sur l'environnement et l'économie, 1990.

Le défi, c'est de

définir et de mettre

en œuvre un système

de comptabilisation

intégrale, de manière à

minimiser les effets de

ce changement sur les

individus et les groupes

et sur notre compétiti-

vité internationale.

dans les secteurs de l'environnement, des services sociaux et des finances.

Avec l'effondrement de la plupart des économies planifiées dans le monde, on constate qu'il est de plus en plus impératif de veiller à ce que les indices du marché orientent les transitions nécessaires pour réaliser le développement viable. Afin que les prix reflètent les coûts réels des produits et services, on devra utiliser des instruments économiques pour intégrer les coûts environnementaux et sociaux qui sont actuellement financés par les deniers publics actuels ou qui seront assumés par les générations futures.

L'élimination des subventions indirectes qui génèrent des taux non viables de consommation des ressources et qui demeurent cachées aux consommateurs sous forme de taxes diverses constituerait un excellent départ. Par exemple, les augmentations du prix de la plupart des formes d'énergie, devraient être compensées par des diminutions des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés (tableau 69). Dans le but de maintenir l'accès universel aux produits et aux services de base, de tels changements devraient être pondérés par des mesures qui visent à avantager les groupes à faible revenu et les autres qui vivent des situations difficiles à court terme.

Par exemple, en réduisant les subventions indirectes sur les combustibles fossiles, les sources d'énergie renouvelables deviendraient plus attrayantes et permettraient d'augmenter les

niveaux d'emploi dans les collectivités de toutes les régions, plutôt qu'au large des côtes ou dans d'autres pays. Des gains semblables au chapitre de l'emploi et de la protection de l'environnement pourraient résulter du remplacement des subventions à l'agriculture par une augmentation du prix des produits alimentaires locaux et des taxes plus basses.

Dans ces cas et dans d'autres, on devrait prendre les mesures nécessaires, pendant la transition, pour s'assurer que les travailleurs du secteur pétrolier qui sont déplacés

et les agriculteurs qui sont privés de leur ferme reçoivent une compensation pour leurs pertes. Si les gouvernements qui prévoient réduire le déficit fiscal reculent devant l'idée de réduire les subventions accordées au secteur de l'énergie, qui se chiffrent à environ 4 milliards de dollars par année, ils pourraient augmenter les taxes sur l'essence.

Ce qu'il faut c'est une évaluation globale de l'impact des subventions gouvernementales sur le développement viable. Les subventions pourraient être utilisées dans cette période de transition afin d'encourager la transition vers des pratiques plus écologiques en agriculture, dans les transports et autres secteurs.

Comme l'impôt touche tous les secteurs de la société, il a une incidence considérable, mais presque invisible, sur le comportement des producteurs et des consommateurs. La façon la plus efficace d'intégrer l'économie aux objectifs sociaux et environnementaux serait de révoquer la Loi de l'impôt sur le revenu pour la remplacer par une Loi de l'impôt sur le développement viable (tableau 70).

Cette réforme comprendrait la transition de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur les produits et services que nous connaissons actuellement, à des taxes ou des impôts sur le développement viable qui maintiendraient ou abaisseraient les niveaux d'imposition globale, en les orientant de façon à réduire l'utilisation inefficace des ressources au lieu de la subventionner. Une telle approche favoriserait également les

> occasions d'emploi à long terme dans les collectivités au lieu des profits à court terme qui affaiblissent la stabilité économique du Canada et sa compétitivité sur le plan international.

Selon le Conference Board du Canada, une taxe sur l'essence ou sur les carburants favoriserait la construction de véhicules plus économiques sur le plan de la consommation de carburant, une réduction de la conduite automobile et une plus grande utilisation des transports en commun, ainsi que la mise au point et l'utilisation

de véhicules sans carburant, comme les voitures électriques; elle encouragerait même la marche.



- Paul Hawken, 1993.

Subventions

Selon l'INDD du Canada, certains analystes ont suggéré que les subventions financièrement et écologiquement néfastes coûtent entre 5 et 10 milliards de \$ par année. Environ 4 milliards subventionnent les carburants fossiles; Pollution Probe a estimé que les subventions nettes du transport automobile au Canada est de presque 5 milliards par année; la Table Ronde sur l'Environnement et l'Économie de Guelph estime que le total de ces subventions est de 30 milliards par année. Les subventions agricoles comprennent, les récoltes, la production laitière et le bétail, de même que l'irrigation, les engrais, et les transports. Des bénéfices à long terme importants, touchant les emplois, la compétitivité et la productivité seront menacés si nos partenaires commerciaux maintiennent leurs subventions.

Impôts sur le développement viable

Selon le World Ressources Institute, le remplacement des taux marginaux d'impôt sur le revenu et les bénéfices par des impôts sur le développement viable réduirait le fardeau économique et libérerait environ 50 cents pour chaque dollar provenant de cette nouvelle source. Les avantages nets pour l'environnement pourraient également représenter un gain pouvant atteindre jusqu'à 20 cents. On peut donc penser que s'il faut de nouvelles sources importantes de revenus pour réduire le déficit financier, un impôt sur le développement viable, comme des taxes plus élevées sur l'essence, serait préférable à une hausse de l'impôt sur le revenu des particuliers ou des sociétés.





Le Conference Board poursuit en faisant remarquer qu'une taxe sur le carbone appliquée à la vente des

combustibles fossiles serait probablement très rentable, si elle était complétée par des compensations financières, comme une réduction de la TPS, de l'impôt sur le revenu ou une augmentation des dépenses gouvernementales dans les projets environnementaux (tableau 71).

Certains observateurs font remarquer que les taxes sur les causes des problèmes environnementaux recueilleraient un plus grand appui du public que l'impôt sur le revenu ou la taxe sur les produits et services. La taxe fédérale sur les conditionneurs d'air à base de CFC installés dans les automobiles constitue un précédent dans cette

catégorie de taxes. Une enquête menée en 1989 auprès des pays membres de l'OCDE a permis d'identifier plus de 50 taxes environnementales, notamment des taxes modestes sur la pollution de l'eau et sur le bruit, ainsi que des droits sur les engrais et les piles.

Des taxes beaucoup plus élevées sur les sources d'énergie non renouvelables, les pesticides, les solvants et d'autres produits et services qui limitent le développement viable, adoptées pour Certaine recherche a montré cependant que les gens seraient moins en faveur d'une taxe envi-

L'Amérique subventionne la coupe du bois de ses forêts ancestrales.

La Grande-Bretagne subventionne les véhicules maison. L'Allemagne subventionne le charbonnage.

Chaque pays a sa propre fièvre verte, qui est souvent aussi perverse sur le plan économique que sur le plan écologique.

- Frances Cairneross, 1992.

ronnementale si elle était versée au revenu du fonds consolidé plutôt qu'appliquée directement à un fonds environnemental.

Comme le faisait remarquer Olewiler en 1990, si la société veut minimiser les coûts que représente la réalisation d'un objectif environnemental, facteur important en période de restrictions budgétaires, les taxes relatives à l'environnement constituent l'instrument privilégié parce que le secteur privé est très habile quand il s'agit de trouver des façons de réduire les taxes, et par le

fait même de résoudre le problème en question. Transformer les impôts sur le revenu en impôts sur le développement viable permettrait aux particuliers de consacrer l'ingéniosité et la motivation qu'ils emploient pour contourner l'impôt à la conservation de l'énergie, à la réduction des déchets et à d'autres activités souhaitables. Les taxes présentent également l'avantage de pouvoir être imposées rapidement et d'avoir des retombées plus ou moins immédiates sur les comportements et la production de recettes.

L'on peut fort bien se demander si le Canada peut maintenir des politiques contradictoires et des bureaucraties concurrentielles qui subventionnent en même temps la production agricole sur des terres marginales et payent pour la protection des terres humides et de l'habitat. De même, on pourrait se demander si nous pouvons nous payer le luxe de subventionner le prix des carburants fossiles tout en essayant de réduire les émissions de CO2. L'industrie pétrolière et les économistes de la Banque du Canada pourraient être appelés à choisir l'option qui est le moins inflationniste : la réduction graduelle des subventions indirectes des carburants fossiles ou une forme quelconque de taxe sur le carbone ou sur l'énergie.

Taxes sur l'essence

Le Canada affiche les taxes sur l'essence les plus basses de tous les pays de l'OCDE, à l'exception des États-Unis. Si elles doublaient pour atteindre celles du Royaume-Uni tout en restant bien inférieures à celles des Pays-Bas, de la France, du Danemark et de l'Italie, de nouvelles recettes fédérales provinciales de l'ordre de 8 milliards de dollars pourraient servir à réduire les déficits fiscaux ou l'impôt sur le revenu des particuliers.

leur incidence sur le changement des tendances des consommateurs, pourraient également servir à réduire le déficit : ainsi, au fur et à mesure que l'assiette fiscale des activités ne visant pas le développement viable est réduite, les revenus diminueront, idéalement au même rythme que le déficit.

Si nous voulons être compétitifs sur les marchés internationaux, nous devons accroître notre productivité économique et écologique. À moins que le Canada n'accroisse la productivité de l'exploitation de ses ressources naturelles et de ses autres industries – et non seulement la productivité de sa main-d'œuvre – il y aura d'autres pertes d'emplois au profit des autres pays.

Le concept de la productivité devrait être étendu à celui de productivité générale, qui dépend de l'efficacité, de la compétitivité et de l'autosuffisance des industries. Même si les investissements visant à accroître la productivité, particulièrement dans

le domaine des ressources naturelles, ne se concrétisent pas avant des années, voire des décennies, c'est maintenant qu'ils doivent être effectués si l'on veut assurer aux générations futures des perspectives plus agréables.

On peut tirer beaucoup de leçons de l'exemple donné par l'industrie forestière canadienne, qui a amorcé sa propre transition en passant de l'exploitation des forêts à la culture de ses propres ressources et en conservant les emplois dans larégion au lieu d'exporter les matières premières. Il faudra cependant faire beaucoup plus pour l'industrie du

poisson de fond de la côte Est, sinon pour celle du saumon de la côte Ouest. Pour ce faire, il faudra effectuer les investissements qui se font attendre depuis longtemps dans des techniques de pêche qui exigent beaucoup de main-d'œuvre et de connaissances et dans des programmes destinés à restaurer et à maintenir les niveaux de ressources et les collectivités locales qui en dépendent.

En fait, la plupart des études indiquent que le développement énergétique viable représente plus d'emplois qui offrent souvent de meilleures conditions et sont plus sécuritaires que ne le sont ceux qui existent à l'heure actuelle. Une étude récente, menée pour le compte de la Colombie-Britannique, révèle qu'un scénario axé sur l'efficacité créerait plus d'emplois directs et indirects qu'un scénario

d'approvisionnement traditionnel, et que les sommes économisées en conservant l'énergie permettraient de créer des emplois.

Parmi les autres avantages de l'efficacité, mentionnons des niveaux beaucoup plus élevés de maind'œuvre locale non spécialisée et semi-spécialisée, une durée d'emploi beaucoup plus longue et une meilleure répartition des emplois dans l'ensemble de la province.

Beaucoup des nouveaux emplois qui permettront au Canada de faire la transition vers le développement viable seront axés sur la connaissance,

Plus d'information sur

la dégradation des sols,

la pollution de l'eau,

la perte de biodiversité,

l'injustice sociale et la

violence n'amènera pas

nécessairement des change-

ments. Nous avons aussi

besoin de comprendre la

force des changements

personnels et sociaux.

- Judy Pinn, Women from the edge, 1994 par opposition aux emplois axés sur les produits ou les ressources. Une grande partie de ces connaissances servira à accroître la productivité des industries de ressources et l'efficacité avec laquelle les biens et les services sont produits. distribués, consommés, réutilisés et recyclés. Heureusement, tout comme un écosystème varié supporte mieux les dérangements, il en est ainsi d'une économie variée, composée de multiples petites entreprises tributaires de la production et de la consommation régionales. Ces sociétés, ainsi

que les emplois communautaires qu'elles créent, sont non seulement en mesure de mieux faire face aux récessions cycliques et à l'évolution des marchés internationaux, mais elles sont également moins dépendantes des systèmes de transports qui consomment beaucoup d'énergie.

5.5 Éducation, valeurs et changement de comportement

On reconnaît généralement que le monde fait face à de nombreux problèmes graves, mais les gens continuent à prendre des décisions qui reposent sur une vision «non viable» du monde. Si le développement viable doit devenir une réalité, il faudra changer les attitudes en profondeur. Certaines des valeurs ou des croyances clés qui



Le projet hydroélectrique de la Baie James a inondé des terres dont la surface égale approximativement celle de l'Île du Cap-Breton.



doivent être repensées dans cette optique ont trait notamment au sens que l'on donne au succès, à la prospérité, à la croissance économique, à la compétitivité, au niveau de vie, aux gains et aux pertes et au rôle des êtres humains dans la nature.

La prospérité, par exemple, a longtemps été associée à des taux de consommation matérielle incompatibles avec le développement viable; il faut donc trouver des façons plus appropriées d'évaluer la satisfaction, le progrès et le développement. Pour y parvenir, il faudra réévaluer les mentalités que l'on a toujours considérées comme importantes : ainsi, on doit se demander si la prospérité et la frugalité peuvent aller de pair.

Certains affirment qu'il ne nous faut pas de nouvelles valeurs, mais un retour à certaines valeurs de nos ancêtres dont nous avons entendu parler quand nous étions enfants. Les sept vertus: prudence, justice, modération, la fortitude, la foi, l'espoir, la charité doivent être renforcées contre les péchés de l'orgueil, l'envie, le désir, la colère, la gourmandise, la paresse. Un réveil de ces valeurs serait utile au développement viable.

Comme c'est souvent le cas, il est probable que le plus grand succès éducatif sera le résultat de mesures de prévention plutôt que de mesures de réaction particulièrement pour nos enfants et nos jeunes. Cependant, comme les valeurs sont absorbées et renforcées tout au long de l'existence, il est nécessaire de disposer d'autres mécanismes pour assurer un climat social et des structures institutionnelles qui encourage les particuliers à être plus ouverts au changement de leurs valeurs et de leurs croyances.

Nous avons besoin de trouver un moyen de discuter des questions d'éthique au sein d'une société de plus en plus divisée, afin de pouvoir faire des choix correctifs

Une stratégie de commercialisation sociale, comme celle de la campagne «VIABILITÉ» qui est proposée, pourrait faciliter différentes formes de transition vers le développement viable. Elle ferait ressortir la nécessité d'aller plus loin que la simple sensibilisation aux questions en permettant aux gens d'en comprendre les conséquences dans leur propre vie. (tableau). Il serait ainsi possible de les encourager à réexaminer leurs valeurs et finalement à changer leurs comportements (tableau 72).

Bien entendu, le potentiel de ce genre de campagne sera considérablement réduit si les éléments qui favorisent des styles de vie non viables continuent de prédominer. S'il faut lancer une campagne de sensibilisation positive, celle-ci doit s'accompagner d'un effort concerté pour réorienter la publicité non viable et la programmation des médias. Au fur et à mesure que les particuliers adapteront leurs valeurs, ils commenceront à rejeter les styles de vie non viables, mais la transition sera beaucoup plus rapide si les deux aspects du problème sont abordés simultanément.

Bien que beaucoup de Canadiens semblent savoir intuitivement ce qui est bien ou mal dans la société, beaucoup se sentent impuissants. C'est la responsabilité du processus de l'éducation que de donner aux particuliers les outils dont ils ont besoin pour prendre des initiatives et pour construire leur

VIABILITÉ

Le programme national de changement social ViABILITÉ vise à encourager les citoyens responsables à mettre en œuvre le développement viable. Ce programme est conçu pour engager les Canadiens à transformer notre société pour que celle-ci soit viable sur le plan environnemental. Conçu à l'origine par la TRNEE et ParticipACTION et mis de l'avant par ces organismes, ViABILITÉ vise à encourager les Canadiens à transformer la Société en une société écologiquement viable.

Les principaux objectifs du programme ViABILITÉ sont les suivants :

- familiariser le public avec le développement viable, à ses avantages et à la nécessité de redéfinir notre société selon ce critère;
- décrire les choix individuels et collectifs qui découlent du passage vers une société plus viable;
- faciliter le changement nécessaire sur le plan des attitudes, des valeurs et de comportements afin d'intégrer l'environnement à tous nos processus de prises de décisions en matière d'économie;
- fournir les outils et les méthodes au palier de la collectivité en vue d'encourager le développement viable.

Pour atteindre les objectifs du programme ViABILITÉ, nous aurons recours au marketing social. Il s'agit d'un procédé par lequel on utilise une vaste gamme d'outils de communication afin d'accroître le degré d'acceptation d'une idée à caractère social.

Après une phase de développement de six mois VIABILITÉ a présenté une proposition au gouvernement du Canada en décembre 1994. Maintenant, un document plus détaillé est en voie de préparation comme complément à cette proposition.

communauté. Stratégiquement parlant, nous devrions nous concentrer sur ces communautés qui sont prêtes à faire des changements et les aider à aller de l'avant. Mais nous ne pouvons pas ignorer celles qui sont réticentes.

Les particuliers, les institutions et les gouvernements doivent tous apprendre en quoi consiste le développement viable

Nos valeurs et notre compréhension des problèmes affecte nos décisions et notre comportement. C'est la responsabilité de chacun que de savoir comment œuvrer avec les autres et comment penser au futur, comment voir l'interdépendance et les incompatibilités des choix et des décisions qui se présentent. Ce dont on besoin c'est les partenariats stimulants qui mettent les gens au défi de voir et d'apprendre de nouvelles façons de faire les choses et de prendre des décisions.

Les croyances et les valeurs changeront grâce aux efforts de tolérance envers les différences et les nouvelles idées, grâce à la reconnaissance de la pensée créative, grâce au questionnement du statu quo et à la promotion d'un champ plus vaste d'alternatives (tableau 73).

5.6 Innovations scientifiques et techniques

On s'intéresse depuis longtemps aux innovations apportées par la technologie, innovations qui ont largement contribué à améliorer la qualité de vie. Les scientifiques ont joué un rôle prépondérant en lançant un cri d'alarme et en mettant en garde la population du globe contre les dangers qui, depuis les dernières années, pèsent sur l'environnement et sur la santé. En outre, c'est en grande partie grâce à la technologie que la société a pu s'attaquer à bon nombre des problèmes ainsi mis au jour par la communauté scientifique.

Toutefois, la mise au point et l'utilisation inadéquate de certaines techniques ont entraîné des problèmes graves des points de vue environnemental et social. Étant donné l'étonnement et la fascination que la notion même de technologie provoque chez les gens, on a mal évalué les risques et les avantages liés à cette dernière

avant de faire usage de ses fruits. De plus, l'utilisation des nouvelles techniques entraîne presque inévitablement des gagnants et des perdants, et on n'a pas accordé suffisamment d'attention à ces derniers.

Prenons, par exemple, le cas de la pêche sur la côte Est du Canada. Plusieurs pensent que les grands chalutiers ont causé des dommages considérables au fond marin et que ces entreprises ont pêché à un rythme effarant, ce qui allait à l'encontre des principes du développement viable. Dans ce contexte, bien que les nouvelles techniques du



Inviter des idées dans le processus de changement. CityPlan - Vancouver

Processus de planification par la participation, CityPlan a été mis en œuvre par la ville de Vancouver à l'automne de 1992. Après la tenue d'une « foire aux idées », impliquant 10 000 particuliers, à la suite de laquelle plus de 4 000 mémoires rédigés par des citoyens, on a dégagé les principaux thèmes à aborder, et la ville a préparé un cahier de travail portant sur les problèmes qui se posent et les choix qui s'offrent et les compromis. Le cahier de travail comporte six visions de l'avenir de la Ville. Inviter le public à penser créativement à ce que leur Ville devrait avoir l'air dans vingt ans suscita un grand intérêt et une meilleure compréhension de sa part et augmenta le spectre des idées et des options à considérer par l'équipe de planification de la Ville.

domaine se soient avérées économiquement avantageuses pour les multinationales, il aurait été plus écologique d'interdire leur utilisation et d'utiliser des bateaux de pêche plus petits.

Quelle que soit la vérité dans ce sac, il n'y a pas de forum au Canada où l'on puisse avoir de telles discussions au sujet de la technologie ce qui préoccupe beaucoup, compte tenu du nombre d'inventions technologiques qui soulèvent des questions d'éthique.

Les sociétés, de même que les individus qui les composent doivent retrouver le sentiment qu'ils exercent un certain contrôle sur les techniques qu'ils utilisent. On doit faire des choix éclairés dès le début des travaux liés à la recherche et au développement, travaux qui semblent être sous la mainmise des institutions et des ccrps professionnels, ou tributaires d'intérêts professionnels particuliers. Parfois, les scientifiques qui œuvrent dans des domaines hautement spécialisés et dont le champ d'action est restreint omettent d'établir



des centres commerciaux de banlieue peuvent redevenir des terres agricoles, mais les espèces disparues ne peuvent pas être ramenées à la vie. Ceci souligne l'importance d'empêcher les dommages irréversibles.

Malgré la critique négative que les médias ont véhiculée dernièrement au sujet du «développement», celui-ci demeure une caractéristique positive de la vie humaine. En outre, ce n'est que depuis une cinquantaine d'années que le développement connaît un déficit global. On oublie parfois que le développement est non seulement économique, mais aussi culturel, social et personnel. Rares sont les personnes qui nient qu'il y a eu des améliorations considérables dans le monde, notamment au chapitre des soins de santé, de l'éducation et de la production alimentaire, voire de la distribution. Le problème est qu'une partie de ce développement n'est pas viable du point de vue biophysique et que, dans bien des cas, une mauvaise administration a souvent empiré une situation déjà mauvaise.

Par ailleurs, on ne se fait plus beaucoup d'illusions sur l'effet néfaste du «développement» fondé sur des principes erronés, que ceux-ci découlent de la chute des économies centralisées, des difficultés croissantes des anciennes colonies ou des excès du capitalisme. Afin de réparer les dommages,

La façon dont la stratégie est élaborée est presque aussi importante que le contenu même de cette stratégie, étant donné que le moyen d'élaboration entraîne l'adhésion des partenaires qui mettront en œuvre les éléments de la stratégie.

- Kumar, Manning et Murck, 1993

il faut recourir à un autre type de développement, qui soit économiquement viable, écologique et plus équitable entre les pays et entre les générations.

L'expression «croissance économique» est également décriée. Il est certain que la plupart des pays ne peuvent plus supporter le genre de croissance économique que nous avons connue depuis les années 50, surtout dans les pays occidentaux. Il faut cependant établir une distinction entre la croissance liée au «débit» d'hier et d'aujourd'hui, fondée sur la hausse de la consommation, et la croissance liée à l'«amélioration de l'efficacité», qui s'appuie sur une utilisation plus judicieuse des matériaux et des services. Nous pourrions même un jour être en mesure d'évaluer le type de croissance ou de développement qui nous sera nécessaire. Cette possibilité se concrétisera lorsque les services nationaux de comptabilité assimileront à fond les coûts environnementaux et sociaux, ou à tout le moins les refléteront plus fidèlement.

Oserait-on dénoncer la croissance, que ce soit sur le plan de l'emploi, de l'efficacité, de la stabilité écologique, de la tolérance sociale ou de la sécurité? C'est là l'objectif du développement viable, et on ne peut y parvenir qu'en veillant à ce que les forces du marché et les intervenants institutionnels et politiques qui sont encore engagés à l'égard de l'ancien type de croissance consacrent leur talent considérable à combler les écarts pour atteindre la viabilité.



des liens importants entre les questions environnementales, économiques et sociales. Il est extrêmement difficile d'instaurer une approche pluridisciplinaire solide concernant la recherche dans des établissements fondés sur des vieilles disciplines scientifiques, sur des processus décisionnels hiérarchisés et sur la concurrence.

Ces considérations font ressortir la nécessité d'informer davantage le public au sujet des décisions cruciales prises en matière de recherche et de développement. La population canadienne est en droit de connaître le pourcentage des recettes fiscales qui est consacré à la recherche visant les énergies de remplacement par rapport aux fonds alloués à celle qui porte sur les combustibles fossiles, de même que le pourcentage des recettes

Le Commissaire à l'environnement et au développement viable du Canada.

La réponse du gouvernement fédéral au Comité parlementaire sur l'Environnement et le Développement viable qui recommandait la création d'un poste de Commissaire à l'Environnement et au Développement viable comporte trois éléments :

- La loi sur le vérificateur général sera modifiée afin de créer un commissaire à l'environnement et au développement viable qui surveillera les activités d'intégration de l'environnement dans le processus de décision du gouvernement et fera rapport au Parlement et qui élèvera le profil de l'environnement et du développement viable au sein du bureau du Vérificateur général.
- Le gouvernement s'engage à être ouvert, transparent et à faire preuve de leadership dans sa poursuite du développement viable.
- Le gouvernement s'engage à intégrer l'environnement dans l'élaboration de nouvelles politiques, lois, nouveaux programmes, règlements et à continuer d'identifier les obstacles et dissuasions aux bonnes pratiques environnementales.

Le gouvernement propose aussi de modifier la loi sur le vérificateur général, comme suit :

- Inclure une définition du développement viable,
- rendre le Commissaire responsable de la surveillance et de la préparation de rapports annuels au Parlement sur la performance des ministères du gouvernement fédéral dans l'atteinte de leurs objectifs de développement viable,
- S'assurer que les questions environnementales sont prises en compte dans tous les rapports du Vérificateur général au Parlement (le Vérificateur général aura le droit maintenant de faire rapport cinq fois par an),
- Exiger que les ministres déposent au Parlement, pas plus tard que deux ans après la modification de cette loi, leur stratégie de développement viable.
- Inclure le rôle de réception et de transmission des pétitions du public.

qui est destiné à la recherche sur le cancer par rapport aux ressources financières allouées pour la recherche sur les techniques de reproduction. Si l'on veut favoriser un débat public plus ouvert au sujet des dépenses liées à la science et à la technologie, il faut rendre les données scientifiques plus accessibles aux collectivités et aux ONG, car ces données sont importantes lorsqu'on veut être en mesure de juger de la situation en connaissance de cause et de suggérer des solutions de remplacement viables aux politiques actuelles. Il arrive beaucoup trop souvent que ces données soient inaccessibles, ou encore que leur obtention soit trop coûteuse.

Il n'en reste pas moins que des innovations bénéfigues sont indéniablement nécessaires dans les domaines scientifique et technique au Canada. Cependant, on doit faire en sorte que le grand public connaisse l'orientation adoptée relativement à toute recherche faite en ce sens. Si l'on veut assurer un développement économique viable au sein des collectivités locales de la côte Est du Canada ou de celles du Nord de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, on devra nécessairement recourir à de nouvelles techniques en ce qui concerne la récolte du poisson ainsi qu'à des techniques axées sur une utilisation plus efficace et sur le renouvellement des ressources. Une telle entreprise représente une occasion de se tailler une place sur les marchés étrangers, en particulier dans le secteur des techniques respectueuses de l'environnement; elle met également en lumière notre responsabilité pour ce qui est de partager nos connaissances et d'aider les autres à effectuer la transition au développement viable.

5.7 L'imputabilité

L'imputabilité signifie être tenu responsable pour des actes, comme individu, comme organisation, corporation ou gouvernement. L'imputabilité peut aider à établir la confiance nécessaire à la coopération ou la prise de décision par consensus entre les divers secteurs de la Société, ce que le Projet de Société encourage. Si l'on veut atteindre la viabilité, notre imputabilité comme individus et comme corporations doit aller plus loin que L,imputabilité traditionnelle envers une organisation ou

envers un groupe. Elle doit s'étendre aux générations futures, à celles du passé, aux gens qui vivent sur d'autres continents et même aux autres espèces.

L'imputabilité exige une plus grande transparence sur les marchés et dans les institutions, afin que les gens d'affaires et autres leaders puissent être tenus responsables de leurs actes. Des progrès ont été réalisés dans ce sens; par exemple en élaborant des procédures et des institutions d'évaluation environnementales qui permettent de considérer l'impact environnemental des projets et les mesures de minimiser celui-ci avant de prendre des décisions. Le promoteurs des projets sont alors tenus responsables envers les conditions selon lesquelles ils sont autorisés à procéder. Malheureusement, ce processus ne s'applique pas aux politiques et programmes du gouvernement qui peuvent souvent avoir des effets plus importants.

Récemment, cependant, certains gouvernements ont appointé des vérificateurs à l'environnement afin de tenir les ministères imputables de leurs décisions. Il sera indéniablement plus difficile d'inclure dans leur mandats tous les aspects du développement viable, bien que l'on progresse dans cette direction.

Un aspect vital de l'imputabilité est représenté par l'accès à de meilleurs indicateurs et par la faculté de pouvoir faire rapport sur les progrès ou la régression. En ce qui concerne les indicateurs environnementaux, les rapports fédéraux et provinciaux sur l'état de l'environnement deviennent courants, et de plus en pus de municipalités considèrent d'en faire autant.

Des travaux sont en cours afin d'harmoniser les rapports sur l'état de l'environnement dans les diverses juridictions du Canada, mais moins de progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'inclusion d'indicateurs socio-économiques tels que l'index du développement humain du PNUED. Certains efforts ont été faits par la ville de Toronto afin de combiner des indicateurs sociaux, économiques et environnementaux dans leur State of the City report.

Certaines formes de comptabilité "synoptique" seront nécessaires afin d'internaliser les facteurs sociaux et environnementaux au sein des comptes et indicateurs économiques. Statistique Canada a commencé ce travail dans le domaine des ressources et de l'environnement, mais il reste encore beaucoup à faire avant que l'on puisse incorporer ces données dans le PIB. Des progrès considérables peuvent être réalisés en enlevant les subventions directes qui cachent le véritable coût des produits de base et des services, en particulier l'énergie, la nourriture, l'eau, et les déchets. D'ici là, le PIB restera un faux indicateur du progrès économique, parce qu'il n'inclut pas le critère de la viabilité.

Il faut accorder plus d'attention à l'élaboration d'indicateurs de viabilité. L'inclusion de l'indice des UV dans les bulletins météorologiques est un bon début et il faudrait suivre cet exemple en produisant des indicateurs qui intéresseraient les commis en bourse et les PDG. De tels indicateurs devraient être non seulement statistiquement mesurables, mais aussi facile à comprendre et acceptés par leur public. De bons indicateurs de viabilité fourniraient plus qu'une fenêtre sur les activités humaines; ils forceraient les particuliers à comprendre les liens entre l'Homme et l'environnement. Parce que ceux-ci impliquent des connexions et des interactions, des causes et des effets, ils devraient mener à de nouveaux critères de prise de décisions et de mesure du progrès vers la viabilité.



La Finlande a éliminé les taxes sur les produits « verts » et introduit une taxe sur les hydrocarbures.

Toronto State of the City report

En 1993, un rapport sur l'état de la ville de Toronto fut rédigé par le Healthy City Office. Ce rapport a porté la notion de rapport sur l'état de l'environnement à un niveau supérieur en tentant de faire le point sur l'état de l'environnement, des structures sociales et de l'économie de la ville dans un seul document. Le rapport, établi sous la coordination du Healthy City Office, fournit des données sur les conditions et les tendances du milieu urbain dans un éventail de catégories diverses, notamment la santé communautaire, la vie économique, l'environnement et l'éducation.



Reconnaît que la mise en œuvre doit être une affaire collective qui permette de recenser et de surmonter les obstacles à la durabilité, de former de nouveaux partenariats et de surveiller les progrès.

Insiste sur l'importance de s'attaquer d'abord aux problèmes dont le rapide règlement renforcera la confiance face aux plus grands défis à venir.

Montre que le développement durable n'appelle pas un nouveau financement, mais plutôt une redistribution des fonds, ce qui suppose des changements dans les recettes et les dépenses des gouvernements, des entreprises et des individus.



6.1 Définir et surmonter les obstacles

Bien qu'une grande quantité de travail soit encours au Canada en direction de la viabilité, la plupart s'effectue dans l'isolement. On continue de manquer des occasions exceptionnelles de synergie et l'on se plaît à penser que la majeure partie des problèmes ne sera pas résolue tant que leurs liens ne seront pas mieux compris, ce qui est douteux.

Ce guide du développement viable vise à fournir un cadre qui permettra plus de conésion et de collaboration entre les secteurs et les intérêts divergents. Il décrit les initiatives en cours, démontre le besoin d'établir des liens et de montrer quel types de choix les Canadiens vont devoir faire. Il souligne aussi l'existence de certains outils clés qui peuvent servir au développement viable dans la plupart des

secteurs de la société. La prochaine étape consiste à encourager les gouvernements, les premières nations, les entreprises et les ONG qui ne l'ont pas encore fait, à élaborer leur propres stratégies et à commencer à faire les choix qui leur permettront d'évoluer vers la viabilité.

Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en oeuvre de ces stratégies, il faut veiller à déterminer et à surmonter les principaux obstacles et les principales contraintes, à bâtir de nouveaux partenariats, à établir un ordre de priorité, des objectifs et des échéanciers, de même qu'à mettre au point des méthodes

efficaces de surveillance et d'évaluation permettant de mesurer les progrès accomplis.

Si nous voulons réussir à mettre en oeuvre des plans de développement viable, il faudra adopter une nouvelle philosophie institutionnelle pour que les gens à tous les niveaux puissent participer à un dialogue sur les questions primordiales relatives à la politique que nous devons régler ensemble. Bien que les autoroutes de l'électronique soient un moyen utile dans ce genre de débat, le leadership des gouvernements jouera un rôle majeur à ce chapitre.

Comme nous l'avons clairement établi dans les chapitres d'introduction du présent document, un travail considérable a déjà été abattu au Canada en ce qui concerne les stratégies axées sur le développement viable. Comme cela s'est produit en ce qui concerne des stratégies semblables par le passé, notamment le projet relatif à la Société de conservation et, plus récemment, le *Plan vert*, les visions exprimées ont fait l'objet d'un accueil plus ou moins enthousiaste, et leur mise en oœvre s'est avérée, dans bien des cas, moins réussie qu'on l'avait espéré.

On pourrait aisément conclure que aucun niveau d'analyse scientifique (caractéristique de la Société de conservation) aucune pression du haut vers le

bas (comme celles qui ont été à l'origine du *Plan vert*), et les engagements pris du bas vers le haut et fondés sur un consensus (aspects qui caractérisent bon nombre de stratégies locales), suffiront à garantir la transition vers le développement viable.

Pour ailer de l'avant, il faut plus qu'un plan d'action qui se distingue par sa rigueur scientifique, son caractère acceptable sur le plan politique et ses origines populaires (la seule élaboration d'un tel plan n'est pas une mince affaire); il est nécessaire de concevoir une stratégie qui permette de composer efficace-

permette de composer efficacement avec les forces qui s'opposent le plus vivement à sa mise en œuvre.

Plutôt que de s'attacher à l'élaboration d'un plan nécessitant des fonds importants aux fins de la mise en œuvre de projets et de la construction de nouvelles institutions, le guide proposé dans le présent document met l'accent sur la nécessité de redéfinir le modèle de développement actuel, qui a entraîné notre déficit social, environnemental et économique.

Nous croyons que les gens peuvent résoudre des problèmes complexes grâce à l'action collective et à leur propre bon jugement, et que la compréhension des interrelations entre les questions liées aux ressources permet souvent de résoudre de nombreux problèmes à la fois.

- Rocky Mountain Institute, 1994

Seul un modèle plus viable permettra de réduire de tels déficits et de régler ces problèmes, de sorte que les perspectives d'avenir des générations futures soient meilleures qu'elles ne le sont actuellement. Pour ce faire, on devra définir les forces qui nuisent au processus et dont il faut tenir compte, ainsi que les obstacles qu'on doit éliminer ou surmonter.

Dans le cadre de cette entreprise, il faut tenir compte de personnes, de valeurs, de lois, d'instruments économiques, de systèmes d'éducation et d'autres éléments qu'on ne transforme pas facilement. Les obstacles peuvent varier, dans une certaine mesure, d'un secteur à l'autre et d'une collectivité à l'autre, dans les diverses régions du pays. Cependant, chaque stratégie de transition devra comporter des mesures destinées à les cerner et à les surmonter.

6.2 Bâtir de nouveaux partenariats

L'un des principaux besoins déterminés dans le cadre du Projet de société a trait à l'établissement d'un consensus ralliant tous les secteurs et à la coordination en ce qui concerne la transition au développement viable. Même si chaque entre-

prise, chaque collectivité et chaque secteur doit amorcer un virage vers le développement viable, les efforts déployés à titre individuel devront avoir une portée assez vaste pour que l'on puisse les coordonner tout en surmontant avec détermination les divergences qui existent depuis toujours entre les secteurs et les groupes d'intérêt particuliers.

Certains partenariats s'avèrent rapidement avantageux pour toutes les parties. Le présent guide, dans lequel on décrit un grand nombre des projets relatifs au développement viable actuellement en cours au Canada, vise, notamment, à favoriser l'établissement de ce genre de partenariat et de collabora-

tion fondés sur des intérêts communs. Cependant, le type de partenariat que représente le Projet de société lui-même est beaucoup plus difficile à mettre en place, mais, à long terme, il peut donner des résultats beaucoup plus satisfaisants.

Rassembler un large éventail d'intervenants encourage le respect de la diversité des intérêt et des diverses approches, la collaboration et l'établissement de consensus et fait ressortir le caractère universel des besoins fondamentaux de même que la façon dont les choix individuels peuvent influer sur la capacité d'autrui à faire ses propres choix.

Dans le chapitre 4, on privilégie une approche qui consiste à déterminer les choix à faire et leurs conséquences. Cette approche montre comment délaisser l'approche sectorielle, en ce qui concerne la prise de décisions, et d'accorder beaucoup plus d'importance à la corrélation entre les divers problèmes et aux répercussions des choix. On n'a pas déterminé de façon claire la démarche la plus favorable que l'on pourrait adopter à cet égard, hormis le fait qu'elle doit être plus exhaustive et démocratique.

L'approche axée sur les choix constitue une démarche différente et intégrée qui fait appel à une plus grande diversité de solutions possibles et

La partie la plus impor-

tante de la Stratégie sur

le développement viable

résidera donc dans la

manière dont elle sera

réalisée et dans les

arrangements proposés

pour élaborer un parte-

nariat fructueux entre les

différents secteurs de la

société dans la cause du

développement viable.

- Sustainable Development: The UK

Strategy, 1994

accorde plus de place aux répercussions. Grâce à ces caractéristiques, cette démarche pourrait permettre d'établir des partenariats plus efficaces et accroître la collaboration entre les diverses parties en cause.

Parce que ce guide est basé sur la prémisse que tous les secteurs de la société canadienne ont un rôle à jouer dans la transition vers la viabilité, il ne comprend pas de liste de recommandations à l'endroit d'un seul intervenant. Les gouvernements ont un rôle important à jouer dans la transition vers la viabilité, mais ce guide a été conçu par des inter-

venants pour des intervenants, qu'ils soient gouvernements, premières nations, entreprises, ONG.



La population nordaméricaine ne constitue que 7 p. 100 de la population mondiale, mais elle en génère la moitié des déchets et la majorité des déchets toxiques.



L'époque où l'on demandait aux gouvernements de résoudre tous nos problèmes est révolue. Toute-fois, il est risqué de laisser un seul secteur ou un seul groupe d'intérêt prendre des décisions cruciales. À l'aide de la présente stratégie, le *Projet de société* vise à remédier à ce problème en fournissant une orientation qui recueille l'appui de la plupart des intervenants, sans leur imposer de priorités ou de méthodes.

Les conventions illustrent bien les conditions néces-

saires à la mise en oeuvre efficace de ce type de stratégie décentralisée. (tableau....) On définit la « convention » comme une entente formelle conclue entre un certain nombre de personnes ou de groupes, en vertu de laquelle les parties s'engagent à prendre ou à éviter certaines mesures. L'idée avancée par le guide consiste à faire en sorte que chaque intervenant s'engage de lui-même à poser des gestes qui contribueront à la matérialisation de la vision établie dans le présent document.

Aucune instance supérieure ne nous surveille. Étant donné que nous formons un regroupement multisectoriel, il incombe à chacun de nous de tenir sa promesse et de relever sa part du défi. Si nous ne nous organisons pas pour faire progresser la question du développement viable de façon cohérente et

résolue, tous les Canadiens seront perdants. Grâce au *Projet de société*, on crée une tribune qui permet à tous les secteurs de la société de s'engager, officiellement et d'un commun accord, à agir.

6.3 Objectifs, surveillance et priorités

L'établissement d'objectifs et d'un ordre de priorité n'est pas une tâche facile. Cependant, on peut en atténuer la difficulté en s'attachant sérieusement à faire des choix et à établir des consensus, en particu-

lier si l'on prône l'adoption des outils de transition favorables à une approche multisectorielle. mentionnés au chapitre 5, désamorçant ainsi les efforts que déploient certains intervenants pour faire primer leurs préoccupations particulières. Du fait cue ces outils de transition rassemblent tous les secteurs, on met l'accent non pas sur la détermination d'un secteur prioritaire, mais sur la nécessité de trouver l'outil qui permettra d'obtenir le meilleur résultat possible. Pour déterminer l'outil sur lequel on doit d'abord se concentrer, on devra fort probablement définir celui aui se révélera le plus efficace dans l'immédiat, ou celui dont on peut attendre le plus, compte tenu des efforts qu'il requiert.

Par ailleurs, il sera également important de s'attaquer

d'abord aux questions dont le règlement, s'il se fait rapidement, aidera à instaurer un climat de confiance qui facilitera les choix plus difficiles qu'on devra faire par la suite. Tout comme il est nécessaire de combiner les mesures pratiques et la planification stratégique à long terme, il importe d'avoir rapidement certaines réalisations à son actif, du point de vue de la mise en oeuvre, pour pouvoir compter sur un appui général en vue des étapes plus ardues qu'il restera à franchir.

Le choix du moment constitue un élément crucial de toute stratégie axée sur la mise en oeuvre. On doit

« Nous devons continuer d'étudier les problèmes auxquels nous faisons face, ainsi que les solutions possibles, tout en surveillant les progrès accomplis. Il nous faut adopter des stratégies et des techniques innovatrices, et concevoir des politiques et des institutions caractérisées par la souplesse, que nous pourrons adapter facilement aux nouvelles données scientifiques, aux nouveaux problèmes qui surgiront et aux nouvelles perspectives technologiques qui s'ouvriront à nous. »

- Conseil canadien des chefs d'entreprise, Vers un avenir viable et compétitif, 1992

« Convention »

Le terme « convention » désigne tout accord librement conclu entre un certain nombre de parties et possédant une force exécutoire. En tant qu'instruments de mise en oeuvre, les conventions jouent un rôle appréciable du fait qu'elles permettent d'établir un programme concret qui s'inscrit dans un cadre juridique plus vaste et d'appliquer la loi à l'aide de l'émission et de l'annulation de permis, les conditions fixées par ces derniers formant partie d'une convention. Les conventions permettent plus de rapidité, de souplesse et d'efficacité, car elles font en sorte que l'initiative revienne à l'industrie en ce qui a trait à l'élaboration de mesures visant à protéger l'environnement et à l'exercice d'une surveillance à cet égard.

saisir toutes les occasions qui se présentent, compte tenu, par exemple, du mandat du gouvernement actuel, de la préoccupation suscitée par le chômage ou du choc créé par la perte de certaines bases économiques importantes comme les stocks de poisson de fond de la côte Est. Il faut également profiter de certains des processus en cours qui permettent aux gouvernements d'examiner officiellement des problèmes importants liés, notamment, aux programmes sociaux, ainsi qu'aux politiques en matière de sciences et de technologie.

Bien qu'il soit important d'accomplir certains progrès rapides dès le départ, il importe tout autant de s'engager cès maintenant dans certains projets de transition de longue haleine, afin que ceux-ci ne soient pas reportés à une date trop lointaine. Sur la voie qui mène au développement viable, certaines étapes peuvent s'avérer très difficiles à franchir. Toutefois, nous devons souligner que plus on reporte ces étapes, plus les changements nécessaires seront radicaux et difficiles à mettre en place.

Les stratégies de développement viable telles que celle qui fait l'objet d'une législation visant les ministères, n'en exigeront pas moins une surveillance, une évaluation et une mise à jour constantes. Il incombe à chaque gouvernement, à chaque secteur et à chaque groupe d'intérêt de suivre et d'évaluer les progrès qu'il réalise au chapitre de la transition au développement viable et de réajuster leurs initiatives.

En même temps, il faut effectuer un suivi à l'échelle nationale afin d'évaluer la situation globale et déterminer où en est le Canada en tant que nation, dans quelle mesure ses efforts sont couronnés de succès et de quelle manière on peut modifier la stratégie nationale afin qu'elle tienne compte des nouvelles tendances et des nouveaux besoins. À cet égard, le *Projet de société* pourrait être utile.

Parmi les tâches primordiales qui restent à accomplir à l'heure actuelle, mentionnons l'obtention d'un engagement de toutes les régions du Canada à l'égard de la stratégie nationale, qui vise à établir un cadre d'action. Cet engagement pourrait découler d'un processus axé sur la participation permettant aux divers secteurs et groupes d'intérêt de prendre part à un débat sur la vision, les principes, les choix et les outils de transition proposés dans le présent document.

Les secteurs pourraient aussi améliorer ce guide en fournissant plus d'information sur les initiatives clé en cours, en adaptant certains tableaux de choix à leurs propres besoins ou en élargissant la discussion des outils de transition.

On pourra procéder à son élaboration, car on disposera de plus de renseignements au sujet des principales initiatives en cours dans le secteur du développement viable et on connaîtra les autres avenues qui s'offrent, au chapitre des « travaux privilégiés », tout en ayant une idée plus précise des outils de transition qui doivent être employés.

Par ailleurs, il est possible que ce processus permette de définir certaines questions prioritaires qui devront être étudiées à l'échelle nationale. S'il est possible d'établir un consensus quant à ces questions, on pourrait avoir recours au *Projet de société* pour favoriser la tenue des discussions nécessaires à cet égard.

6.4 Le fin fond de l'histoire

Contrairement à la plupart des programmes de protection de l'environnement et à bon nombre des projets relatifs au développement viable, la stratégie que nous proposons ne requiert pas de fonds additionnels; elle est plutôt fondée sur une redistribution des ressources financières actuelles, imposant ainsi des changements au plan des recettes et des dépenses des gouvernements, des entreprises et des particuliers. Loin de faire en sorte que la transition au développement viable coûte des milliards de dollars par année, cette stratégie détermine, en tant que partie intégrante de la transition, des occasions importantes de *réduire* le déficit financier du Canada, ainsi que ce qu'on pourrait appeler son « déficit » environnemental et social.

Cette entreprise n'a rien de mystérieux. Il s'agit simplement de reconnaître que le développement viable suppose un changement radical de nos systèmes comptables et de la façon dont nous établissons les prix, un changement qui appelle plus de transparence et d'honnêteté. De façon générale, les prix des ressources énergétiques, alimentaires et hydriques augmenteront, mais l'impôt personnel et les taxes qui touchent les entreprises baisseront, dans l'ensemble, à mesure que les gouvernements laisseront tomber leurs activités de financement et permettront aux forces en présence sur le marché de fixer des prix



En 1991, les pays qui dépendaient du pétrole ont déboursé plus de 50 milliards de dollars afin de protéger les champs pétrolifères du Koweit durant la querre du Golfe.



qui reflètent tous les coûts auxquels on doit faire face, notamment aux points de vue environnemental et social, coûts qui sont actuellement cachés ou qu'on évite de prendre en considération. Le secteur

des affaires a tout lieu de s'en réjouir, car plus de revenus seront transférés du secteur public au secteur privé.

L'un des nombreux défis qui se posent consiste à déterminer comment on peut amener les économistes, les courtiers en bourse et les comptables à délaisser leurs approches traditionnelles et à participer à la mise en oeuvre du développement viable, de manière inévitable. En adoptant des modèles véritablement axés sur cette notion, le Canada finira par être en mesure de réduire ses « déficits » et de les ramener à des proportions acceptable; par la suite, il pourra consacrer ses ressources à

l'amélioration de la situation économique et au maintien de l'équilibre environnemental et de l'équité sociale au pays et à l'étranger. En fait, le développement viable offre des possibilités énormes pour ce qui est d'accroître l'emploi à long terme, d'améliorer les soins de santé et de réduire le déficit sans hausser les impôts personnels ou corporatifs.

Le développement viable suppose également une modification de certains aspects de la société occidentale. L'espérance de vie cessera peut-être d'augmenter, étant donné que l'on cherchera davantage à améliorer la qualité de vie qu'à prolonger cette dernière à l'aide de moyens techniques et de dépenses exorbitantes dans le domaine de la santé. Notre mobilité se trouvera peut-être réduite, car il sera coûteux de voyager d'un continent à l'autre (ou de se rendre au centre commercial en voiture). Cependant, les rapports humains et les liens familiaux seront plus étroits du fait que les coûts liés aux télécommunications diminueront et que le cadre d'emploi se situera davantage aux échelons local et régional, plutôt que sur les scènes nationale et internationale.

En outre, on remplacera les programmes d'aide à l'étranger par des pratiques commerciales plus équitables et plus raisonnables, ainsi que par l'instauration d'une autosuffisance régionale. Le prix des pro-

> duits de luxe provenant des diverses parties du globe connaîtra une hausse marquée, mais les économies locales devraient s'améliorer.

> Il y a, bien sûr, un prix à payer, mais il s'agit en grande partie d'un coût social dont les effets se feront sentir à court terme et que le courage politique et la volonté populaire, conjugués à un changement des comportements, sauront compenser. Les conséquences liées aux coûts pourront être atténuées grâce à la prévention et à la prévision de la modification des habitudes de consommation et des pratiques en matière d'emploi qui reflétera les principes d'équité sociale.

On doit éviter de payer un prix plus élevé sur le plan humain, c'est-à-dire

celui auquel on fait face lorsque la situation s'effrite, sur les plans écologique et social, phénomène qui survient quand on épuise la capacité de charge d'une ressource ou d'un pays (comme cela s'est produit à Terre-Neuve ou, de façon plus dramatique, au Ruanda).

Le développement viable présente un défi énorme pour l'humanité. Cependant, nous n'avons d'autre choix que de le relever. Bien qu'il risque d'ébranler nos convictions et notre mode de vie, il représente également une occasion unique. En effet, il nous pousse vers une entreprise stimulante et dynamique : celle de repenser, dans tous les secteurs de notre société, nos institutions socio-économiques, nos priorités, nos processus décisionnels et nos valeurs.

La tâche pourra nous sembler, à certains moments, titanesque et décourageante; toutefois, nous n'aurons simplement qu'à nous rappeler qu'il s'agit de la seule solution viable. Notre génération doit, dès maintenant, trouver un moyen de laisser en héritage à ses enfants et à leurs enfants un monde d'où la nature et sa beauté, ainsi que les possibilités n'auront pas disparu.

« La capacité d'agir

revêt de nombreuses

formes, et seuls la peur.

le manque d'imagination

ou une certaine convic-

tion selon laquelle on

doit suivre des stratégies

données correspondant

à la « rectitude

politique » limitent nos

possibilités. Lorsque l'on

peut agir, le changement

devient possible. »

Annexes

Annexe I: Bibliographie Annexe II: Initiatives et

personnes-ressources en matière de viabilité

Annexe III: Liste des acronymes



Annexe 1 : Bibliographie

Le présent document s'est inspiré librement des nombreux ouvrages de référence ci-dessous. Pour améliorer la lisibilité du document, très peu de renvois ont été utilisés dans le texte, sauf dans le cas de longues citations d'auteurs particuliers; moins d'attention a été consacrée à indiquer les renvois aux organismes.

Ouvrages généraux sur le développement viable (rapports et stratégies)

Association du Barreau canacien, 1990. Développement durable au Canada : les avenues de la réforme du droit. Ottawa, ABC.

Australia, 1992. National strategy for ecologically sustainable development. Canberra, Australian Government Publishing Service.

Barney, G.O.; Blewett, J.; Barney, K.R. 1993. Global 2000 revisited: What shall we do? The Critical issues of the 21st century. Arlington, Millenium Institute.

Bass, S.; Dalal-Clayton, B. 1992. A guide to national sustainable development *strategies*. London, International Institute for Environment and Development. (Unpublished)

Bastedo, J. 1987. Framework for a Northwest Territories conservation strategy. Canadian Society of Environmental Biologists Bulletin, Vol. 44, No. 2. 47-56. (Conservation strategies in Canada).

Bond, Wayne K....: Programmes fédéraux pouvant influer de façon marquée sur les ressources en terres du Canada. Ottawa, Environnement Canada.

Boyce, Richardson. 1993. *People of Terra Nullius*. Vancouver, Douglas & McIntyre.

Bramm, S. 1992. Protecting ecosystems in Alberta: a survey of government mechanisms. Edmonton, Environment Council of Alberta.

Business Council on National Issues, 1992. Towards a Sustainable and Competitive Future. Ottawa, BCNI.

Cairncross, F. 1992. Costing the Earth. Boston, Harvard Business School Press.

Canada. 1994. Report of Canada to the United Nations Commission on Sustainable Development. Ottawa, Supply and Services Canada.

____1992. Economic instruments for environmental protection: Discussion paper. Ottawa, Supply and Services Canada.

____1990. Le Plan vert du Canada, Ottawa. Approvisionnements et Services Canada.

_____1989. National report on sustainable development: Economics of sustainability. Cttawa, Department of Finance.

Carroll-Foster Un guide d'Action 21 : questions, débats et initiatives canadiennes. Ottawa, CRDI.

Carroll-Foster ... Action 21 : résumés. Ottawa, CRDI.

Cassils, J.A., 1991. Revue des stimulants: Introduction aux stimulants et aux instruments économiques pour le développement viable. Ottawa, NRTEE (Document de travail n° 13).

Centre de recherches pour le développement international, 1993. Action 21 : le plan vert planétaire. Ottawa, CRDI.

Clément, Philippe. 1993. Aperçu national sur la planification stratégique du céveloppement durable dans les provinces et les territoires du Canada. TRNEE, 16 pages. (Document de travail 18).

Comité consultati^{*} de la confluence énergétique, 1988. Les Canadiens et l'énergie au seuil du XXI^{*} siècle. Ottawa, Énergie, mines et ressources Canada.

Commission on Land Use and the Rural Environment, 1993. Summary report. Fredericton, Department of the Environment.

Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement, 1987. Rapport du Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie. Downsview, CCMRE.

Conseil des sciences du Canada, 1977. Le Canada, société de conservation : les aléas des ressources et la nécessité de technologies inédites. Ottawa, Approvisionnements et services Canada (Rapport n° 27).

Dene Cultural Institute. 1994. Indigenous agendas for conservation: A directory of indigenous peoples' projects in environmental protection and resource management in the Americas. Dene Cultural Institute.

Department of the Environment, 1994. Sustainable development. The UK strategy. London, HMSO.

____ 1990. This common inheritance. London, HMSO.

Development Assistance Committee, 1992. Good practices for country environmental surveys and strategies. Paris, OECD.

Dewees, D.N. 1990. Potential uses of economic environmental policies in Ontario. Toronto, Ministry of Treasury and Economics (Taxation Branch).

Denhez, M, 1992. Ce n'est pas un cadeau : Les terres écosensibles et la fiscalité. Ottawa, Conseil nord-américain de la conservation des terres humides/Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.

Doern, G.B. 1990. Regulations and market approaches: The essential environmental partnership. In: G.B. Doern (ed.), *Getting it Green*, Toronto, C.D. Howe Institute.

Doyletech Corporation, 1992. *Building a stronger environmental technology exploitation capability in Canada.* (updated in 1994 by the Innovest Group International).

Environment Canada. 1993. Environmental protection regulatory review. Discussion document. Ottawa, Environment Canada.

_____1990. Implementing sustainable development.

Report of the interdepartmental workshop on sustainable development in federal natural resource departments.

Ottawa, Environment Canada.

_____1984. First annual report - Implementation of the World Conservation Strategy: Federal review. Ottawa, Environment Canada.

____1981. World Conservation Strategy: Federal review. Ottawa, Environment Canada.

de Gennaro, R.; Kripke, G. 1993. Earth budget: Making our tax dollars work for the environment. Washington, D.C.

Federal-Provincial-Territorial Biodiversity Working Group, 1994. Draft Canadian biodiversity strategy for discussion. Ottawa, Biodiversity Convention Office.

Gillies, A.M. 1994. Where to start: An action plan for protecting the environment and reducing Canada's deficit. Winnipeg, IISD.

Goodland, R. et al (eds.) 1991. Environmentally sustainable economic development: Building on Brundtland. Paris, UNESCO.

Groupe de travail d'intervenants nationaux, 1993a. Progress report: Toward a national sustainable development strategy for Canada. Ottawa. Proiet de société.

____ 1993b, Aperçu du Projet de société. Ottawa, Projet de société (vol. I).

____ 1993c, Rapport du Comité de la vision et du processus. Ottawa, Projet de société (vol. II).

____ 1993d, Rapport du Comité de la documentation et de l'information. Ottawa, Projet de société (vol. III).

____1993e, Rapport progressif, juin-décembre 1993. Ottawa, Proiet de société (vol. IV).

Hawken, P. 1993 *The Ecology of Commerce: A declaration of sustainability.* New York, HarperCollins.

Hill, J. 1993. National sustainability strategies – A comparative review of the status of five countries: Canada, France, The Netherlands, Norway and UK. London. The Green Alliance.

Industrie Canada: Environnement Canada, 1994. Stratégie pour l'industrie canadienne de l'environnement: document de consultation.

Ingiis, Julian T. 1993. *Traditional Ecological Knowledge:*Concepts and Cases. Ottawa, Canadian Museum of Nature and International Development Research Centre.

Interdepartmental Working Group on the Evolution of the Climate System, 1994. Global warming and Switzerland: Foundations for a national strategy. Berne, Federal Office of Environment, Forests and Landscape.

Centre de Recherches en Développement International, 1993. Agenda 21: Green Paths to the Future. Ottawa CRDI.

International Institute for Sustainable Development, 1993. EarthEnterprise Tool Kit. Winnipeg, IISD.

Kågeson, P. 1993. Getting the prices right. A European scheme for making transport pay its true costs. Brussels, European Federation for Transport and Environment.

Keating, M. 1989. Vers notre avenir à tous : un rapport sur le développement durable et ses conséquences pour le Canada. Ottawa, Environnement Canada.

Kennett, S.A. 1993. Making federalism work for unsustainability: Addressing overlap, duplication and conflict in environmental regulation. Ottawa, Projet de société. (Unpublished manuscript).

Kumar, R.; Manning, E.W.; Murck, B. 1993. The challenge of sustainability. Toronto, Foundation for International Training.

Langdon, Steve J., (ed.) 1986. Contemporary Alaskan Native Economies. University Press of America.

MacNeill, J.; Runnals, D. 1993. A Strategy for Sustainable Energy Development and Use for Ontario Hydro. Toronto, Ontario Hydro. Manitoba, 1990. Vers une stratégie de développement durable pour les Manitobains. Winnipeg, Table ronde du Manitoba sur l'environnement et l'économie.

Manning, 1986. Vers une utilisation soutenue des terres : une stratégie. Ottawa, Environnement Canada.

____ 1986. Towards sustainable land use: A strategy. Ottawa, Environment Canada.

Marbek Resource Consultants; G.E. Bridges & Associates, 1993. Energy investments and employment. Ottawa, Marbet.

Measures Working Group, 1994. *Measures for Canada's National Action Program on Climate Change*. Ottawa, Environment Canada. (Final Report).

Mele, A. 1993. Polluting for pleasure. New York, W.W. Norton.

Melville, K. 1989. The environment at risk: Responding to growing dangers. Dubuque, Kendall/Hunt.

Miles, S. (ed.) 1986. Towards a conservation strategy for Ontario. Toronto, Conservation Council of Ontario.

Ministry of Housing, Spatial Planning and Environment, 1994. National Environmental Policy Plan 2. The environment: Today's touchstone. The Hague, VROM.

Ministry of Housing, Physical Planning and Environment, 1989. To choose or to lose. National Environmental Policy Plan. The Hague, VROM.

____ 1990. National Environmental Policy Plan plus. The Hague, VROM.

National Commission on the Environment, 1993. *Choosing a Sustainable Future*. Washington, Island Press.

National Institute of Public Health and Environmental Protection, 1989. Concern for tomorrow: A national environmental survey 1985-2010. Bilthoven, RIVM.

Nouveau-Brunswick, 1992. Vers le développement durable au Nouveau-Brunswick: un plan d'action. Fredericton, Table ronde du premier ministre sur l'environnement et l'économie.

Olewiler, N. 1990. The case for pollution taxes. In: G.B. Doern (ed.), Getting it Green. Toronto, C.D. Howe Institute.

Parti libéral du Canada, 1993. Pour la création d'emplois pour la relance économique. Ottawa, Parti libéral du Canada.

Pearce, D.W.; Turner, K., 1992. Évaluation des avantages et prise de décision dans le domaine de l'environnement. Paris, OCDE.

Peat Marwick Stevenson & Kellogg, 1993. 1993 environmental scan. Evaluating our progress toward sustainable development. Winnipeg, CCME.

Pinn, J. 1994. Women from the edge – Sustainable Development Research Institute Newsletter: Special Edition.

Pippard, L. 1993. A reflection on the Projet's progress in fulfillment of its mandate and a proposed alternative way of proceeding. (Unpublished).

Pollard, D.F.W..., 1986. Stratégie mondiale de la conservation – Canada: rapport sur les réalisations dans le domaine de la conservation. Ottawa, Approvisionnements et services Canada.

Public Advisory Committees to the Environment Council of Alberta, 1990. Alberta conservation strategy: Framework for action; a draft for public discussion. Edmonton, Environment Council of Alberta.





Rees, W.E. (ed.). 1990. Planning for sustainable development: A resource book. Vancouver, UBC Centre for Human Settlements, (proceedings of a November 1988 symposium organized by the School of Community and Regional Planning, UBC.)

Regulatory Consulting Group, 1994. A strategic approach to assessing regulatory alternatives. Ottawa, Treasury Board.

Rhéaume, G. 1993. The challenge of climate change: Policy options for Canada. Ottawa, Conference Board of Canada.

Richardson, N. 1989. Land use planning and sustainable development in Canada. Ottawa, Environment Canada.

Runnalls, D. 1993. Canada's Green Plan: What went wrong? Montréal, IRPP. (Unpublished).

Sadler, B.; Fenge, T. 1994. A national sustainable development strategy and the territorial north. Northern Perspectives, 21(4):1-8 (projet de société supplement).

Sanderson, K. 1991. Exploring municipal options for a greener Alberta. Edmonton, Environmental Council of Alberta.

Saskatchewan, 1992. Conservation strategy for sustainable development in Saskatchewan.

Scruggs, P. 1993. Guidelines for state level sustainable development. Washington, D.C., Center for Policy Alternatives.

Sitarz, Daniel. 1993. Agenda 21: The Earth Summit Strategy to Save Our Earth. Bourlder, Earthpress.

Slater, R. 1993. Changing the way we govern: Sustainable development in Canada. Cambridge, Centre for Business and Public Sector Ethics. (Unpublished).

Slocombe, D.S. (ed.) 1991. Tools for sustainability: Explorations and prospects. Gland, IUCN.

Slocombe, D.S.; Van Bers, C. 1991. Ecological design criteria for a sustainable Canadian society. Waterloo, University of Waterloo, Sustainable Society Projet Working Paper #2. (Unpublished).

Solway, J. 1990. Reflections on sustainable planning. The implications of sustainable development for planning and the Canadian Institute of Planners. Ottawa. CIP.

Sustainable Seattle, 1993. The sustainable Seattle 1993: Indicators of sustainable community. Seattle, Metrocenter YMCA.

Table ronde de l'Ontario sur l'environnement et l'économie, 1990. La génération des défis. Toronto, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario.

____ 1992. Réorganisation et développement durable. Toronto, Table ronde de l'Ontario sur l'environnement et l'économie.

United Kingdom, 1994. Sustainable development: The UK strategy. London, HMSO.

Victor, P.A.; Kay, J.J.; Ruiterbeek, H.J. 1991. Economic, ecological and decision theories: indicators of ecologically sustainable development. Ottawa, Canadian Environmental Advisory Council.

Wall, Steve; Arden, H. 1990. Wisdomkeepers: Meetings with Native American Spiritual Elders. Beyond Words Publishing Inc.

Waring, Marilyn, 1988. If Women Counted: A new feminist economics. New York, HarperCollins.

Weatherford, Jack. 1991. *Native roots: How the Indians enriched America*. New York, Fawcett Columbine.

Weichel, B. 1993. Common destination: An analysis of Canadian strategies for sustainable development. Winnipeg, Canadian Council of Ministers of Environment. (Unpublished).

Wildlife Ministers' Council of Canada, 1990. A wildlife policy for Canada. Ottawa, Environment Canada.

Yankelovich, D., Immerwahr, J. 1994. The rules of public engagement. In: Beyond the beltway: Engaging the public in U.S. foreign policy. New York, W.W. Norton.

Yankelovich, D. 1991. Coming to public judgement. Making democracy work in a complex world. Syracuse, Syracuse University Press.

Indicateurs et rapports

Burch, R.D. 1994. *Municipal reporting on sustainable development: A status review*. Ottawa, National Round Table on the Environment and the Economy. (Working Paper No. 24).

British Columbia Ministry of Environment, Land and Parks; Environment Canada, 1993. State of the environment report for British Columbia. Victoria; Ottawa, Ministery of Environment, Land and Parks; Minister of State (Environment Canada).

British Columbia Round Table on the Environment and the Economy, 1993. Sustainability: from ideas to action. Victoria, British Columbia Round Table on the Environment and the Economy.

Conseil régional de l'environnement du Saguenay/Lac Saint-Jean, 1988. Les états généraux de l'environnement du Saguenay/Lac-Saint-Jean - état de la situation - pour notre avenir à tous. Alma, Québec, Conseil régional de l'environnement du Saguenay/Lac Saint-Jean.

Environnement Canada, 1994. L'état de l'environnement dans la région de l'Atlantique. Dartmouth, Environnement Canada.

Hancock, T. 1993. Reporting on sustainable development: the municipal and household level. Ottawa. NRTEE.

Nitkin, D.; Powell, D. 1993. *Corporate sustainable development reporting in Canada*. Ottawa, NRTEE. (Working Paper Number 17).

Regional Municipality of Hamilton-Wentworth. 1990. State of the environment 1990. Hamilton, Planning and Development Department, Regional Municipality of Hamilton-Wentworth.

Salsberg, L.; Hatchey C. et al. *Modelling quality of life* indicators in Canada: a pilot test of quality of life indicators in Toronto. Healthy City Office, Corporation of Toronto.

Saskatchewan Environment and Public Safety. 1991. Saskatchewan state of the environment report. Regina, Saskatchewan Environment and Public Safety.

Statistiques Canada, 1994, L'activité humaine et l'environnement,. Ottawa, Statistiques Canada.

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE), 1993. Vers les rapports sur le développement durable du Canada : Rapport au Premier ministre.
Ottawa, TRNEE.

UNDP, 1994. Human Development Report 1994. New York, Oxford University Press.

Stratégies provinciales

Alberta Round Table on Environment and Economy, 1993. Steps to realizing sustainable development. Edmonton, Alberta Round Table on Environment and Economy. ___. 1991. Alberta: working for a sustainable future. Edmonton, Alberta Round Table on Environment and Economy.

British Columbia Round Table on the Environment and the Economy (BCRTEE). 1993. Strategic directions for community sustainability: a report to the citizens of British Columbia. Victoria, BCRTEE.

___. 1993. An economic framework for sustainability: a draft discussion paper for the citizens of British Columbia. Victoria, BCRTEE.

____. 1992. A sustainability strategy for energy: a report to the citizens of British Columbia. Victoria, BCRTEE.

_____. 1992. Towards a strategy for sustainability: a report to the citizens of British Columbia. Victoria, BCRTEE.

Conseil de la conservation et de l'environnement (Gouvernment de Québec). 1989. Les éléments d'une stratégie québécoise de la conservation et du développement : avis général. Québec, Conseil de la conservation et de l'environnement.

______. 1989-1990. Les éléments d'une stratégie québécoise de la conservation et du développement. Québec, Conseil de la conservation et de l'environnement. (Neuf volumes sectoriel).

The Conservation Council of Ontario. 1986. *Towards a conservation strategy for Ontario: an assessment of conservation and development in Ontario.* Toronto, The Conservation Council of Ontario.

Government of Manitoba. 1994. Sustainable development: sustainable development strategy for manitoba. Winnipeg, Government of Manitoba.

_____.1994. Sustainable development: applying Manitoba's forest policies. Winnipeg, Government of Manitoba.

_____ 1994. Sustainable development: applying Manitoba's mineral policies. Winnipeg, Government of Manitoba.

____ 1994. Sustainable development: applying Manitoba's water policies. Winnipeg, Government of Manitoba.

Government of the Northwest Territories. 1990. Northwest Territories sustainable development policy. Yellowknife, Northwest Territories, Policy and Planning Division, Department of Renewable Resources, Government of the Northwest Territories.

____1992. Because we want to stay: sustainable development in New Brunswick. Fredericton, Premier's Round Table on Environment and Economy.

Prince Edward Island Department of Environmental Resources. 1994. Stewardship and sustainability: a renewed conservation strategy for Prince Edward Island. Charlottetown, Prince Edward Island Department of Environmental Resources.

Province of British Columbia. Stewardship of the water of British Columbia: a review of British Columbia's water management policy and legislation. Victoria, British Columbia, Ministry of Environment, Lands and Parks. (collection of ten policy papers).

Saskatchewan's Round Table on Environment and Economy. Conservation strategy for sustainable development in Saskatchewan. Saskatoon, Saskatchewan's Round Table on Environment and Economy. Sustainable Development Subcomittee of the Nova Scotia Round Table on the Environment and the Economy. 1992. Sustainable development strategy for Nova Scotia. Halifax, Nova Scotia Round Table on the Environment and the Economy.

Table ronde de l'Ontario sur l'environnement et l'économie, 1992. *Réorganisation et développement durable*. Toronto, ORTEE.

Yukon Department of Renewable Resources. *Yukon conservation strategy: for our common future.* Whitehorse, Yukon Department of Renewable Resources.

Autres documents provinciaux

Association of Conservation Authorities of Ontario. June 1993 Restructuring Resource Management in Ontario: Documenting the Opportunity. Toronto, Association of Conservation Authorities of Ontario.

_____. 1992. A Conservation Strategy for the Conservation Authorities of Ontario. Toronto?, Association of Conservation Authorities of Ontario.

Le Bouquet écologique. published by le Réseau québécois des groupes écologistes, Montréal, Québec.

British Columbia Energy Council, 1994. DRAFT Energy Strategy. Vancouver, B.C. Energy Council.

British Columbia environmental report. published by the B.C. Environmental Network, Vancouver, British Columbia.

Clean Air Strategy for Alberta. 1991. Report to the Ministers. Edmonton, Alberta, Alberta Energy and Alberta Environment

Commission on Land Use and the Rural Environment. April 1993. *Summary report*. Fredericton, New Brunswick, Department of the Environment.

Commission on Resources and Environment (CORE). 1994. Finding common ground: a shared vision for land use in British Columbia, Victoria, British Columbia, CORE.

____. 1994. Finding common ground: a shared vision for land use in British Columbia — Volume II Appendices. Victoria, CORE.

____. 1994, Vancouver Island land use plan volume one. Victoria, CORE.

Conseil de la conservation et de l'environnement, Gouvernment du Québec. 1991. Avis sur la pertinence d'un commissaire à l'environnement au Québec. Conseil de la conservation et de l'environnement, Gouvernement du Québec.

The Conservation Council of Ontario. 1989. Ontario's environmental track record: a review of significant Ontario government conservation initiatives. Toronto, the Conservation Council of Ontario.

Environment Network News. Published by the Alberta Environmental Network. Edmonton, Alberta.

Government of Alberta. Seizing opportunity: Alberta's new economic development strategy. Edmonton?, Government of Alberta.

Ontario Environmental Network (OEN). 1991. Sustainability as we mean it. Guelph, Ontario, OEN.





Ontario Environmental Network News. Published by the OEN. Guelph, Ontario.

Ontario Federation of Agriculture (OFA); Christian Farmers Federation of Ontario (CFFO); Agricultural Groups Concerned About Resources and the Environment (AGCare); Ontario Farm Animal Council (OFAC). 1992. Our Farm Environmental Agenda. OFA; CFFO; AGCare; OFAC.

The Ontario Wildlife Working Group. 1991. *Looking ahead:* a wild life strategy for Ontario. Toronto: Wildlife Policy Branch, Ontario Ministry of Natural Resources.

Prince Edward Island Round Table on Environment and Economy. 1991. Sustainable development in Prince Edward Island. Charlottetown, Prince Edward Island Round Table on Environment and Economy.

Task Force on Sustainable Energy Development. 1993. A Strategy for sustainable energy development and use for Ontario Hydro. Toronto, Ontario.

Western Canada Wilderness Committee educational report. Published by the Western Canada Wilderness Committee, Vancouver, British Columbia.

Stratégies locales

The Citizens Greenprint Committee of Ottawa-Carleton. 1990. *The Ottawa-Carleton greenprint*. Ottawa, Regional Municipality of Ottawa-Carleton.

City Green Strategy Subcommittee. 1993. Cambridge city green strategy: a community action plan for the environment. Cambridge, Ontario, City of Cambridge.

City of Halifax. 1993. Response of City of Halifax departments, boards and commission to the report of the Round Table on the Environment and the Economy. Halifax, City of Halifax.

City of Halifax Round Table on the Environment and the Economy. 1993. *A path to sustainability.* Halifax, Round Table on the Environment and the Economy of the City of Halifax.

Gimli and District Community Development Round Table. *Gimli: a community view.* Gimli, Manitoba, Gimli and District Community Development Round Table.

Greater Vancouver Regional District. 1993. Creating Greater Vancouver's green zone: the livable region strategic plan. Burnaby, British Columbia, Greater Vancouver Regional District, Strategic Planning Department, Parks Department.

Imagining Nanaimo Steering Committee. 1993. *Nanaimo's community goals and strategies*. Nanaimo, British Columbia. City of Nanaimo.

Moriyama & Teshima Planners Limited. 1991. The Ramsey Lake and watershed community improvement plan: a 100 Year vision. Toronto, Moriyama & Teshima Planners Limited.

Peterborough Committee on Sustainable Development. 1991. Sustainable development and the Official Plan of the City of Peterborough: a green paper for discussion and debate detailing amendments for the proposed official plan. Peterborough, Ontario, Peterborough Committee on Sustainable Development.

Prince Edward Round Table on Environment and Economy. 1993. 1st annual report of the Prince Edward Round Table on Environment and Economy 1993. Charlottetown, Prince Edward Island Round Table on Environment and Economy.

The Regional Chairman's Task Force on Sustainable Development. 1993. *Implementing Vision 2020: directions for creating a sustainable region*. Hamilton, Ontario, Regional Municipality of Hamilton-Wentworth.

. 1993. Implementing Vision 2020: detailed strategies and actions for creating a sustainable region. Hamilton, Ontario, Regional Municipality of Hamilton-Wentworth.

Regional Municipality of Waterloo. 1994. Regional official policies plan: planning for a sustainable community. Waterloo Ontario, Regional Municipality of Waterloo. (draft report).

_____. 1993. Development strategies: policy directions and settlement pattern concept: recommendation report. Waterloo, Ontario, Department of Planning and Culture, Regional Municipality of Waterloo. (Report No. 8).

_____. 1992. Towards 2021: shaping our regional vision together: a discussion paper. Waterloo, Ontario, Department of Planning and Development, Regional Municipality of Waterloo. (Report No. 4).

Regional Planning and Development Department and the Ramsey Lake Technical Committee. 1992. *Community improvement plan: Ramsey Lake*. Sudbury, Ontario, Ramsey Lake Steering Committee, City of Sudbury.

Stratford and Area Round Table for Environment and Economy. 1993. title?. Stratford, Ontario, Stratford and Area Round Table for Environment and Economy.

Task Force on Sustainable Development for Peterborough Area. Report of the Task Force on Sustainable Development for the Peterborough Area. Peterborough, Ontario, Task Force on Sustainable Development for Peterborough Area.

Tomorrow Together Working Group. 1992. *Tomorrow together: toward sustainable development in the Regional Municipality of Sudbury*. Sudbury, Ontario, Regional Municipality of Sudbury.

Vancouver CityPlan. 1994, *Making choices*. Vancouver, City of Vancouver.

____. 1993. CityPlan ideas illustrated. Vancouver, City of Vancouver.

Autres documents locaux

Commission roya e sur l'avenir du secteur riverain de Toronto, 1992. *Régénération, le secteur riverain de Toronto et la ville durable.* Toronto, Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto.

Darnell, J.; Khong J.; et al. 1993. *Healthy City Toronto Project progress report and inventory 1990 to 1993*. Toronto, Healthy City Office.

Department of Engineering and Works, Environmental Management Branch. 1993. *The City of Ottawa's municipal environmental evaluation process (MEEP): guidelines for application*. Ottawa, City of Ottawa.

Dykeman, F.W. (editor). 1990. Entrepreneurial and sustainable rural communities. Sackville, New Brunswick, Rural and Small Town Research and Studies Programme, Department of Geography, Mount Allison University.

Local Round Table Task Force of the BCRTEE. *Guide to establishing a local round table*. Victoria, British Columbia, BCRTEE.

Maclaren, V.W., 1992. Pour un développement durable au Canada: la mise en œuvre du concept. Vol. I: Bilan. Toronto, Comité intergouvernemental de recherches urbaines et régionales. _____.1992. Pour un développement durable au Canada: la mise en œuvre du concept. Vol. III: Répertoire des interventions. Toronto, Comité intergouvernemental de recherches urbaines et régionales.

Manitoba Department of Rural Development. 1991. Community choices: a sustainable communities program for Manitoba. Winnipeg, Manitoba Department of Rural Development.

ORTEE. 1991. Local round tables on environment and economy. Toronto, ORTEE.

Roseland, M., 1992. Le développement durable des centres urbains: Guide à l'intention des pouvoirs locaux et municipaux. Ottawa, NRTEE.

Sawin, S.; Carrier, L. (editors). 1993. Private visions community visions: results of the Cowichan Visions 2020/Sustainable Communities Initiative survey. Victoria, British Columbia, Centre for Sustainable Regional Development, University of Victoria. (Sustainable Communities Initiative Working Paper No. 10).

Tomalty, Pell, D., 1994. Le développement durable et les villes canadiennes: études de cas. Ottawa, Centre d'études prospectives sur l'habitation et le cadre de vie de la Société canadienne d'hypothèques et de logement; Programme canadien des changements à l'échelle du globe, Société royale du Canada (rapport préliminaire).

_____; Pell, D. 1994. Sustainable development and Canadian cities: current initiatives. Ottawa, Centre for Future Studies in Housing and Living Environments of the Canadian Mortgage and Housing Corporation; Canadian Global Change Program; The Royal Society of Canada. (draft report).

Wackernagel, Mr. with McIntosh, J. et al. 1993. How big is our ecological footprint? a handbook for estimating a community's appropriated carrying capacity. Vancouver, Task Force on Planning Healthy and Sustainable Communities.

Documents régionaux

Affaires indiennes et du Nord canadien, 1991. *The Arctic Environmental Strategy*: an action plan. Ottawa, Affaires indiennes et du Nord canadien.

BCRTEE. 1993. Georgia Basin Initiative: creating a sustainable future. Victoria, British Columbia, BCRTEE.

Cascadia Institute; Discovery Institute. 1994.

Opportunities for achieving sustainability in Cascadia.

Vancouver, International Centre for Sustainable Cities.

Conférence circumpolaire inuit, 1993. *Circumpolar....* Ottawa, Conférence circumpolaire inuit.

The Conservation Foundation and the Institute for Research on Public Policy, 1990. *Great Lakes, Great Legacy.* Baltimore, Conservation Foundation.

Fraser Basin Management Board. 1993. Strategic plan for the Fraser Basin Management Board 1993-98. Vancouver, Fraser Basin Management Board.

International Joint Commission. 1994. Seveth biennial report on Great Lakes water quality. Ottawa, International Joint Commission Office.

St. Croix International Waterway Commission. 1990. St. Croix International Waterway: A heritage - a future: a preliminary plan for the longterm co-operative management of the St. Croix International Waterway. St. Stephen, New Brunswick, St. Croix International Waterway Commission.





Annexe II : Initiatives et personnesressources en matière de viabilité

En préparant le présent rapport, le Projet de société a consulté bon nombre de personnes, de gouvernements et d'organismes dans l'ensemble du Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les organismes et les initiatives dont il est mention dans le rapport, veuillez vous référer à la liste de personnes-ressources ci-dessous. Nous devons attirer votre attention sur le fait que cette liste ne représente qu'une petite partie du travail en cours au Canada en vue d'appliquer les principes du développement viable à l'échelle internationale, nationale, régionale, provinciale-territoriale et des collectivités du pays. Cependant, nous espérons qu'elle fournira des possibilités de contacts initiaux aux personnes intéressées à en connaître davantage sur ces projets.

Veuillez aviser le Projet de société en cas d'ajout ou de correction à la liste ci-dessous.

National

Gouvernement fédéral :

Agriculture et agro-alimentaire Canada. S'adresser à : Michael Presley, chef, Politique stratégique en matière environnementale, Bureau de l'environnement, Agriculture et Agro-alimentaire Canada, pièce 670, 930, avenue Carling, Ottawa (Ontario) K1A 0C5. Tél. (613) 943-1611, poste 2245, télec. (613) 943-1612.

Stratégle relative au poisson de fond de l'Atlantique. S'adresser à : ?

Vérificateur général du Canada. S'adresser à : Cameron Young, chef, Direction générale des opérations de vérification, bureau du Vérificateur général du Canada, 240, rue Sparks, Ottawa (Ontario) K1A 0G6. Tél. (613) 995-1925.

Biodiversité. S'adresser à : John Herity, directeur, Bureau de la convention sur la biodiversité, Environnement Canada, 351, boul. Saint-Joseph, 5^e étage, Hull (Québec) K1A 0H3. Tél. (819) 953-4374, télec. (819) 953-1765.

Programme canadien des forêts modèles. S'adresser à : Richard Baerg, Service des forêts du Canada, Ressources naturelles Canada. Tél. (819) 997-1107.

Société canadienne d'hypothèques et de logement. S'adresser à : Jack Smugler, agent principal, division des relations internationales, bureau national, SCHL, 700, chemin Montréal, Ottawa (Ontario) K1A 0P7. Tél. (613) 748-2468, télec. (613) 748-2302.

Société canadienne des ports. S'adresser à : (613) 957-6787 (numéro général).

Agence canadienne de développement international. S'adresser à : (819) 997-5456 (numéro général).

Étude de la loi canadienne sur la protection de l'environnement. S'adresser à : Ruth Wherry, conseillère principale des politiques, Bureau de la LCPE, Environnement Canada, Place Vincent-Massey, 351, boul. Saint-Joseph, 5⁶ étage, Hull (Québec) K1A 0H3. Tél. (819) 997-1342, télec. (819) 997-0049.

Patrimoine canadien. S'adresser à : (819) 997-0055 (numéro général).

Conseils et vérification Canada. S'adresser à : Ted Manning, tél. (613) 947-2335, ou à Gord Clifford, tél. (613) 995-8247, 112, rue Kent, 9^e étage, Tour B, Place de Ville, Ottawa (Ontario) K1A 0S5. Télec. (613) 943-1097.

Politique en matière de gestion des ressources culturelles. S'acresser à : Sharon Jeannotte, chef intérimaire, Coordination et planification stratégique, Patrimoine canadien, Immeuble Jules-Léger, Terrasses de la Chaudière, 25, rue Eddy, 12^e étage, Hull (Québec) Κ1Δ ΩΜ5

Programme de l'efficacité énergétique et des énergies de remplacement. S'adresser à : Ressources naturelles Canada, tél. (613) 995-0865.

L'initiative d'écocivisme. S'adresser à : Environnement Canada, 25, rue Eddy, 3^e étage, Hull (Québec) K1A 0M5. Tél. (819) 953-9449.

Comité fédéral des urgences environnementales.

S'adresser à : Sam Baird, chef, Secrétariat des urgences ministérielles, Direction des urgences environnementales, Direction des programmes nationaux, Service de protection environnementale, Environnement Canada, Place Vincent-Massey, 351, boul. Saint-Joseph, 17^e étage, Hull (Québec) K1A 0H3. Tél. (819) 997-4277, télec. (819) 997-1529.

Initiative en matière d'immeubles fédéraux.

S'adresser à : Rick McKenzie, directeur, Division des enjeux énergétiques, Ressources naturelles Canada. Tél. (613) 996-4079.

Pêches et Océans. S'adresser à : (613) 993-0600 (numéro général).

Chambre des communes. S'adresser à : Marian Campbell, agent de projets environnementaux, Bureau de l'environnement, pièce 390, immeuble Wellington, Chambre des communes, Ottawa (Ontario) K1A 0A6. Tél. (613) 943-1564, télec. (613) 943-0479.

Comité permanent de la Chambre des communes sur l'environnement et le développement durable. S'adresser à : tél. (613) 996-1595.

Affaires Indiennes et du Nord Canada. Programmes relatifs aux Indiens et aux Inuit. S'adresser à : John Graham, directeur général, Direction générale des terres et de l'environnement, Services fonciers et fiduciaires, tél. (819) 997-8212.

Affaires indiennes et du Nord Canada. Programmes du Nord. S'adresser à : Hiram Beaubier, directeur général, Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement, programmes des affaires du Nord. Tél. (819) 997-9381, OU à Leslie Whitby, directeur, Direction de l'environnement et des ressources renouvelables, Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement, Programmes des affaires du Nord. Pièce 615, 10, rue Wellington, Hull (Québec) K1A 0H4. Tél. (819) 997-2728.

Commission mixte internationale. S'adresser à : Philip Slyfield, secrétaire, Section cana-dienne, 100, rue Metcalfe, 18e étage, Ottawa (Ontario) K1P 5M1. Tél. (613) 995-2984, téléc. (613) 993-5583.

Organisation internationale de normalisation, Comité de gestion environnementale. S'adresser à : Assocation canadienne des normes, 178, boul. Rexdale, Etobicoke (Ontario) M9W 1R3. Tél. (416) 747-4000.

Commission de la Capitale nationale. S'adresser à : Louise Kingsley, agent principal, Évaluation environnementale et planification, Commission de la Capitale nationale, 161, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1P 6J6. Tél. (613) 239-5591, téléc. (613) 239-5393.

Bureau national de la prévention de la pollution.S'adresser à : Environnement Canada, tél. (613) 994-0186.

Conseil national de recherches. S'adresser à : M. Terry B. Kimmel, Bureau de promotion commerciale, Institut de recherche environnementale et de technologie du Conseil national de recherches, immeuble M-12, chemin Montréal, Ottawa (Ontario) K1A 0R6. Tél. (613) 990-6618, téléc. (613) 957-8231.

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. S'adresser à : tél. (613) 995-6295.

Parcs Canada. S'adresser à.: Sharon Jeannotte, chef intérimaire, Coordination et planification stratégique, Patrimoine canadien, Immeuble Jules-Léger, Terrasses de la Chaudière, 25, rue Eddy, 12^e étage, Hull (Québec) K1A 0M5.

Programme de recherche et de développement énergétique. S'adresser à : Bureau de recherche et développement énergétiques, Ressources naturelles Canada, 14^e étage, 580, rue Booth, Ottawa (Ontario) K1A 0E4. Tél. (613) 995-0478.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. S'adresser à : M chael Dawson, Politique ministérielle, TPSGC, 15 A1, Phase III, Place du Portage, Hull (Québec) K1A 0M2. Tél. (819) 956-0885, téléc. (819) 956-4962.

Revue de la science et de la technologie. S'adresser à : Secrétariat pour la Revue de la science et de la technologie, Industrie Canada, 11^e étage, Tour est, 235, rue Queen, Ottawa (Ontario) K1A 0H5. Tél. (613) 943-7034.

Conseil de recherche en sciences humaines du Canada. S'adresser à : A. Fox, directeur, Division des politiques, de la planification et des relations internationales, CRCHC, 350, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1P 6G4. Tél. (613) 992-5125, téléc. (613) 992-1787.

Statistique Canada. S'adresser à : Michael Bordt, Division des comptes nationaux et de l'environnement, Statistique Canada, Tunney's Pasture, 21A, immeuble R.H.-Coates, Ottawa (Ontario) K1A 0T6. Tél. (613) 951-8585, téléc. (613) 951-3618.

Transports Canada. S'adresser à : Pierre Renart, directeur, Relations gouvernementales et questions d'environnement, Groupe des politiques et de la coordination, Transports Canada, 26^e étage, Tour C, Place de Ville, Ottawa (Ontario) K1A 0N5.
Tél. (613) 991-6503, téléc. (613) 991-6422.

Eau et économie. S'adresser à : Frank Quinn, chef, Politique en matière d'eau, Direction de la conservation de l'eau et des habitats, Service canadien de la faune, Environnement Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0H3. Tél. (819) 953-1513, téléc. (819) 994-0237.

Autres initiatives et personnesressources en matière de viabilité :

Programme d'écocivisme de l'ACCC. S'adresser à : Ruth Watson, directrice, programme d'écocivisme de l'ACCC, Association des collèges communautaires du Canada, bureau 200, 1223, rue Michael nord, Ottawa (Ontario) K1J 7T2. Tél. (613) 746-7639. Courrier électronique : nwatson@accc.ca.

Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET). S'adresser à : ?

Automotive Manufacturing Pollution Prevention
Project (MUMA). S'adresser à : Canadian Motor Vehicle
Manufacturer's Association ?

Association des fabricants de pièces d'automobile du Canada. S'adresser à : Mark Cotter, directeur de l'environnement, bureau 516, 195, West Mall, Etobicoke (Ontario) M9C 5K1. Tél. (416) 620-4220, téléc. (416) 620-9730.

Business Principles for a Sustainable and Competitive Future. S'adresser à : Conseil canadien des chefs c'entreprises, Centre Banque Royale, 90, rue Sparks, bureau 806, Ottawa (Ontario) K1P 5B4.
Tél. (613) 238-3727, téléc. (613) 236-8679.

Association du barreau canadien (ABC). S'adresser à : Marshall Burgess, président, Comité sur la réforme du droit, Section nationale des lois sur l'environnement, Association du barreau canadien. Tél. (902) 424-5300; Bruce Willis, président, Section nationale des lois sur l'environnement, Association du barreau canadien. Tél. (403) 668-5252. ABC, 50, rue O'Connor, bureau 902, Ottawa (Ontario) K1P 61.2.

Centres canadiens de recherches en développement durable. S'adresser à : Ann Dale, Sustainable Development Research Centre, University of British Columbia. Tél. (604) 822-6899

Conseil canadien pour la coopération internationale. S'adresser à : Peter Padbury, coordinateur en environnement, CCCI, 1, rue Nicholas, bureau 300, Ottawa (Ontario) K1N 7B7. Tél. (613) 241-7007.

Conseil canadien des ministres de l'environnement. S'adresser à : Barbara Czech, directrice des communications, 326, rue Broadway, bureau 400, Winnipeg (Manitoba). Tél. (204) 948-2090.

Stratégie canadienne relative aux industries environnementales. S'adresser à : ?

Réseau canadien de l'environnement.

C.P. 1289, succursale B., Ottawa (Ontario) K1P 5R3. Tél. (613) 563-2078. Courrier électronique : cen@web.apc.org.

Réseau canadien des communautés en santé. S'adresser à : Stephen Jewczyk, président, 3, rue Centennial, Mount Pearl (Terre-Neuve) A1N 2C2. Tél. (709) 748-1029.

Le réseau canadien des communautés en santé (national) a des personnes-ressources aux paliers provincial et territorial suivants : Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nouvelle-Écosse, Ontario, Québec et Saskatchewan. Il a également des personnes-ressources dans des centaines de collectivités dans l'ensemble du Canada.





Institut canadien des comptables agréés. S'adresser à : Randy Billings, Ernst and Young Chartered Accountants, Toronto-Dominion Centre, P.O. Box 251, Toronto (Ontario) M5K 1J7. Tél. (416) 864-1234.

Institut canadien des urbanistes. S'adresser à : Sylvia Planka, Communications et Relations publiques, Tél. 1-800-207-2138.

Congrès du travail du Canada. S'adresser à : David Bennett, Congrès du travail du Canada, 2841, promenade Riverside, Ottawa (Ontario) K1V 8X7. Tél. (613) 521-3400.

Association des manufacturiers canadiens. S'adresser à : Doreen Henley, AMC, 130, rue Albert, Pièce 302, Ottawa (Ontario) K1P 5G4. Tél. (613) 233-8423.

Canadian Network for Environmental Education and Communications. S'adresser à : a/s Ecologic, P.O. Box 1514, Antigonish, Nova Scotia B2G 2L8. Tél. (902) 863-5984, téléc. (902) 863-9481.

Alliance canadienne pour la paix. S'adresser à : ACP, 555 Bloor St. W. #5, Toronto (Ontario) M5S 1Y6.

Société des architectes paysagistes du Canada. S'adresser à : Larry Patterson, Executive Director, 1339 Fifteenth Avenue SW, Suite 310, Calgary (Alberta) T3C 3V3. Tél. (403) 228-6591.

Canadian Urban Research on the Environment. S'adresser à : Dan Friesen, Conseiller en recherche, Fédération canadienne des municipalités, 24, rue Clarence, Ottawa (Ontario) K1N 5P3. Tél. (613) 241-8484.

Council of Canadians with Disabilities. S'adresser à: April D'Aubin, Council of Canadians with Disabilities, 294 Portage Ave #926, Winnipeg, R3C 0B9. Tél. (204) 947-0304, téléc. (204) 942-4625.

Produits forestiers E.B. Eddy. S'adresser à : 1600, rue Scott, 7^e étage, Ottawa (Ontario) K1Y 4N7. Tél. (613) 725-6743.

EarthEnterprise Tool Kit. S'adresser à : IISD, 161 Portage Avenue East, 6^e étage, Winnibeg, Manitoba R3B 0Y4. Tél. (204) 958-7735.

Economic Instruments Collaborative. S'adresser à : Gene Nyberg, Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, 1, rue Nicholas. pièce 1500, Ottawa (Ontario) K1N 7B7. Tél. (613) 992-7189.

Programme d'éducation planétaire. S'adresser à : Tom Lyons, Fédération des professeurs de l'Ontario, 1260 Bay Street, Toronto (Ontario) M5R 2B5. Tél. (416) 966-3424.

Comité intergouvernemental de recherches urbaines et régionales (CIRUR). S'adresser à : CIRUR, 150 Eglinton Avenue East, Suite 301, Toronto (Ontario) M4P 1E8. Tél. (416) 973-5629, téléc. (416) 973-1375.

International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI). World Secretariat: 8^e étage, East Tower, City Hall, Toronto (Ontario) M5H 2N2. Tél. (416) 392-1462, téléc. (416) 392-1478.

Centre de recherche pour le développement international. S'adresser à : Teodora Carroll-Foster, Action 21, CRDI, 250 rue Albert. Ottawa, Ontario K1G 3H9. Tél: (613) 238-6163, fax: (613) 238-7230.

Institut international de développement durable.
S'adresser à : Heather Creech, Director of Communications and Partnerships, 161 Portage Avenue East, 6^e étage, Winnipeg, Manitoba R3B 0Y4. Tél. (204) 958-7700, téléc. (204) 958-7710.

Conférence circumpolaire Inuit. S'adresser à : Chester Reimer, CCI, 170, avenue Laurier ouest, pièce 504, Ottawa (Ontario) K1P 5V5. Tél. (613) 563-2642.

Learning for a Sustainable Future. S'adresser à : Jean Perras, Directeur principal, 45, rue Rideau, Pièce 303, Ottawa (Ontaric) K1N 5W8. Tél. (613) 562-2238.

Fondation communautaire nationale de l'arbre. S'adresser à : 220, avenue Laurier ouest, pièce 1550, Ottawa (Ontario). Tél. (613) 567-5545.

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. S'adresser à : Kelly Hawke-Baxter, Directrice des communications, TRNEE, 1, rue Nicholas, pièce 1500, Ottawa (Ontario) K1N 7B7. Tél. (613) 992-7189.

Groupe de travail sur l'éducation de la TRNEE. S'adresser à : Carla Doucet, Conseillère en politique, TRNEE. Tél. (613) 992-7189.

La Voix. S'adresser à : La Voix, 350, rue Sparks, pièce 1005. Ottawa (Ontario) K1R 7S8. Tél. (613) 238-7624.

Projet de société. S'adresser à : Projet de planification pour un avenir viable, 1,rue N'cholas, pièce 1500, Ottawa (Ontario) K1N 7B7. Tél. (613) 992-7189.

L'Institut royal d'architecture du Canada. S'adresser à : Tim Kehoe, Directeur général, IRAC, 55, rue Murray, pièce 330, Ottawa (Ontario) K1N 5M3. Tél. (613) 241-3600.

Société royale du Canada. S'adresser à : David Henderson, Société royale du Canada, C.P. 9734, Ottawa (Ontario) K1G 5J4. Tél. (613) 991-6990, téléc. (613) 991-6996.

Programme de recherche sur le milieu rural et les petites villes du Canada. S'adresser à : Mary Simpson, Programme du milieu rural et des petites villes, Mount Allison University, Sackville (N.-B.) E0A 3C0. Tél. (506) 364-2393.

Parmi les collectivités qui participent au programme, mentionnons : Cavendish, I.-P.-É.; Georgetown, I.-P.-É.; Summerside, I.-P.-É.; Sussex, N.-B.; McAdam, N.-B.; Campobello Island, N.-B; Kimberley (Colombie-Britannique) et Creston Valley (Colombie-Britannique).

Shell Canada. S'adresser à : Linton Kulak, Directeur du Service de la santé, Sécurité et environnement, 400, 4e Avenue sud-ouest, 26^e étage, pièce 2662, Calgary (Alberta) T2P 3H5. Tél. (403) 691-2091.

Solidarité et action unie vers l'environnement. (Tournée SAUVE). Pas de tournée en 1994-1995.

Viabilité. S'adresser à : Carla Doucet, Conseillère en politique, TRNEE, 1, rue N'cholas, pièce 1500, Ottawa (Ontario) K1N 7B7. Tél. (613) 947-0668, téléc. (613) 992-7385.

Association de l'industrie touristique du Canada. S'adresser à : 130, rue Albert, Ottawa (Ontario). Tél. (613) 238-3883.

Web/Nirv Centre. S'adresser à : Rory O'Brien Tél. (416) 596-0212

Whitehorse Mining Initiative. S'adresser à : Association minière du Canada, 350, rue Sparks, pièce 1105, Ottawa (Ontario) K1R 7S8. Tél. (613) 233-9391.

Les femmes et le développement viable - Perspectives canadiennes (Conférence). S'adresser à : Shawna Sylvester, Coordonnatrice de la conférence. Tél. (604) 822-9154.

Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté. (LIFPL). S'adresser à : Marcy Holyk, R.R. #3, Ashton Station Road, Ashton (Ontario) K0A 1B0. Tél. (613) 253-6395.

Régions

Atlantique

Agence de promotion économique du Canada atlantique. S'adresser à : Siège social, C.P. 6051, 644, rue Main, Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 9J8. Tél. (506) 851-2271, téléc. (506) 851-7403.

Plan d'action des zones côtières de l'Atlantique (ACAP). S'adresser à : Jim Ellsworth, Gestionnaire ACAP, Environnement Canada, 4^e étage, Queen Square, 45 Alderney Drive, Dartmouth (N.-É.) B2Y 2N6. Tél. (902) 426-2131, téléc. (902) 426-4457.

Les collectivités qui participent à l'ACAP comprennent : St. John's, T.-N.; Humber Arm, T.-N.; Bedeque Bay, I.-P.-É.; Cardigan Bay, I.-P.-É.; Sydney, N.-É.; Lunenburg, N.-É.; Mahone Bay, N.-É.; Annapolis Royal, N.-É.; Pictou, N.-É.; Saint John, N.-B.; St. Croix, N.-B.; Madawaska, N.-B.; Miramichi, N.-B.; Letang Estuary, N.-B.

Entente de coopération sur le développement économique viable Canada-Nouvelle-Écosse. S'adresser à : Brad Hodgins, Coordinateur provincial, ECDEV, 11^e étage, Queen Square, 45 Alderney Dr., Darmouth (N.-É.) B2Y 2N6. Tél. (902) 426-1649.

Gulf of Maine Council on the Marine Environment. S'adresser à : Secrétariat, ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick, C.P. 6000, 364, rue Argyle, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1.

Commission internationale de la rivière St. Croix. S'adresser à : 435, boul. Milltown, St. Stephen (Nouveau-Brunswick) E3L 1J9.

Grands Lacs - Fleuve St-Laurent

Plan d'assainissement des Grands Lacs (PA). S'adresser à : Madhu Malhutra, Bureau régional des Grands Lacs, Environnement Canada, Coordonnateur de la participation publique, Tél. (416) 954-5150 ou Bruce Kirschener, Commission mixte internationale du Bureau régional des Grands Lacs, 100, avenue Ouellette, 8^e étage, Windsor (Ontario) N9A 613. Tél. (519) 257-6710.

Les collectivités qui participent au PA en Ontario sont : Peninsula Harbour, Jackfish Bay, Nipigon Bay, Thunder Bay, St. Mary's River, Spanish River Mouth, Collingwood Harbour, Severn Sound, St. Clair River, Wheatley Harbour, Niagara River, Hamilton Harbour, Metro Toronto, Port Hope, Bay of Quinte, fleuve Saint-Laurent.

Grands Lacs 2000. S'adresser à : Bureau régional des Grands Lacs. Tél. (519) 257-6700.

Commission mixte internationale. S'adresser à : Philip Slyfield, Secrétaire, Section canadienne, 100, rue Metcalfe, 18^e étage, Ottawa (Ontario) K1P 5M1. Tél. (613) 995-2984, télec. (613) 993-5583.

Saint-Laurent - Vision 2000. S'adresser à : Commission mixte internationale (voir ci-dessus)

Nord

Stratégie de l'environnement arctique. S'adresser à : Lillian Blondin, Direction des Communications, Affaires indiennes et du Nord Canada. Ottawa (Ontario) K1A 0H4. Tél. (819) 997-8407.

Stratégie Inuit régionale de conservation. S'adresser à : Chester Reimer, Conférence circumpolaire Inuit, 170, avenue Laurier ouest, pièce 504, Ottawa (Ontario) K1P 5V5. Tél. (613) 563-2642.

Principes d'une politique globale de l'Arctique. S'adresser à : Chester Reimer, Conférence circumpolaire Inuit, 170, avenue Laurier ouest, pièce 504, Ottawa (Ontario) K1P 5V5. Tél. (613) 563-2642.

Quest

Cascadia. S'adresser à : Dr. Allan Artibise, International Institute for Sustainable Cities, 1150 - 555 West Hastings Street, Harbour Centre, Vancouver (C.-B.) V6B 4N5. Tél. (604) 666-0061, téléc. (604) 666-0009.

Programme de gestion du bassin Fraser. S'adresser à : David Marshall, Directeur, 700 West Georgia Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1B6. Tél. (604) 660-1177, téléc. (604) 660-3600.

Fraser River Estuary Management Program. S'adresser à : Dianna Colnett, Fraser River Estuary Management Program, 301-960 Quayside Drive, New Westminster (C.-B.) V3M 6G2. Tél. (604) 525-1047.

Projet de la Table ronde de la Colombie-Britannique dissoute en juin 1994.

Georgia Basin Initiative. S'adresser à : Joan Sawicki, Parliamentary Secretary to the Minister of Municipal Affairs, Parliament Buildings, Victoria, B.C. V8V 1X4. Tél (604) 953-3009. fax (604) 387-7973.

Développement viable pour la région des Grandes plaines. S'adresser à : Institut international de développement durable, 161, avenue Portage est, 6^e étage, Winnipeg (Manitoba) R3B 0Y4. Tél. (204) 958-7701.

Provinces/Territoires et local

Terre-Neuve

Table ronde de Terre-Neuve et du Labrador sur l'environnement et l'économie. S'adresser à : Tom Graham, Director of Policy and Planning, Department of Environment and Lands, P.O. Box 8700 St. John's, Newfoundland A1B 4J6. Tél. (709) 729-0027.

Nouvelle-Écosse

Dartmouth Lakes Advisory Board. S'adresser à : Audrey Manzer, Chairperson, Dartmouth Lakes Advisory Board, a/s Library, Department of Municipal Affairs, P.O. Box 216, Halifax, N.S. B3J 2M4.

The Industrial Park as an Ecosystem. S'adresser à : Ray Coté, School for Resource and Environmental Studies, Dalhousie University, 1312 Robie St., Halifax, Nova Scotia. Tél. (902) 494-3632

Table ronde de la Nouvelle-Écosse sur l'environnement et l'économie. S'adresser à : Dr Chang Lin, Adjoint du sous-ministre, ministère de l'Environnement, 5151 Terminal Road, 5e étage, P.O. Box 2107, Halifax, NS B3J 3B7. Tél. (902) 424-3617, téléc. (902) 424-0644.





Ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse. S'adresser à : David Hopper, tél. (902) 424-8151.

Sustainable Communities Network of Nova Scotia. S'adresser à : Karen Laine, Nova Scotia Environment and Development Coalition, Suite 502, 1657 Barrington St., Halifax, Nova Scotia B3J 2A1. Tél. (902) 422-4276, téléc. (902) 423-9736.

Île-du-Prince-Édouard

Table ronde de l'Île-du-Prince-Édouard sur l'environnement et l'économie. S'adresser à : André Lavoie, Coordonnateur adjoint de la planification et des politiques, ministère des Ressources environnementales, 11, rue Kent, 4⁶ étage, C.P. 2000, Charlottetown (I.-P.-É.) C1A 7N8. Tél. (902) 368-5032, téléc. (902) 368-5830.

Ministère de l'Agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard. S'adresser à : John MacQuarry. Tél. (902) 836-5450.

Nouveau-Brunswick

Action-Nord. S'adresser à : Agence de promotion économique du Canada atlantique, C.P. 6051, 644, rue Main, Moncton (N.-B.) E1C 9J8. Tél. (506) 851-2271.

McAdam Sustainable Development Strategy. S'adresser à : John Flynn, Southwest Development Corporation, P.O. Box 8 Harvey Station (Nouveau-Brunswick), E0H 1H0. Tél. (506) 366-3022, téléc. (506) 366-3444.

Table ronde du Nouveau-Brunswick sur l'environnement et l'économie. S'adresser à : David Besner, Directeur, Politique et Affaires intergouvernementales, ministère de l'Environnement, 364, rue Argyle, 2^e étage, C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1. Tél. (506) 453-3703, téléc. (506) 457-7800.

Commission sur l'utilisation des terres et l'environnement rural du Nouveau-Brunswick. (CUTER). S'adresser à : CUTER, a/s ministère de l'Environnement N.-B., C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1. Tél. (506) 453-3095, téléc. (506) 453-3377.

Québec

Conseil de la conservation et de l'environnement. S'adresser à : Germain D. Gérard, 800, place d'Youville, 20^e étage, Québec G1R 3P4. Té . (418) 643-3818, téléc. (418) 646-1693.

Gouvernement du Québec. S'adresser à : Robert Lauzon, Sous-ministre au développement durable et à la conservation, ministère de l'Environnement, 3900, rue Marly, Sainte-Foy (Québec) G1X 4E4. Tél. (418) 643-7860, téléc. (418) 643-7812.

Table ronde du Québec sur l'environnement et l'économie. S'adresser à : André Harvey, Sous-ministre adjoint, Développement viable et Conservation, ministère de la Faune et de l'Environnement, 3900, rue Marly, 6^e étage, Sainte-Foy (Québec) G1X 4E4. Tél. (418) 643-7860, téléc. (418) 643-7812.

Vive Montréal en santé. S'adresser à : Réal Lacombe, Réseau québécois de villes et villages en santé, 1050, chemin Sainte-Foy (Québec) G1S 4L8. Tél. (418) 682-7959.

Ontario

Vision pour Ottawa: Le nouveau plan officiel de la Ville d'Ottawa. S'adresser à : Rasheda Nawaz, Service d'urbanisme de la Ville d'Ottawa, 111, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1N 5A1. Tél. (613) 564-1663.

Bay Area Restoration Council (BARC) of Hamilton-Wentworth and Halton Regions. («Hamilton Harbour RAP») S'adresser à : Room 329 Life Sciences Building, McMaster University, Hamilton (Ontario) Tél. (905) 525-9140 (ext. 27405), téléc. (905) 521-2955.

Région de la Capitale nationale du Canada - Examen du plan officiel. S'adresser à : Chris Bradshaw, Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, 111, rue Lisgar, Ottawa (Ontario). Tél. (613) 560-1229.

City of Guelph Wet-Dry Recycling Program. S'adresser à : Jutta Siebel, City of Guelph, Engineers Department, City Hall, 59 Carden Street, Guelph, Ontario N1H 3A1. Tél. (519) 837-5604.

Processus municipal d'évaluation environnementale de la Ville d'Ottawa. S'adresser à : Susan Costello, Service des travaux d'ingénierie de la Ville d'Ottawa, Direction de la gestion de l'environnement, 111, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1N 5A1. Tél. (613) 564-1549, téléc. (613) 564-4617.

City of Sudbury Ramsay Lake 100 year Plan. S'adresser à : Tin Chee Wu, Senior Planner, Regional Municipality of Sudbury, Regional Planning and Development Department, P.O. Box 3700 Station A, Sudbury, Ontario P3A 5W5. Tél. (705) 673-2171 (ext. 298).

Commission de planification et de réforme du développement de l'Ontario. (Commission Sewell). S'adresser à : ministère des Affaires municipales, 777, rue Bay, Toronto (Ontario) M5G 2E5. Tél. (416) 585-7000.

Ontario Green Communities Initiative. S'adresser à : Enrico Nino, Program Manager, Community Outreach Programs, Energy Efficiency Branch, Ministry of Environment and Energy. 56 Wellesley Street West, 14th floor, Toronto, Ontario, M7A 2B7. Tél. (416) 327-1475.

Les collectivités vertes en Ontario comprennent : Atikokan, Barrie, Belleville, Collingwood, Cornwall, Elora, Guelph, London, Markham, Ottawa, Peterborough, Port Hope, Riverdale, Sarnia, Sault Ste. Marie et Thunder Bay.

Réseau des collectivités en bonne santé de l'Ontario. S'adresser à : Margaree Edwards, Réseau des collectivités en bonne santé de l'Ontario, 1350 Hawthorne Drive, Peterborough, Ontario K9J 7E8. Tél. (705) 745-5864.

Ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario. S'adresser à : Ken Richards, Coordonnateur du bureau des relations intergouvernementales, ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario, 135 St. Clair Avenue West, 8th floor, Toronto, Ontario M4V 1P5. Tél. (416) 323-4652, téléc. (416) 323-4442.

Conseil du Premier ministre sur le renouvellement économique. S'adresser à : Conseil du Premier ministre de l'Ontario. Tél. (416) 326-6754.

Ontario Premiers' Council on Health, Well-Being and Social Justice. S'adresser à : Ontario Premiers Council. Tél. (416) 326-6754.

Table ronde de l'Ontario sur l'environnement et l'économie. S'adresser à : Ken Ogilvie, TROEE, 1 Dundas Street West 2502, Toronto, Ontario, M5G 1Z3. Tél. (416) 327-2032.

Il existe des tables rondes locales dans les endroits suivants en Ontario : Guelph; Haldimand-Norfolk; London; Muskoka; Ottawa-Carleton; Owen Sound et environs; Peterborough; Prince Edward; Sarnia-Lambton; Stratford; Sudbury; et Vaughan (Ville de). Contact provincial, s'adresser à : Ron Nielsen, TROEE, (416) 327-7029

Plan d'action de l'Ontario sur la réduction des déchets. S'adresser à : Bureau de réduction des déchets de

l'Ontario, ministère de l'Environnement, 135 St. Clair Avenue W., Toronto, Ontario M4V 1P5.

Our Farm Environmental Agenda. S'adresser à : Fédération de l'agriculture de l'Ontario, 491 Eglinton Avenue West, Toronto, Ontario M5N 1A8. Tél. (416) 485-3333.

Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto. S'adresser à : Fiducie de régénération du secteur riverain, 207 Queen's Quay West, Suite 580, Toronto, Ontario M5W 2V4. Tél. (416) 314-9490.

Society for Ecological Restoration (SER), Ontario Chapter. S'adresser à : John Ambrose, Metro Toronto Zoo, P.O. Box 280, West Hill, Ontario M1E 4R5. Tél. (416) 392-5973.

Toronto State of the City Report. S'adresser à : Healthy City Office, 20 Dundas Street West, Suite 1036, Toronto, Ontario M5G 2C2.

Les villes et régions qui ont de l'expérience en rédaction de rapports sur l'environnement comprennent entre autres : Burnaby, Hamilton-Wentworth, Kitchener-Waterloo, Montréal, Ottawa-Carleton, Toronto, Saguenay-Lac Saint-Jean et Winnipeq.

«Vers une stratégie de conservation pour l'Ontario». S'adresser à : Chris Winter, Conseil de la conservation de l'Ontario. Téi. (416) 969-9637.

Vision 2020: Directions for Creating a Sustainable Region. Regional Chairman's Task Force on Sustainable Development. S'adresser à : Regional Municipality of Hamilton Wentworth, 119 King Street West, 14th floor, P.O. Box 910, Hamilton, Ontario L8N 3V9.
Tél. (416) 546-2195, téléc. (416) 546-4364.

Manitoba

Community Choices: A sustainable communities program for Manitoba. S'adresser à : Ross C. Thompson, 103-235 Eaton Avenue, Selkirk, Manitoba. Tél (204) 785-5129, fax (204) 785-5155.

Des tables rondes locales existent au Manitoba dans les endroits suivants : Altona; Arborg; Armstrong; Beausejour; Birtle; Bowsman; Carman-Dufferin; Cartier; Churchill Tree Line; Coldwell-Lundar; Dauphin; Del-Win; Emerson; Flin-Fion; Gilbert Plains; Gimli et District; Glenboro; Grahamdale; Grandview et District; Grunthal; Headingley; La Broquerie Municipality; Manitou; Melita et environs; Minnedos et district; Montcalm; Morris; Neepawa; North Cypress/Carberry; North Norfolk/Macgregor; Notre Dame de Lourdes; Pinawa; Rapid City; Reston et environs; Reynolds-Whitemouth; Riverton-Bifrost; Roblin; Rock Lake; Rossburn; Selkirk et environs; Shoal Lake; Southpark Community; St. Pierre; Stoney Mountain; Swan Valley; Somerset-Lorne; Souris River; Strathclair et environs;

Southeast Angle Community; Ste. Agathe; St. Georges; Ste. Anne and District; Stonewall; Turtle River; Treherne-South Norfolk; Virden et district; Wawanesa et district; White School; Winkler et district et Winnipegosis et district; Woodlands.

Table ronde du Manitoba sur l'environnement et l'énergie; Stratégie sur les minéraux et politiques forestières, etc. S'adresser à : Bob Sopuck, Service de la coordination du développement viable, 305 - 155 Carlton Street, Winnipeg, MB R3C 3H8. Tél. (204) 945-1124.

Ministère de l'Environnement du Manitoba. S'adresser à : D'ck Stephens, Directeur, Législation et affaires intergovernementales, mi-nistère de l'Environnement du Manitoba, Building 2, 139 Tuxedo Avenue, Winnipeg, MB R3N 0H6. Tél. (204) 945-8132, télec. (204) 489-9860.

Saskatchewan

Saskatchewan Agriculture and Food. S'adresser à : John Babcoch, Soil conservation specialist, Environment and Engineering Branch, Saskatchewan Agriculture and Food. Tél. (306) 787-9768.

Saskatchewan Department of Environment and Resource Management. S'adresser à : Bruce Smith, Director Policy Branch, Environment and Resource Management, 3211 Albert Street, Room 534, Regina SK S4S 5W6. Tél. (306) 787-5760, téléc. (306) 787-0024.

Table ronde de la Saskatchewan sur l'environnement et l'économie — il n'existe pas de table ronde provinciale mais plutôt de nombreuses tables rondes dans les collectivités locales.

Il existe des tables rondes locales en Saskatche-wan dans les endroits suivants: Creighton-Denare Beach; Estevan et environs; Kamsack et environs; Mid-Lakes et Springside et environs. Contact provincial: Riaz Ahmed, Community Environmental Management Program, Environment and Resource Management. Tél. (306) 787-1521.

South Saskatchewan River Valley 100 Year Plan. S'adresser à : Meewassin Valley Authority. Tél. (306) 665-6887.

Alberta

Alberta Clean Air Strategy Alliance. S'adresser à : Mike Kelly, Executive Director CASA, Standard Life Centre, 14^e étage, 10405 Jasper Road, Edmonton, Alberta T5J 3N4. Tél. (403) 427-9793.

Alberta Environmental Protection. S'adresser à : Ron Hicks, Assistant Deputy Minister, Research & Strategic Services, Alberta Environmental Protection, 10th Floor, 9915-108 Street, Edmonton, AB T5K 2C9. Tél. (403) 427-8155, téléc. (403) 422-6305.

Alberta Forest Conservation Strategy. S'adresser à : Bill Oppen, Corporate and Strategic Management, Alberta Environmental Protection. Tél. (403) 422-9615.

City of Calgary Environmental Policy. S'adresser à : David Reynolds, City of Calgary Engineering and Environmental Services Dept., Office for the Environment, P.O. Box 2100, Station M, Calgary, Alberta T2P 2M5. Tél. (403) 268-8050, téléc. (403) 268-1529.





Environment Council of Alberta. A été démantelé.

S'adresser à : Kathy Achieson. Analyste en politiques, Alberta Department of Environmental Protection, 3rd Floor, Oxbridge Place, 9820 106th Street, Edmonton, Alberta Tél. (403) 427-0047, fax (403) 422-5136.

Colombie-Britannique

Table ronde de la Colombie-Britannique sur l'environnement et l'économie. La table ronde provinciale a été dissoute en juin 1994.

Il existe des tables rondes locales en Colombie-Britannique dans les endroits suivants : Anaheim Lake; Boundary; Bulkley Valley; district régional de la capitale; Comox Valley; Cowichan; Creston Valley; Dawson Creek; Fort St. James; Howe Sound; Kamloops; Kelowna; Kimberly; Kingfisher; Kispiox/Lakes; Ladysmith/Nanaimo; Nahatlatch; Nicola Watershed; North Columbia; Peachland; Penticton; Pitt Meadows; Prince George; Richmond; Robson; Salmon Arm; Salmon River; Saltspring; Skeena; Slocan Valley; South Kalum; South Surrey/White Rock; Sunshine Coast; Vanderhoof; West Arm; et Williams Lake. Contacts provinciaux : Craig Darling, Commission on Resources and the Environment. Tél. (604) 387-1210 et Linda Thorstad, Programme de gestion du bassin Fraser. Tél. (604) 660-1177

Réseau des collectivités en santé de la Colombie-Britannique. S'adresser à : Barbara Berry, Réseau des collectivités en santé de la Colombie-Britannique, 2182 West 12th Avenue, Suite 103, Vancouver, B.C. V6K 2N4. Tél. (604) 261-3478.

Commission sur les ressources et l'environnement. S'adresser à : CORE, 1802 Douglas Street, 7th Floor, Victoria, C.-B., V8V 1X4. Tél. (604) 387-1210.

Environmental Youth Alliance-Vancouver. S'adresser à : Doug Ragen, Environmental Youth Alliance-Vancouver. Tél. (604) 737-2258

Environmental Youth Alliance-Victoria. S'adresser à : Environmental Youth Alliance-Victoria, Box 8100, Victoria, V8W 3R8. Tél. (604) 383-2062.

Ministry of Environment, Lands and Parks. S'adresser à : Toby Vigod, ADM, Corporate Policy, Planning and Legislation, Ministry of Environment, Lands and Parks, 810 Blanshard St., 4th floor, Victoria BC, V8V 1X5. Tél. (604) 356-7223, télec. (604) 387-5669.

Seniors Outreach Services. S'adresser à : tél. (604) 791-5531.

Sunshine Coast Wildlife Seniors Group. S'adresser à : tél. (604) 885-5997.

Vancouver CityPlan. S'adresser à : Anne McAfee, Associate Director of Planning, Planning Department, City of Vancouver, 453 West 12th Avenue, Vancouver, B.C. V5Y 1V4. Tél. (604) 873-7451.

Western Canada Wilderness Committee. S'adresser à : WCWC, 20 Water Street, Vancouver, B.C., V6B 1A4. Tél. (604) 669-9453.

Territoires du Nord-Ouest

Ministère des ressources renouvelables. S'adresser à : Stu Lewis, Directeur, Division de la politique et de la planification, ministère des Ressources renouvelables, 5102, 50^e avenue, pièce 600, Yellowknife, T.N.-O., X1A 3S8. Tél. (403) 920-8046, télec. (403) 873-0114.

Yukon

Ministère des ressources renouvelables. S'adresser à : Larry Duguay, Directeur intérimaire, Direction de la politique et de la planification, ministère des Ressources renouvelables, 10, chemin Burns, C.P. 2703, Whitehorse, Yukon, Y1A 2C6. Tél. (403) 667-5634, télec. (403) 667-2438.

Conseil du Yukon sur l'environnement et l'économie. S'adresser à : Ken Carradine (403) 667-5939.





Commission mondiale de l'environnement

Commission mixte internationale

et du développement

CMED

CMI

IBF

ICLEI

Initiatives

Initiative des bâtiments fédéraux

International Council for Local Environmental



ICPD	Conférence mondiale sur la population	PMEE	Processus municipal d'évaluation environnementale				
IDH	Indice du développement humain (PNUD)	PNB	Produit national brut				
IEEI	Initiative sur éfficacité énergétique industrielle	PNUD					
IIDD	Institut international du développement durable	PNOD	Programme des Nations Unies pour le développement				
IRAC	Institut royal d'architecture du Canada	PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement				
LCPE	Loi canadienne sur la protection de l'environnement	RCE	Réseau canadien de l'environnement				
LIFPL	Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté	REE	Rapport sur l'état de l'environnement				
LPA	Loi sur les produits antiparasitaires	RMEE	Rapport municipal d'évaluation environnementale				
LTGO	Loi sur le transport du grain de l'Ouest	SAUVE	Solitarité et action unie vers l'environnement				
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international	SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement				
MAINC	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	SCP	Société canadienne des ports				
MDN	Ministère de la Défense nationale	SDCU	Sustainable Development Coordination Unit (Manitoba)				
MPO	Ministère des Pêches et des Océans	SDRI	Sustainable Development Research Institute				
MROC	Municipalité regionale d'Ottawa-Carleton	SEA	(Colombie-Britannique)				
MTEAR	Meilleures techniques existantes d'application rentable	SER	Stratégie de l'environnement arctique Society for Ecological Restoration				
MVMA	Société des fabricants de véhicules à moteur	SET					
			Savoir écologique traditionnel				
NAAEC	North American Agreement on Environmental Cooperation	SIFR	Strategy for International Fisheries Research				
NEPP	National Environmental Policy Plan (Pays-Bas)	SIG	Système d'information géographique Stratégie nationale sur le développement viable				
NFU	Syndicat national des agriculteurs	SNDV					
OCDE	Organisation de coopération et	TAGS	Stratégie sur le poisson de fond de l'Atlantique				
	de développement économiques	TPS	taxe sur les produits et services				
OMC	Organisation mondiale du commerce	TRL	Tables rondes locales				
ONG	Organisation non gouvernementale	TRNEE	Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie				
PASE	Plan d'action pour la santé et ∃'environnement	UICN	Alliance mondiale pour la nature				
PERD	Program of Energy Research and Development Comité de la recherche et du développement énergétiques	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture				
PGRC	Politique en gestion des ressources culturelles	wcwc	Western Canada Wilderness Committee				
DID.	(Parcs Canada)	WMI	Whitehorse Mining Initiative				
PIB	Produit intérieur brut	WRAP	Loi sur la réduction du volume et de				
PMC	Plans de mesures correctives		la production des déchets (Manitoba)				
PME	Petites et moyennes entreprises	WRAP	Loi sur la réduction du volume et de la production des déchets (Ontario)				

Veuillez faire parvenir vos commentaires ou suggestions au :

Projet de société : Planning for a Sustainable Future 1, rue Nicholas, Bureau 1500 Ottawa (Ontario) Canada K1N 7B7 Téléc.: (613) 992-7385

Notes :								
	<u> </u>				 			
	- 							-
					 			
			 		 	*	·	
	-			· · -				
					1. 1.			
	 	~			 			
	 - And			<u> </u>	 			
	 						<u>-</u>	
	 		_		 			
	 				 	<u> </u>		·

Des représentants de plus de 80 secteurs de la société canadienne participent aux assemblées des intervenants nationaux du Projet de société, notamment:

Aboriginal Non-Profit Homes . Affaires indiennes et du Nord Canada . Agence canadienne de développement international · Agriculture et agro-alimentaire Canada · Alliance canadienne pour la paix . Les Ami(e)s de la Terre . Assemblée des premières nations . Association canadienne des fabricants de produits chimiques . Association canadienne de normalisation · Association canadienne des industries de l'environnement · Association des collèges communautaires du Canada · Association des manufacturiers canadiens · Association minière du Canada • Association pétrolière du Canada • Association canadienne pour les Nations Unies • Association des consommateurs du Canada • Association du Barreau canadien Association nationale de foresterie autochtone • Association des banquiers canadiens • Association canadienne des producteurs pétroliers . Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers . Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales . Centre de recherches pour le développement international . Centre de recherche sur le développement durable et l'environnement de l'Université du Nouveau-Brunswick • Centre patronal de l'environnement • Chambre de commerce du Canada • Citovens pour l'amélioration de l'environnement • Clean Air Strategic Alliance • Clean Nova Scotia Foundation • Comité national de l'environnement agricole . Conférence circumpolaire inuit . Conférence des évêgues catholiques . Conseil de la conservation et de l'environnement . Conseil canadien des ministres de l'Environnement • Conseil canadien des chefs d'entreprise • Conseil canadien des pêches • Conseil canadien pour la coopération internationale . Conseil de la conservation et de l'environnement . Council of Forest Industries (C.-B.) . Ecology Action Centre . Environnement Canada Fallsbrooke Centre • Fédération canadienne des enseignantes et enseignants • Fédération canadienne de la nature • Fédération canadienne des municipalités • Fédération canadienne de l'agriculture · Fédération canadienne des entreprises indépendantes · Forum pour un i développement viable • Gouvernement de Terre-Neuve • Gouvernement de la Colombie-Britannique • Gouvernement de l'Alberta • Gouvernement du Manitoba • Gouvernement du Nouveau-Brunswick • Gouvernement de la Nouvelle-Écosse • Gouvernement de l'Ontario • Gouvernement de la Saskatchewan • Gouvernement du Yukon • Gouvernement des Territoires du nord-ouest . Gouvernement du Québec . Greenprint . Groupe de travail sur l'environnement et le développement de la C.-B. • Indigenous Survival International • Industrie Canada • Institut international du développement durable • Institut de recherche sur, l'environnement et l'économie Institut canadien des océans • Institut canadien des urbanistes •International Institute for Sustainable Cities • Jeunesse Canada Monde • Inuit Tapirisat du Canada • Ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur • Ministère de la Défense nationale • Ministère de la Justice Ministère du Patrimoine canadien
 Native Women's Association of Canada
 Organisation nationale anti-pauvreté · Partners for the Saskatchewan River Basin · Pollution Probe · Réseau canadien des communautés en santé • Réseau canadien de l'environnement • Santé Canada • Saskatchewan Waste Reduction • Transports Canada • Shell Canada • Sierra Club • Société canadienne d'hypothèques et de logement • Société royale du Canada • Stratégie de l'air pur . Survie Culturelle (Canada) . Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie • Table ronde de Picton • Table ronde de l'Ontario sur l'environnement et l'économie • Toronto Board of Education • Transport 2000 Canada • Travaux publics et Services gouvernementaux Canada • Union québécoise pour la conservation de la nature Eglise unie du Canada • United Native Nations • Université de Calgary • VanCity Credit Union • Ville de Vancouver • Women and Environment, Education and Development